

HORS SÉRIE

L'ÉCOLOGIE POLITIQUE EST UN SPORT DE COMBATS

BILAN 5 ANS 2009 / 2014

**L'ÉCOLOGIE
POLITIQUE
EST UN SPORT
DE COMBATS**

Etopia – Revue d’écologie politique - Hors série

étopia

centre d’animation et de recherche en écologie politique

Espace kegeljan, av. de Marlagne 52 à 5000 Namur

t. : 00 32 81 22 58 48 - f. : 00 32 81 23 18 47

www.etopia.be

info@etopia.be

Direction de la publication :

Christophe Derenne,
directeur d’Etopia

Comité de rédaction :

Thierry Meunier, Benoît Lechat, Christophe Derenne
et de nombreux contributeurs des cabinets ECOLO

Mise en page :

Métadesign
www.metadesign.be
info@metadesign.be

©Creative commons:



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : VOICI VENU LE TEMPS DES « HARD POLICIES » 9

PARTIE 2 :

| | |
|---|-----------|
| AVEC ECOLO, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE | 13 |
| L'écologie doit-elle se réinventer ? | 14 |
| Du besoin de continuité : semer des graines de long terme | 14 |

PARTIE 3 : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE 17

| | |
|---|----|
| Des stratégies globales | 18 |
| Le boom des énergies renouvelables | 19 |
| En Wallonie | 20 |
| À Bruxelles, une culture de l'énergie | 20 |
| Plan Marshall 2.Vert : rendre un avenir à l'économie wallonne | 21 |
| Alliances Emploi-Environnement : une méthodologie qui implique tous les acteurs | 21 |
| Une vision globale du territoire wallon | 22 |
| Une autre mobilité | 24 |
| Une politique de recherche tournée vers l'avenir | 25 |
| L'alimentation durable: une manière de façonnner le monde | 25 |
| Un tourisme dynamique à Bruxelles | 26 |
| Une gestion responsable de l'eau bruxelloise | 26 |
| Une politique de l'eau transversale en Wallonie | 26 |
| Des avancées majeures pour la qualité de l'environnement wallon. | 27 |

| | |
|--|------------|
| PARTIE 4 : TRANSITION SOCIALE DE L'ÉCOLOGIE | 117 |
| Une solidarité interpersonnelle consolidée | 118 |
| Un financement des fonctions collectives préservé | 118 |
| Une autre conception de la prospérité : de nouveaux indicateurs de bien-être | 119 |
| La progressivité comme fil vert | 119 |
| Une politique rénovée du logement | 119 |
| Des bâtiments scolaires et des crèches pour faire face à l'évolution démographique | 121 |
| Une politique de la jeunesse intersectorielle et orientée vers tous les jeunes | 121 |
| Une diversification pour répondre au vieillissement de la population | |
| 122 | |
| Réforme des procédures d'adoption | 123 |
| Améliorer l'aide aux détenus | 123 |
| Une politique transversale de lutte contre la pauvreté | 123 |
| Une lutte contre la chasse aux chômeurs | 124 |
| PARTIE 5 : DEMOCRATISATION ET BONNE GOUVERNANCE | 195 |
| La lutte contre les sous-localismes et les conflits d'intérêts | 196 |
| Une réforme des institutions bruxelloises inspirée par les écologistes | |
| 197 | |
| Des provinces allégées et réformées | 197 |
| Une fonction publique réformée | 198 |
| Des consultations populaires d'initiatives citoyennes désormais possibles au niveau régional | 198 |
| Des rationalisations et de l'innovation dans le secteur du logement public | 199 |

| | |
|---|------------|
| ANNEXE : INTERVIEWS | 221 |
| Climat/Energie: l'Empire contre-attaque | 222 |
| <i>Interview de Claude Turmes</i> | |
| Combats et victoires écologistes contre l'orthodoxie | 231 |
| <i>Interview de Philippe Lamberts</i> | |
| Verts et agriculteurs : la nouvelle alliance | 242 |
| <i>Une interview de José Bové</i> | |
| Green victories for digital rights | 250 |
| <i>An interview of Jan Philipp Albrecht</i> | |
| Improving LGBT Rights in times of a conservative reaction | 256 |
| <i>An interview of Ulrike Lunacek</i> | |
| Forbidding overfishing in Europe | 263 |
| <i>An interview of Isabella Lövin</i> | |
| Pathways to a Europe of the citizens | 271 |
| <i>Isabelle Durant and Gesine Schwan.</i> | |

2009-2014 : LE BILAN DE L'ACTION DES ÉCOLOGISTES EN WALLONIE, À BRUXELLES ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

À la veille des élections, Etopia vous propose quelques éléments d'analyse pour comprendre le sens global de l'action des écologistes depuis cinq ans, aux plans européen, fédéral et régional. Car tout est lié.

Les 4 ministres écologistes entre 2009 et 2014 à Bruxelles et en Wallonie

- **JEAN-MARC NOLLET**
Vice-président du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Ministre wallon du développement durable, de l'énergie, du logement, de la coordination alliance-emploi-environnement, de la gestion immobilière et de la fonction publique, ministre communautaire de la fonction publique, de la recherche, des bâtiments scolaires et de l'accueil de l'enfance
- **PHILIPPE HENRY**
Ministre du Gouvernement wallon chargé de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- **EVELYNE HUYTEBROECK**
Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de l'Environnement, de l'Energie, de la coordination de l'alliance emploi-environnement, de la Rénovation urbaine et de l'Aide aux Personnes.
Ministre du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.
- Christos Doulkeridis
Secrétaire d'Etat de la Région bruxelloise en charge du Logement et du Siamu (pompiers).
Ministre-Président du Gouvernement Francophone Bruxellois (Cocof), chargé de l'Enseignement, du Tourisme et du Budget.

PARTIE 1 :
VOICI VENU
LE TEMPS
DES « HARD
POLICIES »

Le premier constat qui doit pousser les écologistes à redoubler leurs efforts, c'est que nous sommes définitivement sortis de la période des « easy policies » pour entrer dans les « hard policies ». La transition écologique se heurte à des résistances de plus en plus grandes. Nous devons bien les identifier et poursuivre la lutte. Quelques exemples :

- Comme l'explique CLAUDE TURMES¹ député vert au Parlement européen, dans son évaluation de la période 2009-2014, les producteurs d'énergies fossiles veulent continuer à profiter des retombées des 500 milliards d'euros de gaz, de pétrole et de charbon qui sont importés chaque année dans l'UE. Mais l'UE doit et peut retrouver le leadership qu'elle a perdu dans les négociations climatiques.
- Les banques et le secteur financier en général préfèrent que ce soient les contribuables qui payent pour leurs comportements irresponsables. PHILIPPE LAMBERTS² narre quelles ont été les (modestes mais réels) succès des Verts pour réguler le secteur financier et quelles sont les principales urgences pour la prochaine législature.
- Les lobbies de l'agriculture industrielle entendent préserver un système qui détruit l'environnement, qui fait souffrir les agriculteurs et qui rend malade les consommateurs. Les grands partis européens et leurs relais belges portent une grosse responsabilité dans l'échec de la réforme de la Politique Agricole Commune dans un sens non-productiviste. JOSÉ BOVÉ les explique³.
- Les États européens ont eu trop tendance à accepter que le droit à la vie privée soit méprisé et que l'accès aux données soit de plus en plus privatisé et contrôlé. JAN PHILIP ALBRECHT⁴ explique ici comment les Verts ont été les meilleurs relais des mouvements sociaux pour les droits digitaux et sont parvenus à bloquer le projet ACTA.
- Dans toute l'Europe, nous sommes confrontés à une montée d'un nouveau conservatisme moral. ULRIKE LUNACEK⁵ montre comment les Verts se battent en Europe pour les droits des LGBT.

1 Voir page 221

2 Voir page 231

3 Voir page 242

4 Voir page 242

5 Voir page 255

- Moins médiatisé, l'enjeu de la biodiversité est pourtant tout aussi important que l'enjeu climatique. ISABELLA LÖVIN⁶ raconte ici comment elle est parvenue à interdire la surpêche dans l'Union européenne.

Le second constat, plus global, est que tous les partis non-écologistes, défendent soit le néo-libéralisme, soit le productivisme, soit les deux à la fois (ce qu'ALAIN LIPIETZ appelle le libéral-productivisme)⁷. À gauche comme à droite, ils continuent de penser, soit que la compétition de tous avec tous, soit que la croissance de la production et de la consommation, sont intrinsèquement bonnes, ou encore qu'il faut à la fois réduire toutes les régulations et pousser la croissance à n'importe quel prix. Plus généralement, la crise a renforcé tous les conservatismes. Cela ne facilite pas les réformes que les écologistes veulent mettre en œuvre. Ce n'est pas une raison pour mettre nos priorités en berne⁸ et agir de manière concertée au plan européen⁹.

Le troisième constat est que la fatigue démocratique se nourrit de l'impression de l'incapacité du monde politique à sortir de ses jeux fermés et à vraiment prendre les problèmes des citoyens à bras le corps. Elle est aussi alimentée par le manque de réformes démocratiques, dans le sens de plus de participation en dehors des périodes électorales. Des pistes concrètes existent sur ce plan, comme l'ont montré ISABELLE DURANT et GESINE SCHWAN¹⁰.

Quatrième constat, les écologistes doivent continuer à semer des « graines de long terme » dans les participations gouvernementales : les réformes structurelles sont peut-être moins « vendables », leurs effets sont plus importants à long terme.

⁶ Voir page 262

⁷ <http://lipietz.net/spip.php?article2712>

⁸ <http://www.ecolo.be/?-les-temps-changent-12-propositions-pour-une-transition-juste->

⁹ http://europeangreens.eu/sites/europeangreens.eu/files/Manifester%20Commun%202014_0.pdf

¹⁰ Voir page 270

PARTIE 2 : AVEC ÉCOLO, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET DEMOCRATIQUE

La pire des choses qui pourrait arriver aux écologistes, ce serait de se mettre à douter d'eux-mêmes. Voici une lecture globale quelques-unes des centaines d'actions menées à bien par les écologistes depuis 2009 dans les gouvernements wallon et bruxellois.

La transition, ce n'est pas attendre que le système s'effondre pour agir dans le sens du développement durable. C'est se battre pied à pied – à travers de petites comme de grandes réformes – pour simultanément réguler le secteur financier, le mettre au service de la transition écologique et réduire les inégalités de revenus, créer des emplois verts en réorientant l'économie vers la réduction de l'empreinte écologique, redéfinir la prospérité en insistant sur la participation dans la gestion des biens publics et des biens communs. C'est aussi agir pour renforcer la démocratie et améliorer la gouvernance.

L'écologie doit-elle se réinventer ?

L'écologie est comme un vélo qui doit sans cesse avancer au risque de tomber. Après avoir longuement débattu et approuvé son nouveau manifeste en 2013¹¹ ECOLO doit réinterroger son système d'action : repenser sa composante « mouvement », tester de nouvelles formes de démocratie, appuyer tous ceux qui ont entamé la révolution silencieuse de l'innovation sociale¹² et de l'économie collaborative¹³... Tout en poursuivant son combat dans les majorités.

Du besoin de continuité : semer des graines de long terme

La présence dans les majorités régionales a permis des avancées qui n'ont évidemment pas été possibles au niveau fédéral, du fait du maintien dans l'opposition. L'aggravation de la crise économique a été combattue de manière radicalement différente au fédéral qu'en Wallonie et à Bruxelles. Alors qu'au fédéral, la majorité se concentrerait dans une austérité à courte vue, la Wallonie et Bruxelles combinaient

11 <http://www.ecolo.be/?ecolo-redefinit-son-horizon>

12 <http://www.etopia.be/spip.php?article2676>

13 <http://www.etopia.be/spip.php?article2645>

rigueur et investissement pour l'avenir, notamment à travers le Plan Marsall 2.Vert.

Ces investissements dans la transition ont été rendus possible par les très bons résultats enregistrés par Ecolo aux élections régionales de 2009 qui ont permis de mettre en chantier des réformes structurelles très importantes.

Celles-ci ont également été facilitées par l'expérience accumulée lors des premières participations écologistes entre 1999 et 2003. Par exemple, l'expérience acquise par JOSÉ DARAS en matière de promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie entre 1999 et 2004 a pu être utilisée à la Région bruxelloise par EVELYNE HUYTEBROECK à partir de 2004, puis par JEAN-MARC NOLLET entre 2009 et 2014 en Wallonie. Une autre « graine » de long terme, parmi d'autres, permet de mesurer l'importance du travail en profondeur : sans la réforme structurelle de l'ONE menée en 2001-2004 par JEAN-MARC NOLLET, la mise en œuvre des trois Plans Cigogne n'aurait pas été possible et des milliers de places de crèches n'auraient pu être ouvertes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

PARTIE 3 : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

Intégrer l'économie et l'écologie a été la priorité absolue d'ECOLO au cours de la législature. ECOLO a combiné une multitude d'actions pour, à la fois, réduire l'empreinte écologique, diminuer la facture énergétique et la consommation de ressources non-renouvelables, développer des filières d'avenir qui résistent aux crises et créer de nouveaux emplois non-délocalisables.

Une telle réorientation en profondeur est un processus lent et complexe. Il implique la mise en œuvre de visions globales à long terme, au travers de très nombreuses actions concrètes.

Depuis 1999 en Wallonie (avec une interruption entre 2004 et 2009) et depuis 2004 à Bruxelles, ECOLO a commencé à peser suffisamment pour parvenir à réorienter l'économie dans le sens de sa transformation écologique. Celle-ci débute avec le tournant énergétique, que ce soit via la production d'énergies renouvelables, par la réduction radicale des consommations ou par la mise en œuvre d'une tarification plus juste.

Ces politiques volontaristes menées par les gouvernements régionaux wallon et bruxellois contrastent avec la politique du gouvernement fédéral, qui a supprimé la déductibilité fiscale pour les travaux des particuliers permettant d'économiser la consommation énergétique.

Des stratégies globales

En Wallonie, ECOLO a fait adopter un décret climat qui engage la région à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 30% d'ici 2020 par rapport à 1990. Cela impliquera que les énergies renouvelables représenteront 20% de sa consommation énergétique en 2020, une première étape pour arriver à 100% d'ici 2050, ce qui permettra de réduire les GES de 80 à 95% d'ici 2050¹.

1 Voir page 30 et page 33

Sous l'impulsion d'ECOLO et de Groen !, la Région bruxelloise s'engage de son côté dans une réduction de 30% de ses émissions de GES d'ici à 2025. Le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie (COBRACE) place la transformation écologique de Bruxelles dans un cadre législatif rigoureux, fruit d'un long travail de concertation. Le COBRACE planifie la réduction progressive des émissions polluantes des bâtiments et des transports.

Dans le cadre de la 6ème phase de la réforme de l'État, ECOLO et Groen ! ont fait intégrer un mécanisme de responsabilisation climatique dans la loi spéciale de financement des Communautés et des Régions.

Pour les écologistes, à travers l'exemple belge, il s'agit de montrer que l'Europe peut garder son leadership dans la lutte contre le changement climatique. C'est absolument crucial pour réussir les négociations internationales et sauver le climat de la planète au cours de ce siècle.

Plus encore, la Stratégie Wallonne de Développement Durable² permet d'intégrer le composant long terme et la solidarité avec les générations futures dans les politiques publiques. Et à Bruxelles, le Plan Régional de Développement Durable permet de dégager une vision plus large du développement de la Région.

Le boom des énergies renouvelables

Depuis 1999, avec la participation des écologistes dans les exécutifs, les énergies renouvelables ont véritablement décollé en Belgique. Cette évolution s'est accélérée à partir de 2004 à Bruxelles et de 2009 en Wallonie.

.....
2 Voir page 34

En Wallonie

Consommer moins, mieux et autrement : en route vers l'objectif 20% d'énergies renouvelables en 2020, dont 8000 GWh d'électricité sur le sol wallon³ !

Le photovoltaïque est intéressant pour le portefeuille et pour la planète. Qualiwatt, un mécanisme de soutien au photovoltaïque plus simple, plus rapide et plus juste et sécurisé qui, à travers une prime octroyée durant 5 ans et la valorisation de l'électricité produite, assure un remboursement de l'installation en 8 ans et une rentabilité de minimum 5 %, soit plus qu'un livret d'épargne⁴.

À Bruxelles, une culture de l'énergie

Depuis 2004, ECOLO a mis en place une véritable culture de l'énergie. En déployant un triptyque « Informer, inciter, légiférer » tout au long de ses deux législatures régionales, son action a permis de diminuer en moyenne de 25% la consommation d'énergie de chaque Bruxellois et à la Région bruxelloise d'économiser chaque année pas moins de 400 millions d'euros sur sa facture énergétique⁵. Depuis 2004, un Bruxellois sur dix a fait usage d'au moins une prime écologique. Bruxelles est une des villes de l'UE où la transition énergétique a été la plus rapide. La région est devenue championne du standard passif pour les nouveaux bâtiments. De 2004 à 2011, la consommation énergétique par habitant a été réduite de 25%, et les émissions de gaz à effet de serre de 24%⁶.

3 Voir page 37

4 Voir page 39

5 Voir page 41

6 Voir page 45

Plan Marshall 2.Vert : rendre un avenir à l'économie wallonne

Depuis sa création, ECOLO plaide pour que l'économie wallonne soit réorientée vers des secteurs d'avenir. En 1986, dans un livre baptisé « De la croissance au développement », le CEFÉ (l'ancêtre d'Etopia) prônait de concentrer cette reconversion sur des filières comme l'isolation ou l'énergie. Le Plan Marshall 2.Vert répond à cette philosophie visionnaire. Ce n'est pas seulement une question de choix des secteurs. La méthodologie est également complètement originale.

À partir de 2009 en effet, ECOLO a fait entrer le développement durable au cœur du projet de redéploiement économique wallon, le Plan Marshall. Cela s'est fait de manière transversale, à travers tous les pôles et, malgré de vives résistances, ECOLO a obtenu la création d'un sixième pôle consacré à la chimie verte, aux matériaux durables et à l'énergie.

Le PM2.Vert mobilise l'équivalent de 7% du total du budget wallon. Cette volonté d'investissements dans l'avenir tranche encore une fois avec l'austérité sans projet du gouvernement fédéral⁷.

Alliances Emploi-Environnement : une méthodologie qui implique tous les acteurs

La méthodologie des Alliances Emploi-Environnement a d'abord été testée en région bruxelloise. Si son inspiration originale n'est pas belge (le modèle a été d'abord appliqué en Allemagne puis ECOLO et Etopia y ont réfléchis dès 2005), elle permet de renouveler le modèle social belge, en associant les partenaires sociaux et les autorités non plus à la régulation des relations sociales et salariales, mais à la réorientation de l'activité d'un secteur économique.

.....
7 Voir page 48

Les partenaires mobilisés pour un projet commun comme la rénovation énergétique des bâtiments sont très nombreux : les entreprises, les travailleurs, les fédérations professionnelles, les enseignants, les universités, les administrations. Ensemble, ils mettent en œuvre des actions qui visent à tirer profit de l'évolution en cours de l'économie et de l'écologie, pour créer des emplois, réduire l'empreinte écologique et les dépenses d'énergie, des particuliers comme des entreprises, tout en misant sur la formation aux nouveaux métiers.

Depuis 2009, ECOLO a lancé des alliances emploi-environnement dans quatre domaines : la construction durable, l'eau, les déchets et l'alimentation durable.

Dans les deux régions, le dispositif peut s'appuyer sur les autres compétences des ministres verts comme le logement, la rénovation urbaine, la recherche, l'aménagement du territoire et l'environnement⁸.

Une vision globale du territoire wallon

Région de vieille industrialisation, la Wallonie est restée longtemps à la traîne sur le plan environnemental. Un mélange de sous-localisme et de conservatisme y a freiné la mise en place d'outils efficaces de gestion rationnelle du territoire. Les grandes déclarations de certains partis n'étaient pas toujours traduites dans la réalité.

Au cours de cette législature, ECOLO a mené à bien une réforme majeure des outils de planification territoriale. Personne n'avait osé s'y atteler depuis des décennies. L'urgence l'imposait. Avec des prévisions d'augmentation de la population wallonne de 25 % entre 2010 et 2060, de très nombreux besoins devront être satisfaits en matière de logements, de services et d'économie⁹.

8 Voir page 50 et page 52

9 Voir page 58

Le nouveau Code du Développement Territorial – qui remplace le vieux CWATUPE – permettra de concilier l'utilisation parcimonieuse des territoires et des ressources, l'attractivité et la compétitivité territoriale, l'amélioration du cadre de vie, la maîtrise de la mobilité et le renforcement des centres des villes et villages. Pour y parvenir, le Code simplifie les procédures et remplace les outils figés par des outils souples¹⁰.

Le décret « Commerce » permet à la Wallonie d'anticiper la régionalisation du « permis socio-économique » fédéral et de se doter d'une législation et de critères clairs pour les autorisations d'implantation commerciales¹¹.

Lors de son entrée en fonction en 2009, le Gouvernement wallon s'était engagé dans la DPR à renforcer les opérations d'aménagement ou de revitalisation d'envergure afin de contribuer à accroître l'attractivité des noyaux d'habitat. Il existe enfin des impulsions et des balises claires pour le développement de quartiers durables en Wallonie : 25 critères, 5 axes d'exigences et 5 critères minimum pour prétendre à l'appellation « quartiers durables »¹².

Un développement éolien harmonieux et respectueux des citoyens pour garantir un futur énergétique durable aux citoyens et aux entreprises, tel était le projet de Philippe Henry.

Le Gouvernement, sur proposition d'ECOLO, a adopté les documents suivants :

- Un cadre de référence actualisé. L'ancien cadre datait de 2002 et ne correspondait plus à la réalité d'aujourd'hui.
- Un arrêté portant conditions sectorielles pour les éoliennes. Cet arrêté définit notamment de façon précise les normes de bruit à respecter.
- Un décret modifiant la procédure d'attribution des autorisations pour les parcs d'éoliennes¹³.

10 Voir page 61

11 Voir page 63

12 Voir page 66

13 Voir page 69

Entre 2009 et 2014, dans tous les dossiers d'aménagement du territoire, ECOLO a veillé à des décisions sereines, prises sur la base d'une concertation et d'une étude approfondies. La mixité des fonctions a toujours été privilégiée parce qu'elle permet de réduire les consommations énergétiques et qu'elle renforce la qualité de vie.

Une autre mobilité

Malgré un contexte budgétaire de plus en plus tendu, ECOLO a obtenu le maintien des moyens affectés aux transports en commun de Wallonie (TEC). La subvention a même été augmentée de 80 millions¹⁴.

Le groupe TEC, une coupole destinée à coordonner le fonctionnement des cinq TEC, a été créé. Le nombre de jours de grève a été divisé par deux, en comparaison avec le précédent gouvernement, grâce au dispositif de prévention des conflits AMEDIS.

Trente millions d'euros (sur 4 ans) ont été consacrés à la promotion du vélo dans les villes wallonnes¹⁵.

Le tram roulera à Liège en juin 2017. Une première enveloppe de 500 millions permettra de le réaliser¹⁶.

Avec ECOLO, le rail wallon a retrouvé des ambitions. Avec une utilisation qui augmente de 4% par an en moyenne, le rail mérite mieux que le sort qui lui est fait¹⁷.

Le covoiturage est une solution incontournable pour assurer la mobilité de demain : en doublant le nombre de passagers par véhicule, on met fin aux problèmes d'embouteillages à coût nul ! Or, paradoxalement, le taux de remplissage des véhicules aux heures de pointe diminue ! (de 1,3 à 1,2 personnes en 10 ans). L'encouragement du covoiturage est un des éléments d'une modification de comportement

14 Voir page 72

15 Voir page 74

16 Voir page 77

17 Voir page 79

qui vise à rationaliser la pratique automobile, et découpler « l'usage » de la « possession » d'une voiture, et la coupler avec d'autres moyens de transports, multiplier les options disponibles pour le citoyen, élargir son « bouquet » de mobilité, rendre sa mobilité plurielle¹⁸.

Une politique de recherche tournée vers l'avenir

Les moyens du FNRS ont été consolidés. Ils sont en partie orientés vers des secteurs d'avenir cruciaux pour la démarche du Plan Marshall 2.Vert. L'indépendance indispensable de la recherche à l'égard du politique et de l'économique a été renforcée. Le statut social des chercheurs a été amélioré¹⁹.

Un Fonds de recherche en sciences humaines (FRESH) a été créé²⁰. La recherche dans le domaine du développement durable a été promue, notamment grâce à l'organisation du premiers Congrès interdisciplinaire du développement durable et la création d'un instrument pérenne : le Walloon Institute for Sustainable Development. Ecolo contribue par là à l'émergence d'un paradigme alternatif à celui qui domine actuellement l'économie²¹.

L'alimentation durable: une manière de façonner le monde

L'environnement est forcément partie prenante de l'alimentation. Résultat, un tiers des impacts environnementaux d'un ménage est lié à sa consommation de nourriture et de boisson.

Si nous voulons que l'assiette des générations futures soit synonyme de goût, de qualité, de biodiversité et de plaisir, il est impératif de revoir nos modes de consommation et de modifier notre rapport à l'alimentation²².

18 Voir page 81

19 Voir page 83

20 Voir page 85

21 Voir page 86 et page 88

22 Voir page 89

Un tourisme dynamique à Bruxelles

Bruxelles est la capitale de plus de 500 millions d'Européens et à ce titre est une destination touristique de choix. Véritable niche économique, le tourisme représente près de 16% du PIB bruxellois. Ce secteur offre ainsi près de 35.000 emplois « non-délocalisables » directs en Région bruxelloise.

À notre initiative et avec notre soutien, le secteur hôtelier bruxellois a été incité à s'insérer dans le processus du label international « Clé Verte ». En 3 ans, près de 2.500 chambres, soit près de 16% des chambres hôtelières ont obtenu cette certification et ce n'est qu'un début²³.

Une gestion responsable de l'eau bruxelloise

L'eau est un bien commun géré par les pouvoirs publics dans un objectif de solidarité, de durabilité mais également de création d'emploi car le secteur de l'eau mérite une meilleure gouvernance, notamment en termes de transversalité et de coordination des actions des différents acteurs publics et associatifs²⁴.

Une politique de l'eau transversale en Wallonie

Grâce à la pression de l'Union européenne et à la présence d'ECOLO au Gouvernement wallon, une véritable politique transversale et coordonnée de l'eau existe enfin en Wallonie. Une qualité de l'eau en amélioration constante. Pouvoir peu à peu nager dans un nombre important de rivières wallonnes²⁵.

23 Voir page 98

24 Voir page 100

25 Voir page 103

Des avancées majeures pour la qualité de l'environnement wallon.

Vu son riche passé industriel, la Wallonie a hérité de sols très pollués. On estime qu'entre 15 et 20.000 sites sont pollués en Wallonie. La dépollution de ces sols, afin de réhabiliter des terrains et de les rendre disponibles pour l'activité économique ou le logement, est un enjeu énorme pour la Région. Grâce à ECOLO, le « décret sols » a été accepté en Gouvernement²⁶.

La qualité de l'air s'améliore nettement en Wallonie (quatre fois moins de dépassements de normes en une législature) mais les efforts doivent être intensifiés. Sous l'impulsion de Philippe Henry et la coordination efficace de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC), un « Plan d'Action Particules fines » a vu le jour en 2011, et ses effets ont été rapides et concrets²⁷.

Ces dernières années, la gestion des déchets en Wallonie a radicalement changé de visage. Alors que la toute grande majorité des déchets ménagers produits en Wallonie filaient en décharge dans les années 90, il n'y a plus aujourd'hui qu'une infime proportion qui suit ce chemin. Des politiques de prévention qui fonctionnent : 16 kilos d'ordures en moins dans la poubelle ménagère par habitant et par an par rapport au début de législature²⁸.

La réduction de l'usage des pesticides est un des combats historiques d'ECOLO. Un combat justifié par les effets néfastes de ces produits sur l'environnement et la santé. Il y avait une opportunité importante sous cette législature de le concrétiser avec l'obligation de transposer en droit régional wallon. Vers le « zéro pesticides » dans les espaces publics²⁹ !

26 Voir page 105

27 Voir page 107

28 Voir page 109

29 Voir page 111

La Wallonie est restée intractable sur les obligations environnementales d'ArcelorMittal. Philippe Henry, a poursuivi l'objectif « d'améliorer » et « infléchir » le plan Mittal dans le cadre de négociations tripartites (GW-Syndicats-AM). L'objectif premier a été de tout faire pour assurer le maintien d'une sidérurgie pérenne, durable et sauver un maximum d'emplois. Philippe Henry n'a pas transigé sur les enjeux environnementaux.

- Pollution atmosphérique : les quotas de CO₂ ont été refusés au sidérurgiste pour la période 2008-2013 ;
- Assainissement des sols : obligations de dépollution des sols par Mittal sur les sites libérés et mise en œuvre d'un plan de revalorisation des friches abandonnées par la sidérurgie via la Foncière Liégeoise³⁰.

Le Parlement wallon a adopté le 12 mars 2014 une proposition de décret habilitant le Gouvernement à prévoir, dans les conditions des permis d'environnement, l'obligation de don des invendus alimentaires aux associations³¹.

30 Voir page 113

31 Voir page 115

PLUS EN DÉTAIL...

| | |
|---|----|
| Adoption du Décret climat et du plan Air-Energie-Climat | 31 |
| Négociation internationale sur le changement climatique | 33 |
| Une stratégie wallonne de développement durable | 34 |
| Le photovoltaïque et Qualiwatt | 39 |
| Performance énergétique des bâtiments | 41 |
| Transition énergétique | 45 |
| Le Plan Marshall 2.vert | 48 |
| La première Alliance Emploi-Environnement en Wallonie - | |
| Construction durable | 50 |
| Alliance Emploi Environnement – Région Bruxelloise | 52 |
| Le Schéma de Développement Territorial (SDER) | 58 |
| Code du Développement Territorial (CoDT) | 61 |
| Implantations commerciales | 63 |
| Référentiel et opérations de développement d'éco-quartiers | 66 |
| L'implantation des éoliennes en Wallonie | 69 |
| Mobilité / Trajectoire budgétaire du groupe TEC | 72 |
| Mobilité / Wallonie cyclable | 74 |
| Mobilité / Tram de Liège | 77 |
| Le Plan d'investissement SNCB | 79 |
| Développement du covoiturage en Wallonie | 81 |
| Recherche – Financement du FNRS | 83 |
| Recherche - Fonds « FRESH » pour les sciences humaines | 85 |
| Le Congrès interdisciplinaire du Développement durable | 86 |
| Le CIDD, un rendez-vous récurrent | 88 |
| Recherche - Création du WISD (Walloon Institute for Sustainable Development) | 88 |
| Alimentation durable | 89 |
| La « Clé verte », un label international pour récompenser les établissements respectueux de l'environnement | 98 |

| | |
|--|-----|
| L'Eau à Bruxelles | 100 |
| Un cadre renforcé et structuré pour la ressource « eau » | 103 |
| Décret sols | 105 |
| Qualité de l'air | 107 |
| Déchets | 109 |
| Politique de réduction et suppression des pesticides | 111 |
| Sidérurgie (négociations ArcelorMittal 2013-14) | 113 |
| Gaspillage et invendus alimentaires | 115 |

Adoption du Décret climat et du plan Air-Energie-Climat

Air-Energie-Climat : la Wallonie en marche dans la transition vers une société bas-carbone !

En « ancrant » dans un décret des objectifs ambitieux mais réalistes de réduire les émissions de gaz à effet de serre de -30% en 2020 et -80 à -95% en 2050 et en balisant l'action du Gouvernement pour atteindre ces objectifs, nous avons mis en marche la Wallonie dans une transition vers une société bas carbone.

La Déclaration de Politique régionale (2009-2014) (DPR) prévoyait d'adopter un décret régional « climat » inscrivant dans la législation des objectifs généraux et sectoriels de réduction des émissions de GES et de protection de l'environnement ainsi que les instruments à mettre en œuvre pour y parvenir. Les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la DPR sont de GES de -30 % en 2020 et de -80 à -95 % en 2050 par rapport à 1990.

Adoption du « Décret Climat » et approbation du « Plan d’Action Air-Climat-Energie

L'adoption définitive par le Parlement du « Décret Climat » et l'approbation par le GW du « Plan d’Action Air-Climat-Energie » constituent certainement l'une des plus belles victoires de la législature pour Ecolo.

Le décret Climat se calque sur la Loi britannique sur le climat (« Climate Change Act 2008 »). Il introduit la notion de budgets d'émission, que le Gouvernement wallon devra à l'avenir établir tout comme il établit son budget financier. Il sera redevable devant le parlement du respect de ce budget pluriannuel. Faute de quoi il devra dégager des moyens financiers pour aider à réduire ses émissions.

A ce décret est associé un Plan Air-Climat-Energie, qui liste toutes les mesures pouvant être prises (dans le secteur industriel, du transport, du logement, par les particuliers, etc.) pour respecter les objectifs de

réduction d'émission. Ces mesures peuvent être financées par les revenus de la mise aux enchères des quotas de CO2.

Plan Air-Climat-Energie : création de milliers d'emplois et diminution de la facture énergétique

L'ancrage dans un texte légal des objectifs est une démonstration de la cohérence de l'action ECOLO, qui ne se contente pas de travailler que dans le court terme, et de sa capacité de résister aux vents contraires. Si cela parle peu aux citoyens, le fait de définir le cadre global est positivement reconnu par le monde économique, syndical et associatif.

Selon une étude réalisée par le bureau d'études « Climact » sur les impacts socio-économiques du Plan Air-Climat-Energie, on peut en attendre une balance commerciale qui s'améliore de 1 à 2,3 milliards d'euros par an (c'est donc une « économie » annuelle d'autant) ; la création de 29.000 à 45.900 emplois (!); des économies d'énergie dont la valeur directe et indirecte s'élèverait à 2,1 milliards d'euros/ an sur la durée du plan. Soit une économie de 800 euros par an pour chaque ménage ; des retours sur investissement qui varient selon les secteurs mais qui sont inférieurs à 2 ans (!) pour le transport, par exemple. (12 pour le résidentiel)

Négociation internationale sur le changement climatique

Ecolo, une implication remarquée lors des 5 sommets internationaux « Climat » !

Nous avons contribué à renforcer le rôle de la Wallonie et de la Belgique dans les négociations internationales sur le changement climatique, à travers l'implication directe du Ministre Philippe Henry et de son administration (Agence wallonne de l'Air et du Climat) dans les 5 sommets internationaux « Climat » et la participation au Fast Start (8,8 millions d'euros en 3 ans).

Les négociations internationales sur le changement climatique se déroulent dans le cadre de la Convention cadre des Nations unies sur le Changement climatique et de ses réunions annuelles (les COP).

Le début de la législature a été marqué par le sommet de Copenhague et son demi-échec. Les 4 autres sommets se sont focalisés à redéfinir une nouvelle échéance pour un accord mondial (Paris en 2015), avec des étapes concrètes significatives à accomplir. Alors que la Wallonie était absente des prises de positions nationales, nous avons renforcé la présence des négociateurs wallons au sein de la délégation belge, et pris des décisions concrètes, notamment, en financement des projets de solidarité climatique (Fast Start) à concurrence de 8.8 millions d'euros strictement nouveau et additionnel à l'aide au développement.

Un mécanisme de financement innovant dans projets du Sud

La Wallonie a développé un mécanisme de financement innovant de financement de projets dans 7 pays parmi les moins développés, ce qui a servi d'appui aux négociations internationales pour restaurer la confiance Nord Sud. C'est 17 projets d'environ 300.000 euros chacun ont été initiés et sont mis en œuvre. A ces projets, on a également réalisé des actions plus ponctuelles de renforcement des capacités (soutien à des documents de vulgarisation et des formations).

L'écologie politique et la lutte contre le dérèglement climatique dépassent les frontières

- Deux éléments structurants pour ECOLO sont à mettre en évidence :
- La démonstration concrète qu'un Ministre vert peut assumer des fonctions internationales et prendre une place crédible par rapport à ses homologues des autres pays (dimension homme d'Etat) ;
 - Le fait qu'ECOLO ne se contente pas de travailler à la transition écologique sur le territoire belge, mais souhaite également assumer la responsabilité internationale des pays développés par rapport aux pays du Sud. Cet aspect est très important pour les ONG environnementales et de développement. Cela peut aussi représenter une opportunité pour les entreprises ou organismes publics qui souhaitent développer une activité « éthique » dans les pays qui souffrent le plus des effets du changement climatique.

Une stratégie wallonne de développement durable

Placer le développement durable au cœur de la décision publique

Nous avons doté la Wallonie d'un cadre stratégique et d'outils publics rendant incontournable la prise en compte du développement durable dans la décision politique.

Dans un rapport transmis au Parlement wallon en novembre 2010, la Cour des Comptes soulignait que, sans cadre stratégique, les principes de bonne gestion des deniers publics ne pouvaient être appliqués aux mesures prises en matière de développement durable. Par ailleurs, la Wallonie a souscrit à un certain nombre d'engagements internationaux l'enjoignant à se doter d'un tel cadre.

A l'initiative du Ministre du Développement durable, une fonction inédite en Wallonie, un décret a été voté en juin 2013, dont l'objet principal est d'imposer l'élaboration et la mise en œuvre, sous chaque

législature, d'une stratégie wallonne de développement durable, soit une espèce de Déclaration de Politique régionale durable. La création au sein de l'administration d'une Cellule d'avis en développement durable pour les décisions du Gouvernement et d'un Département du Développement durable complète le dispositif, en permettant son opérationnalisation.

De nouveaux outils publics au service d'une stratégie de développement durable

Un décret : un décret a été voté en juin 2013, dont l'objet principal est d'imposer l'élaboration et la mise en œuvre, sous chaque législature, d'une stratégie wallonne de développement durable. Le décret, pour la première fois, donne une définition du DD :

Une Stratégie : de manière à poser une première pierre sous cette législature pouvant servir de base pour les prochaines, la première stratégie wallonne de développement durable a été adoptée en octobre 2013. Elle poursuit l'objectif principal de remettre en cohérence les plans stratégiques régionaux existants et encore en projet, et de proposer une déclinaison exemplative de l'exercice. Des visions à long terme ont ainsi été développées, dans les thématiques correspondant aux besoins essentiels des wallons déterminant au premier chef le bien-être (logement, alimentation, santé, cohésion sociale, modes de consommation et de production, énergie, mobilité).

Une Cellule d'avis : le Gouvernement wallon a adopté en octobre 2013 un arrêté créant une Cellule d'avis en développement durable. Son rôle : promouvoir la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques en formulant, en amont de la décision gouvernementale, des avis fondés sur un examen « développement durable ». Cette cellule, qui commencera effectivement à rendre ses avis avant la fin de la législature, s'intégrera dans le Service public de Wallonie. La cellule rendra ses avis en toute autonomie, à l'instar de l'Inspection des Finances. Elle s'appuiera

sur 3 experts qui, au-delà d'une mission d'évaluation, proposeront des recommandations en vue d'enrichir les projets de décision sur le plan de la durabilité. Il s'agit donc d'une forme « d'Inspection des finances du développement durable ».

Un Département : dès novembre 2011, un Département du développement durable a été créé en soutien de la politique DD : coordination des Alliances Emploi-Environnement, mise en œuvre de la stratégie DD, suivi des négociations internationales, etc. Composé actuellement d'une petite dizaine de personnes, il est amené à s'agrandir durant les prochaines années. Il est le bras armé du Ministre du DD.

Une stratégie orientée vers la solidarité et la participation citoyenne

La définition du développement durable portée par le décret et servant donc désormais de référence pour tous les acteurs socio-économiques régionaux donne à ce développement une finalité une finalité sociale (l'amélioration continue du bien-être humain) dans un contexte de ressources limitées.

L'ensemble des wallons étant potentiellement concernés par le développement durable, mais aussi parce que le développement durable passe par l'élaboration de solutions adaptées à la complexité des problématiques posées, le décret garantit la participation des acteurs sociétaux (« les parties prenantes », soit les citoyens, les fédérations syndicales et les fédérations d'entreprises, le secteur associatif, etc.) aux différentes phases d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi de la stratégie wallonne de développement durable.

Enfin, la solidarité est inscrite au cœur du décret, puisque les stratégies successives de développement durable devront assurer la solidarité sur trois plans :

- Aujourd'hui : la priorité doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis ;

- Dans le temps, entre générations, soit garantir la capacité de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations à venir à satisfaire les leurs ;
- Dans l'espace : localement mais aussi globalement. La Wallonie n'est pas une île, ce qui se vit ailleurs conditionne immanquablement son propre développement. Des énergies renouvelables en Wallonie

Une ambition forte : 20% d'énergies renouvelables en 2020 en consommant moins, mieux et autrement !

Le bilan énergétique wallon encore en 2012, c'est :

- 77,5% d'énergies fossiles,
- 13% d'énergie nucléaire,
- et seulement 9,5 % d'énergies renouvelables.

Cette situation provoque une grande sensibilité à la volatilité des prix, avec une tendance générale à la hausse ainsi qu'une dépendance majeure de notre économie aux importations de produits énergétiques : la Wallonie dépend à 92% des importations³². Elle fragilise notre économie, handicape nos entreprises et impacte particulièrement les ménages les plus précarisés déjà gravement touchés par la crise économique.

Ce sont ces handicaps et injustices qu'Ecolo entend corriger en développant les énergies renouvelables : avancer vers l'indépendance énergétique nous permettra de développer des politiques économiques et sociales indépendantes tout en atteignant nos objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, nos centrales nucléaires sont en fin de vie. Sans parler des risques...

Nos sources d'énergie doivent évoluer vers les énergies renouvelables qui créent le plus d'emploi, sont les énergies les moins chères à long terme et sont les énergies les moins polluantes.

³² Si on considère que le nucléaire est une énergie domestique – en dépit du fait que l'uranium n'est pas produit chez nous – notre dépendance est encore de 57% !

Et plusieurs leviers : photovoltaïque, éolien, biomasse durable, géothermie, etc.

La réforme du mécanisme des certificats verts qui consacre nos objectifs 2020 en optimalisant les outils pour faire plus à moindre coût.

Le nouveau cadre de référence éolien qui permet de continuer le développement de l'éolien wallon dans un cadre mieux réglementé et selon des critères objectivés.

Le mécanisme Qualiwatt de soutien au photovoltaïque : plus simple, moins coûteux et plus sûr que l'ancien système Solwatt, avec un système de prime à la place du marché de certificats verts, couplé à des garanties de qualité du secteur et des installations.

Le développement de projets pilotes de réseaux de chaleur et en biomasse durable ainsi qu'un travail conséquent sur une stratégique biomasse visant à concilier les différents usages de la biomasse et à garantir la durabilité de leur utilisation.

La mise en place d'une stratégie de développement de la géothermie comprenant des projets à finaliser de chantiers pilotes en électricité et en chaleur ainsi que le développement d'un projet de cadre légal et incitatif. La réalisation de cette stratégie prendra bien sûr du temps, l'aboutissement dépassera l'échéance de cette législature, mais les jalons ont été posés qui devraient permettre de disposer d'un cadre complet dans les années à venir.

Outre l'éolien où le cadre de référence prévoit d'assurer une production annuelle de 3.800 GWh à l'horizon 2020 (soit 15 % de nos besoins en électricité) et le mécanisme Qualiwatt qui rentre dans l'objectif global 8.000 GWh en énergies renouvelables en 2020, nous avons avancé sur les dossiers suivants :

Certification des installateurs de chaudières et de poêles à biomasse, de systèmes solaires photovoltaïques ou thermiques, de systèmes géothermiques superficiels et de pompes à chaleur de petite taille.

Labellisation du biogaz pour mieux valoriser sa production.

Maintien des primes sur le solaire thermique et amélioration des conditions techniques d'octroi de la prime.

Nouveau plan de fixation des quotas de certificats verts à l'horizon 2020 avec un objectif de 30 % d'électricité verte dès 2016.

3 programmes mobilisateurs en énergie :

- ERable : 16 projets en efficacité énergétique et énergies renouvelables soutenus pour un montant total de 10 millions d'euros ;
- REliable : 2 projets majeurs regroupant l'ensemble des parties prenantes pour le développement des smart grid pour un montant total de 6,7 millions d'euros ;
- Energinsere : un appel centré sur la thématique du stockage de l'énergie - le défi du 21^{ème} siècle - pour un montant total de 10 millions d'euros.

Le photovoltaïque et Qualiwatt

Le photovoltaïque, un investissement pour le portefeuille et la planète

Qualiwatt, un mécanisme de soutien au photovoltaïque plus simple, plus rapide et plus juste et sécurisé qui, à travers une prime octroyée durant 5 ans et la valorisation de l'électricité produite, assure un remboursement de l'installation en 8 ans et une rentabilité de minimum 5 %, soit plus qu'un livret d'épargne !

Un héritage à corriger

Au début de la législature, le mécanisme de soutien au photovoltaïque existant, mis en place par André Antoine (cdH), est double :

- une prime de 3.500€ à l'installation
- le mécanisme Solwatt : 7 CV/MWh durant 15 ans

Les progrès technologiques concernant les panneaux photovoltaïques font que la rentabilité des installations augmente avec le temps.

Cette sur-rentabilité du photovoltaïque a provoqué une bulle spéculative et la surchauffe du secteur. Le tout a abouti à un profond déséquilibre du marché des certificats verts avec les conséquences que l'on connaît sur la facture des consommateurs.

Qualiwatt, un système revu et corrigé, rentable et durable

Au 1er mars 2014 entre en vigueur le nouveau système Qualiwatt de soutien au photovoltaïque.

Ce mécanisme corrige les défauts du précédent mécanisme Solwatt tout en conservant une rentabilité suffisante pour permettre au secteur de reprendre son développement sur des bases durables et en créant les conditions à même de recréer la confiance avec les investisseurs.

Le régime d'octroi de certificats verts est remplacé par un mécanisme de soutien global garanti correspondant au bénéfice du compteur qui tourne à l'envers auquel s'additionne, le cas échéant une aide à la production complémentaire.

Afin d'aider davantage les ménages qui en ont le plus besoin, l'aide est proportionnée aux revenus.

Autre élément neuf : comme l'indique son nom, « Qualiwatt » met résolument l'accent sur la qualité des installations. Le Gouvernement wallon protège et soutient le consommateur qui choisit la qualité grâce à cinq mesures :

- La présentation du certificat de « Factory inspection » qui atteste et ainsi informe l'acheteur de l'origine des panneaux
- Le contrat-type assurant la protection du client
- L'assurance du poseur de panneaux protégeant le client en cas de faillite, insolvabilité ou non-exécution des obligations de son installateur
- Le respect des prescriptions fédérales en matière de sécurité des pompiers pour les installations solaires photovoltaïques

- La certification de l'installateur (preuve du suivi et de la réussite d'une formation certifiante reconnue par la Wallonie)

Une mise en œuvre progressive est prévue, afin que tout se passe de manière douce et sécurisée.

Qualiwatt assure le remboursement de l'installation en 8 ans, un taux de rentabilité de 5 % (y compris au-delà du remboursement) et un taux de rentabilité majoré à 6,5% pour les familles aux revenus précaires.

Performance énergétique des bâtiments

En 10 ans, 25% de réduction de consommation d'énergie par Bruxellois !

Alors que la Région bruxelloise était à la traîne il y a dix ans en matière de performance énergétique des bâtiments, elle est désormais prise en exemple au niveau européen tant pour sa politique d'amélioration du bâti existant que concernant la mise en œuvre de la norme « passif » à partir de 2015. Cette politique a permis de réduire en moins de dix ans les consommations d'énergie par habitant de 25%, ce qui permet à la Région bruxelloise d'économiser chaque année pas moins de 400 millions d'euros sur sa facture énergétique.

En 2009, sous impulsion des écologistes, la Région bruxelloise a pris l'engagement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2025 par rapport aux émissions de 1990.

Le secteur des bâtiments étant le principal responsable des émissions domestiques de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique régionale, il a été ciblé en priorité, et ce depuis 2004. La Région a mis en place une politique ambitieuse en la matière, qui touche tant la consommation d'énergie (comportement, gestion de l'énergie, construction ou rénovation performante) que la production d'énergie (efficacité énergétique des systèmes, énergies renouvelables).

De 2004 à 2009, une première phase-test centrée autour de l’incitation, de l’information et de la démonstration a été mise en place : les premières primes énergie ont été proposées dès 2004 et la réglementation relative aux certificats verts a été adoptée, le premier appel à projet bâtiments exemplaires a été lancé en 2007, le défi énergie et la guidance sociale énergétique à destination des ménages précarisées ont été mis sur pied en 2005, les programmes PLAGE (plan local d’action pour la gestion énergétique) ont été créés en 2006 et appliqués aux services publics, le prêt vert 0% a été rendu disponible, les responsables énergie ont commencé à être formés dès 2004, etc. Au niveau réglementaire, les exigences PEB (performance énergétique des bâtiments) ont été mise en place en 2008 pour la construction neuve et la rénovation lourde.

Basée sur les expériences de ces cinq années, à partir de 2009, une deuxième phase d’accompagnement, d’implémentation et d’incitation à grande échelle a été mise en place : les réglementations ont été renforcées (renforcement des exigences PEB en 2012 et 2014, définition des standards passif pour les constructions à partir de 2015, imposition du PLAGE pour les grands propriétaires et occupants et de l’audit pour les entreprises), des services locaux d’accompagnement des particuliers (les maisons de l’énergie) ont été mis en place, le rôle d’exemplarité des pouvoirs publics a été consolidé, les budgets alloués aux politiques énergétiques ont été augmentés (le budget des primes énergie a été augmenté jusqu’à près de 20 millions € en 2012, 2013 et 2014), les Appels à Projets « Bâtiments Exemplaires » ont été reconduits à 6 reprises. Parallèlement, la Région s’est également assuré le développement d’une offre d’entreprises locales capables de répondre au défi de la nouvelle ambition énergétique via l’alliance emploi-environnement.

Une réglementation PEB à la pointe au niveau européen

Réglementation PEB : en 2011, la Région bruxelloise a adopté une des réglementations européennes les plus ambitieuses en matière de performance énergétique des bâtiments en imposant le standard passif pour toute nouvelle construction en 2015. Pour les bâtiments des

pouvoirs publics, ce standard s'applique dès 2011. Cette réglementation se base sur une expérience de terrain conséquente totalisant 800 000 m² de bâtiments passifs construits ou en cours à Bruxelles.

La réglementation PEB s'inscrit bien entendu dans une politique énergétique beaucoup plus large (cf. ci-dessus), qui vise avant tout l'amélioration du bâti existant.

La politique bruxelloise d'efficacité énergétique dans les bâtiments a été reconnue par la Commission européenne qui a attribué à la Région bruxelloise le Sustainable energy Award en 2012. La RBC a par ailleurs obtenu la première place du classement « politique climatique » dans le cadre du Concours Capitale Verte européenne en 2013 et a obtenu la deuxième place au classement général.

Bruxelles, un modèle reconnu de ville écologique en devenir

Bilan général : de 2004 à 2011, la consommation énergétique par habitant a été réduite de 25%. Alors qu'elle avait augmenté de 12% entre 1990 et 2004. Cette réduction de consommation permis à la Région bruxelloise de réduire considérablement sa facture totale d'énergie. Cette facture totale s'élevait en 2010 à 2,2 milliards €. A consommation d'énergie équivalente à celle de 2004 (avec correction pour tenir compte d'un climat constant), cette facture aurait été d'environ 2,6 milliards, soit une économie annuelle de 400 millions d'euros pour les bruxellois (pouvoirs publics, ménages et entreprises)

Bâtiments passifs : les premiers bâtiments passifs ont été construits dans le cadre de l'Appel à Projet Bâtiments Exemplaires lancé en 2007. Fin 2013, près de 800.000m² de bâtiments passifs (construits ou en cours de construction) ont été inventoriés à Bruxelles, ce qui la place dans le top 5 des villes en Europe. On y retrouve tous types de bâtiments passifs : du logement (privé et social, individuel et collectif), mais aussi des bureaux, des écoles, des crèches, des maisons de repos, des hôpitaux, des centres pour personnes handicapées, etc.

Primes énergie : depuis leur entrée en vigueur en 2004, plus de 160.000 primes énergie ont été octroyées en Région bruxelloise pour un montant total de plus de 110 millions d'euros. Grâce aux primes, plus de 750 millions € d'investissements économiseurs d'énergie ont pu être générés. Le budget annuel a augmenté progressivement pour atteindre plus de 20 millions € en 2014.

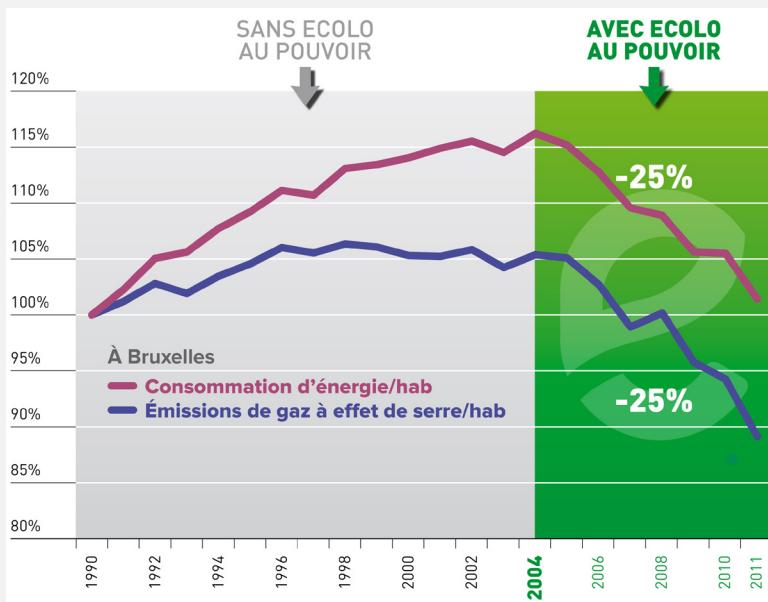
Bruxelles-Environnement : le nouveau bâtiment qui abritera les 800 employés de Bruxelles-Environnement à partir de 2014 est un exemple en la matière. Situé à terme au centre d'un des plus grands quartiers durables de la capitale, ce bâtiment de 17.000m² atteint un niveau de performance énergétique exceptionnel pour un bâtiment de cette taille puisqu'il atteint le standard passif et utilise au maximum les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque et géothermie). L'ensemble sera accessible aux moins valides.

Bâtiments exemplaires : de 2007 à 2012, 193 projets ont été récompensés, atteignant une surface de plus de 500.000m², ce qui représente un chantier sur cinq à Bruxelles. La réduction moyenne de la consommation d'énergie est de 75%. On estime aussi que cette opération a permis de créer 1250 emplois.

Certificats verts et production d'énergie à partir de sources renouvelables : la nouvelle règlementation relative aux certificats verts permettra de faire passer la production d'électricité verte de 1.4% en 2011 à 12% en 2025. Par ailleurs, grâce à la réforme des certificats verts pour le photovoltaïque opérée en 2011, le marché des certificats verts à Bruxelles est en bon équilibre et coûte à peine 7 €/an par ménage bruxellois en 2013. Maisons de l'énergie : 6 maisons de l'énergie locales ont été rendues accessibles aux particuliers sur l'ensemble du territoire bruxellois. La Maison de l'Energie assure des visites à domicile en vue d'indiquer au ménage les meilleurs comportements à adopter, les petites interventions (thermostat, pommeau de douche économique, ...) à réaliser et les travaux à entreprendre pour réduire leur consommation énergétique. PLAGE : le projet PLAGE vise à stimuler la mise en œuvre de mesures de gestion de l'énergie (sans réaliser d'investissements importants). Ce programme

a déjà concerné plus de 1380 immeubles, et couvert 4.5 millions de m². La mise en œuvre d'un PLAGE dans 70 bâtiments communaux et 5 hôpitaux bruxellois a déjà permis, aux différents organismes, d'obtenir une baisse de la consommation en combustibles de l'ordre de 14% (-10 à -18%) en quatre ans, permettant l'économie de 4,25 millions d'euros. Cette méthodologie PLAGE sera prochainement rendu obligatoire pour tous les gestionnaires de parcs de bâtiments importants.

Transition énergétique



Avec Ecolo, la consommation énergétique par habitant a été réduite de 25% et les émissions de gaz à effet de serre de 24%.

En 2009, sous impulsion des écologistes, la Région bruxelloise a pris l'engagement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2025 par rapport aux émissions de 1990, en intégrant les préoccupations connexes, telles que la qualité de l'air, la pollution atmosphérique et l'énergie.

Afin d'atteindre cet objectif, la Région a mis en place une politique volontariste en matière environnementale et énergétique, tout en veillant à développer une dimension sociale forte, en vue de protéger les consommateurs, avec une vigilance particulière envers les plus fragilisés.

Le secteur des bâtiments étant le principal responsable des émissions domestiques de gaz à effet de serre, il a été ciblé en priorité, et ce depuis 2004. La Région a en effet mis en place une politique ambitieuse en la matière, qui prend en considération le cycle de vie d'un bâtiment en agissant sur les comportements, la gestion de l'énergie au sein du bâtiment, la construction ou la rénovation du bâtiment et l'exploitation des énergies renouvelables.

Entre 2004 et 2009, la première phase a consisté en une phase de test, d'information et de démonstration. Ensuite, à partir de 2009, une deuxième phase d'implémentation et d'incitation à grande échelle a été mise en place, sur base des expériences menées de 2004 à 2009. C'est ainsi que Bruxelles a développé une des réglementations européennes les plus ambitieuses en matière de performance énergétique des bâtiments, tout en assurant le développement d'une offre d'entreprises locales capables de répondre au défi de la nouvelle ambition énergétique.

La Région bruxelloise a adopté une des règlementations européennes les plus ambitieuses en matière de performance énergétique des bâtiments

En 2011, la Région bruxelloise a adopté une des règlementations européennes les plus ambitieuses en matière de performance énergétique des bâtiments en imposant le standard passif pour toute nouvelle construction en 2015. Pour les bâtiments des pouvoirs publics, ce standard s'applique dès 2011. Le standard basse énergie devra être atteint à partir de 2015 pour toute rénovation lourde et dès 2011 dans les bâtiments des pouvoirs publics.

En 2013, la Région bruxelloise s'est dotée d'un Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (COBRACE) qui place la transformation écologique de Bruxelles dans un cadre législatif rigoureux, fruit d'un long travail de concertation. Le COBRACE planifie la réduction progressive des émissions polluantes des bâtiments et des transports.

La Région a également planifié sa politique intégrée pour les cinq prochaines années via le plan régional de l'air, du climat et de l'énergie. Ce plan a pour but de permettre définitivement à la Région d'atteindre son objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% en 2025 par rapport aux émissions de 1990.

Quelques chiffres sur cette transition énergétique :

- De 2004 à 2011, la consommation énergétique par habitant a été réduite de 25%, et les émissions de gaz à effet de serre de 24%.
- Alors qu'il n'y avait aucune bâtiment passif construit en 2007, on compte fin 2013 800.000 m² de bâtiments construits ou en cours.
- On estime que les alliances emploi-environnement permettront de créer 7200 emplois (Construction durable : 2500 emplois ; Gestion de l'eau : 300 emplois ; Gestion des ressources 250 emplois et des déchets 450 emplois ; Alimentation Durable 3700 emplois) ; 300 responsables Energie ont été formés par Bruxelles-Environnement ;

- D'ici à fin 2014, 133 millions d'euros de primes énergie auront été octroyées ;
- Les programmes PLAGE dans les bâtiments publics ont permis d'épargner l'émission de 10.000 tonnes de CO₂. 15 communes sur 19 ont mis en place des programmes PLAGE avec le soutien de la Région ;
- En 2013, six maisons de l'Energie locales ont ouvert leurs portes au public ;
- La politique bruxelloise d'efficacité énergétique dans les bâtiments a été reconnue par la Commission européenne qui a attribué à la Région bruxelloise le Sustainable energy Award en 2012. La RBC a par ailleurs obtenu la première place du classement « politique climatique » dans le cadre du Concours Capitale Verte européenne en 2013.

Le Plan Marshall 2.vert

Plan Marshall 2.VERT : le développement durable au centre de la stratégie de redéploiement économique de la Wallonie

Plan Marshall 2.VERT : 2,7 milliards € pour orienter l'économie wallonne vers le développement durable. Un 6ème pôle spécialement dédié aux technologies environnementales, mais aussi une Alliance Emploi-Environnement (environ 1 milliard d') ou encore un axe recherche particulièrement doté (142 millions €). Sans parler d'une dynamique transversale «développement durable» présente dans tous les pôles.

Pour rappel, le Plan Marshall 2.vert a été approuvé définitivement le 9 décembre 2009. Il s'agit du plus important plan de développement socio-économique et durable initié en Wallonie, dont le budget s'élève à 2,75 milliards EUR, autour des axes structurants suivants :

- Le capital humain
- Les pôles de compétitivité et les réseaux d'entreprises
- La recherche scientifique

- La création d'activités et d'emplois de qualité
- Les Alliances Emploi-Environnement
- L'emploi et le bien-être social
- La promotion transversale du développement durable à travers l'ensemble des politiques publiques ;
- Le renforcement du partenariat public et la promotion d'une conscience wallonne source de mobilisation

L'Alliance Emploi-Environnement pour compléter le Plan Marshall 2.Vert

- L'axe V du PM2.vert qui s'intitule « les Alliance Emploi-Environnement »
- En juin 2010, Lancement du 6ème pôle dédié aux technologies environnementales - Le Plan Marshall 2.Vert est au complet. Complétant la réorientation des cinq premiers pôles vers le développement durable, le nouveau pôle des technologies environnementales s'attache à la chimie durable, aux matériaux durables (dont les matériaux de construction) et consacre une attention particulière tant au domaine de l'énergie (renforcement du cluster existant, interlocuteur de l'ensemble pôles) qu'au domaine des déchets au sens large (notamment capture et stockage du CO2).
- En septembre 2011, la mise en œuvre de la première Alliance Emploi-Environnement consacrée à la construction durable et aux économies d'énergie (Cfr Fiche AEE)

Les trois axes de l'Alliance Emploi-Environnement : stimuler la demande, renforcer l'offre et développer les compétences

L'AEE se décline en 3 axes :

- Stimuler la demande privée et publique ;
- Renforcer l'offre et les capacités du secteur de la construction ;
- Développer les compétences à travers un vaste plan de formations.
- Demande privée - Particuliers : l'écopack, il s'agit d'un prêt à taux 0% duquel est déduite directement la prime (Cfr Fiche écopack)
- Demande publique : les programmes PIVERT (Cfr Fiche PIVERT) et UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments)

sont des programmes d’investissements ambitieux visant à rénover les logements publics, les bâtiments communaux, les écoles

- Renforcement de l’offre :
- Appel à projet visant le développement de filières de matériaux durables : plus de 50 entreprises Wallonnes impliquées dans des projets de développement de filières via le soutien à des chantiers pilotes.
- Clubs C-Durables : initiative développée par la Confédération de la Construction Wallonne (CCW) et SAW-B (fédération d’économie sociale) visant à favoriser la création de clubs d’entreprises mixtes (économie sociale – économie classique). Un club par province rassemblant chacun entre 10 et 20 entreprises.
- Développer les compétences à travers un programme de formations vertes : Intégration de compétences vertes dans les différents référentiels de formation des opérateurs de formation (FOREM, IFAPME, EFT/OISP, etc.) liées aux enjeux de la construction durable et de l’énergie : exemple : l’étanchéité à l’air, la performance énergétique des bâtiments, etc.

La première Alliance Emploi-Environnement en Wallonie - Construction durable

L’Alliance Emploi-Environnement : transformer les contraintes environnementales en opportunités économiques

Un chiffre clé : 1 milliard € de budget

Pourquoi une AEE construction durable ?

- Etat du bâti wallon de mauvaise qualité et peu performant d’un point de vue énergétique ;
- Le secteur de la construction est un indicateur de santé économique ;

Les objectifs de la première Alliance Emploi-Environnement (AEE) - Construction durable sont :

- Se concentrer sur le potentiel des améliorations énergétiques et environnementales du bâti pour générer de l'emploi et créer des opportunités économiques ;
- Diminuer la facture énergétique des ménages ;
- Faire transiter ce secteur vers plus de durabilité ;

La participation du secteur est la clé de la réussite de l'Alliance Emploi-Environnement

L'Alliance Emploi-Environnement s'est concrétisée tout d'abord par un Plan d'action (plan pluriannuel) de 50 mesures, élaboré via un processus participatif avec le secteur: syndicats, fédérations professionnelles, associations de lutte contre la pauvreté, organismes d'économie sociale, etc.

Des contrats multisectoriels ont été signés avec chaque partenaire de l'AEE en vue de partager les objectifs poursuivis et définir clairement leur rôle dans la mise en œuvre.

Les trois axes de l'Alliance Emploi-Environnement :

- Stimuler la demande privée et publique ;
- Renforcer l'offre et les capacités du secteur de la construction ;
- Développer les compétences à travers un vaste plan de formations.

Demande privée - Particuliers : l'écopack, il s'agit d'un prêt à taux 0% duquel est déduite directement la prime (Cfr Fiche épocap)

Demande publique : les programmes PIVERT (Cfr Fiche PIVERT) et UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments) sont des programmes d'investissements ambitieux visant à rénover les logements publics, les bâtiments communaux, les écoles.

Renforcement de l'offre :

- Appel à projet visant le développement de filières de matériaux durables : plus de 50 entreprises Wallonnes impliquées dans des projets de développement de filières via le soutien à des chantiers pilotes.

- Clubs C-Durables : initiative développée par la Confédération de la Construction Wallonne (CCW) et SAW-B (fédération d'économie sociale) visant à favoriser la création de clubs d'entreprises mixtes (économie sociale – économie classique). Un club par province rassemblant chacun entre 10 et 20 entreprises.

Développer les compétences à travers un programme de formations vertes :

- Intégration de compétences vertes dans les différents référentiels de formation des opérateurs de formation (FOREM, IFAPME, EFT/OISP, etc.) liées aux enjeux de la construction durable et de l'énergie : exemple : l'étanchéité à l'air, la performance énergétique des bâtiments, etc.

Alliance Emploi Environnement – Région Bruxelloise

L'Alliance Emploi-Environnement : transformer les contraintes environnementales en opportunités économiques et en création d'emplois

L'Alliance Emploi-Environnement contribue à créer de l'emploi pour les bruxellois, stimuler l'activité économique dans les secteurs économiques liés à l'environnement au sein de la Région et contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

Le concept d'Alliance Emploi-Environnement part du constat que les enjeux environnementaux représentent un gisement essentiel d'emploi et de croissance économique pour les économies qui sauront s'adapter le plus rapidement. L'idée de l'Alliance Emploi-Environnement est donc de stimuler les secteurs économiques les plus porteurs en termes de croissance et d'emploi et de les soutenir dans leur transition vers plus de durabilité de manière à améliorer la compétitivité des entreprises bruxelloises et à développer l'emploi des bruxellois, y compris des publics peu qualifiés.

Pour ce faire, l'Alliance Emploi-Environnement propose une nouvelle dynamique de gouvernance, en ce sens qu'elle vise à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées entre eux. Le projet est réellement innovant car il ne s'agit pas seulement de consultation et de participation classique mais d'associer étroitement dès le départ toutes les parties prenantes pour aboutir à un véritable engagement collectif et individuel de travailler ensemble en vue de la réalisation d'objectifs partagés, à savoir le développement de filières vertes et la création d'emplois durables.

Cette dynamique s'inscrit en cohérence avec d'autres projets dans une volonté forte de faire de Bruxelles un modèle en matière de développement durable.

Les 4 axes de l'Alliance Emploi-Environnement à Bruxelles

- Axe Construction durable : 2010 à 2013
- Axe Eau : 2012 - 2013
- Axe Déchets : 2013
- Axe Alimentation durable : 2013

Axe Construction durable

- 2.500 emplois potentiels, principalement des maçons, chapistes, façadiers, couvreurs, menuisiers, vitriers, chauffagistes (installation et maintenance), installateurs sanitaire, HVAC (installation et maintenance), électriciens, architectes, études techniques et d'ingénierie.;
- 120.000 heures de formation données en 2011 et 2012 grâce au soutien de l'Alliance Emploi-Environnement : 25.000 heures spécialisées sur les concepts telles que l'isolation et l'étanchéité à l'air ainsi que leur mise en œuvre, 40.000 heures de formation données aux concepteurs et 55.000 heures ont été données sur divers thématiques en construction durable;

- plus de 1.600 entreprises ou indépendants (dont 56 entreprises d'économie sociale) informés à la construction durable ou aux actions de l'Alliance ;
- plus de 250 entreprises accompagnées (dont 10 entreprises d'économies sociales) soutenues ou impliquées dans des actions concrètes ;
- 85 professeurs de l'enseignement et formateurs formés ou impliqués dans des actions
- 15 opérateurs de formation impliqués dans un réseau de réflexion proactive sur l'évolution de la construction durable;
- plus de 500 chercheurs d'emploi formés ou screenés (en partenariat avec Actiris)
- 270 jeunes au stade de la formation professionnelle initiale initiés à la construction durable;;
- 205 élèves de l'enseignement professionnel sensibilisés via des séances d'informations dans les établissements scolaires ou des visites sur chantiers (145 étudiants de professionnels amenés sur les chantiers de construction durable) et 66 jeunes en formation en alternance à l'EFPME ayant reçu une formation complémentaire à la construction durable
- 100 donneurs d'ordre publics informés des nouvelles clauses environnementales et sociales à introduire dans les cahiers des charges ;

Axe Eau

- Fonctionnement des marchés publics : 40 entreprises ont participé aux deux premiers séminaires organisés par BECI
- 55 acteurs ont participé aux rencontres organisées par l'ABE dans le cadre de l'animation économique du maillage Bleu+. Un blog a également été mis en place pour diffuser cette information sur le site de greentech et Groupe One a organisé un premier séminaire sur le thème des « Challenges et solutions d'une gestion alternative de l'eau de pluie à Bruxelles » qui a réuni 55 participants
- Actiris a multiplié ses contacts avec les entreprises pour les sensibiliser à l'offre de main d'œuvre qualifiée en Eau

- Prospective Research for Brussels a retenu 5 projets sur la thématique de la gestion de la gestion de l'eau (58% du budget total affecté aux projets sont consacrés à la thématique de l'eau). Dans le cadre du programme d'Impulsion 3 projets sur 6 sont actuellement en cours sur cette thématique.
- 55 entreprises ont participé aux rencontres et visites de laboratoires organisées par l'ABE pour stimuler la collaboration entre les universités et le secteur.
- Un portail web visant à centraliser l'ensemble des résultats de la veille technologique pour les différentes thématiques considérées est en cours de développement. 18 fiches thématiques sont en cours de finalisation.
- Une dizaine de bâtiments « exemplaires dans l'utilisation rationnelle de l'eau » ont été sélectionnés afin d'établir la liste des aménagements permettant de déterminer une utilisation rationnelle de l'eau.
- 476 entreprises du secteur de la construction ont été contactées par la CCBC afin de les sensibiliser et les informer des normes et agréments aux marchés de l'eau.
- 1800 entreprises ont été sensibilisées par l'ABE à l'éco-innovation et aux divers types d'agréments.
- Une étude sur la réutilisation industrielle des eaux usées et au recyclage interne est en cours.

Axe Ressources Déchets

Début juillet, le GRBC a approuvé le texte de l'Accord et les 43 fiches-actions de l'Alliance Emploi-Environnement – 3ème axe Ressources-Déchets

Ces propositions concrètes se sont muées en 43 actions élaborées pour que se rencontrent entreprises, main d'œuvre qualifiée, expertises techniques, formations, partage d'expériences... Parmi ces actions :

- mettre les entreprises bruxelloises en capacité de répondre aux marchés publics lancés en Région bruxelloise, ce qui n'est bien souvent pas le cas pour l'instant, par manque d'informations sur

- les marchés à venir, de connaissances pour répondre aux marchés publics, d'accompagnement... ;
- stimuler et développer la filière de collecte et traitement et de valorisation des déchets organiques ;
 - soutenir la mise en réseau et l'extension des repair-cafés ;
 - développer des filières de démontage et de recyclage des châssis et des fenêtres dans les petits chantiers ;
 - mettre en place une plate-forme d'échange et de réemploi des matériaux utilisés par les professionnels des secteurs culturel et artistique.

Axe Alimentation Durable

Début novembre, le GRBC a approuvé le texte de l'Accord et les 51 fiches-actions de l'Alliance Emploi-Environnement – 4ème axe Alimentation durable

Programme d'actions de soutien à la demande en alimentation durable (2010)

- Ce programme (2010) vise les ménages mais aussi les structures de consommation collectives, les entreprises Horeca et les évènements
- « Cantines durables »: 59 restaurants de collectivité, soit plus de 12,5% des repas pris en collectivité à Bruxelles
- Formations « marchés publics durables »
- Soutien à la mise en place d'évènements AD : Gouter Bruxelles (Karikol), Valériane Bruxelles (Nature & Progrès), Jeudi Veggie (Eva)
- Soutien au réseau des GASAP : de 3 à 75 entre 2006 et 2012
- Soutien au RABAD et aux associations
- Appels à projets (2011, 2012, 2013) : 55 projets
- Campagnes de Bruxelles Environnement « 4 saisons » et « anti-gaspi », les animations et outils scolaires...

Toujours pour encourager la demande et soutenir la production urbaine, la Ministre de l'environnement a adopté en 2012 un « Maillage potager ».

Un Maillage potager pour

- accroître la surface dédiée à la culture potagère en Région bruxelloise,
- encourager la pratique du maraîchage parmi les différents groupes de population,
- des pratiques de maraîchage respectueuses de l'environnement, qui soutiennent la biodiversité locale et le recours aux méthodes de production écologiques
- mais également favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques de production maraîchère urbaine.

La mise en œuvre de ces actions a permis d'engranger de nouveaux résultats. Ainsi, par exemple, la demande pour une alimentation de qualité se renforce, notamment par le biais des structures de consommation collective (cantine, événement, établissements HoReCa...) qui ont intégré la durabilité dans leurs achats et leurs pratiques. Actuellement, plus de 12,5 % des repas pris en collectivité chaque jour à Bruxelles sont accompagnés dans le cadre du projet « Cantine durables » coordonné par Bruxelles Environnement.

Dès lors il s'agit de veiller à ce que l'accroissement de la demande puisse être satisfait par un accroissement de l'offre en aliments durables sur le marché bruxellois.

Alimentation durable: Évolution du secteur économique et potentiel d'emplois

Le secteur potentiellement le plus pourvoyeur d'emplois est celui de la production agricole urbaine, avec plus de 6.000 postes à créer, grâce au développement d'une production agricole urbaine multifonctionnelle respectueuse de l'environnement et intensive en main-d'œuvre. Un objectif serait d'atteindre 1/3 de ces emplois d'ici 2020, à savoir 2.000 emplois. Les débouchés de cette production urbaine bruxelloise permettraient en outre de générer environ 1.000 emplois supplémentaires dans les secteurs de la transformation, de la distribution et de l'Horeca. Enfin, près de 200 emplois pourraient voir le jour dans le traitement des déchets et la formation. Dans ce cadre, le potentiel d'emploi total est de 3.700 emplois à 10 ans.

Les chantiers prioritaires qui ont été retenus sont

- Renforcement et structuration des filières locales en alimentation durable ;
- Développement d'outils techniques, juridiques, financiers, de communication pour soutenir la création/transition d'entreprises ou d'activités en alimentation durable ;
- Recherche et innovation ;
- Enseignement, Formation, Insertion.

Dans ces chantiers, 50 projets d'actions ont été co-construits par des partenariats associant des partenaires publics, privés et associatifs.

Le Schéma de Développement Territorial (SDER)

Le Schéma de Développement Territorial (SDER) : une vision d'avenir pour le territoire wallon

Depuis les années '80, 2 000 Ha de terres agricoles sont urbanisées chaque année ; cela correspond à 2 750 terrains de foot ! Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) met en place les mesures pour réduire cette superficie de moitié.

La version précédente du SDER datait de 1999. Avant cette législature, il n'avait été ni révisé ni évalué. Sous l'impulsion du Ministre Philippe Henry, le Gouvernement a décidé de s'attaquer à ce chantier devenu urgent. Le nouveau projet a été adopté le 7 novembre 2013 par le Gouvernement wallon. Il a été soumis à une enquête publique et à la consultation des communes.

Le SDER «exprime les options d'aménagement et de développement durable pour l'ensemble du territoire de la Wallonie». Il sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, l'implantation des activités économiques, la mobilité, la conservation de la nature, la gestion des paysages, etc...

Le projet de SDER propose une vision pour le territoire wallon, à l'horizon 2040, en vue de rencontrer les défis démographiques, sociaux, économiques, énergétiques et climatiques.

Il comporte 100 objectifs au service du bien-être des citoyens et de la vitalité des entreprises, articulés en 4 piliers :

- Répondre aux besoins des citoyens en logements et en services et développer l'habitat durable ;
- Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts de chaque territoire ;
- Mieux aménager le territoire pour permettre le développement de transports durables ;
- Protéger et valoriser les ressources et le patrimoine.

Il propose une nouvelle structure territoriale affirmant le caractère pluriel de la Wallonie et renforçant ses atouts (voir carte de synthèse).

Enfin, il comprend des mesures opérationnelles, soit 31 mesures sur 5 thématiques : Développement, Mobilité, Partenariat, Ressources et Urbanisme.

Le SDER, un processus participatif en cohérence avec le CODT

Il était indispensable de mener de front la réforme du CODT et la révision du SDER.

Il est logique que le SDER et le CODT s'articulent (mêmes principes, périmètres U et territoire centraux dans la mesure U.1, par exemple).

Le projet de SDER a fait l'objet de nombreuses consultations, qui ont amené des améliorations et permis son appropriation par les acteurs :

- ateliers du territoire impliquant 1 200 participants ;
- Séminaires avec les acteurs, les communes, ...
- 1000 pages d'avis sur les objectifs,
- enquête publique et consultation des 262 communes et CCATM

Ce processus participatif fait du SDER un document ambitieux et consensuel.

Une réforme au bénéfice des territoires ruraux et centraux, des bassins de vie et des axes de développement

Territoires ruraux et territoires centraux

Il est faux de prétendre que le SDER reste silencieux quant au destin des espaces ruraux : un encart y est consacré dans la structure territoriale. De nombreux objectifs et mesures explicitent le projet pour le territoire rural

Retourner la question : quelles sont les propositions qui ne sont pas faites dans le projet de SDER ?

Contrairement au SDER de 1999 - qui était quasi muet sur la ruralité -, le projet de SDER complète le maillage des pôles par des villages centraux et des bourgs, qui constituent (avec les pôles) les territoires centraux.

Il y aura au moins un territoire central par commune. La crainte sur les localités qui ne sont pas des pôles est donc infondée.

Toute partie du territoire est à proximité d'au moins un territoire central. Leur développement permet de maintenir et de développer les services de base (écoles fondamentales, commerces alimentaires, pharmacie, librairies, poste,...) et de rationaliser les déplacements.

Les territoires centraux seront inscrits au plan de secteur (« Péri-mètres U »).

Le choix des pôles a fait l'objet d'un choix et d'une méthodologie transparente.

Bassins de vie :

En s'appuyant sur une approche supra-communale par bassins de vie, le projet vise à rationaliser les déplacements scolaires, commerciaux, équipements semi-courants... et à répondre à la demande en logement. Le bassin de vie est bien en complément avec un découpage institutionnel sous-régional (Provinces, interco) et pas en remplacement. Les deux échelles ne s'excluent pas.

Axes de développement :

Les axes de développement relient les aires métropolitaines. Dans cette logique, il est normal qu'ils soient interrompus.

Code du Développement Territorial (CoDT)

Une réforme colossale du code du Développement Territorial

« On ne savait pas que c'était impossible alors on l'a fait ! »

Il s'agit tout simplement de la plus grande réforme réalisée sous ce Gouvernement et elle a été portée par un Ecolo.

Le code de l'Aménagement du territoire a subi au fil des trente dernières années une succession de modifications qui ont rendu le code illisible et impraticable.. Revendre sa maison, faire construire, agrandir, toutes ces étapes étaient devenues un casse-tête chinois !

En effet, le Cwatupe a subi :

- 143 modifications en moins de 10 ans ;
- Plus de 800 modifications d'articles.

Et plus personne n'y comprenait quelque chose.

CoDT : utilisation rationnelle des territoires, développement économique, l'amélioration du cadre de vie et maîtrise de la mobilité

L'adoption du nouveau Code CoDT (dont les plus conservateurs disaient, impossible trop complexe, ils n'y arriveront jamais).

Cinq principes guident cet engagement :

- Utilisation rationnelle des territoires (arrêtions de gaspiller nos zones agricoles). En matière d'étalement urbain, depuis les années 80, 2.000 Hectares de terres agricoles sont urbanisés chaque année. En 30 ans, cela correspond à la disparition de 1 500 exploitations agricoles.) ;
- Développement économique (plus facile d'investir pour des acteurs économiques lorsque le territoire est organisé intelligemment) ;
- Amélioration cadre de vie (on ne met pas n'importe quoi n'importe où pour ensuite laisser des chancres) ;
- Mobilité maîtrisée (développer les activités futures à proximité des moyens de déplacement) ;
- Valoriser les centralités (enrichir les coeurs de village, lutter contre l'exode des villages en renforçant leur cœur).

Pour atteindre cet objectif, le Code rompt avec la complexité et les contraintes, il simplifie les procédures et remplace les outils figés par des outils souples.

Une réforme qui simplifie les choses et axe le Code sur le projet et non plus sur les procédures

- SIMPLIFICATION : Pour les projets d'envergure le texte prévoit une simplification des révisions de plan de secteur qui prendront, en moyenne, un an de moins qu'actuellement. Un mécanisme de périmètre d'enjeu régional est également introduit/ Plus de souplesse pour plus de projets, gain de temps pour les acteurs économiques souvent englués dans les procédures longues, complexes et coûteuses.

- Concernant les projets d'intérêt général la liste a été fortement réduite et ils feront l'objet d'une procédure parlementaire complète/fini le DAR, on sort de l'arbitraire pour une procédure parlementaire sur les permis liés aux grandes infrastructures, type aéroports.
- Autre avancée du Codt, les périmètres «U». Avec les communes, le Gouvernement déterminera des périmètres «U» où la Région souhaite développer le potentiel de centraliser en renouvelant l'urbanisation. Les procédures pour s'y installer seront simplifiées. Le but : mailler le territoire wallon pour que les services de base soient accessibles à tous et freiner la périurbanisation/une avancée majeure facilitant par exemple la multiplication des éco-quartiers.
- Concernant l'assouplissement des règles : Actuellement, 85 % des permis accordés doivent passer par des dérogations, les règles étant à la base bien trop strictes et les prescriptions tatillonnes (fenêtres, pentes de toitures, hauteur sous corniche, etc.), le CoDT simplifiera ces procédures
- Quant aux délais de rigueur permettant plus de prévisibilité, ils sont également confortés.
- Autre avancée du Code, la prescription des infractions non fondamentales. Vous achetez une maison dont la véranda (qui a plus de 10 ans) n'a pas de permis ? ça ne va plus vous empêcher d'acheter votre baraque.
- Le code est un changement fondamental pour les citoyens et les communes qui rendent les permis (exemple de la piscine + de l'abri de jardin...).
- Désormais, on entre dans le Code par le projet et plus par la procédure

Implantations commerciales

Implantations commerciales : le bon projet à la bonne place

Jusqu'ici chaque décision prise en recours sur un commerce faisait l'objet de polémiques incessantes entre riverains, promoteurs et communes. Lieux de tensions mais aussi parfois de copinage entre

communes et promoteurs au mépris des riverains ou impossibilité pour un promoteur de développer le bon projet à la bonne place.

La loi dite IKEA de Sabine LARUELLE avait complètement déréglé le « permis socio-économique », donnant le pouvoir aux seules communes et autorisant la quasi-totalité des demandes, même les plus farfelues (cf Citta Verde, projet de 90 000 m² à FARCIENNES, en concurrence directe à CHARLEROI et NAMUR).

La proportion de locaux commerciaux inoccupés dans les centres-villes en Wallonie (les cellules vides) est à l'heure actuelle de 13,5% en moyenne.

D'après le consultant Deloitte, si on n'avait rien fait, ce chiffre serait monté à 25%, à l'horizon 2025 !

Adoption du décret « Commerce » en Wallonie

Le décret « Commerce » avec lequel la Wallonie anticipe la régionalisation du « permis socio-économique » fédéral et se dote d'une législation et de critères clairs pour les autorisations d'implantation commerciales.

En outre, le Schéma régional de développement commercial (SRDC) explicite la politique du Gouvernement : recommandations par type de commerces et par agglomération, identification des zones en sous-offre et suroffre commerciale, ...

Le SRDC est évidemment cohérent avec les décisions ponctuelles prises par le Ministre Philippe HENRY, tout au long de la législature :

- refus de Citta Verde à FARCIENNES,
- autorisation de Rive Gauche à CHARLEROI
- refus de Sterpenich, situé en pleine zone agricole à 10 kilomètres d'ARLON,
- autorisation de City Mall à VERVIERS, après amélioration du projet,

- relocalisation du Décathlon à VERVIERS... plutôt que dans la campagne de THEUX.
- ...

Les implantations autorisées sont dorénavant mieux localisées et limitent les coûts pour la société.

Une approche supra-communale et régionale de l'implantation commerciale

Ce décret permet de dépasser le sous-localisme, grâce à une approche supra-communale, voire régionale. Il évite l'apparition de zones de sous-offre ou de sur-offre. L'implantation des activités commerciales est ainsi rationnalisée, pour répondre aux besoins des consommateurs, limiter les déplacements inutiles et favoriser le recours aux transports en commun, maintenir les commerces dans les centres, éviter l'apparition de friches commerciales,...

En totale cohérence avec le Code du développement territorial, il instaure une procédure de permis intégré avec le permis d'urbanisme et le permis d'environnement.

Le décret permet ainsi à la Wallonie de se prononcer directement sur les projets de grande ampleur, évitant la concurrence stérile entre communes à laquelle on assiste encore trop souvent aujourd'hui.

Si on veut éviter l'apparition de chancres ici et là, il importe de situer la bonne activité à la bonne place, ce décret le permettra.

Référentiel et opérations de développement d'éco-quartiers

Développement des éco-quartiers en Wallonie

Enfin des impulsions et des balises claires pour le développement de quartiers durables en Wallonie ! 25 critères, 5 axes d'exigences et 5 critères minimum pour prétendre à l'appellation « quartiers durables ».

Lors de son entrée en fonction en 2009, le Gouvernement wallon s'était engagé dans la DPR à renforcer les opérations d'aménagement ou de revitalisation d'envergure afin de contribuer à accroître l'attractivité des noyaux d'habitat.

Cet engagement comprenait les éléments suivants :

- l'initiation d'opérations d'éco-quartiers et une labellisation avec pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle du logement : choix d'énergies renouvelable ou d'équipements à faible consommation énergétique, choix de matériaux recyclés, locaux collectifs pour le tri de déchets, etc. ;
- l'impulsion d'une conception de l'urbanisation et de bâtiments économes en énergie, favoriser l'usage de mode de transports alternatifs à la voiture dans les quartiers ;
- La promotion des conceptions innovantes du développement urbain au travers d'un urbanisme et d'une architecture créatifs, notamment par le lancement de projets pilotes.

Jusque là, la Wallonie, contrairement aux régions qui l'entourent ne s'était jamais dotée d'un outil accessible définissant l'appellation « écoquartiers » alors même que différents projets se réclamaient déjà de celle-ci depuis le début des années 2000.

Il était temps de combler ce vide en posant des balises. Philippe Henry a ainsi doté la Wallonie d'un premier Référentiel Quartiers durables. Ce référentiel opérationnalise le concept « d'écoquartier » en objectivant les critères minimum à respecter pour prétendre à cette appellation.

La logique du référentiel n'est pas la labellisation mais la formalisation de balises et de repères souples utilisables dès les ébauches du plan masse, lors de la conception et de la mise en œuvre de quartiers durables et de leur évaluation. Conçu par des professionnels de l'aménagement et testé *in situ* dans plusieurs projets impulsé par Philippe Henry durant la législature (Cf. Infra), il est aisément « implémentable » aux opérations EQ tant privées que publiques.

Déclinés autours de 5 axes thématiques (potentialités du site, ressources du site, milieux naturels, aménagement du site et mixité/participation), les critères minimum à rencontrer sont les suivants :

- Une forte densité (30 log/ha dans les pôles et bourgs ; 20 log/ha dans les villages centraux) associée à une attention soutenue aux potentialités du site (desserte TC, accès aux commerces et équipements de proximité) permet une base solide pour répondre aux objectifs de développement durable de nos territoires.
- Le développement minimum de 50% de logements mitoyens associé à la densité et à une isolation du bâti permet de réduire efficacement les besoins énergétiques.
- Une attention soutenue à la qualité et l'accessibilité des espaces verts et bleus pour une meilleure qualité de vie des habitants et la préservation du réseau écologique.
- Une liaison douce du quartier aux quartiers environnants permettant de répondre aux objectifs de réduction des déplacements motorisés et de limiter les surcouts d'infrastructures et de services.
- La mixité des logements (min 10% de studio 1 chambre, 10% logements 2 chambres, 10% de logements 3 chambres et plus) permet une diversité de types de logements favorable à la mixité sociale.

Outre la sortie de cet outil, Philippe Henry a appuyé durant la législature plusieurs projets sur des terrains régionaux: Genappe, Brugelette, Haine Saint Pierre, Charleroi dans le cadre de la politique des SAR du PM2.vert.

Les leviers employés : réalisation de diagnostics territoriaux, aide et supervision dans l'écriture des cahiers spéciaux des charges, développement d'appel à la concurrence afin de faire émerger des projets d'excellence sur base des critères architecturaux et urbanistiques ; favoriser l'emploi de procédures novatrices : concours internationaux, dialogues compétitifs. L'objectif : Une réelle promotion de la qualité urbanistique, architecturale et paysagère en stimulant la réalisation de concours d'urbanisme et d'architecture.

Il a mené les actions suivantes allant en ce sens :

- Les deux premiers grands prix d'architecture de Wallonie
- Les deux premiers concours d'urbanisme pour étudiants (Louvain la Neuve et Liège)
- La première procédure de « dialogue compétitif »(concours) pour la réalisation d'un quartier durable sur le site de l'ancienne sucrerie de Genappe.
- Le concours européen pour l'achèvement de l'esplanade des Guillemins.
- La rénovation du Val-Benoît

Trois exemples d'Eco-quartier en Wallonie

Trois exemples de concrétisation d'application du référentiel wallon quartiers durables durant la législature :

- Eco-quartier du pavé Saint-Joseph à Genappe (Sucrerie de Genappe) : Des moyens importants ont été débloqués (6,8 millions d'euros) pour réhabiliter le site de l'ancienne sucrerie, et réalisation d'un dialogue compétitif (1ère expérience de mise en concurrence de Bouw teams supervisée par des experts architectes et urbanistes internationaux) pour développer un éco-quartier sur les 8 hectares de la ZACC St Joseph, propriété de la Wallonie (= opération win win : rentrées financières pour la RW ET quartier exemplaire EQ destinés à faire des émules en Wallonie).
- Ecoquartier de Coronmeuse à Liège : 2,2 Mio Eur débloqué par Philippe Henry pour le SAR de la darse de Coronmeuse et pour le développement d'un Eco quartier dédié à l'habitat et aux espaces

verts eu bleus sur les 230.000 mc du site de l’Expo 1939. L'espace sera constitué de logements (minimum 60%), de bureaux et services publics (maximum 15%), de commerces et horeca (maximum 10%, dont 7500 m² dédié à l'érection d'un hôtel). Le tout sera bâti dans un souci d'économie énergétique Suite à la non reprise de Liège pour l'Expo 2017, volonté des forces vives de développer le site via les préconisations du référentiel wallon quartier durable et des principes du dialogue compétitif. Le site sera doté d'un accès au tram lorsque celui-ci sera mis en service (première phase du tracé: Coronmeuse-Sclessin).

- Ecoquartier d'affaires de l'esplanade des Guillemins à Liège : objectif de faire de du solde restant de la parcelle Fedimmo le long de l'esplanade une vitrine du dynamisme économique de Liège, de doter la métropole –capitale économique de la Wallonie- du 1er quartier d'affaire wallon construit selon les balises du Référentiel wallon quartier durable. Appel Marché privé européen accompagné par le cabinet dans le cadre d'une Charte urbanistique pour le développement de ce quartier de gare impulsée par Philippe Henry.

Projets mis sur l'ouvrage (avant la fin de législature) : Sucrerie de Brugelette, Oberste Heide d'Eupen.

L'implantation des éoliennes en Wallonie

Un développement éolien harmonieux pour garantir un futur énergétique durable et créer des emplois

Selon une étude d'AGORIA, le développement de l'éolien représente une perspective de 16.000 emplois en Belgique d'ici 2030. Il y a par ailleurs déjà près de 80 entreprises actives dans la chaîne de valeur ajoutée de l'éolien aujourd'hui.

La Déclaration de politique régionale 2009-2014 (DPR) prévoit de « soutenir les énergies renouvelables de manière cohérente ». A ce titre, l'objectif est « de tendre à l'horizon 2020 à 20 % de la consommation finale d'énergie par des sources renouvelables ».

Un tel niveau d'ambition, lui-même en ligne avec les objectifs européens, nécessite la mobilisation de toutes les Sources d'Energie Renouvelable, dont l'éolien on shore. Ainsi, la DPR mentionne l'engagement d' « actualiser le cadre de référence pour l'implantation des éoliennes ».

Le Gouvernement, sur proposition d'ECOLO, a adopté les documents suivants :

- Un cadre de référence actualisé. L'ancien cadre datait de 2002 et ne correspondait plus à la réalité d'aujourd'hui.
- Un arrêté portant conditions sectorielles pour les éoliennes. Cet arrêté définit notamment de façon précise les normes de bruit à respecter.
- Un décret modifiant la procédure d'attribution des autorisations pour les parcs d'éoliennes.

Le Gouvernement a également adopté un projet de Plan wallon de répartition du productible éolien (la fameuse carte soumise à enquête publique fin 2013). L'adoption du Plan définitif sera au menu du prochain Gouvernement.

Sortir de l'anarchie : adoption d'un cadre de référence éolien tournée vers l'avenir et protecteur pour les riverains

Alors que l'objet-même du cadre éolien était de sortir de l'anarchie, tous nos adversaires politiques ont « enfermé » ECOLO dans un discours réducteur : « ils veulent mettre des éoliennes partout ! ». Cela est particulièrement amplifié par le discours « Nimby » et la présence médiatique d'acteurs opposés, par principe, aux éoliennes comme l'association « Vent de raison ». L'éolien fait l'objet de beaucoup de

« fantasmes » et contre-vérité : baisse des valeurs immobilières, aussi risqué que le nucléaire, dangereux pour les oiseaux, etc.

Nous pouvons être particulièrement fiers d'avoir résisté à ces pressions et d'avoir été au-delà de ce que nous nous étions engagés à faire. Ainsi, nous avons adopté un nouveau « Cadre de référence », bien plus protecteur pour les riverains que le précédent (ex : distance à l'habitat passé de 350m à « 4x la hauteur de l'éolienne ») ainsi qu'un arrêté définissant de façon claire les normes de bruit à respecter. Mais nous avons été plus loin en adoptant un décret qui met fin au règne du « premier arrivé, premier servi » pour éviter la concurrence et la multiplication des projets, et permettre que les meilleurs soient partout choisis.

Avancer dans la transition énergétique en concertation avec les citoyens et les communes

- Sortir de l'anarchie et se donner un cadre global clair : L'objectif est d'atteindre 3800 GWh en 2020. Cela sera fait grâce au découpage de la Wallonie en 30 « lots », ouverts les uns après les autres à appel à projets des développeurs. C'est le Gouvernement wallon qui choisira dans chaque lot le meilleur projet, en fonction du respect des prescrits du cadre de référence, de critères socio-économiques, de la participation citoyenne ou communale.
- Prendre en compte les avis citoyens et des communes: La consultation publique large a permis d'adapter le cadre, notamment en ajustant la distance minimale des mâts par rapport aux habitations. Elle permettra également que des « spécificités locales » identifiées lors de l'enquête publique sur la carte soient prises en compte dans chaque lot.
- Porteur d'emplois stables : Selon les études reconnues, l'objectif wallon de 3800 GWh permettrait donc la création de 9.500 emplois directs d'ici 2020 dans le secteur éolien.
- Implication des citoyens et des communes dans les éoliennes : Le décret éolien encourage fortement la participation des citoyens

et/ou des communes aux projets éoliens et à leurs retombées économiques en incitant les promoteurs à ouvrir le capital de leur projet (au minimum à hauteur de 24,99% pour les citoyens et 24,99% pour les communes).

Mobilité / Trajectoire budgétaire du groupe TEC

Plus de trente millions d'€ pour le déploiement des TEC wallons à l'horizon 2016

Lors de son entrée en fonction en 2009, le Gouvernement wallon avait décidé, par souci d'économie, un gel complet des dotations des Organismes d'Intérêt Public (OIP). Potentiellement catastrophique pour le groupe TEC (SRWT et les différents TEC), dont la dotation était jusque-là indexée (et même indexée +1% pour les différents TEC).

Ce qui permettait au groupe de simplement résister à l'évolution normale de ses coûts (indexation, évolution barémique, etc.)

La situation était d'autant plus problématique que ce contexte budgétaire TRES difficile s'inscrivait dans une explosion de la demande : entre 2001 et 2011, le nombre d'usagers des TEC wallons a... doublé.

Philippe Henry a réussi, pour 2009, 2010, 2011 et 2012, à obtenir de haute lutte lors des conclaves budgétaires une « rallonge » équivalente à l'indexation mais ce ne fut pas le cas en 2013 et, cette année-là, le groupe TEC a bien été obligé de faire quelques économies et de légèrement réduire l'offre. Ce sont les liaisons ne transportant que très peu de voyageurs qui ont fait l'objet de réduction d'offre.

L'évolution du pourcentage des crédits affectés par la Wallonie au TEC rapportés à l'évolution du budget total de la Région montre bien l'effort en faveur de l'offre de transport en commun : entre 2009 et 2014, les crédits en faveur des TEC ont augmenté de 8,5%, tandis que dans le même temps, le budget global de la Wallonie n'augmentait que de 3,7%.

Un Contrat de Service Public 2013-2017 pour la TEC plus ambitieux

Outre les « bois de rallonge » précités, la présence d’Ecolo (et de Philippe Henry en particulier) au Gouvernement wallon a permis d’obtenir une nouvelle « Trajectoire budgétaire » pour le groupe TEC. Validée par le Gouvernement en septembre 2013, celle-ci a permis la finalisation du Contrat de Service Public 2013-2017, signé en novembre 2013.

Concrètement, la trajectoire fixe une augmentation annuelle de la dotation à hauteur de l’indexation +1% tant pour la SRWT que pour les sociétés de TEC en 2015, 2016 et 2017. Et cela également sur les investissements d’exploitation (achat de matériel roulant par exemple), jusque-là eux aussi « gelés ». En plus, la trajectoire prévoit une augmentation « bonus » de la dotation de 4,5 millions en 2015 et de 7,5 millions en 2016 et 2017.

| | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Indexation (hypothèse : indexation = 2 %) + 1 % | 12 millions | 24 millions | 36 millions |
| « bonus » | 4,5 millions | 7,5 millions | 7,5 millions |
| total | 16,5 millions | 31,5 millions | 43,5 millions |

Cela veut donc dire que le groupe est enfin doté d’une véritable vision à cinq ans de ses moyens budgétaires, ce qui lui permettra une meilleure gestion. Ces moyens nouveaux signifient également qu’au lieu de simplement maintenir son offre, le groupe va pouvoir, dès 2016 déployer son réseau, redéployer son offre. C’est une grande victoire pour les transports en commun.

Le nouveau « contrat de service public » du groupe TEC, lui, fixe une ligne allant plus loin que les anciens Contrats de Gestion : objectifs clairs, missions bien établies, vision à long terme, meilleure intégration du Groupe TEC.

Pour la première fois, le groupe TEC s'engage à rendre des comptes sur l'évolution de son réseau et communiquer sa vision à moyen terme de son évolution.

Avec Ecolo, c'est l'ambition d'une gouvernance de qualité aux TEC.

Objectifs : assurer une meilleure fréquence des bus sur les lignes les plus fréquentées, disposer de plus de matériel roulant et créer des nouvelles lignes

Ces moyens nouveaux pour le groupe TEC, les premiers dont il disposera depuis très longtemps, vont d'évidence permettre aux TEC de rendre un meilleur service au public : assurer une meilleure fréquence des bus sur les lignes les plus fréquentées, disposer de plus de matériel roulant, créer certaines lignes. En un mot : améliorer son offre.

C'est très nécessaire dans les centres-villes et sur les lignes express où on vit actuellement un vrai problème de capacité.

Pour les usagers, c'est donc l'assurance de transports en commun plus fréquents et confortables, plus adaptés aussi aux nouveaux besoins de mobilité.

La trajectoire budgétaire devrait également permettre de pérenniser l'emploi dans le groupe (qui emploie tout de même 5.000 personnes), voire d'en créer.

Mobilité / Wallonie cyclable

Enfin, une véritable politique de développement du vélo !

La pratique du vélo en Wallonie est à un niveau très faible : 1 à 2% des déplacements effectués à vélo en Wallonie en comparaison de 10 ou 20% dans certaines régions alentour. Ainsi en Flandre, 50%

des élèves vont à l'école secondaire à vélo. Ils ne sont que quelques pourcent en Wallonie. Il y a un gros potentiel de « transfert modal » vers le vélo comme le montre une enquête « Dedicated Research ».

L'augmentation de la pratique du vélo recouvre des enjeux énormes : santé publique, qualité (du cadre) de vie, budget des ménages, dépendance énergétique, retombées économiques locales pour le vélo-tourisme, économies dans les transports publics, dynamisme dans les entreprises et réduction d'absentéisme...

C'est aussi un enjeu financier important pour les pouvoirs publics : 1€ investi dans le développement du vélo permet aux pouvoirs publics d'en économiser de 5 à 10€.

En matière de mobilité, le vélo est le complément idéal des autres modes de déplacements : vélo + transports publics, vélo + covoiturage, vélo + voiture partagée ...

Néanmoins, la volonté d'augmenter la pratique du vélo se heurte à des résistances culturelles du genre... le vélo c'est un truc du passé !!!

Le Plan Wallonie Cyclable pour jeter les bases d'une véritable de développement du vélo

- Le Plan Wallonie Cyclable, soit environ 30 millions d'euros dégagés sur budget « Mobilité – Ph. Henry » (hors part des communes et budget travaux publics – C. Di Antonio, ces derniers n'ayant pratiquement investi que sur le réseau RAVeL) pour mener des politiques cohérentes et concertées qui ont jeté les bases d'une véritable politique cyclable :
- Concentration de moyens substantiels (20 millions €) dans 10 Communes pilotes (totalisant 600.000 habitants) choisies parmi 69 candidates (pour éviter saupoudrage) ;
- Campagne « Tous Vélo-Actifs » dans le cadre de laquelle 25 grandes entreprises et administrations (totalisant plus de 100.000

- employés ou étudiants) sont promeuvent l'usage du vélo auprès de leurs employés ;
- 20% des élèves du primaire formés pour rouler à vélo en sécurité dans la rue (+ 35.000 « Brevet du Cycliste » (=3 jours de formation par élève !!!) délivrés en 5 ans);
 - Un Manager régional et une Commission régionale vélo. Une administration opérationnelle, compétente, motivée ;
 - Des outils concrets, utiles, ... (ouverture de points vélo, schéma directeur cyclable, brevet du cycliste, bases de données, vélo-mesureur, sites internet, ...);

Accompagner l'engouement des Wallons pour le vélo

La politique cyclable instaurée sous cette législature ne produira des effets notables qu'à moyen terme. Néanmoins, le nombre de wallons qui font du vélo au quotidien augmente... tant selon les comptages effectués dans les Communes pilotes (+25% en 5 ans à plusieurs endroits) que les enquêtes de mobilité menées (+170.000 wallons devenus usagers au moins occasionnels du vélo utilitaire).

L'opération « Tous Vélo Actifs » a produit, en deux ans à peine, de remarquables résultats, avec une généralisation de la pratique du vélo comme moyen de déplacement vers le lieu de travail, grâce à la collaboration active des employeurs (25 grandes entités totalisant +100.000 travailleurs/étudiants) – notamment une centaine de vélos électriques en permanence disponible pour des tests.

On peut, par ailleurs, espérer que le développement de la pratique cycliste permettra d'atteindre un jour une « masse critique » au-delà de laquelle la circulation à vélo est grandement facilitée en centre urbain vu leur préséance sur l'automobile (comme en Flandre ou en Hollande).

Mobilité / Tram de Liège

Le Tram de Liège : 380 millions d'euros investis pour une mobilité durable !

Dès 2004, Ecolo est le premier parti à proposer de dépasser l'engorgement des transports en commun à Liège grâce au tram. Il y a cinq ans, c'est sous la pression d'Ecolo que le Gouvernement wallon choisissait de privilégier la mise en service d'un tram à Liège plutôt que de développer un nouvel axe autoroutier (la liaison Cerxehe-Heuseux-Beaufays) à l'utilité douteuse et à la pertinence très contestable.

L'enjeu est de taille pour la ville de Liège, où les grands axes centraux de transports en commun sont complètement saturés, où la circulation automobile est chaque jour problématique et qui entend, à l'instar des villes françaises, réorganiser complètement sa mobilité interne et faire de la mise en service d'un tram un axe majeur de la revitalisation de son centre-ville.

Mais à l'entrée en fonction de Philippe Henry, le dossier tenait en deux lignes : deux points à relier et une estimation de budget. Tout restait à faire.

Mobilisation des ressources de la SRWT dans la conception du projet

En 5 ans, le Ministre Philippe Henry a mobilisé les ressources de la SRWT pour réaliser l'avant-projet de tram : en déterminer le tracé fin et prévoir le réaménagement de l'espace public qui accompagnera ce tracé ; déterminer le design des rames mais aussi des stations, arrêter et sécuriser le budget.

Enfin, le permis unique a été délivré le 14 février 2014 par les services de la Région wallonne.

En 5 ans, le Ministre Philippe Henry, toujours en plaçant la SRWT au cœur du dispositif du tram de Liège, a lancé un marché public européen sous forme de PPP, suscitant des candidatures d'envergure mondiale (le canadien Bombardier, le français Alstom, l'espagnol CAF).

Le marché aboutira à l'automne 2014, lorsque le Gouvernement de la Région wallonne désignera le lauréat à l'issue d'une sélection drastique et de négociations intenses menées par la SRWT.

Le tram, une formidable opportunité pour rendre Liège plus belle et plus agréable

Dans 4 ans, le tram aura transformé Liège. Non seulement, parce qu'il va rénover tout le cœur de la cité, du Standard à Coronmeuse. Mais surtout parce qu'il va révolutionner la mobilité urbaine des Liégeois de Liège et d'ailleurs, en leur offrant, sur l'axe urbain le plus fréquenté de Wallonie (Gare des Guillemins-Place Saint-Lambert) et au-delà, un transport en commun réellement structurant, cadencé et efficace.

En créant plus de 1700 places de parking aux abords de la Ville (Bressoux, Standard...), en rééquilibrant le partage de l'espace public en faveur du collectif (piétons, vélo, transports en commun), le tram va assainir la Ville, la rendre plus belle et plus agréable pour ses usagers.

L'arrivée du tram sera, par ailleurs, couplée à un réseau TEC renouvelé comprenant des axes de bus renforcés. Il facilitera la combinaison de différents modes de transport (voiture, tram, bus, vélo, train, marche...) en s'entourant, à terme, d'un Réseau ferroviaire Express Liégeois.

Bref, la Ville de Liège et sa périphérie vont véritablement changer de millénaire du point de vue de leur mobilité urbaine. Et l'investissement wallon pour Liège est remarquable : 380 millions d'euros.

Le Plan d'investissement SNCB

Avec Ecolo, le rail wallon a retrouvé des ambitions

Pour assurer le développement (indispensable) d'un transport par rail efficace et capable de répondre à des besoins croissants, la Wallonie manque de leviers : la compétence (ainsi que le groupe SNCB : la SNCB - transporteur, et Infrabel - gestionnaire du réseau) est fédérale. C'est pour « peser » sur les décisions dans ce domaine que le Ministre Ecolo José Daras avait créé une « cellule ferroviaire » au sein de l'administration wallonne. Son successeur André Antoine s'est empressé de n'en rien faire.

À l'entrée en fonction de Philippe Henry, le Groupe SNCB était en train d'élaborer son « Plan prioritaire d'Investissement » (PPI, soit la budgétisation de l'ensemble de ses investissements en réseau, matériel roulant, sécurité, etc.) pour la période 2013-2025.

Parallèlement, à cause de sa situation financière catastrophique et de la diminution des dotations fédérales, le Groupe SNCB prenait des retards considérables dans la concrétisation des « priorités » du PPI précédent, dont certaines préfinancées par la Wallonie : modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg, P+R de Louvain-la-Neuve, RER, par exemple.

Le rail est redevenu une priorité wallonne

Philippe Henry a tout de suite réactivé la « cellule ferroviaire » wallonne, qui a diligenté une étude au Bureau Tritel sur les besoins en investissements du rail wallon. Cette étude, le « Projet de plan de développement de la desserte ferroviaire en Wallonie », publiée en mars 2012, identifiait 35 projets à développer en priorité en Wallonie dans le PPI 13-25, pour un coût global de 2 milliards d'euros.

Un document de grande qualité grâce auquel la Wallonie a pu, pour une fois, anticiper et faire valoir ses priorités à l'État Fédéral.

Mais voilà, alors que la SNCB travaillait au départ sur un PPI de 42 milliards, il n'y a finalement plus que 26 milliards d'investissements prévus dans ce PPI. Dont 668 millions d'euros seulement pour les projets choisis pour la Wallonie ! Et le seul projet de gare de l'aéroport de Gosselies pesait à lui seul plus de 600 millions...

Ce montant de 668 millions, nous avons réussi à le faire gonfler de 180 millions de cofinancement wallon et de 100 millions de droit de tirage sur le prochain PPI.

Ph. Henry a, par ailleurs, ramené tout le monde à la raison sur Gosselies : la gare ne sera pas enterrée et sa construction répartie sur deux PPI : elle ne « pompe » donc que 270 millions sur le PPI 2013-2025 et permet le développement de 17 autres projets prioritaires.

Un « Plan de desserte » pour la Wallonie : un outils prospectif pour évaluer les besoins de développement ferroviaire

Avec son « Plan de desserte », la Wallonie s'est enfin dotée au cours de cette législature d'un outil prospectif rationnel sur ses besoins objectifs de développement ferroviaire. Elle n'a, certes, pas obtenu tous les investissements qu'elle souhaitait pour le développement de son rail, suite au terrible sous-financement de la SNCB et de son PPI, mais elle pourra tout de même en mettre en œuvre un grand nombre.

En synthèse, la combinaison des décisions du Fédéral (enveloppe de 23,4 Mds €) et des priorités wallonnes (948 mios €) permet d'assurer, en termes d'infrastructures :

- le devenir de la Dorsale wallonne (voyageurs et marchandises) ;
- la modernisation de l'Axe 3 Bruxelles-Luxembourg (voyageurs) et du Corridor nord-sud marchandises (Athus-Meuse) ;
- l'amélioration de l'accès des villes wallonnes à Bruxelles, y compris la gare de Gosselies ;
- l'achèvement du chantier RER ;
- de nombreux projets « marchandises » en ce compris le maintien de capacité de gares de triage de manière à offrir à la Wallonie un

- outil apte à permettre demain un redéploiement du rail au service des entreprises ;
- le maintien des lignes de catégorie C.

Ceci amènera de nouvelles solutions de mobilité et une qualité de service accrue pour les navetteurs wallons.

On peut rappeler également que le Ministre Ph. Henry s'est substitué à une SNCB défaillante pour faire réaliser, sur ses budgets, une étude de faisabilité des « Réseaux Express » Liégeois et Carolos (REL et REC) sur le modèle, allégé (pas de nécessité de construction de 3ème et 4èmes voies !), du RER bruxellois. Cette étude ayant montré la pertinence d'un REL à Liège, 25 millions d'euros ont été réservés par la Wallonie dans les projets wallons prioritaires du PPI pour la construction de nouveaux points d'arrêts nécessaires au lancement concret de cette offre d'agglomération, qui devrait répondre à une demande énorme en région liégeoise. Pour Charleroi, la priorité, suite aux constats posés par l'étude, est mise sur l'insertion de l'agglo dans le réseau interurbain.

Développement du covoitage en Wallonie

Le développement du covoitage en Wallonie, au cœur de la mobilité de demain

Le covoitage est une solution incontournable pour assurer la mobilité de demain : en doublant le nombre de passagers par véhicule, on met fin aux problèmes d'embouteillages à coût nul ! Or, paradoxalement, le taux de remplissage des véhicules aux heures de pointe diminue ! (de 1,3 à 1,2 personnes en 10 ans).

- Le covoitage n'est pas marginal chez nous : pour les grandes entreprises, c'est le deuxième mode de transport le plus utilisé après la voiture en tant que conducteur et avant le train, et ce même si 56% des Wallons ne le pratiquent pas.

- L'enquête BELDAM (BELgian Daily Mobility), réalisée par le SPF Mobilité en 2010, montre que le covoiturage (sans tenir compte du covoiturage dans une même famille) représente en Wallonie une part des déplacements proche du nombre de trajets réalisés en bus TEC.
- Le covoiturage a un potentiel important : selon l'enquête « Dedicated », 58% des Wallons affirment qu'ils devront « moins utiliser leur voiture à l'avenir » à cause de son coût et/ou des embouteillages, et 65% envisagent de pratiquer le covoiturage.
- Un des freins, ce sont les mauvaises conditions de parking des voitures, notamment aux abords des entrées d'autoroute.

Le covoiturage, qui permet de mieux utiliser des véhicules qui circulent déjà, c'est le potentiel de développement le plus important pour réduire l'autosolisme, en complément à l'offre de transport en commun, et ce pour un coût très limité tant en investissement qu'en coût de fonctionnement.

Plusieurs initiatives pour stimuler le développement du covoiturage

Depuis 2009, plusieurs initiatives, via un soutien accru à l'asbl TAXISTOP, encouragent le développement du covoiturage (promotion, formation, partenariats...) :

- Ouverture du site Carpoolplaza aux Communes et associations (plus de 70 Communes concernées sont entrées dans le système) ;
- Mise en place du projet-pilote Schoolpool pour soutenir le covoiturage vers les écoles ;
- Possibilité offerte aux Communes de mettre en place, comme à Namur, des Centrales de Moins Mobiles ;
- Mise en place du projet Autopia en Wallonie, qui permet aux particuliers de partager leurs voitures (carsharing privé, par exemple entre voisins).

MAIS SURTOUT

- Lancement d'un réseau de parkings mis à disposition des covoitureurs en partenariat public-privés ; par convention, des emplacements situés dans des grands parkings sous-utilisés en semaine sont mis à disposition des covoitureurs, et équipés d'une signalisation ad hoc. Les 6 premiers parkings ont été inaugurés en septembre 2013 au Decathlon d'Alleur (26 places), de Namur (Loyers) (18) et de Wavre (29), et sur les parkings Equilis de Spy (20), Maisières (20) ainsi que sur le parking du Cora de Messancy. Les conventions pour d'autres sites sont en négociations.
- Mise en place d'un nouveau service de « covoiturage dynamique » appelé Bodji. Ce service de covoiturage en temps réel permet de rendre le covoiturage pratiquement instantané, sécurisé, facile, peu planifié, et accessible via son Smartphone ou par téléphone. Ce projet public mutualisera les données des services et de sites de covoiturage existants, et intégrera les données sur l'offre de transports en commun et de taxis. Très technique, ce projet a nécessité plusieurs étapes (étude de faisabilité, consultation du marché, développement informatique, etc).

Ce nouveau service sera lancé en septembre 2014.

Recherche – Financement du FNRS

La recherche fondamentale enfin durablement financée !

Les moyens octroyés à la recherche fondamentale sont enfin pérennisés, à hauteur de 104 millions d'euros.

Auparavant, la plupart des subventions en matière de recherche fondamentale ne jouissaient d'aucun fondement décretal. Les montants n'étaient prévus nulle part et n'étaient pas indexés.

Le financement du FNRS était renégocié en grande partie chaque année, et dépendait dès lors de la situation économique et des moyens disponibles.

La recherche scientifique était donc un des secteurs dans lequel les coupes budgétaires pouvaient être réalisées le plus facilement.

En résultait une incertitude pour les chercheurs, dont les budgets pouvaient soudainement être amputés, remettant ainsi en cause leur travail. Une incertitude qui se greffait à d'autres, comme l'absence de prolongation des bourses de recherche en cas de congé pour maladie de longue durée. Le statut de chercheur n'était donc pas toujours en adéquation avec la sérénité nécessaire à la réalisation d'un travail de recherche de pointe et de qualité.

Le nouveau décret FNRS, un cadre légal pour les subventions à la recherche fondamentale

Le décret FNRS a pour principal objectif d'assurer un cadre légal aux subventions octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles à la recherche fondamentale, via le FNRS. Il fixe également un certain nombre de règles relatives à la gestion des subventions octroyées et organise les conditions d'accès aux bourses et mandats divers.

Ce décret constitue donc une avancée majeure pour le financement de la recherche et offre des garanties supplémentaires aux chercheurs.

La subvention du FNRS : 104 millions d'€ chaque année pour la recherche

Concrètement, à partir de 2014, la subvention du FNRS sera bétonnée à hauteur de 104 millions d'euros, montant qui sera indexé chaque année. Ce qui offre aux chercheurs une garantie de financement synonyme d'une plus grande indépendance par rapport aux aléas de la situation économique, leur permettant de mener à bien des recherches de qualité.

Parmi les autres avancées majeures, les bourses de recherche sont désormais prolongées en cas de congé de maladie longue durée, permettant ainsi aux chercheurs de poursuivre leurs travaux.

En outre, en matière de gouvernance, le secrétaire général du FNRS sera dorénavant sous mandat et deux chercheurs siégeront au Conseil d'Administration du FNRS. C'est la première fois, en 85 ans d'existence, qu'ils disposeront d'une présence au sein des organes décisionnels.

Recherche - Fonds « FRESH » pour les sciences humaines

FRESH, un fonds de recherche créé pour financer une centaine de chercheurs en sciences humaines chaque année

Le Fonds de recherche en sciences humaines (FRESH), doté de 5 millions d'euros, va permettre de financer des emplois de chercheurs en sciences humaines (philosophie et lettres, information et communication, sciences politiques et sociales, sciences juridiques et criminologiques, sciences économiques et management, sciences psychologiques et de l'éducation) rencontrent un énorme succès auprès des étudiants, puisque 60% des diplômés en master en FWB le sont dans ces disciplines. Des jeunes qui, leur diplôme en poche, ont peu de perspectives d'emploi de chercheurs dans leur domaine d'expertise.

Jusqu'ici, la recherche en sciences humaines ne disposait en outre pas de fonds spécifiquement dédié et était peu financée au regard de la proportion de diplômés dans ces domaines.

Le FRESH ce sont de nouvelles perspectives de carrière pour les diplômés en sciences humaines

Création d'un fonds de recherche en sciences humaines, le fonds FRESH. Ce nouveau fonds vise en priorité à financer des emplois de chercheurs en sciences humaines, sous la forme de mandats de recherche doctorale et post-doctorale. La création de ce fonds offre depuis 2012 des perspectives de carrière aux diplômés dans ces domaines, et d'éviter

une « fuite des cerveaux ». C'est également une avancée significative qui va permettre promouvoir ces domaines de recherche fondamentale parfois peu reconnus alors qu'ils sont au cœur de notre compréhension de la société et de la recherche de solution aux crises qu'elle traverse.

A l'horizon 2015-2016, ce sont 110 postes de chercheurs en sciences humaines qui seront financés chaque année grâce à ce fonds.

Le Congrès interdisciplinaire du Développement durable

Le Congrès interdisciplinaire du Développement durable, un événement inédit et un succès retentissant dans le monde académique

Le Congrès interdisciplinaire du Développement durable ce sont 450 congressistes, 70 contributions et des centaines de visionnage en streaming pour un succès retentissant au sein du monde académique.

Le 1er Congrès interdisciplinaire du Développement durable, co-organisé par le Cabinet, était coprésidé par les Professeurs Jean-Pascal van Ypersele de l'UCL et Marek Hudon de l'ULB. Il avait pour objectif d'encourager les démarches scientifiques susceptibles d'apporter des solutions aux crises systémiques par une vision ambitieuse du développement durable. Pour atteindre cet objectif, le Congrès a veillé à favoriser l'interdisciplinarité et le pluralisme des approches, notamment en sciences économiques. Enfin, il visait également à faciliter la reconnaissance des scientifiques qui s'inscrivent dans un développement durable ambitieux.

Les grands thèmes de ce premier Congrès étaient :

- Biens communs mondiaux
- Alimentation, agriculture, élevage
- Logement et aménagement du territoire
- Modèles de transition
- Le rôle des pouvoirs publics dans la transition

- Les acteurs non-étatiques de la transition.

La volonté était de favoriser les travaux innovants, interdisciplinaires et transdisciplinaires autour de chaque thème.

Pour garantir l'indépendance des travaux scientifiques, les coprésidents du Congrès ont reçu carte blanche pour organiser l'événement et gérer les apports des scientifiques. Dans ce cadre, ils ont mis sur pied un comité scientifique qui a sélectionné les contributions et organisé les présentations et débats. Les deux journées de Congrès se sont clôturées par la présentation du travail de trois rapporteurs (Olivier De Schutter, Pierre-Marie Boulanger et Kevin Maréchal) qui ont tenté de synthétiser les grands enseignements du Congrès.

Au niveau de la participation, on retiendra que :

- au total, 450 congressistes issus du monde académique, des pouvoirs publics, des entreprises belges et étrangères et de la société civile ont assisté à la présentation de plus de 70 articles scientifiques ; et que,
- des centaines de participants ont suivi l'événement à distance. Le Congrès a été, en effet, retransmis en direct, en streaming via le site de l'AWT.

Par ailleurs, le Professeur Tom Dedeurwaerdere a profité du Congrès pour communiquer son rapport sur «Les sciences du développement durable pour régir la transition vers la durabilité forte». Ce rapport, commandité par Jean-Marc Nollet fait autorité sur la contribution que peut fournir la recherche scientifique au développement durable. Afin de faire émerger une véritable science du développement durable, le rapport indique qu'il est nécessaire de réformer à la fois les modes de pensée et les modes d'organisation de la recherche scientifique actuelle. De nombreuses mesures concrètes sont proposées pour y parvenir. Il a pour ambition d'être diffusé et discuté largement au sein de la communauté scientifique et de la société.

Le CIDD, un rendez-vous récurrent

Au vu du succès de ce 1er Congrès, des évaluations positives reçues et à la demande de la communauté scientifique, il a été décidé de tenter de pérenniser ce Congrès via la création d'une ligne budgétaire spécifique explicitement intitulée « Congrès interdisciplinaire du développement durable ». Par ailleurs, une deuxième édition du Congrès est déjà prévue pour le premier semestre 2015.

Recherche - Crédit du WISD (Walloon Institute for Sustainable Development)

La création du Walloon Institute for Sustainable Development pour une recherche d'excellence en matière de développement durable

5 millions d'€ annuels sont mobilisés depuis 2012 pour la recherche d'excellence en matière de développement durable.

Dans le contexte actuel de crises, la recherche scientifique est au cœur des enjeux par la compréhension des problèmes et par les solutions qu'elle peut apporter. D'où la nécessité de valoriser et d'encourager les thèmes de recherche sur le développement durable.

Le WISD (Walloon Institute for Sustainable Development) a été créé au sein du Fonds pour la Recherche Fondamentale Stratégique (FRFS) en vue de stimuler et de promouvoir des projets de recherche orientés vers le développement durable au sein du FNRS.

Par ailleurs, en janvier 2013, le 1er Congrès interdisciplinaire du Développement durable a été organisé, avec l'objectif d'encourager les démarches scientifiques susceptibles d'apporter des solutions aux crises systémiques par une vision amitieuse du développement durable. Différents thèmes ont été développés par les scientifiques présents lors du Congrès, avec la volonté de favoriser les travaux innovants, inter et trans-disciplinaires autour de chaque thème.

Des projets de recherche sur le développement durable enfin financés !

Chaque année, des projets de recherche sur le développement durable seront financés. Une plateforme d'animation et de valorisation permettra en outre de renforcer le réseau des chercheurs sur cette thématique, de valoriser ces recherches et de les articuler avec la stratégie régionale de développement durable et l'objectif de transition de notre économie.

Alimentation durable

L'alimentation est un domaine à la croisée de nombreux enjeux sociaux importants

Santé

Les maladies liées à l'alimentation et aux comportements alimentaires (obésité, diabète, certains cancers...) continuent à augmenter, en particulier dans les milieux fragilisés qui ont un moindre accès à une alimentation de qualité. Or, en Région bruxelloise plus de 32.000 personnes dépendent de l'aide alimentaire, une situation

Environnement

A Bruxelles, 30% de l'empreinte écologique des ménages est liée à leur alimentation. L'agriculture et l'alimentation contribuent aux changements climatiques et en subissent les effets.

3/4 de la diversité génétique agricole ont disparu au cours du siècle dernier (FAO).

Economie/emploi

Le secteur de l'alimentation est un des secteurs les plus importants en termes d'emplois de la Région mais les secteurs de la production et de la transformation connaissent une baisse de l'emploi suite notamment à la délocalisation des activités.

Une alimentation durable répond à des besoins de santé publique et de qualité de vie, mais également d'améliorations environnementales et sociales, ainsi que de développement économique et d'emplois. Mettre en place une alimentation durable, c'est aussi garantir le droit à l'alimentation des personnes en situation de précarité.

L'étude réalisée en 2012 par les Facultés Saint Louis, Greenloop et Actiris montre que l'alimentation durable occupe 2.500 emplois en Région de Bruxelles-Capitale, dont près de 1.000 dans la distribution. L'étude montre par ailleurs que l'alimentation durable a poursuivi sa croissance en emplois même pendant la crise.

Cette même étude évalue le potentiel d'emplois dans un système alimentaire durable bruxellois à 3.500 emplois créés d'ici 2020.

Programme de soutien à la demande en alimentation durable (2010 - 2014)

Ce programme vise tous les citoyens, y compris les plus jeunes, mais aussi les structures de consommation collectives, les entreprises Horeca et les événements. Il a été discuté puis validé par des groupes de travail thématiques invitant largement les parties prenantes.

Parmi les réalisations :

- « Cantine durables »: 59 restaurants de collectivité ont été accompagnés, soit plus de 12,5% des repas pris en collectivité à Bruxelles. Un nouveau cycle de formation vient de commencer avec 12 nouvelles cantines. Un guide de la transition en cantine vient d'être publié.

- Formations « marchés publics durables » : organisation de formations pour les acheteurs les invitant à inclure des critères de durabilité dans les cahiers de charges relatifs au marché de repas et d'aliments.

Soutien aux événements de promotion de l'alimentation durable :

- Gouter Bruxelles (convivium Slow Food de Bruxelles) : au départ, une semaine dédiée à la découverte du Slow Food dans les restaurants et les ateliers alimentaires de la région ; depuis 2013, Gouter Bruxelles se poursuit tout au long de l'année.
- Jeudi Veggie (Eva) : tous les jeudis, les 36 participants Horeca proposent à leur clientèle un plat végétarien.
- Bruxelles Champêtre , Salon Valériane Bruxelles, Salon Your Choice
- Piq Niq durables : en 2013 et 2014, organisation de pique-niques durables dans les parcs de la Région avec concert et marché.

Création puis soutien du RABAD : Réseau des Acteurs Bruxellois de l'Alimentation Durable – plate-forme d'échange d'informations et d'expertises, 50 membres.

Appels à projets (2011, 2012, 2013, 2014) : 66 projets sélectionnés dont Les ateliers culinaires du CARIA, L'épicerie sociale durable de Berchem-Sainte-Agathe, les maîtres cuisiniers de Rencontre des continents, Le marché local et de saison de l'ULB, Le calculateur de la durabilité des menus de Sodexo, La coopérative durable à l'école de Groupe One, Les ateliers de cuisine hybride de Bouillon Malibran, Le verger dans la ville du BRAL, Les lendemains gourmands du Comité de la Samaritaine, Le défi Alimentation de la commune d'Etterbeek ...

Campagnes d'information : « Manger local et de saison », « Le gaspi, salsifi » et diffusion d'outils tels que le calendrier des saisons, l'application smartphone des recettes de saison et le site www.recettes4saisons.be, les fiches recettes, la spatule et les magnets anti gaspi, les brochures « 100 conseils pour se régaler en respectant

l'environnement », « Manger bien, jeter moins » et « passeport pour une alimentation durable », organisation de cours de cuisine.

Soutien au réseau des GASAP : les groupement d'achat de soutien à l'agriculture paysanne sont passés de 3 à 80 entre 2006 et 2014.

Soutien aux associations et à leurs projets en alimentation durable : Apis Bruoccella, Jardins de Pomone, Tournesol et la ferme d'Uccle, la ferme des enfants de Jette, plate-forme de distribution de la ferme Nos Pilifs, Rencontre des continents, Début des haricots, l'exposition A table, la Maison Verte et Bleue, Terre en vue ...

Projets d'échanges avec les autres pays : Bruxelles est chef de file du projet URBACT « Sustainable Food for Urban Communities » qui se déroule de février 2013 à avril 2015 avec 9 villes partenaires : Bristol, Amersfoort , Athènes, Messine, Lyon, Göteborg, Vaslui, Ourense et Oslo.

Maillage potager

Il a été adopté en 2012 pour :

- accroître la surface dédiée à la culture potagère en Région bruxelloise,
- encourager la pratique du maraîchage auprès de la population,
- soutenir les pratiques de maraîchage respectueuses de l'environnement, qui soutiennent la biodiversité locale et le recours aux méthodes de production écologiques
- favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques de production maraîchère urbaine.

Parmi les réalisations :

- Appel à projets « Jardins collectifs » : 26 projets de jardins collectifs ont pu démarrer et bénéficier d'un soutien financier, de l'encadrement du Début des haricots et d'une mise en réseau via le site web des potagers urbains.
- 220 parcelles sur 2,3 hectares sont mises à disposition des citoyens bruxellois dans les espaces verts gérés par Bruxelles Environnement.

- Organisation de cours de maraîchage et formation de maîtres maraîchers : plus de 900 personnes ont suivi des cours de maraîchage et 50 sont devenues maîtres maraîchers, capables d'accompagner la mise en route de potagers chez d'autres citadins.
- Campagne de sensibilisation : 12.500 Kit de graines ont été distribués pour encourager le grand public à cultiver sur leur balcon ou leur appui de fenêtre.
- Soutien aux associations et à leurs projets : fermes d'animation et pédagogiques à Uccle, Jette et Nos Pilifs, Potage-toit sur le toit de la Bibliothèque nationale et Jardin des couleurs du Début des haricots, Les jardins de Pomone, le développement de potagers dans les quartiers durables et les Agendas 21, Taste Brussel et Aquaponiris du Village partenaire, les cerisiers du Bral... sans oublier Park Design qui cette année aura pour thème l'agriculture urbaine.
- Durant tout l'été 2013, les Bruxellois ont été invités le jeudi soir à prendre l'apérovert au parc mangeable , installé au Mont des Arts, où les parterres plantés de légumes invitaient à la cueillette et à la pratique maraîchère. Le projet a connu un vif succès grâce notamment à la collaboration de 10 associations qui ont animé le site en guidant le public parmi les plantes et en leur faisant découvrir les recettes permettant de les valoriser.
- Potagers dans les écoles : Plus de 50 écoles ont obtenu un soutien financier pour l'installation d'un potager pédagogique et un accompagnement par le Début des haricots ou le Centre Régional d'Initiation à l'Ecologie Tournesol.

Pour soutenir le développement de l'agriculture urbaine et répondre aux questions qui se posent spécifiquement à l'agriculture en ville, différentes études ont été réalisées :

- Impact des pollutions urbaines sur la qualité des aliments produits en ville (Greenloop)
- Inventaire des espaces disponibles pour la réalisation de projets en agriculture urbaine (Brat)

- Business plans des projets innovants menés en agriculture urbaine ? (Greenloop)
- Inventaire des toitures plates convenant pour le développement de projets d'agriculture urbaine et tool kit d'aide à la décision en agriculture urbaine (Lateral Thinking Factory).

Formation professionnelle dans l'HORECA, un levier fondamental pour des politiques d'alimentation durable

Sous cette législature, les Instituts organisés par la COCOF sont en passe de devenir les premiers instituts HORECA reconnus « alimentation durable ». Cet objectif recouvre les tendances prônées par le mouvement international « Slow food »:

- défendre la biodiversité;
- protéger les saveurs et les métiers traditionnels;
- lutter contre l'obsession du monde moderne d'aller toujours plus vite et de tout transformer en produits jetables et consommables.

Par ailleurs, la Gastronomie a été choisie comme thème à l'occasion de l'Année touristique 2012 et qui s'étale sur trois années. Sous le nom de Brusselicious, cette année a mis un accent particulier sur le slow food. Plusieurs de ces actions ont été pérennisées.

Les différentes filières des instituts HORECA qui s'y prêtent ont été orientées vers l'alimentation durable par le biais de formations à destination des enseignants et des étudiants, l'insertion de clauses environnementales dans les différents cahiers des charges, la rédaction de livrets de recettes, la conclusion de partenariats avec les écoles d'horticulture, de diététique et des partenaires extérieurs actifs en matière d'alimentation durable, la réorientation de certaines cantines scolaires vers l'alimentation durable... Ce sont ainsi près de 900 élèves qui sont formés chaque année dans ces filières.

25 hôtels ont proposé des petits déjeuners Brusselicious composés de produits locaux durant toute l'année 2012. Ce sont ainsi plus de 500.000 petits déjeuners qui ont été servis. Et plusieurs hôtels-

restaurants ont servi des menus Brusselicious durant toute l'année. Cette mesure a été depuis pérennisée.

C'est ainsi un premier pas important vers une conscientisation de la population aux enjeux majeurs que représente une alimentation durable.

Alliance Emploi-Environnement Axe Alimentation Durable

La demande pour une alimentation durable s'est renforcée, notamment dans les structures de consommation collective (cantine, événement, établissements HoReCa...) qui ont intégré la durabilité dans leurs pratiques. Dès lors il s'agit de veiller à ce que l'offre en aliments durables se développe sur le marché bruxellois.

Le 20 juin 2013, le Gouvernement bruxellois a lancé un 4ème axe sectoriel dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement, dédié à l'alimentation durable.

Le concept d'Alliance Emploi-Environnement part du constat que les enjeux environnementaux représentent un gisement essentiel d'emploi et de croissance économique pour les économies qui sauront s'adapter le plus rapidement. L'idée de l'Alliance Emploi-Environnement est donc de stimuler les secteurs économiques les plus porteurs en termes de croissance et d'emploi et de les soutenir dans leur transition vers plus de durabilité de manière à améliorer la compétitivité des entreprises bruxelloises et à développer l'emploi des bruxellois, y compris des publics peu qualifiés.

Pour ce faire, l'Alliance Emploi-Environnement propose une nouvelle dynamique de gouvernance, en ce sens qu'elle vise à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées entre eux. Le projet est réellement innovant car il ne s'agit pas seulement de consultation et de participation classique mais d'associer étroitement dès le départ toutes les parties prenantes pour aboutir à un véritable engagement collectif et individuel de tra-

vailler ensemble en vue de la réalisation d'objectifs partagés, à savoir le développement de filières vertes et la création d'emplois durables.

La méthodologie collaborative utilisée est la même que celle utilisée pour les 3 premiers axes : Construction durable, Eau et Déchets/ressources, telle que définie dans la décision du Gouvernement du 20 juin 2013.

Cette méthodologie s'articule en deux temps:

- une phase d'élaboration (janvier – septembre 2013);
- une phase de mise en œuvre qui a débuté avec la signature de l'Accord, intervenue le 10 décembre 2013.

Au cours de la phase d'élaboration, à laquelle ont participé 112 acteurs publics et privés, 50 premiers projets ont été finalisés. Des projets pour :

- Connaître, planifier et moniturer, par exemple
 - Etudes pour mieux connaître l'offre et la demande alimentaire à Bruxelles (BE & SPRB)
 - Identifier et cartographier tous les projets en alimentation durable (BE et SPRB)
- Stimuler la recherche et l'innovation, par exemple
 - Appel à projet Food Design Urbain (MAD)
 - Recherche universitaire en agriculture urbaine (ULB)
 - Programme de financement Living Lab in Brussels (Innoviris)
- Développer les compétences et l'insertion, par exemple
 - Module de base en Alimentation durable pour la formation des formateurs (CIRIHA)
 - Formation en agriculture urbaine (missions locales XI et Etterbeek)
 - Sensibilisation et orientation vers les métiers de l'Alimentation durable (Rencontre des continents)

Recours au travail adapté dans les secteurs alimentaires (FEBRAP)

Projet Refresh d’Ixelles

Projet Jard’inspiration (Nos pilifs)

- Soutenir la création d’entreprises en alimentation durable et la transition des entreprises existantes vers l’alimentation durable via le développement d’outils techniques, juridiques et économiques, par exemple :

Réseau apprenant pour les entreprises du secteur alimentaire (BECI)

Valorisation des invendus de Mabru (CPAS Bruxelles)

Conserverie sociale : espace-test de transformation durable (CREDAL)

Soutien à l’installation en agriculture urbaine (Début des haricots)

Stimuler les commerces de quartier et les marchés (Atrium)

Accompagner la création d’entreprises innovantes (Groupe ONE)

- Structurer les filières, par exemple

Centre de développement de l’alimentation durable sur le site Bellevue (Molenbeek)

Relocalisation de la transformation alimentaire (FEVIA)

Plate-forme logistique pour les GASAP (Réseau des GASAP)

Solution logistique pour producteurs locaux en circuits courts (Sodexo, Viangro)

Faciliter l’introduction de critère de durabilité dans les marchés publics (BE)

Christos Doulkeridis, en tant que Ministre-Président du Gouvernement Francophone Bruxellois (Cocof), chargé de l’Enseignement et du Tourisme.

La « Clé verte », un label international pour récompenser les établissements respectueux de l'environnement

A notre initiative et avec notre soutien, le secteur hôtelier bruxellois a été incité à s'insérer dans le processus du label international « Clé Verte ». En 3 ans, près de 2.500 chambres, soit près de 16% des chambres hôtelières ont obtenu cette certification et ce n'est qu'un début.

Bruxelles est la capitale de plus de 500 millions d'Européens et à ce titre est une destination touristique de choix. Véritable niche économique avec le plus grand taux de progression en termes d'emplois, le tourisme représente près de 16% du PIB bruxellois. Ce secteur offre ainsi près de 35.000 emplois « non-délocalisables » directs en Région bruxelloise avec des métiers très diversifiés qui demandent des qualifications correspondant au profil de nombreux Bruxellois. Cette compétence est donc un enjeux d'un point de vue économique mais également du point de vue de l'enseignement et de la formation professionnelle. Toutes les actions menées dans ce secteur l'ont donc été avec une vision transversale des enjeux.

Cependant, le tourisme est un secteur qui s'intègre parfois difficilement dans une réflexion de développement durable. Nous avons malgré cela tenu à soutenir et à développer des initiatives qui permettent une prise en compte des impératifs environnementaux dans les différents aspects que recouvre la compétence du tourisme.

Depuis 2010, 2500 chambres, soit 16% de l'offre hôtelières, ont obtenu la « Clé Verte » à Bruxelles !

- « Clé verte » est un label international pour les établissements respectueux de l'environnement et des ressources naturelles, qui satisfont à des critères portant sur l'eau, les déchets, les produits d'entretien.... A Bruxelles et en Wallonie, le label s'applique à différents types d'établissements : hôtels, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse et centres de conférence ou lieux de réunion. Le label international « Clé Verte » (ou Green Key) est coordonné

au niveau international par la FEE (Foundation for Environmental Education) et mis en œuvre à Bruxelles et en Wallonie par la Fédération Inter-Environnement Wallonie. Créé au Danemark en 1994, il est présent actuellement dans 41 pays et distingue plus de 2.100 structures touristiques.

- Greeters est un réseau mondial de volontaires (des habitants passionnés par leur ville ou leur région) qui proposent aux touristes de passage de la leur faire découvrir gratuitement, le temps d'une rencontre insolite et hors du commun. Ce réseau permet d'ouvrir le secteur du tourisme à une offre différente et complémentaire qui contribue au renforcement de l'image positive de Bruxelles, une sorte de « Slow tourism ».
- Promotion de l'alimentation durable lors de l'année à thème « Brusselicious » (voir fiche Alimentation durable).

A Bruxelles, nous soutenons financièrement le label « Clef verte » depuis fin 2010 qui a été mis en œuvre dans le cadre d'une convention entre Inter-Environnement Wallonie et Wallonie Bruxelles Tourisme, et en partenariat avec une série d'acteurs représentant les secteurs concernés.

A ce jour, 28 établissements sont labellisés « Clé Verte » à Bruxelles. Le secteur hôtelier bruxellois compte déjà près de 2.500 chambres « Clé Verte », ce qui représente près de 16% des chambres hôtelières. Si on tient compte des principaux autres systèmes de certification présents en Région bruxelloise (EMAS, Green Globe et le label Entreprise éco-dynamique), on arrive à un total de près de 30 % des chambres hôtelières écolabellisées, ce qui – au niveau des hôtels - positionne Bruxelles parmi les destinations européennes les plus « vertes ». En termes environnementaux, l'impact n'est pas négligeable d'autant que la labellisation, qui est annuelle, demande aux établissements une amélioration continue.

Au niveau de l'hébergement pour jeunes, près de 80 % de la capacité d'accueil est concernée, le label distinguant désormais 4 des 5 auberges et centres bruxellois reconnus soit 4/5èmes des lits disponibles. Il en va de même pour 4 espaces événementiels et de réunion.

Nous avons soutenu le réseau Greeters dès 2011 en l'aidant à se structurer et à mieux assurer sa visibilité. A l'heure actuelle, le réseau compte 152 Greeters actifs au profil varié, parmi lesquels 50 ont rejoint l'équipe en 2013. En 2013, ils ont reçu 1.200 demandes de la part de 2.113 personnes, venant de 51 pays différents intéressées par la découverte de Bruxelles à travers les yeux d'un Greeter.

L'Eau à Bruxelles

L'eau, un bien public géré dans un objectif de solidarité et de durabilité

Bien public qui ne doit en aucun cas être privatisé, le secteur de l'eau a été géré en visant en triple objectif : solidarité, durabilité et création d'emplois. Epuration complète des eaux usées, rénovation du réseau d'égouttage, protection des points de captage, diminution constante de la consommation par habitant, lutte contre les inondations, développement du maillage bleu, tarification solidaire et progressive, réformes des structures, etc. C'est à une véritable révolution que nous avons assistée ces dix dernières années dans le secteur de l'eau.

Le secteur de l'eau en RBC, c'est :

- 1.600 salariés à Bruxelles.
- Une consommation par habitant faible et stable s'élevant à environ 100l/j à Bruxelles
- Des services de production, de distribution et d'assainissement des eaux géré à 100% par les pouvoirs publics, à l'exception de la station d'épuration de Bruxelles Nord gérée sous la forme d'un partenariat avec un acteur privé (décision d'une précédente législature) ;

Des chiffres :

- 60 millions de m³ distribués
- Dans 600.000 logements ou unités d'occupation desservis en eau potable;
- Pour 1.5 millions d'habitants et de navetteurs quotidiennement alimentés en eau
- Le traitement de 100% des eaux usées des habitants, des navetteurs et de quelques quartiers limitrophe en Flandre (1,3 M équivalent habitants) par 2 stations d'épuration en région bruxelloise (STEP Sud et STEP Nord);
- 68 Mm³ d'eau achetés pour 60 Mm³ facturés (pertes/non enregistrés : 12%) ;
- 2.200 km de réseau de distribution et 1.850 km d'égouttage
- La capacité de rétention d'eau par les bassins d'orage s'élève actuellement à près de 250.000 m³ répartis sur 25 de bassins d'orages ; près de 150.000 m³ additionnels à l'étude ou en cours de réalisation
- Un prix de l'eau progressif sur 4 tranches (calculé par personne domiciliée) prix moyen par m³ au 1/1/2013 : 3.60 €/m³ (soit 0.40 €/jour et par personne)
- Près de 65km de cours d'eau (dont 35km à ciel ouvert) agrémentent notre environnement et nos parcs (outre le Canal qui traverse Bxl sur une quinzaine de km)

Une nouvelle approche de la politique de l'eau : transversale, coordonnée, durable publique et solidaire, en définitive, écologiste

L'apport Ecolo c'est avant tout une nouvelle approche de la politique de l'eau, transversale, coordonnée, durable publique et solidaire : tarification, plan pluie, Alliance Emploi Environnement (AEE) axe eau, Plan de Gestion de l'Eau (PGE), maillage bleu, coordination des acteurs, ...

En production et distribution :

- Rénovation du réseau (remplacement des conduites et raccordements en plomb : près de 45.000 branchement remplacés, objectif européen de deadline 2013 atteint)
- Protection des points de captage (pour les 25 zones de captages gérées par VIVAQUA, périmètres totalement protégés)

En assainissement :

- Pour rappel, en 2004, plus d'un million d'équivalents habitants déversaient quotidiennement toutes leurs eaux usées dans la Senne. Seule la STEP Sud épurait les eaux usées de l'équivalent de 350.000 habitants à Bruxelles.
- Depuis 2007 la Station d'Epuration Nord est en fonction. Depuis 2011, les taux d'épuration imposés par le directive européenne (eaux résiduaires urbaines) sont atteints dans le sous bassin de la Senne (et donc à Bruxelles), et ce grâce essentiellement aux performances de nos deux stations d'épuration.
- Ceci a été possible grâce à des investissements considérables (260 millions €) de la Région (construction de la STEP Nord et de collecteurs d'aménée)
- en outre, le réseau d'égouttage existant et parfois très ancien fait l'objet d'une rénovation par Hydrobru et Vivaqua planifiée sur 20 ans. Mise en œuvre de projets pilotes pour une gestion moins technique de l'assainissement et des eaux de ruissellement (ex. maillage bleu)
- A Bruxelles, des efforts conséquents (plusieurs dizaines de millions d'euros) investis en quelques années pour la rénovation du réseau d'égouttage et la construction d'ouvrage de lutte contre les inondations
- La rénovation de la Step Sud démarrera en décembre 13.

Ces réalisations sont en grande partie le résultat des contrats de gestion pour la SBGE, de programmations d'investissements d'Hydrobru en partenariat avec Vivaqua.

L'ordonnance cadre eau consacre le principe de transparence et du coût vérité de l'eau à Bruxelles.

Une politique de l'eau au bénéfice des ménages, de l'emploi et de la gouvernance publique

Ménage : la tarification de l'eau se définit sur base du tarif solidaire et progressif pour les usagers domestiques en RBC (tarif linéaire à 3 composante : distribution/égouttage/épuration pour les non-domestiques). Le montant de la facture ne couvre donc QUE les coûts des services liés à l'eau, en ce compris la prévention des inondations.

Entreprise – Emploi : en 2012, à l'initiative de EVE, la Région a lancé une Alliance Emploi Environnement dans le secteur de l'eau. Plus de 35 projets sont maintenant portés par une cinquantaine d'opérateurs publics et privés (dont les fédérations : CCBC, BECI). Les entreprises du secteur sont très actives dans les projets mis en oeuvre.

Commune : à l'initiative de EVE, une coordination par Bruxelles Environnement a été mise en place entre les acteurs et opérateurs de l'eau par bassin versant : Forest-Geleitsbeek, Neerpède (Anderlecht), Woluwe (WLW St Lambert, WLW St Pierre, Auderghem, Boisfort), Molenbeek (Jette, Molenbeek), ... Les communes y sont associées.

Afin de compléter les ouvrages de lutte contre les inondations, il est prévu que la SBGE construise trois bassins d'orage (à Jette, à Woluwe Saint-Lambert et à Boisfort). Hydrobru va en réaliser de plus petits à Forest principalement.

Un cadre renforcé et structuré pour la ressource « eau »

Wallonie : une qualité de l'eau en amélioration constante !

Nous avons énormément de ressources en eau en Wallonie, c'est une de nos richesses, faute de pétrole. Mais l'activité humaine (industrielle, domestique) et la pression démographique sont une menace constante pour la qualité de cet « or wallon ». Un problème auquel, pendant très longtemps, les pouvoirs publics ont été très peu

attentifs. Au point, d'ailleurs, de susciter régulièrement des mises en demeure de l'Europe pour non-respect de ses directives.

Grâce à cette pression de l'Union européenne et à la présence d'Ecolo au Gouvernement wallon, une véritable politique transversale et coordonnée existe enfin en Wallonie.

Plusieurs avancées législatives majeures

- Nous avons fait adopter les premiers « plans de gestion par district hydrographique de la Wallonie : un dossier structurant, global qui intègre tous les aspects de la politique de l'eau. C'est un engagement européen, chaque pays établi un plan transversal pour garantir à l'horizon 2025 la qualité des nappes. Ce plan intègre l'assainissement, les mesures agricoles et industrielles, la protection des cours d'eau et de la biodiversité...»
- Nous avons élaboré un décret relatif au financement de la politique de l'eau. Un décret qui va permettre de financer les plans de Gestion mais va aussi rééquilibrer le financement de la politique de l'eau entre le citoyen qui paie déjà beaucoup pour le service et l'industrie et l'agriculture qui paient trop peu pour un service dont elles bénéficient. Nous espérons encore le voir aboutir d'ici la fin de la législature.
- Nous avons adopté nouveau programme de gestion durable de l'azote en agriculture et une extension des zones vulnérables pour protéger les nappes des nitrates.
- Nous avons instauré une obligation de clôtures des berges des cours d'eau pour protéger les zones de baignade, et développer un mécanisme de subvention pour ce faire.
- Nous avons finalisé l'épuration des agglomérations de plus de 10.000 équivalent/habitant (travail pour lequel l'énorme retard pris par nos prédécesseurs a valu une condamnation à la Wallonie). Celle-ci s'est terminée en 2013 et nos obligations européennes étaient de terminer en 1998... ! Pour les agglomérations de 2 à

10.000 équivalent/habitant, l'échéance était fixée à 2005 et nous aurons terminé en 2015.

- Nous avons adopté des cartes d'aléas d'inondation, première étape vers des plans de lutte contre les inondations qui découlent d'une directive que nous avons transposée en droit wallon.
- Nous avons adopté un décret visant à interdire l'usage des pesticides dans les espaces publics et un programme wallon de réduction de l'usage des pesticides (voir fiche séparée).

Une politique de l'eau qui améliorera la qualité de l'eau et diminuera la facture des ménages

Les politiques mises en œuvre sous cette législature ne produiront des résultats probants qu'à moyen et long termes. Néanmoins, on peut déjà constater que la qualité des eaux de surface en Wallonie a cessé de se dégrader. Grâce à l'action énergique du Ministre Henry dans le domaine, on est en droit d'espérer une amélioration globale de la qualité dans les prochaines années.

Pour les citoyens, ces différentes politiques ont nécessité l'instauration d'une politique du « coût-vérité » pour l'eau, ce qui a bien souvent fait grimper la facture. Mais cette évolution est restée dans des balises très raisonnables. Notre politique de l'eau est par ailleurs faite d'investissements qui, à long terme, amélioreront la qualité de l'eau et diminueront donc les coûts d'assainissement et la facture.

Décret sols

Un nouvel outil au service de la dépollution et la préservation des sols wallons

Vu son riche passé industriel, la Wallonie a hérité de sols très pollués. On estime qu'entre 15 et 20.000 sites sont pollués en Wallonie. La dépollution de ces sols, afin de réhabiliter des terrains et

de les rendre disponibles pour l'activité économique ou le logement, est un enjeu énorme pour la Région. Il est, par ailleurs, primordial aussi d'éviter autant que possible la création de nouvelles pollutions.

Lors de la précédente législature, le Ministre Lutgen (CDH) avait fait adopter un décret instituant une procédure quant au dépistage et au traitement des sols pollués. Mais ce décret, passé à la va-vite en fin de législature, n'a jamais pu être opérationnel faute de Banque de Données, de labos agréés et des « Guides de référence » pour réaliser les études et assainissements.

Un décret « sols » adopté en Gouvernement axé autour du principe du pollueur-payeur

Grâce à Ecolo, le « décret sols » a été accepté en Gouvernement. Et on met tout en œuvre pour qu'il soit adopté au Parlement.

Dans un premier temps, un intense travail a été réalisé afin d'établir la « Banque de Données de l'Etat des Sols » et les « Guides de référence » décrivant les opérations d'étude et d'assainissement. Nous avons aussi doté l'administration des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre correcte du décret.

En cours de législature, cependant, de nombreux défauts ou incohérences du texte sont apparus et, en concertation avec les principaux acteurs concernés (secteur immobilier, de la construction, UVCW, etc.), nous avons lancé une révision en profondeur du décret afin d'en faire un outil performant et adapté.

La philosophie du décret : une série de faits générateurs (cessation d'activité, demande de permis, faillite, etc.) sur un terrain où existe une suspicion de pollution entraîne l'obligation, pour le propriétaire, d'effectuer des études de pollution et, le cas échéant, d'établir un projet d'assainissement.

Le décret institue et formalise donc le principe du pollueur-payeur de façon efficace.

Par ailleurs, la simple cession immobilière a été retirée de la liste des « faits générateurs » afin d'éviter de bloquer de nombreuses transactions.

Mais chaque vente nécessitera de produire un « extrait conforme » de la Banque de Données d'Etat des Sols : l'acheteur sera donc informé (comme avec le certificat de conformité électrique) de l'état de pollution de son bien.

Au passage, notre décret facilite les procédures, dégage des solutions financières pour le traitement des « pollutions orphelines » (dont le « responsable » a disparu ou est défaillant), permet le report des opérations à la fin de l'exploitation quand il n'y a pas d'urgence, établit un cadre clair pour le transport et le stockage des « terres excavées ».

Bref : le décret sols va permettre de rationaliser et de clarifier la question de la préservation et dépollution des sols tout en veillant à ne pas étrangler le secteur économique.

Qualité de l'air

Net amélioration de la qualité de l'air en Wallonie

La qualité de l'air s'améliore nettement en Wallonie (quatre fois moins de dépassements de normes en une législature) mais les efforts doivent être intensifiés.

A l'entrée en charge de Philippe Henry, la qualité de l'air en Wallonie était réellement problématique, particulièrement dans les bassins industriels du sillon Sambre-et-Meuse (Charleroi, Liège). Pour les particules fines, principale source de pollution et de nuisances pour la santé, les normes européennes étaient dépassées plus de 150 fois par an ! Il n'existe, par ailleurs, aucune politique concertée

et transversale pour lutter contre la pollution atmosphérique, et la Wallonie s'exposait à des amendes européennes pour non-respect des directives sur la qualité de l'air.

Elaboration d'un « Plan d'Action Particules fines » très efficace !

Sous l'impulsion de Philippe Henry et la coordination efficace de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC), un « Plan d'Action Particules fines » a vu le jour en 2011, et ses effets ont été rapides et concrets : il n'y a plus qu'une station dans la région liégeoise, qui, avec 36 dépassements de la norme quotidienne (au lieu de 35 permis par la directive), est encore en infraction en 2013.

Les solutions proposées par Ecolo, dans le domaine, sont pragmatiques et concertées : campagnes de mesures ciblées avec stations mobiles permettant d'identifier la nature et l'origine des particules fines et concertation avec les principales industries émettrices pour mettre en œuvre des « Plans de Réduction des Emissions Diffuses » qui, avec des mesures très pratiques et peu coûteuses, ont obtenu des résultats spectaculaires. En deux ans, c'est plus de cent contacts avec des entreprises polluantes qui ont été pris par l'AwAC.

Enfin, l'action de Philippe Henry a aussi permis d'obliger de gros pollueurs comme ArcelorMittal à Liège (Cokerie) à prendre des mesures et réaliser des investissements afin de diminuer la pollution qu'ils engendrent.

Par ailleurs, le plan Air-Climat-Energie adopté en janvier 2014 comporte une série d'action pour encore améliorer la qualité de l'air en Wallonie à l'horizon 2022, dans les secteurs industriels (par exemple mise en œuvre des plans de réduction des particules), domestiques (par exemple réglementer les installations de chauffage) ou du transport (par exemple développement des zones de basse émission). Ce plan sera soumis à enquête publique à partir de juin 2014.

Citons également dans le bilan le fait que Philippe Henry a porté au niveau du Conseil européen une communication pour relancer le processus d'une législation contraignante en matière de protection de l'air, sachant que la dispersion de la pollution ne s'arrête pas au frontière. Cette initiative a été largement soutenue.

Déchets

La prévention au cœur de la politique des déchets : ça marche !

Des politiques de prévention qui fonctionnent : 16 kilos d'ordures en moins dans la poubelle ménagère par habitant et par an par rapport au début de législature.

Ces dernières années, la gestion des déchets en Wallonie a radicalement changé de visage. Alors que la toute grande majorité des déchets ménagers produits en Wallonie filaient en décharge dans les années 90, il n'y a plus aujourd'hui qu'une infime proportion qui suit ce chemin.

Sous la pression évidente d'une sensibilité plus écologique des citoyens, le tri à la source s'est généralisé chez les Wallons, qui sont parmi les meilleurs trieurs du monde ; les filières de recyclage et réemploi se sont structurées. Grâce au tri et aux politiques de prévention, la quantité moyenne d'ordures ménagères produite par habitant ne cesse de baisser.

Ecolo au pouvoir s'est résolument inscrit dans cette évolution, en priorisant son action dans le droit fil de la « hiérarchie de traitements des déchets » établie par les directives européennes : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, élimination.

Trier, c'est bien, mais le meilleur déchet est encore celui qui n'existe pas.

Plusieurs campagnes de sensibilisation à destination du grand public et de publics plus particuliers

Le Ministre a promu, initié, soutenu de très nombreuses initiatives dans le domaine de la prévention, au cours de la législature : campagne « Moinsdedéchets » à destination du grand public ; appels à projets « Emballagir » pour les organisateurs d'événements (600.000 euros, chaque année depuis 2010 pour aider à la création d'événements festifs respectueux de l'environnement). Dans ce domaine, des subsides sont aussi octroyés chaque année aux intercommunales et aux communes respectueuses du « coût-vérité » (subsides variables, mais 4,3 millions en 2013).

Par ailleurs, le Ministre Henry a assuré une meilleure subvention des « Ressourceries », qui seront désormais subventionnées non seulement sur base des aides à l'emploi, mais aussi, grâce à la modification d'un arrêté du GW, sur base du tonnage de matériaux remis sur le marché dans le cadre d'un réemploi.

Au-delà de la prévention elle-même, un large soutien a été apporté aux créations et extensions de parcs à conteneurs ; les collectes de PMC ont été étendues (écoles, centres ADEPS) ; de nouvelles filières de recyclage ont été étudiées (pneus, plastiques durs, gyproc) et le nouvel agrément de « Fost + » (l'organisme qui gère les fonds issus de la contribution du secteur de l'emballage) va permettre une meilleure subvention des collectes sélectives.

Un politique efficace : 16 kilos d'ordures en moins dans la poubelle ménagère par habitant et par an par rapport au début de législature.

Ces politiques actives dans les domaines prioritaires de la gestion des déchets (prévention, réemploi, recyclage) ont un effet durable sur la quantité de déchets produite en Wallonie : les « ordures ménagères brutes » (OMB) après collecte sélective, c'était 173 kilos par an et par habitant en 2008 et 157 kilos en 2011 (chiffres 2013 non encore disponibles).

L'effet bénéfique évident d'une réduction de la quantité de déchets produite est celui d'un meilleur respect de l'environnement. Mais, à moyen et long termes, les Wallons devraient aussi en bénéficier dans leur portefeuille : l'obligation d'impacter désormais le « coût-vérité » du traitement des déchets sur les citoyens a, dans un premier temps, souvent fait grimper les taxes (car beaucoup de communes « sous-facturaient » ce coût). Mais, en produisant moins de déchets et en les triant mieux, le Wallon va peu à peu réduire les coûts de gestion et donc sa facture.

Par ailleurs, le secteur du recyclage et du réemploi attendait de longue date d'être mieux subventionné et surtout de façon incitative.

Politique de réduction et suppression des pesticides

Wallonie : vers le « zéro pesticides » dans les espaces publics !

La réduction de l'usage des pesticides est un des combats historiques d'Ecolo. Un combat justifié par les effets néfastes de ces produits sur l'environnement et la santé.

Il y avait une opportunité importante sous cette législature de le concrétiser avec l'obligation de transposer en droit régional wallon et bruxellois la directive-cadre européenne sur la réduction des pesticides et l'adoption d'un « programme de réduction » régional en complément d'un programme fédéral. Ce travail a fait l'objet d'une priorité. Parallèlement au travail régional dans les Gouvernements, des initiatives visant à mieux réguler la vente ont été prises par Ecolo au niveau fédéral.

Un cadre légal qui prévoit l'interdiction totale de l'usage des pesticides dans les espaces publics en 2019

- Un travail commun et cohérent entre Bruxelles et la Wallonie.
- Une transposition ambitieuse de la directive européenne qui va au-delà du strict minimum légal avec une interdiction totale de

l'usage des pesticides dans les espaces publics en 2019 balisant une vraie politique des pesticides qui n'existe pas jusqu'alors.

- Un investissement dans un service de facilitateurs en Wallonie à destination des communes chargées de la mise en œuvre progressive de l'interdiction : le pôle de gestion différenciée.

Un nouveau décret « pesticides » pour une utilisation compatible avec le développement durable

1) Le nouveau décret « pesticides » fixe un cadre permettant une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. La mesure-phare de ce décret est l'interdiction d'appliquer des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics, à partir du 1er juin 2014. Une période transitoire a cependant été fixée, jusqu'au 1er juin 2019, afin de permettre aux gestionnaires d'espaces publics d'adapter leur pratique, comme l'ont déjà fait préventivement plusieurs communes wallonnes.

Le décret réglemente également de façon plus stricte l'usage des pesticides dans des lieux fréquentés par un public dit « vulnérable » : parcs et jardins publics, terrains de sport, terrains scolaires, abords des établissements de soins.

Par ailleurs, le décret organise la formation professionnelle continue qui sera dispensée aux utilisateurs professionnels (notamment les agriculteurs) afin d'obtenir la « phytolice » qui sera délivrée par le Gouvernement fédéral.

- 2) Le programme de réduction des pesticides, adopté par le Gouvernement wallon, fort d'une cinquantaine de mesures, vise à sensibiliser, informer, aider les professionnels et particuliers à réduire progressivement l'usage des pesticides et permettre le développement des solutions alternatives.

Grâce à ces deux actes forts, la Wallonie avance résolument vers une société véritablement « sans pesticides ».

Sidérurgie (négociations ArcelorMittal 2013-14)

Négociations ArcelorMittal: préserver l'emploi et ne pas transiger sur les obligations environnementales

L'arrêt de la phase liquide décrétée en octobre 2011 par ArcelorMittal organisait déjà l'éclatement industriel de Liège et de sa sidérurgie intégrée. En janvier 2013, le groupe ArcelorMittal annonce son intention de guillotiner une grande partie des outils de la phase à froid en ne conservant que 5 usines sur les 12 existantes : un séisme pour le bassin liégeois confronté à la perte potentielle de 1300 emplois directs et au moins 500 autres dans les services externalisés.

Face à cette crise, Philippe Henry, a poursuivi l'objectif « d'améliorer » et « infléchir » le plan Mittal dans le cadre de négociations tripartites (GW-Syndicats-AM). L'objectif 1er a été de tout faire pour assurer le maintien d'une sidérurgie pérenne, durable et sauver un maximum d'emplois. Philippe Henry n'a pas transigé sur les enjeux environnementaux

- Pollution atmosphérique : les quotas de CO2 ont été refusés au sidérurgiste pour la période 2008-2013 ;
- Assainissement des sols : obligations de dépollution des sols par Mittal sur les sites libérés et mise en œuvre d'un plan de revalorisation des friches abandonnées par la sidérurgie via la Foncière Liégeoise.

Le travail du GW sur la sidérurgie a été difficile, car il s'agissait de sauver un maximum d'emplois, le savoir-faire des travailleurs, face à un « partenaire » qui a toujours paru faire peu de cas de l'avenir des outils industriels liégeois et cherchant tout au long des négociations à se dédouaner de ses obligations légales notamment sur les émissions et l'assainissement des sols.

Mise en place d'une plateforme « sidérurgie » regroupant ArcelorMittal, les syndicats et la Région Wallonne

Aujourd’hui, grâce au travail de Philippe Henry et Jean-Claude Marcourt, nous disposons d’outils globaux contrôlés par une plate-forme sidérurgie regroupant AM, les syndicats et la RW, mise en place en décembre 2013. Celle-ci effectuera le suivi des principes suivants :

- alléger la facture des pertes d’emplois : via mises sous cocon des outils du froid et la création d’une filiale JVD et Packaging (137 emplois) sur le site du Kessales ;
- assurer le reclassement des travailleurs : Création de deux groupements d’employeurs permettant le maintien d’emploi et la formation 275 travailleurs ;
- assurer la réhabilitation des sites abandonnés : Philippe Henry a imposé la règle à AM sur obligations d’assainissement des sites libérés : ainsi TOUTE la dépollution (et le démantèlement) jusqu’à usage industriel sera payée par AM.

Dans le cadre du dossier de reprise de la Cokerie, Philippe Henry s’est montré très ferme et clair sur les obligations impératives de respect par l’outil de ses normes environnementales.

Donner des perspectives nouvelles de développement industriel et économique

Il s’agit, dès à présent, d’offrir rapidement à toute une région des perspectives de développement industriel et économique.

Philippe Henry a amené AM à prendre en charge les dépollutions des sites du HF6 et d’une partie de Chertal dès 2014 afin d’y développer à terme de nouveaux projets urbanistiques et économiques pour Seraing, Oupeye et Herstal. Les outils qui ne pourront manifestement pas être relancés ne resteront pas figés pour de longues années dans un cocon.

Par ailleurs, Philippe Henry a tenu à remettre sur pied un outil important de redéploiement économique et territorial : la Foncière Liégeoise SA : Présidée et renforcée, cette structure héritera des terrains assainis jusqu'à un niveau industriel par ArcelorMittal. Celle-ci mènera la réflexion sur leur avenir, avec le GRE, la Spi, les communes de Seraing, Herstal et Oupeye, et l'ensemble des forces vives de la Région liégeoise. Cette structure permet de contrôler AM dans ses remises en état de sites tout en l'intéressant à leur reconversion (AM ne peut se défiler vis-à-vis de l'enjeu de redressement du bassin liégeois).

Gaspillage et invendus alimentaires

Lutte contre le gaspillage alimentaire par la solidarité

Le gaspillage alimentaire s'élève en moyenne en Europe à 179 kg par personne et le secteur de la grande distribution représente de 2 à 5% de ce gaspillage au travers des invendus alimentaire jetés ou brûlés.

Le gaspillage alimentaire s'élève en moyenne en Europe à 179 kg par an et par personne. Il est ventilé approximativement comme suit : 60 % pour l'industrie alimentaire, 25% pour les ménages, 10% dans l'HORECA et 5% pour le secteur de la grande distribution. Dans la grande distribution, ce gaspillage se traduit par des produits alimentaires encore consommables qui, lorsqu'ils ne sont plus vendables, sont jetés ou incinérés pour produire de l'énergie.

Par ailleurs, le secteur associatif actif dans l'aide alimentaire (banques alimentaires, CPAS, épiceries sociales, Société Saint Vincent de Paul, etc.) est confronté à davantage de demandes chaque année, de plus en plus de personnes faisant face à la pauvreté et la difficulté de se nourrir dignement.

L'enjeu est donc de réduire le gaspillage alimentaire tout en favorisant la redistribution des produits encore consommables aux associations qui en ont grandement besoin.

L'obligation de don des invendus alimentaires aux associations caritatives

Le Parlement wallon a adopté le 12 mars 2014 une proposition de décret habilitant le Gouvernement à prévoir, dans les conditions des permis d'environnement, l'obligation de don des invendus alimentaires aux associations. Ce texte, initialement porté par le PS, a été amendé à la demande d'Ecolo pour rester cohérent par rapport à la législation sur le permis d'environnement et surtout être immédiatement applicable.

Sans attendre cette décision du Parlement wallon, le Ministre Philippe Henry a déposé fin février 2014 sur la table du Gouvernement un projet de conditions sectorielles pour concrétiser avant la fin de la législature ce don des invendus alimentaires des grandes surfaces. Les surfaces commerciales de plus de 2.500m² seront concernées dans un premier temps, afin de permettre aux distributeurs et aux associations de se structurer progressivement.

Loin d'être une mesure symbolique ou démagogique, cette proposition vise une réelle prévention de la problématique par les acteurs de la distribution, via la rédaction d'un plan de gestion des invendus à remettre lors de la demande de permis. Elle aboutira fin avril 2014.

En parallèle, Philippe Henry a soutenu de nombreux projets qui visaient à faire émerger un nouveau modèle européen d'alimentation durable. L'action du Ministre s'est aussi focalisée sur la réduction du gaspillage alimentaire via la sensibilisation du citoyen à optimiser la gestion des quantités et mieux estimer ses besoins.

PARTIE 4 : TRANSITION SOCIALE DE L'ÉCOLOGIE

La transition écologique est une transition sociale. Dans les compétences qu'ils assument dans les majorités dont ils sont solidaires comme dans l'opposition où ils font leur travail démocratique, les écologistes se battent pour renforcer la justice sociale et pour la renouveler.

Renforcer la justice sociale, cela veut dire renforcer la progressivité pour que les épaules larges portent plus que celles qui le sont moins. La renouveler, cela implique de mettre en œuvre une conception plus émancipatrice du bien-être, basée sur le renforcement des biens publics et de la participation.

Une solidarité interpersonnelle consolidée

La sixième phase de la réforme de l'État a garanti le maintien d'une solidarité interpersonnelle forte, notamment au travers des mécanismes de la loi spéciale de financement et du maintien de la sécurité sociale au niveau fédéral. C'était une condition sine qua non du soutien des écologistes à la réforme.

Un financement des fonctions collectives préservé

Les premières réformes de l'État avaient été marquées du sceau du néo-libéralisme et du désinvestissement des secteurs publics comme l'enseignement. Il aura fallu à Ecolo une grosse décennie de mobilisation pour que les ravages de la loi de financement de 1989 soient corrigés. Cet acquis est consolidé par la sixième phase de la réforme de l'État. C'était crucial pour toutes les compétences liées à la culture, la jeunesse et l'éducation, d'autant plus que le contexte budgétaire est rendu encore plus tendu par la crise économique.

Une autre conception de la prospérité : de nouveaux indicateurs de bien-être

La Wallonie a mis en place cinq indicateurs complémentaires au PIB et s'est dotée d'une définition du développement durable axée autour du bien-être. Ces indicateurs ont été choisis au terme d'un processus participatif mené avec l'IWEPS et un panel d'experts. Ils constitueront un outil précieux pour que le redéploiement wallon soit mesuré à l'aune du progrès social et écologique¹.

La progressivité comme fil vert

La tarification progressive, solidaire et familiale de l'électricité, c'est corriger une injustice sociale et un non-sens environnemental, en agissant sur la facture au profit de près de 2/3 (64%) des ménages wallons concernés par le système. Elle ne s'applique pas aux clients qui se chauffent principalement à l'électrique et pompe à chaleur, ni aux consommations professionnelles².

Une politique rénovée du logement

En Wallonie : du logement à l'habitat durable. Sous cette législation, le logement est entré dans l'ère du développement durable. Le logement n'est ainsi plus considéré seulement comme un abri mais comme un lieu de vie durable. La dimension environnementale est atteinte par de nouvelles performances énergétiques tant en rénovation qu'en construction neuve ; ainsi les locataires précaires occupant ces logements sont à l'abri de l'impact d'une hausse de prix des énergies. La localisation des nouvelles implantations de logement public est recentrée vers des noyaux d'habitat facilitant l'accès aux services et équipements public, ce qui diminue les déplacements incessants. La dimension sociale est développée par la reconnaissance de l'importance de l'accompagnement social

¹ Voir page 127

² Voir page 128

dans le parcours résidentiel. Quant à la dimension économique, des moyens financiers ont été mobilisés pour permettre la création de 7.000 nouveaux logements et un programme d’investissement vert (PIVERT) a permis de débouter la rénovation énergétique de 12.000 logements publics. L’écopack, un prêt à taux zéro pour des travaux économiseurs d’énergie a permis à plus de 7.000 ménages wallons de rénover leur habitation. Grâce au Plan Habitat pour Tous, plus de 15.000 ménages ont pu avoir accès à la propriété entre 2010 et 2014, et le système « Construire un Logement pour Tous » facilite également l'accès à la propriété. L'habitat alternatif sous toutes ses formes a été reconnu et soutenu financièrement. Enfin, un Centre d'études en habitat durable a été créé³.

À Bruxelles, le secteur du logement a été réformé pour parvenir à 15% de logements publics d'ici dix ans, du moins si l'action d'Ecolo est poursuivie. Le rythme de 1.300 logements publics nouveaux est atteint depuis 2012. L'effort n'est pas que financier. Il s'agit aussi de mobiliser, de concerter et de convaincre tous les acteurs concernés. Sous la conduite d'Ecolo, le nombre de sociétés de logements sociaux passera de 33 à 15. Elles seront plus efficaces et leur expertise sera renforcée. Les projets pilotes de Community Land Trust sont désormais promus parce qu'ils combinent lutte contre la précarité, transition énergétique et renforcement citoyen de la place des habitants⁴.

Après des années de « réparation » des quartiers à petite échelle, Ecolo a décidé, dès 2009, d'élargir le niveau d'intervention, afin de mieux répondre aux défis environnementaux et démographiques. La rénovation urbaine s'inscrit désormais dans une stratégie régionale (le Plan Guide), laquelle cible les interventions et permet de coordonner les acteurs pour transformer Bruxelles en Ville Durable. Les Contrats de Quartier Durable, l'outil de rénovation le plus connu, a été entièrement repensé dans cette perspective, dès 2009. Des interventions de grande taille visant à créer de nouveaux quartiers durables exemplaires, comme à Tivoli, sont en train de voir le jour.

3 Voir page 132, page 135, page 138, page 140, page 142, page 145, page 147, page 150 et page 152

4 Voir page 154, page 159, page 162, page 165, page 168 et page 170

Visant la justice sociale, la qualité de vie et de l'environnement, ils concrétisent la nouvelle vision de la rénovation urbaine à Bruxelles⁵.

Des bâtiments scolaires et des crèches pour faire face à l'évolution démographique

Pour faire face au défi démographique dans les deux régions, Ecolo s'est battu pour accroître le nombre de places dans les écoles et les crèches, tout en mettant un terme au mécanisme de partenariat privé-public, dévastateur pour les finances publiques. Rien qu'à Bruxelles, de nouvelles écoles et de nouvelles classes seront construites pour 15.700 élèves et pour 7.800 en Wallonie, d'ici à 2017⁶.

La troisième phase du Plan Cigogne permettra de créer chaque année 1.600 places supplémentaires dans les crèches de Wallonie et de Bruxelles. Pour rappel, la mise en œuvre de ce plan par l'ONE n'aurait pas été possible sans la réforme de ce service public menée par Ecolo entre 1999 et 2004⁷.

Plus de 1.000 nouvelles places seront créées entre 2009 et 2017 dans les établissements relevant de la COCOF, avec une attention particulière pour l'enseignement spécialisé. À ce jour, plus de 700 places ont déjà été créées⁸.

Une politique de la jeunesse intersectorielle et orientée vers tous les jeunes

Un des enjeux majeurs en matière de prévention est le déclosonnement, afin d'éviter un jeu de « ping-pong » entre les secteurs. Plusieurs collaborations intersectorielles ont ainsi pu voir le jour. Elles permettront dorénavant une articulation plus fine entre les intervenants. La prévention a été renforcée, que ce soit au travers

⁵ Voir page 172

⁶ Voir page 176

⁷ Voir page 178

⁸ Voir page 179

des sections de prévention générale ou par l'institution des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ) dans chaque arrondissement⁹.

Cette législature aura mis en évidence qu'il est possible de mettre en œuvre des réponses diversifiées et individualisées face à la délinquance. Des réponses qui sortent du seul enfermement. Les Sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO) en sont une bonne illustration et démontrent leur efficacité, y compris pour des faits graves. Les jeunes délinquants sont mieux accompagnés dès leur sortie d'IPPJ. Enfin, les offres restauratrices se sont vues renforcées et étendues¹⁰.

Objectiver, réformer et renforcer : ce sont les trois points forts en matière de prise en charge des mineurs en danger. Cette capacité de prise en charge est aujourd'hui plus importante et mieux orientée. Dans le même temps, les services ont été renforcés, ce qui a permis la prise en charge supplémentaire de 650 jeunes ou familles en danger ou en difficultés, dans leur milieu de vie ou en hébergement¹¹.

Une diversification pour répondre au vieillissement de la population

En Région bruxelloise, il y avait en 2010 environ 200.000 personnes âgées de plus de 60 ans. Elles seront environ 290.000 en 2040. Soit une augmentation de 43,5% ! L'étude de programmation commandée par le gouvernement bruxellois l'a démontré : le nombre de lits en maisons de repos est suffisant à Bruxelles. La philosophie qui a prévalu au cours de cette législature est d'encourager la diversification des solutions pour les personnes âgées. C'est ce qui doit se traduire dans un vaste « plan personnes âgées »¹².

9 Voir page 181

10 Voir page 182

11 Voir page 184

12 (Fiche N° 39 – EVH – Personnes âgées)

Réforme des procédures d'adoption

Plus de cohérence, de transparence et d'égalité d'accès au dispositif relatif à l'adoption. Des évolutions ont cependant été constatées depuis 10 ans. Il était donc nécessaire de procéder à certaines améliorations et clarifications de la procédure¹³.

Améliorer l'aide aux détenus

La surpopulation carcérale atteint des sommets dans l'ensemble des prisons du pays. Au premier trimestre 2013, on comptait 11.732 détenus pour 9.255 places.¹⁴ Les demandes des détenus auprès des services d'aide aux détenus affluent et sont en constante augmentation. Ces services ont de plus en plus de difficultés à répondre à l'ensemble des demandes car leurs moyens, calculés sur base de la capacité théorique des établissements pénitentiaires, n'augmentent pas. Il fallait donc coordonner l'ensemble d'offres et de services proposés aux détenus au sein des prisons¹⁵.

Une politique transversale de lutte contre la pauvreté

L'une des réussites de la législature est la création d'une structure permanente de lutte contre la pauvreté et son élargissement à la Communauté flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les CPAS. Par ailleurs, le budget consacré à la politique d'aide aux personnes sans domicile fixe en Région bruxelloise est passé sous cette législature de 6,9 millions d'euros à 10,5 millions en 2014, ce qui a notamment permis de diversifier les réponses, parmi lesquelles l'habitat accompagne¹⁶.

.....
13 (Fiche N° 50 – EVH Adoption)

14 SPF Economie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/autres/detenu/>.

15 Voir page 193

16 Voir page 193

Une lutte contre la chasse aux chômeurs

Dans l'opposition au niveau fédéral, Ecolo a mené une lutte permanente de dénonciation et de contre-proposition.

PLUS EN DÉTAIL...

| | |
|---|-----|
| Indicateurs phares complémentaires au PIB | 127 |
| Tarification progressive, solidaire et familiale de l'électricité | 128 |
| L'ancrage communal du Logement - Crédit à la construction et à la location de logements publics | |
| 132 | |
| La réforme des systèmes d'attribution et de location des logements sociaux | 135 |
| Centre d'Etudes en Habitat Durable - CEHD | 138 |
| Community Land Trust - Construire du logement pour tous | 140 |
| Ecopack | 142 |
| Habitat alternatif | 145 |
| Organismes à finalité sociale (OFS) | 147 |
| Le Plan d'Investissement VERT | |
| du logement public - PIVERT | 150 |
| Habitat pour tous - Accès à la propriété | 152 |
| Construire du logement à Bruxelles | 154 |
| Rénover dans le logement public | 159 |
| Le passage au passif et à la basse énergie | 162 |
| Aider les Bruxellois à acquérir leur propre logement | 165 |
| Aider les publics les plus fragilisés à payer leur loyer | 168 |
| Innover pour diversifier les réponses à la crise du logement | 170 |
| Rénovation urbaine à Bruxelles | 172 |
| Des nouvelles places dans les écoles, des bâtiments rénovés | 176 |
| Contrat de Gestion de l'ONE et Plan Cigogne 3 | 178 |
| Plus de places dans les écoles bruxelloises | 179 |
| Aide à la jeunesse - Prévention | 181 |
| Aide à la jeunesse - Mineurs délinquants | 182 |
| Aide à la jeunesse - Mineurs en danger | 184 |
| Personnes âgées | 186 |
| Aide à la jeunesse - ADOPTION | 189 |

| | |
|--|-----|
| Aide aux détenus (FWB) et aide aux justiciables (COCOM) | 190 |
| Pauvreté – Aide aux sans-abri | 193 |
| Une politique transversale de politique contre la pauvreté | 193 |

Indicateurs phares complémentaires au PIB

5 nouveaux indicateurs complémentaires au PIB au service de la transition vers le développement durable

L'établissement d'indicateurs « phares » complémentaires ou alternatifs au PIB (Produit intérieur brut) est devenu un enjeu important, dans le cadre des institutions internationales comme dans la plupart des pays et des régions d'Europe.

En Wallonie, outre les travaux de l'IWEPS, des recherches sont menées au sein de diverses institutions et organisations comme UCL, ULB (CEDD), ULg, IDD, UVCW, IEW ... Le Plan Marshall 2.Vert et la DPR prévoient par ailleurs une action spécifique du Gouvernement wallon relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB.

En particulier, il a été précisé que par indicateurs « de développement humain et d'empreinte écologique, complémentaires au PIB », on entend des indicateurs phares qui ont un potentiel de visibilité et d'efficacité communicationnelle comparables à ceux dont jouit le PIB aujourd'hui, en complément à ce dernier. Il s'agit donc d'arriver à les faire exister à côté du PIB et de les prendre en compte, tout comme le PIB, dans l'élaboration des politiques publiques.

Un set de cinq indicateurs pour placer le développement humain et l'empreinte écologique au cœur des politiques

Le Gouvernement a décidé de retenir, en complément du PIB, un set de 5 indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement, à savoir : l'Indicateur de Situation Sociale (ISS), l'Indicateur de bien-être (IBE), l'Empreinte Ecologique (EE), l'Indicateur de situation environnementale (ISE) et l'Indicateur de capital économique.

Pour arriver à choisir ces indicateurs parmi les 29 proposés à la réflexion par l'IWEPS, un important processus participatif a été mis en place, processus qui a impliqué aussi bien les scientifiques du domaine (via notamment un important travail de critique scientifique des indicateurs proposés ainsi que des journées de réflexion et d'échanges sur le sujet) que le citoyen lambda via un processus participatif citoyen court (sondage via Internet sur les dimensions prioritaires à prendre en compte dans le calcul des indicateurs).

A noter également que la Fédération des CPAS, à la demande du Cabinet, s'est saisie de la problématique et a décidé de sonder son public-cible afin de vérifier si les résultats obtenus lors du processus citoyen se confirmaient au niveau des publics les plus précarisés. Il est apparu que, si les mêmes dimensions se retrouvaient de part et d'autre, l'ordre d'importance différait grandement. Il sera donc primordial d'arriver au cours des prochains mois à prendre en compte, d'une manière ou d'une autre, cette priorisation différenciée dans le calcul des indicateurs.

En outre, il a été décidé d'instaurer un Comité des utilisateurs, sorte d'organe consultatif composé d'autres scientifiques belges et étrangers reconnus dans le domaine des indicateurs et de représentants du monde politique et associatif. Ce Comité a pour mission de tester de manière régulière les propositions de calculs l'IWEPS et d'émettre des recommandations afin d'affiner la méthodologie ou de favoriser la prise en compte de certaines données.

Les 5 indicateurs retenus sont actuellement en cours de modélisation par l'IWEPS. Nous espérons un calcul et une publication de l'ensemble du set avant la fin de la législature

Tarification progressive, solidaire et familiale de l'électricité

La tarification progressive, solidaire et familiale de l'électricité : une conquête sociale et environnementale !

La tarification progressive, solidaire et familiale de l'électricité, c'est corriger une injustice sociale et un non-sens environnemental, en agissant sur la facture au profit de près de 2/3 (64%) des ménages wallons concernés par le système. Cette tarification ne s'applique pas aux clients qui se chauffent principalement à l'électrique et pompe à chaleur, ni aux consommations professionnelles.

Actuellement, ce sont les plus grands consommateurs d'électricité qui bénéficient des tarifs les plus avantageux :

- Si vous consommez peu, vous payez plus cher chaque kWh.
- Si vous consommez beaucoup, vous payez moins cher chaque kWh.

Ce système comporte un double problème pour les Ecologistes :

- C'est un non-sens environnemental : il n'incite pas les ménages à diminuer leur consommation d'électricité. Il est à contre-courant de l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- C'est une injustice sociale : les études ont clairement établi un lien entre consommation d'électricité et revenus. La consommation augmente avec les revenus de sorte que ce sont les plus précarisés qui actuellement paient leur électricité le plus cher.

Pourquoi ? A cause des frais fixes (location du compteur, etc.). Que vous consommiez peu ou beaucoup, vous payez les mêmes frais fixes. Donc le coût moyen par kWh est plus élevé si vous consommez peu.

La solution : la tarification progressive, solidaire et familiale (TPSF) à travers les kWh exonérés.

La TPSF veut inverser la tendance : l'enjeu est de faire entrer les grilles tarifaires de l'électricité dans le XXIème siècle. Comment ? En compensant les frais fixes imposés par les gestionnaires de réseaux de distribution et les fournisseurs par une allocation en kWh. Et

on va encore plus loin dans la logique de justice sociale en tenant compte de la situation de chacun.

La tarification progressive, solidaire et familiale, une allocation en kWh en fonction de la taille du ménage

Concrètement, la tarification progressive, solidaire et familiale reposera sur une allocation qui sera modulée comme suit :

- 400 kWh pour une personne isolée
- 500 kWh pour un ménage de 2 et 3 personnes
- 600 kWh pour les ménages de 4 personnes
- 700 kWh pour les ménages de 5 et 6 personnes
- 800 kWh pour les ménages de 7 personnes et plus
- 800 kWh pour les clients sous tarif social spécifique

Tout ménage wallon qui entre dans le système de la TPSF recevra dès l'entrée en vigueur de la mesure une allocation annuelle équivalente au coût de 400 à 800 kWh. Cette allocation, estimée à 120 euros pour 500 kWh¹⁷, sera directement déduite de la facture électrique. Pourquoi à partir de 400 kWh ? Parce qu'ils correspondent à une consommation minimum, difficilement compressible, et qu'ils annulent les frais fixes.

Le coût de cette allocation sera répercuté de manière linéaire sur l'ensemble des consommations. Conséquence : les ménages qui consomment sous le point à partir duquel la charge dépasse le bénéfice verront leur facture diminuer. Ceux dont la consommation est supérieure à ce point – appelé « le point de neutralité » - verront leur facture augmenter.

C'est donc une mesure neutre pour les finances publiques. Neutre, car la somme des avantages et des contributions est nulle : le bénéfice pour les plus modestes sera payé par ceux qui consomment plus. Le but est d'inciter tout le monde à consommer moins. Tout

¹⁷ Estimation indicative basée sur les tarifs 2013)

le monde peut y gagner s'il entre dans la dynamique de réduction de sa consommation.

Ce n'est pas une nouvelle taxe perçue par la Wallonie. La Région ne perçoit rien, et ne dépense rien. C'est un mécanisme de compensation et de solidarité entre les consommateurs wallons, dans une optique d'équité.

Exceptions :

- La mesure ne concerne que l'usage résidentiel, les particuliers. Les consommations professionnelles (entreprises, indépendants, PME, agriculteurs, etc.), ne sont pas concernées : rien ne change pour eux.
- De même, les chauffages électriques ou des pompes à chaleur utilisés en tant que chauffage principal de l'habitation ne sont pas concernés par ces nouvelles règles.

La Tarification progressive, solidaire et familiale sera instaurée à partir du 1er janvier 2015. Elle s'appliquera sur les factures de régulation et de clôture reçues dès ce moment par les particuliers au prorata de la quantité d'électricité consommée entre le 1er janvier 2015 et le relevé de l'index générant la nouvelle facture.

La tarification progressive, solidaire et familiale : qui y gagne ? qui y perd ?

L'objectif est d'aboutir à une meilleure solidarité sur le marché de l'énergie. Des « points neutres » ont été définis. En clair, tous ceux qui consomment moins que ces « points neutres » verront leur facture diminuer.

Ci-dessus un tableau indiquant les bénéfices (en vert) et les contributions (en rouge) de différents profils types de consommation. En haut la composition du ménage et le % que cette composition de ménage représente dans la population ; à gauche la consommation annuelle d'électricité. En croisant les 2 données, vous pouvez lire l'impact sur la facture du ménage.

Au final, près de 2/3 des ménages wallons (64%) verront leur facture baisser grâce à cette mesure sociale et environnementale.

L'ancrage communal du Logement - Création de logements publics

7000 logements publics supplémentaires !

Le ministre Nollet a mobilisé dans son budget logement entre 2010 et 2014 les moyens pour créer 7.000 logements publics supplémentaires

Le parc public de logement contient 116.000 logements dont environ 100.000 logements sociaux. Sous la législature précédente, le parc de logements sociaux a perdu plusieurs milliers de logements suite aux déconstructions et ventes de logements. De nombreuses mesures ont été prises depuis le début de la présente législature en vue d'inverser la tendance et d'accélérer la réalisation des chantiers et, à cet égard, l'évolution des mises en chantiers est encourageante. Pour la première fois, en 2012, on a dépassé les 1.100 logements sociaux mis en chantier dans l'année. Augmenté des prises en gestion, ce nombre va permettre d'atteindre les objectifs souhaités par le ministre, à savoir produire 7.000 logements avec les moyens budgétaires mobilisés pendant la législature.

Le logement public subit toutefois une pression importante : une demande de logement toujours soutenue, renforcée par les difficultés économiques et l'augmentation de loyers dans le secteur locatif privé, l'évolution de la composition des ménages qui nécessite plus de logements de petite mais aussi de grande taille... Les projections en matière de besoins de logements sont variables selon les organismes de recherches. Ainsi d'ici 2026, les besoins en logement sont évalués entre 160.000 et 200.000 logements. En retenant la version haute et en poursuivant une production de logements publics dans la proportion actuelle (7,5% du parc résidentiel wallon), il nous faut

proposer chaque année sur le marché locatif public et régulé 1.155 logements. Si l'on veut atteindre 10% de la production totale, 1.540 logements sont nécessaires, ce nombre sera atteint en 2014. Malgré la crise des finances publiques, la politique wallonne du logement n'est donc pas en régression.

Une production de nouveaux logements publics qui allie quantité et qualité

Sous l'impulsion de Jean-Marc Nollet, le Gouvernement a approuvé le financement de la création de 7.000 logements soit à l'occasion de décisions budgétaires permettant la réalisation de programmes antérieurs sous financés (2010 et 2011), soit par le biais de nouveaux programmes d'ancrage communal. Le premier programme d'ancrage communal 2012-2013 a prévu le financement de la création à termes de 2.812 logements publics. Le programme 2014-2016 contient des moyens budgétaires comparables à l'ancrage précédent, soit un budget annuel pour la création d'au moins 1.400 logements et même 1.700 en 2014.

Ces programmes sont par ailleurs caractérisés par un refinancement public substantiel et de nouvelles exigences qualitatives en matière de production de logements. Les arrêtés de financement permettant de subsidier les opérateurs du secteur du logement public ont été revus en mars 2012. Le montant des subventions est par exemple passé de 71.500 euros à 104.000 euros pour un logement 4 chambres. Plus un logement contient de chambre, plus il bénéficie d'une subvention importante (ce qui n'était pas le cas auparavant où la subvention était forfaitaire). Un complément de subvention est également accordé pour tout logement adaptable, 30% des logements construits devant répondre à cette caractéristique. De même, un autre complément de subvention est accordé pour tous les projets de création de logement passif où équivalent. Cette modification permet enfin aux opérateurs actifs dans le secteur du logement

public de prévoir du logement adapté à la population et répondant aux normes énergétiques en vigueur.

En bref, les nouveaux programmes d’investissement permettent la création de logements davantage situés dans des territoires centraux, nettement plus performants énergétiquement qu’auparavant, adaptables pour un tiers d’entre eux et occupés sur base d’un principe de mixité sociale intégrant les ménages à revenus moyens (max environ 2.300 euros nets par mois pour le ménage...). C’est ainsi que la politique de l’habitat durable se décline depuis le milieu de la législature.

Imposer 10% logements publics par communes grâce à un droit de tirage

Les 262 communes wallonnes sont sollicitées pour créer du logement public. L’objectif est de viser à long terme 10% de logements publics par communes. Pour y arriver, la Région accorde, depuis 2012, un droit de tirage à chaque commune n’ayant pas atteint cet objectif. Toutes ne répondent pas à cette volonté politique régionale, et les récalcitrantes se verront sanctionnées proportionnellement aux logements qu’elles refusent de proposer à partir de 2014. Quant aux communes qui participent au développement du parc public, elles bénéficient des soutiens régionaux qui leur permettent de créer les logements dont leurs citoyens ont besoin. C’est notamment par l’augmentation de l’exigence de logements de transit sur chaque territoire communal que les communes pourront répondre aux situations d’urgence vécues par les particuliers.

Le refinancement des politiques d’investissement, la rationalisation de la tutelle exercée sur les opérateurs immobiliers, la suppression de différents obstacles par exemple en matière d’urbanisme vont accélérer l’offre de logements publics. Les communes et opérateurs qui ne sont pas actifs, malgré ces améliorations, seront quant à eux sanctionnés financièrement.

Enfin, créer, par la construction ou la rénovation, 7.000 nouveaux logements a également un impact fort et significatif sur le secteur de la construction.

La réforme des systèmes d'attribution et de location des logements sociaux

Une réforme des systèmes d'attribution et de location des logements sociaux pour mieux répondre à la demande

En Wallonie, plus de 30.000 ménages attendent un logement public, dont plusieurs milliers de familles avec enfants.

Par ailleurs, dans notre Région, sur les 100.000 logements que compte notre parc public, environ 45.000 logements sociaux sont aujourd’hui sous-occupés. Parmi ceux-ci, 16.745 logements sont occupés par des ménages qui disposent de 2 chambres excédentaires par rapport à un logement proportionné à la taille de leur ménage. Et, plus encore, 2.146 logements sociaux sont occupés par des ménages qui disposent d’au moins 3 chambres de trop par rapport à un logement proportionné à la taille de leur ménage.

Parallèlement à la mise en place de différentes mesures telles que :

- la mobilisation d’importants budgets en vue de créer au plus vite 7.000 logements supplémentaires,
- l’augmentation du financement régional réservé pour chacun de ces nouveaux logements,
- le lancement de programmes de rénovation du parc pour améliorer la qualité des logements sociaux existants ou remettre en location des logements sociaux inoccupés,
- l’imposition future de sanctions à l’encontre de communes inactives en matière de création de logements ;

Il s'est avéré nécessaire de modifier les systèmes d'attribution et de location des logements sociaux afin d'augmenter les possibilités d'accès au logement social et plus particulièrement de lutter contre l'inoccupation et la sous-occupation des logements sociaux.

Des outils juridiques réformés pour intégrer les nouvelles réalités de la demande de logements sociaux

Les conditions d'accès :

- Les points de priorité régionale sont modifiés afin de soutenir davantage l'accès au logement social des ménages à faibles revenus qui travaillent ou qui ont travaillé.
- Les ménages à revenus moyens ont accès au logement social si la commune dispose d'au moins 5 % de logements sociaux et ce, pour un pourcentage maximum égal au pourcentage de logements sociaux présents sur le territoire de la commune.
- Les critères du logement proportionné : Le nombre de chambres en fonction du nombre d'enfants, de leur âge et de leur sexe, est revu afin de se rapprocher des normes fixées pour le logement privé. Ainsi, deux enfants de même sexe nécessiteront deux chambres uniquement s'ils ont tous deux plus de dix ans et au moins cinq ans d'écart. S'ils sont de sexes différents, deux chambres seront requises si l'un a plus de 10 ans, contre 6 ans actuellement.
- Deux dérogations supplémentaires aux critères de logement proportionné sont également introduites et permettent à une famille nombreuse de demander un logement comportant une chambre de moins que le nombre de chambres auquel elle a droit en vertu de ces critères.
- L'introduction de la demande : la candidature doit être limitée au territoire de cinq communes maximum voire de cinq sections de communes au sein de ces cinq communes. Le demandeur doit en outre, préciser si sa demande porte sur un logement adapté et pourra également indiquer ce qu'il souhaite obtenir comme type de logement (maison ou un appartement, avec garage et/ou jardin).

- L'attribution : tout en conservant un minimum de 50 % des attributions pour les ménages à revenus précaires, le comité d'attribution peut attribuer des logements en dérogation à la liste établie sur la base des points de priorité régionale, pour des situations d'urgence sociale (comme les personnes qui ont récemment quitté leur logement suite à des violences familiales ou qui ont perdu leur logement suite à une calamité ou à un incendie ou encore qui sortent d'une institution médicale ou sociale, et ne peuvent par ailleurs être momentanément hébergée chez des proches ou dans un logement de transit) ou de cohésion sociale (comme la personne suivie par un établissement médical ou thérapeutique situé sur le territoire de la commune et qui ne peut être suivie ailleurs en raison de la particularité des soins, la personne qui désire se rapprocher d'un parent nécessitant un accompagnement de longue durée, la personne investie dans des associations ou des comités au sein de la commune depuis plusieurs années et de manière régulière, ...) pour un maximum de 10 à 20 % des attributions en fonction du pourcentage de logements sociaux présents sur le territoire de la commune.
- Les mutations : La nouvelle réglementation intervient pour rendre les mutations plus effectives d'une part, en les incitant par l'octroi d'avantages (le locataire conserve, lors du déménagement, le montant de son loyer si celui-ci est moins élevé que le loyer applicable au nouveau logement, le locataire conserve le bénéfice d'un contrat de bail à durée indéterminée pour le nouveau logement attribué, une aide au déménagement de 400 euros est prévue ainsi qu'un accompagnement de la part de la société financé par la Région.) et par l'imposition d'un surloyer progressif et ce, dès la première chambre excédentaire et d'autre part, en permettant aux sociétés d'imposer également une mutation aux locataires d'un logement de 4 chambres ou plus sous-occupés qui bénéficient d'un bail à durée indéterminée.
- Le droit d'habitat : le locataire est assuré d'avoir un logement social en location pendant 9 ans sans pour autant être certain de

rester dans le même logement. Tous les trois ans, la situation est examinée sous l'angle des revenus et de la composition du ménage afin d'éventuellement redéfinir les « modalités du droit d'habitat » (niveau de loyer et type de logement attribué), tout en conservant ce droit d'habitat pendant neuf ans. A titre d'exemple, lors de cette évaluation triennale, un ménage occupant un logement de 4 chambres ou plus et dont les enfants auraient quitté le domicile pourrait se voir attribuer un autre logement, proportionné à la nouvelle composition familiale et donc, être lié par un nouveau contrat de bail, ou voir son loyer adapté. Le locataire pourra toutefois solliciter la révision des modalités en tout temps.

Centre d'Etudes en Habitat Durable - CEHD

Création du premier Centre d'Etudes dédié à l'Habitat Durable

Le Centre d'Etudes dédié à l'Habitat Durable est chargé de collecter et traiter des données, de faire de la recherche scientifique et de mettre en place un observatoire des loyers.

L'Habitat durable est un domaine peu étudié. Or, la problématique du logement a évolué et les besoins se sont complexifiés notamment en raison de la mutation sociologique des ménages. Aujourd'hui, la mobilité des ménages doit être prise en compte pour répondre aux besoins en logement. Il faut également prendre en compte les besoins en logement d'un ménage qui évolue en fonction du cycle de vie de celui-ci.

Par ailleurs, on connaît insuffisamment les caractéristiques intrinsèques du stock de logements. Les 2 enquêtes sur la qualité de l'habitat (2006-2013) ont fait progresser la connaissance, mais on est loin de connaître précisément la situation en Wallonie, en particulier sur le plan des besoins et des flux.

Différents acteurs disposent de données relatives à l’Habitat Durable produites dans le cadre de leurs pratiques quotidiennes mais celles-ci sont brutes et partielles. Elles ne sont ni collectées, ni traitées alors qu’elles représentent une mine d’informations.

Outre établir une structure statistique consacrée au logement, mener certaines recherches scientifiques et exploiter scientifiquement les données existantes aideront le Gouvernement à hiérarchiser ses priorités et à mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu’il s’est fixé.

Le CEHD, une équipe pluridisciplinaire de 4 chercheurs chargée d’éclairer la décision publique

La création du Centre d’Etudes en Habitat Durable (CEHD) : c'est une équipe pluridisciplinaire de 4 chercheurs doté d'un secrétariat qui, partie d'une feuille blanche, aujourd’hui, au terme de leur première année d’activité, publie ses premiers rapports :

- L’élaboration et le suivi d’une nouvelle enquête qualité habitat du logement wallon dont le rapport est intervenu en octobre 2013 et les premiers working papers attendus début 2014.
- La préfiguration de l’observatoire des loyers : il s’agit de mieux connaître les dynamiques sur le marché locatif. Concept politique fort, porté par ECOLO, derrière lequel une minutieuse préparation statistique s’impose. C'est le travail du CEHD pour les 2 prochaines années,
- Le CEHD a également fourni une étude sur l’opportunité de labelliser les kots d’étudiants.

Situé à Charleroi, capitale wallonne du Logement, l'action du Centre doit permettre, par ailleurs, d'établir une vision stratégique mobilisant tous les acteurs du secteur du logement, ce qui est réalisé au travers du pôle Logement dans lequel le CEHD joue un rôle très actif.

Le premier bénéficiaire de la mise sur pieds de ce centre est la recherche scientifique. 4 postes de chercheurs créés, dédiés à la recherche sur l’Habitat Durable élargissant ainsi le spectre généra-

lement étudié en communauté française, qui est traditionnellement plutôt les méthodes des constructions : matériaux, isolation... Par ailleurs, il s'agit d'un renforcement de la mission de l'IWEPS, chargé de développer un corpus statistique en Wallonie.

Le second bénéficiaire est le Gouvernement wallon confronté aux défis démographique et au vieillissement de la population. Disposer de statistiques fiables, permettant d'envisager l'avenir, va lui permettre de mener des politiques en toute connaissance de cause et, par conséquent, efficaces.

Les troisièmes bénéficiaires sont les opérateurs logement fédérés dans un projet collectif visant la structuration des données statistiques qui vont ainsi bénéficier d'informations destinées à renforcer leurs actions et les synergies.

Forts d'acteurs publics renforcés, c'est le citoyen au final qui bénéficiera d'un meilleur service et d'une politique d'accès au logement adaptée.

Community Land Trust - Construire du logement pour tous

Le Community Land Trust : un modèle innovant pour acheter un logement 20 à 30 % moins cher !

Acheter un logement 20 à 30 % moins cher ! C'est possible grâce au système de « Construire du Logement pour Tous (CLT) » qui facilite l'accès à la propriété par l'acquisition des briques, mais pas celle du sol qui reste collective.

320.000 nouveaux habitants sont attendus en Wallonie à l'horizon 2040. Financer la création de nouveaux logements est donc essentiel. Dans le cadre d'une diversification des moyens de produire ces logements, « Construire du Logement pour Tous (CLT) » permet de créer des bâtiments à un coût faible pour les finances publiques tout en permettant à des personnes avec des revenus moyens ou modestes

de devenir propriétaires. L'objectif est de diminuer le coût de l'accès à la propriété de 20 à 30%. Le mécanisme des CLT permet de ne pas faire payer le terrain à l'acquéreur. Il permet également d'agir sur la spéculation immobilière par la restitution à la collectivité, d'une partie de la plus-value de la revente.

Chaque commune wallonne pourra proposer un projet CLT

Les projets de CLT, « Construire du Logement pour Tous », pouvaient être proposés dans le cadre du programme communal du logement 2014-2016 de chacune des communes wallonnes. Les Communes peuvent ainsi proposer l'acquisition ou la valorisation de terrains ou de bâtiments en vue de les rénover ou de construire des logements dans le cadre de structures de type « Community land trust ».

Près de 30 projets ont été proposés par des communes pour la période 2014-2016.

Les Sociétés de Logement de Service Public et le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie ou la Société Wallonne de Crédit social, en coordination éventuelle avec des Associations de Promotion du Logement, pourront créer ce type de structure. Dans leur nouveau contrat de gestion, la Société Wallonne de Crédit Social et le Fonds du Logement wallon ont reçu pour mission, pour leur part, de soutenir les candidats acquéreurs pour ce type de logement.

Toutes les communes peuvent développer des CLT en s'appuyant sur le financement de l'ancrage communal du logement et l'expertise des sociétés de logement. Les logements créés dans ce cadre seront pris en compte dans le cadre de l'objectif de 10% de logements publics que les communes doivent poursuivre.

Pour les ménages, les logements créés dans le cadre des CLT seront 20 à 30% moins chers que ceux disponibles sur le marché, notamment parce que le terrain restera propriété du CLT.

Pour les SLSP, cette approche permettra de créer une plus grande mixité dans leur parc de logement.

Ecopack

L'Ecopack, un prêt à taux 0 pour permettre aux ménages à bas revenus d'investir dans la rénovation de leur habitation

L'écopack permet à la toute grande majorité des ménages d'accéder à un financement pour la rénovation durable de leur habitation. 7.021 écopacks octroyés en 2 ans pour un montant d'environ 100 millions d'€ !

Une bonne partie des ménages –dont ceux qui disposent des plus bas revenus- peinent à financer les travaux économiseurs d'énergie. L'absence de ressources disponibles pour effectuer ce type de travaux en est bien entendu la première des raisons. La modulation du montant des aides en fonction des conditions de revenus dans le cadre du régime des primes à l'énergie lancé par Jean-Marc Nollet le 1er mai 2010 (arrêté ministériel du 22 mars 2010) a permis de rendre les primes plus attractives pour les ménages aux plus bas revenus, lesquels sont les plus sensibles au coût de l'énergie. Toutefois, cette majoration des primes pour les revenus les plus bas ne permet pas de combler l'absence de fonds destinés à financer les travaux quitte à en récupérer une partie par la suite via les primes.

Mais la question financière n'est pas le seul frein. La complexification des techniques et des exigences en matière de performance énergétique peut se révéler être un sérieux obstacle : par quoi commencer ? Quels matériaux utiliser ? Comment s'y prendre ?...

L'Ecopack c'est quoi ? Pour qui ?

Le 26 janvier 2012, le Gouvernement a adopté deux arrêtés transcrivant sa volonté exprimée dans le Plan de l'Alliance Emploi-Environnement de mettre à disposition des ménages un financement attractif pour les travaux de performance énergétique.

Le dispositif se présente comme suit :

- L'écopack concerne les travaux de rénovation en matière de performance énergétique (isolation, système de chauffage, ventilation,...) mais également les travaux qui sont induits par ceux-ci (rénovation du toit en cas d'isolation de la toiture, parement d'un mur qui vient d'être isolé,...).
- Il s'adresse aux propriétaires et aux locataires.
- Il consiste en un prêt à taux 0 octroyé par la Société Wallonne du Crédit Social ou le Fonds du Logement.
- Les primes sont directement déduites du capital à rembourser. Concrètement, le capital à rembourser est donc inférieur au montant emprunté pour la réalisation des travaux.
- L'écopack intervient pour la réalisation d'au moins deux travaux : soit deux travaux de performance énergétique (Bouquet B), soit un travail de performance énergétique et un travail induit.
- Dans le cas où au moins deux travaux de performance énergétiques sont réalisés (bouquet B), les primes font l'objet d'un coefficient multiplicateur (de 1,1 à 1,4 selon la catégorie de revenu du ménage).
- Les durées de remboursement sont variables en fonction des revenus du ménage (de 5 à 12 ans). Les revenus du ménage doivent être inférieurs à 93.000 € (Revenu annuel imposable globalement).
- Les ménages qui sollicitent un écopack sont accompagnés par un écopasseur. Ce dernier peut réaliser une visite gratuite dans le logement si le demandeur le souhaite.

Fin 2013, 7.021 écopack octroyés pour un montant d'environ 100 millions d'€ !

Le Gouvernement avait prévu au départ une enveloppe de 200 millions d'€ : 150 millions d'€ pour les prêts et 50 millions pour les primes et le financement des écopasseurs. Au vu du succès de la mesure, le Gouvernement a décidé lors de son dernier conclave budgétaire d'y ajouter pour 2014 un montant de 27 millions pour les prêts. Cette enveloppe supplémentaire a été calculée de telle manière à assumer le coût de toutes les demandes qui ont été et seront introduites d'ici la mi-2014.

Au niveau de la répartition par provinces, cela se présente comme suit au niveau des 100 millions d'€ consacrés à l'écopack jusqu'à présent :

- Brabant wallon : 10%
- Hainaut : 35%
- Liège : 33%
- Luxembourg : 6%
- Namur : 16%

Les travaux les plus souvent réalisés sont 1) Isolation et réfection des toitures 2) Remplacement des châssis 3) Remplacement des chaudières. Le fait de prioriser les travaux en matière d'isolation est donc devenu une réalité sur le terrain. On ne peut que s'en féliciter.

Au niveau de la répartition par revenus, les choses se présentent de la façon suivante :

- Ménages avec revenus précaires (< 17.500 €): 15%
- Ménages avec revenus modestes (de 17.501 € à 32.100 €) : 29%
- Ménages avec revenus moyens (de 32.101 € à 48.200 €) : 30%
- Ménages avec revenus supérieurs (de 48.201 € à 93.000 €) : 26%

Habitat alternatif

Des primes pour favoriser les formes alternatives d'habitat !

Plus de 10.000 personnes sont logées dans des habitations situées dans des zones d'habitat en équipement touristique (zone HP). Face à la crise et à la persistance de ce type d'habitat, il convient de reconnaître des formes alternatives d'habitat. 5000 euros de prime sont prévus pour un nouvel habitat alternatif !

Plus de 10.000 personnes habitent dans des zones d'Habitat Permanent (HP). Le plan HP lancé par la Wallonie en 2003 est perçu par certains décideurs comme un plan visant à éradiquer progressivement le phénomène. Les habitations qui sont situées en zone HP et qui ne répondent pas à la définition du logement contenue dans le Code du Logement et de l'habitat durable (logement = immeuble) n'avaient droit à aucune aide à la rénovation ou à l'énergie jusqu'à la présente mesure. Par ailleurs, les aides au logement qui visent les résidents HP portent uniquement sur leur départ vers un logement salubre situé en zone d'habitat (aides à l'installation ou points de priorité pour accéder au logement social). L'action des pouvoirs publics était donc de nature à entretenir chez les intéressés l'idée qu'ils sont des habitants de seconde zone puisque leur habitat n'est pas reconnu. Pourtant, pour une bonne part d'entre eux, l'habitat en zone HP est un choix de vie ou à tout le moins constitue une alternative tout à fait valable à un logement traditionnel.

Un règlement pour sécuriser l'habitat alternatif

La première mesure du plan « habitat permanent » actualisé en 2011 prévoit d'une part de stopper les entrées et d'autre part, de sécuriser les habitants en place¹⁸. Cette approche dichotomique est perçue par certains partenaires de la majorité comme une réaffirmation du fait que l'habitat en zone HP est en voie d'extinction. Ce ne fut pas le cas

¹⁸ Mesure 1 du plan HP actualisé : « Adopter une position ferme et déterminée rappelant le principe de l'interdiction de s'installer à titre permanent dans les équipements à vocation touristique et en expliquer les raisons, tout en précisant que les résidents permanents déjà installés ne seront pas contraints au départ ».

de Jean-Marc Nollet qui a exploité cette opportunité pour concevoir réglementairement l’habitat alternatif.

Le plan HP actualisé contient deux mesures du ressort de Jean-Marc Nollet tendant vers la reconnaissance de l’habitat alternatif :

- Modifier le Code du Logement et de l’Habitat durable pour reconnaître des habitations qui ne sont pas des logements.
- Lancer un concours d’architecture destiné à créer des habitations « bon marché » au bénéfice des résidents HP et répondant à leurs aspirations.

Depuis la réforme du 9 février 2012, le Code du Logement (devenu à cette occasion le Code du Logement et de l’habitat durable) contient un article 22 bis qui permet au Gouvernement d’adopter une aide à l’amélioration ou à la création pour des habitations qui ne sont pas des logements.

En application du Code, le Gouvernement a adopté le 14 novembre 2013 un arrêté qui permet de venir en aide aux ménages en état de précarité qui souhaitent améliorer une habitation ne pouvant être considérée comme un logement (caravane, petit chalet,...). Cet arrêté vise essentiellement les habitations situées en zone HP. Les ménages concernés pourront donc accéder à des aides pour rénover, sécuriser ou améliorer la performance énergétique de leur habitation. On rappellera que ces habitations n’avaient jusqu’alors pas accès aux primes à la réhabilitation, primes « double vitrage » ou aux primes « énergie » en raison du caractère limitatif de la définition du logement.

Par la même occasion, le Gouvernement a adopté une prime à la création d’habititations, situées dans une partie des zones HP et dans d’autres zones à définir ultérieurement, au profit de ménages disposant de revenus précaires. Ces habitations devront répondre à des normes moins strictes que les logements traditionnels sans qu’il soit pour autant lésiner sur les questions de sécurité et d’habitabilité.

Par ailleurs, le ministre Jean-Marc Nollet a lancé un concours d'architecture visant la création de 20 habitations à Esneux et Durbuy au profit de résidents HP. 10 bureaux d'architectes (5 pour chaque site) ont été sélectionnés pour rentrer des projets et les deux lauréats seront désignés en décembre 2013/janvier 2014. Même si les habitations créées le seront en zone d'habitat, ce concours permet de créer une émulation créative relative au profit de nouvelles formes d'habitat destinées à un public particulier.

Organismes à finalité sociale (OFS)

Reconnaitre et financer les organismes à finalité sociale sur l'ensemble du territoire wallon

Développer et pérenniser le secteur des organismes à finalité sociale en multipliant par 2 son financement et en assurant la couverture du territoire wallon par la reconnaissance de nouveaux organismes à finalité sociale.

Les Organismes à Finalité Sociale (OFS) recouvrent :

- Les Agences Immobilières Sociales (AIS) : visent à amplifier l'offre de logements publics en mobilisant des logements privés à des fins sociales.
- Les Régies des Quartiers : participent à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers par une politique intégrée d'insertion sociale.
- Les Associations de Promotion du Logement (APL) : contribuent à la mise en œuvre du droit au logement des ménages prioritaires en état de précarité par la mise à disposition de logements, l'accompagnement dans le logement ou la formation, ce qui correspond aux objectifs politiques prioritaires d'Ecolo.

Les OFS ont développé au fil du temps une expertise en matière d'accompagnement social qui n'était ni financièrement, ni réglementairement valorisée. Or, cet accompagnement vise à permettre au

locataire d'accéder à l'issue de cet accompagnement à un logement pérenne via l'accession à la propriété privée ou la location dans le marché privé ou social.

Les OFS sont les principaux outils à mobiliser pour atteindre l'objectif de 20% de logements au loyer conventionné sur l'ensemble du territoire wallon dans le marché locatif privé, objectif inscrit dans la DPR et priorité d'Ecolo.

Il importait de soutenir le secteur, de le développer et d'inscrire l'accompagnement social dans le logement social.

L'accompagnement social enfin inscrit dans le Code du Logement et de l'Habitat Durable

1. La réforme de l'arrêté de 2004 relatif au secteur des OFS

- finance le secteur, en particulier les AIS et les APL,
- donne ses lettres de noblesse à l'accompagnement social dans le Logement,

2. Par ailleurs, l'accompagnement social dans le logement est désormais inscrit dans le Code du Logement et de l'Habitat Durable et a donné lieu également à la création de 74 emplois de référents sociaux dans les 64 SLSP, pérennisés dans un arrêté qui sera approuvé définitivement début 2014.

Entre les deux secteurs publics et associatifs, se développe une volonté de mise en place de démarches partenariales afin de mener des projets communs et d'échanger des bonnes pratiques.

3. Enfin, comme le logement, c'est aussi de la brique, nous avons mis en place ou augmenté les mesures visant la rénovation des logements pris en gestion. Bénéfice secondaire : amélioration du bâti en noyau d'habitat, qui en a bien besoin et qui est une autre priorité de la législature. Ainsi, le dispositif du logement conventionné permet d'une part la rénovation de biens pris en gestion à l'aide d'une aide régionale sous forme de prime et/ou d'avance qui peut atteindre 75.000 euros, d'autre part d'une allocation-loyer

qui peut atteindre 150 euros mensuellement afin de solvabiliser les locataires démunis et assurer un rendement locatif correct aux propriétaires bailleurs.

Une réforme au bénéfice des AIS, des Régies et des APL

Les AIS : le refinancement permet d'optimiser l'outil à la hauteur de la taille acquise et de poser les bases d'une nouvelle croissance. Il permet également de professionnaliser le secteur confronté en quelques endroits à de la mauvaise gestion.

Les Régies : le refinancement apporte un peu plus d'autonomie financière mais surtout il structure un secteur qui a grandi en établissant la fonction de coordination entre les SAC d'une même régie des quartiers. Par ailleurs, on a soutenu, via l'Alliance Emploi-Environnement (AEE), le développement de formations vertes dans les régies.

Les APL : le refinancement permet au secteur d'en finir avec les expédients et de devenir un véritable acteur de l'accès au logement pour les publics les plus précaires, qui n'accèdent pas au logement social sans un accompagnement social spécifique. La réforme reconnaît, en outre, leur rôle d'aiguillon et de traceur de lendemain en matière d'accompagnement social qui n'est pas un mais multiple.

Enfin, les OFS sont les aiguillons du secteur du logement et à ce titre revendiquent des initiatives nouvelles. Ils ont d'ailleurs été particulièrement réactifs aux appels à projet Habitat durable, lancés en 2010 et 2011 par Jean-Marc Nollet. Sur les 27 projets retenus, 2 sont menés par une AIS, 6 par une APL et plusieurs RDQ sont associées aux projets lauréats. C'est la qualité, la pertinence des interventions et la créativité propres aux OFS qui ont poussé les jurys à sélectionner presque tous les projets rentrés par les OFS, alors que seul 1 projet sur 5 rentrés par les autres types d'opérateurs a suscité l'intérêt du jury.

Le Plan d'Investissement VERT du logement public - PIVERT

Investir dans la justice sociale en rénovant les logements publics grâce au plan d'Investissement Vert

Un logement rénové et performant énergétiquement pour 12.000 ménages grâce aux 400 millions d'euros du PIVERT, le Plan d'Investissement VERT du logement public.

Le premier cadastre du logement public réalisé grâce au ministre Nollet permet d'évaluer les besoins de rénovation du parc public. Par ailleurs, les enquêtes sur la qualité de l'habitat en Wallonie constatent une qualité assez mauvaise du logement public. C'est pour cette raison que le plan PIVERT a été lancé. L'objectif est de rénover plus de 12.000 logements publics, afin de diminuer la facture énergétique qui pèse de plus en plus lourd sur le budget des locataires sociaux. Actuellement, le loyer moyen d'un logement social s'élève à 233 euros par mois, auquel il faut ajouter 153 euros de charges en moyenne.

Très concrètement, le plan Pivert a pour objectif d'améliorer l'isolation et l'efficience du parc de plus de 12.000 logements entre 2012 et 2015. L'objectif est de diminuer les charges extraordinairement élevées des locataires sociaux (65 % du loyer en moyenne!).

Les 400 millions d'euros seront répartis comme suit : 60 % minimum seront destinés à la performance énergétique et 40 % maximum à la salubrité et la sécurité des logements. L'investissement est au minimum de 15.000 euros par logement et au maximum de 60.000 euros.

Le PIVERT, c'est plus de 12.000 ménages qui vont voir baisser leur facture d'énergie, c'est 400 millions d'euros qui soutiennent l'emploi dans la construction wallonne

Les logements qui présentent le potentiel de réduction de la consommation énergétique le plus élevé ont été retenus pour chaque société de logement et grâce à la simplification des procédures, la première phase de travaux a pu être réalisée pour plus de 3.800 logements.

Grâce à la mise en place du cadastre des logements publics, qui permet de connaître l'état précis de chacun des 100.000 logements gérés par les sociétés de logement, une véritable programmation des travaux a pu être réalisée sur une base objective pour la seconde phase du PIVERT qui est au stade de la sélection des projets.

Le ministre Daerden avait lancé un vaste programme de rénovation du parc public, qui portait sur un milliard d'euros (PEI). Toutefois, ce montant a été emprunté : durant les 15 ans à venir, le budget logement de la Région wallonne sera chaque année amputé de 20% pour couvrir l'annuité de remboursement du prêt. A la différence du PEI, le remboursement du financement du PIVERT n'impacte en rien l'enveloppe « logement » car l'annuité de remboursement est contenue dans le financement du Plan Marshall 2.vert.

Au final, le PIVERT, c'est plus de 12.000 ménages qui vont voir baisser leur facture d'énergie, c'est 400 millions d'euros qui soutiennent l'emploi au travers du secteur de la construction wallonne, c'est 64 sociétés de logements publics qui améliorent la qualité de leur patrimoine au service des personnes disposant de faibles revenus.

Habitat pour tous - Accès à la propriété

L'accès à la propriété ne peut pas être le privilège de quelques-uns !

Sous l'impulsion du Ministre Nollet, plus de 15.000 ménages sont devenus propriétaires de leur logement entre 2010 et 2014 grâce au plan Habitat pour Tous (HT) de la Région wallonne

En Wallonie, le marché locatif privé n'est pas régulé. La compétence est encore de niveau fédéral pour quelques mois. Accéder à un logement locatif décent et abordable sur le plan financier n'est pas aisé pour les ménages aux revenus modestes. Le marché locatif public n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes en attente. Par ailleurs, nombreux sont les ménages qui préfèrent une aide à l'achat d'un bien qu'une aide à la location. Le développement d'une politique sociale d'accès à la propriété a dès lors tout son sens.

La réforme des aides à l'accès à la propriété a été une des premières mesures prises par Jean-Marc Nollet en matière de logement. Jusqu'en 2009, les mesures étaient peu ciblées (prêt tremplin,...), complexes (chèques logement,...) et non maîtrisées financièrement sans que les effets décisifs sur l'accès à la propriété n'aient pu être démontrés. Dans les premiers mois de la législature, il a fallu trouver près de 300 millions d'euros pour couvrir le déficit des politiques antérieures.

Le Plan Habitat pour tous, une réforme ambitieuse aux coûts maîtrisés

Le plan habitat pour tous (HT) : une réforme a permis, dès décembre 2009, la sauvegarde d'une politique en péril en juillet 2009, à savoir celle du crédit hypothécaire social. Une première mesure a donc été de relancer une politique d'accès à la propriété avec trois priorités:

- maintenir l'action du Fonds du Logement au profit des familles nombreuses et consolider son financement dans la longue durée;

- relancer l'offre de prêts de la Société wallonne du Crédit social dont l'activité avait été suspendue par le ministre précédent;
- maîtriser l'impact de ces politiques en termes de finances régionales.

Niveau budget, ce sont 350 millions d'euros/an pour relancer le crédit social en Wallonie.

Ce plan Habitat pour tous (HT) n'est pas sans lien avec la réforme du Code développée dans une autre fiche puisque l'un de ses objectifs est d'assurer la mixité sociale non seulement dans les cités de logements publics en permettant l'achat de logements sociaux, mais aussi dans les zones à forte pression immobilière. Dans ce contexte, les prêts HT+, distribués dans ces zones et caractérisés par un taux d'intérêt particulièrement faible veillent à répondre à cet objectif et seront renforcés par d'autres mesures tels les Community land trust ou d'autres outils fonciers innovants.

A noter que le Plan Habitat pour Tous ne constitue pas seulement une offre de produits hypothécaires sociaux mais aussi une offre d'un accompagnement technico-social au profit du candidat emprunteur lorsqu'il finalise son opération d'achat ou de construction, au profit de l'emprunteur lorsqu'il réalise ses travaux de rénovation ou de construction. Enfin, en cas de difficultés financières, l'emprunteur sera également accompagné pour gérer au mieux le contentieux en cours.

Des prêts hypothécaires adaptés et à moindre coût pour acquérir et rénover un bien immobilier

Les prêts hypothécaires ont été pensés sous forme de trois catégories :

- Le prêt HT+ dont le taux d'intérêt est très faible afin de réduire le coût de la mensualité lorsque le montant emprunté est élevé en corrélation avec les valeurs immobilières de la commune dans laquelle le bien immobilier est situé ;

- Le prêt HT vert qui se caractérise par un taux d'intérêt égal à zéro pour une partie du capital emprunté, cette partie étant fonction des travaux effectués et des revenus du ménage ;
- Le prêt HT accessible à l'ensemble des autres citoyens wallons dont une variante existe également pour ceux qui accèdent à la propriété en achetant un logement social.

Outre la faiblesse des taux d'intérêt, ces prêts se caractérisent surtout par la possibilité d'emprunter jusqu'à 110% de la valeur vénale du bien acquis, ce qui permet de couvrir tout ou partie des travaux de rénovation ou frais de notaire. Cette disposition, que l'on rencontre peu dans les banques privées et de moins en moins au profit des personnes à revenus faibles, fait du crédit hypothécaire social un produit particulièrement attractif. Ce pourcentage de 110% tient compte du peu d'épargne des ménages précarisés tout en étant attentif à la nécessité d'éviter tout surendettement et toute créance restante en cas de revente du bien prématurément.

Les résultats de cette nouvelle politique sont encourageants puisque la barre des 15.000 prêts HT (Habitat pour Tous) sera atteinte en 2014 et les ménages à très faibles revenus représentent une proportion d'accédants à la propriété plus importante que par le passé (près de 50 % pour moins de 40 % en 2009) sans que cela n'ait d'impact négatif sur le contentieux des organismes qui octroient les prêts HT.

Construire du logement à Bruxelles

L'Alliance Habitat : 6700 nouveaux logements publics à Bruxelles !

Grâce à l'Alliance Habitat, ce sont 6 700 nouveaux logements publics qui seront construits dans les prochaines années.

Le contexte général du logement en Région de Bruxelles-capitale peut être analysé selon cinq caractéristiques principales :

- un taux de locataires majoritaire avec quasi 50 % de la population bruxelloise logés sur le marché locatif privé et environ 8 % logés sur le marché public ;
- une croissance démographique exponentielle qui a vu la Région passer de 950.000 habitants en 1997 à près de 1.140.000 en 2012- une croissance de 190.000 habitants en 15 ans - et on attend 1.230.000 habitants en 2020 ;
- une Région confinée territorialement pour laquelle l'extension urbaine signifie la sortie de sa population aisée. On observe ainsi une diminution de la classe moyenne qui est passée de 40,2% en 1998 à 34,2% en 2009 et un appauvrissement de la population ;
- une diminution du foncier affecté à l'habitat disponible qui oblige, vu la croissance de la demande, à utiliser au mieux le bâti existant et à imaginer une stratégie de reconstruction de la ville sur elle-même ;
- une emprise publique insuffisante à l'échelle régionale et inégalement répartie entre les dix-neuf communes puisque le taux de logements à finalité sociale et de gestion publique oscille de 6,24% pour Uccle à 22% pour Bruxelles-ville.

Ces cinq caractéristiques participent à l'inflation d'une demande sociale de logement puisqu'on évalue, aujourd'hui, à plus de 50.000 le nombre de ménages en attente d'une réponse publique. La construction de nouveaux logements est donc un axe important même si non-suffisant. Il était donc nécessaire de diversifier la politique de logement et de mettre en place des nouvelles réponses innovantes, tout en renforçant les actions 'traditionnelles'.

953 millions d'€ pour construire des logements publics et permettre à plus de Bruxellois de devenir propriétaires

Le nombre de Bruxellois qui ont été aidés par la Région à trouver un logement (soit parce qu'ils ont pu accéder à un logement locatif ou acquisitif créé par la Région, soit parce qu'ils ont pu en acheter sur le marché privé avec un prêt social du Fonds du Logement) a

connu une forte croissance : là où le nombre de ménages aidés était en moyenne de 1.058 par an durant les législatures précédentes, depuis 2009, nous en sommes en moyenne à 2.251 par an. Cette hausse est due à une croissance du nombre de prêts du Fonds du Logement (voir fiche Aider à l'acquisition) et à l'accélération du Plan régional Logement, qui concerne actuellement 82 opérations sur 18 communes (1.413 logements terminés en 2012).

Outre la poursuite du Plan Régional Logement qui arrive désormais au-delà de ses capacités d'engagement financier, il était temps de relancer un nouveau plan ambitieux pour répondre au boom démographique. Fin septembre 2013, le gouvernement a ainsi marqué son accord sur la proposition de lancer une Alliance Habitat dotée d'un budget de 953 millions d'euros pour la Région. Outre un volet rénovation du parc de logements sociaux existants (voir fiche Rénover) et une expérience pilote d'allocation-loyer (voir fiche Innover), le volet le plus important de l'Alliance est toutefois la production de 6.720 nouveaux logements publics sociaux, modérés et moyens en Région bruxelloise dans le courant des prochaines années, auquel 651 millions seront consacrés. Ces nouveaux logements permettront d'accroître l'offre de logements publics sur le marché locatif et permettront également à de nombreux ménages de devenir propriétaire d'un bien en Région bruxelloise. Tirant les leçons du passé, des objectifs clairs ont désormais été confiés aux différents opérateurs publics bruxellois du logement (SLRB et SISP, Fonds du Logement, SDRB, Contrats de quartier durable et CLT (voir fiche innover)) qui feront donc désormais « alliance » pour y parvenir.

Ces dernières années, Plan Régional du Logement et Plans quadriennaux confondus, le secteur du logement a montré une évolution significative dans l'utilisation des moyens financiers qui lui sont octroyés : les crédits liquidés dans la politique du logement ont doublé entre 2008 et 2012. Même si le rythme de production de logements publics reste trop lent, tant celles-ci que les rénovations de logements sociaux par les SISP ont enfin connu une nette accé-

lération, grâce aux efforts des sociétés de logement social, grâce aux moyens humains et à l'expertise supplémentaires financés par la Région, mais aussi grâce aux systèmes d'incitants/sanctions et aux outils de suivi mis en place depuis 2010 et 2011 dans les contrats de gestion avec les sociétés.

Pour l'exercice 2013, plus de 99 % des budgets prévus pour le logement ont été utilisés. Les années précédentes présentent des données similaires. De plus, l'évolution de la proportion du budget Logement au sein du budget régional montre une croissance constante : de 4,49 % en 2010, nous sommes arrivés à 6,51 % en 2014.

Une Alliance qui s'ajoute aux 5.525 logements en cours de réalisation

Dans le cadre du Plan Régional du Logement, ce ne sont pas moins de 54 nouveaux projets représentant 2.915 logements qui ont été adoptés par le gouvernement depuis le début de cette législature. Alors qu'entre 2004 et 2009, 33 projets avaient été lancés pour un total de 2.610 logements.

Actuellement, si on additionne l'ensemble des projets acceptés par le gouvernement dans le cadre du Plan régional du logement, on arrive à un total de 5.525 logements. Celui-ci arrive donc clairement au-delà de ses possibilités en matière d'engagement financier. Même s'il faudra encore un certain temps pour terminer les chantiers, l'enveloppe budgétaire du premier Plan Régional du Logement est désormais entièrement engagée. La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des projets a été attribuée à un opérateur régional (SLRB, SRIB ou Fonds du Logement), mais les marchés publics et les chantiers prennent du temps.

En outre, durant cette législature, le Gouvernement a fixé les objectifs en termes de logement public et à finalité sociale pour une série de grandes réserves foncières qui seront développés dans les

années à venir. Concrètement, 993 logements publics (sociaux et moyens) y seront réalisés :

| Mesure | Zone prioritaire | Objectif | Nombre de logements publics |
|--------|------------------|--|-----------------------------|
| 11 | Tour et Taxis | minimum 30 % de logements publics essentiellement moyens sur les 87.000m ² de logement prévus | 326 |
| 14 | Neo | 15% de logements publics sur les 750 logements prévus | 112 |
| 19 | Josaphat | minimum 30% de logements publics sur minimum 1.850 logements | 555 |
| TOTAL | | | 993 |

Avec l'Alliance Habitat, nous avons désormais un plan ambitieux pour le logement à Bruxelles et surtout, les moyens de nos ambitions.

L'on notera également que pour tous les projets d'une certaine importance un processus participatif est mis en place et que tous les logements publics sont désormais construits suivant le standard énergétique « passif ».

Sous la pression d'Ecolo, la Région a également adapté le mécanisme des charges d'urbanisme. Désormais, chaque opération de logement de plus de 1,000m² doit intégrer minimum 15 % de logements qui doivent être mis en vente ou en location à des prix conventionnés.

Rénover dans le logement public

Doubler le rythme des rénovations dans le logement social à Bruxelles

Nous avons fait doubler le rythme des rénovations dans le logement social par rapport à la période 2004-2009, injecté 506 millions d'euros en 5 ans pour accélérer le rythme des projets de rénovation et réduit à seulement 5 % (environ 150) en 2012 le nombre de logements sociaux inoccupés sans projets de rénovation contre 58 % de ces projets des logements sociaux inoccupés (827) qui étaient sans projets ni financement en 2009. Le nombre de logements inoccupés sans projet sera bientôt réduit à 30 logements pour lesquels une solution de financement est recherchée.

A Bruxelles, environ 39 000 ménages sont candidats locataires d'un logement social. Nous ne pourrons pas résoudre la crise du logement uniquement en construisant de nouveaux bâtiments, même si c'est un axe essentiel de nos politiques. Il est notamment inacceptable que Bruxelles compte encore tant de logements inoccupés, et a fortiori si une partie d'entre eux appartiennent au secteur du logement social, faute de stratégies de rénovation efficaces. Au cours de la législature, nous avons fait de la lutte contre ces inoccupés une priorité, dans sur le marché privé, que dans le logement social.

Le diagnostic du patrimoine de logements sociaux, servant depuis 2010 de base objective en matière d'investissement sur le patrimoine a révélé en 2012 un besoin d'environ 343.000.000€ pour couvrir uniquement les pathologies isolées. Les montants cumulés des besoins totaux pourraient dépasser le double de ce montant. On avait constaté que les moyens alloués au secteur par les quadriennaux précédents (200 millions/ quadriennal) étaient nettement en-dessous des besoins réels du secteur, ce qui a eu pour effet une augmentation des besoins.

Les charges locatives (eau et énergie) sont également en constante augmentation, y compris dans le logement social. En 2010, les ménages bruxellois consacraient en moyenne 5,1 % de leur budget aux frais de chauffage, d'éclairage et d'eau. Pour les 25 % de familles les plus pauvres à Bruxelles, cette part représentait 6,8 % de leur budget¹⁹. Cela est également lié à l'état technique et énergétique du bâti bruxellois qui représente 70 % des émissions de CO2 de la Capitale et qui demande donc un énorme travail de rénovation et d'isolation.

Puisque les pouvoirs publics ont un rôle d'exemplarité par rapport au secteur privé, il est important qu'ils soient irréprochables dans la lutte contre les logements sociaux inoccupés et/ou insalubres.

300 millions d'€ pour la rénovation et la lutte contre les logements publics inoccupés

Depuis la mise en place, en 2002, du « cadastre technique du patrimoine » dans le secteur du logement social, la Région a initié successivement trois plans quadriennaux, très majoritairement consacrés à la rénovation. Ainsi, le précédent plan quadriennal d'investissement 2010-2013 prévoyait des crédits d'engagement à hauteur de 206 millions.

En septembre 2013 a été approuvée une augmentation de 50 % des moyens dans la nouvelle Alliance Habitat, ce qui démontre la volonté du gouvernement de mettre l'accent sur une priorité essentielle en termes de politique du logement. 300 millions d'euros seront ainsi utilisés entre 2014 et 2017 à la rénovation et à la lutte contre les logements publics inoccupés. Pour le secteur, ces moyens supplémentaires représentent un véritable défi à relever au profit des habitants actuels du logement social mais également des familles actuellement sur les listes d'attente.

Ces moyens seront essentiellement affectés aux travaux relatifs à :

¹⁹ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2013). Baromètre social 2013. Bruxelles : Commission communautaire commune.

- la lutte contre les logements sociaux inoccupés.
- la sécurité
- la mise en conformité des logements avec le nouveau code bruxellois du logement
- l'amélioration des performances énergétiques du bâti

En 2014, 95 % de ces logements publics inoccupés sont concernés par un projet de rénovation

En 2009, seulement 58 % des logements sociaux inoccupés étaient intégrés dans un programme de rénovation et avec financement. Cela laissait un grand nombre de logements sociaux vides - - parfois des sites entiers - simplement « en attente » pour des années. En 2014, ce sont plus de 95 % de ces logements inoccupés du secteur qui sont concernés par un projet précis de rénovation et un financement décidé par la Région et la société de logement concernée. Aujourd’hui, le secteur montre une capacité réelle d'accélération de l'utilisation des moyens financiers octroyés et donc une capacité d'absorption plus importante.

La plus grande avancée a été de faire accepter une augmentation de 50 % des moyens destinés à la rénovation alors que le pourcentage du budget régional consacré au logement n'a déjà jamais été aussi élevé. Le logement est ainsi devenu une des priorités majeures du gouvernement.

Rénover les logements publics, une politique en deux axes

1/ trouver des moyens budgétaires afin d'inclure les logements inoccupés sans projet ni financement dans des projets

En février 2014, le Gouvernement adoptera le nouveau programme quadriennal de rénovation du logement social, attribuant 300 millions d'euros aux projets de rénovation dans les 32 sociétés, au terme d'un important travail de diagnostic et de programmation. Un effort considérable a été réalisé pour mettre fin à la problématique de l'inoccupation de longue durée de certains sites de logements

sociaux. Une fois ce programme adopté, seul 85 logements vides (sur un patrimoine total de 39 000 logements) resteront encore sans projet de rénovation financé, dont seulement 30 logements ne seront pas inscrits dans un projet. En 2009 ce chiffre était de 827... En 2012, il était déjà réduit à 270.

2/ mettre en place les principes d'une programmation et d'un montage des projets, adéquats à une gestion immobilière rationnelle du patrimoine:

Nous avons imposé dans le contrat de gestion des outils stratégiques de programmation, d'incitation et de suivi et contrôle des sociétés de logement social, autour de leur programme plurianuel d'investissement. Trois fois par an, depuis 2011, chaque société rencontre la tutelle régionale (SLRB) pour faire le point sur l'avancement effectif de ses projets de rénovation. La SRLB dispose désormais d'un Pôle d'expertise capable d'aider stratégiquement et opérationnellement – jusqu'à la prise en charge des projets - les sociétés connaissant plus de difficultés ou menant un grand nombre de projets en parallèle.

Dorénavant, des délais stricts de 4 ans sont imposés pour entamer les chantiers, auparavant aucun délai n'était imposé,

Le passage au passif et à la basse énergie

Depuis 2010, tous les logements publics neufs sont au standard passif, toutes les grosses rénovations sont au standard basse énergie.

Le logement génère 40% des émissions de CO₂ de notre Région et l'énergie pèse lourd dans le portefeuille des Bruxellois. Nous avons rendu le logement public exemplaire : depuis 2010, tous les logements neufs sont au standard passif, toutes les grosses rénovations sont au standard basse énergie.

L'état général du bâti d'une part, la raréfaction des ressources énergétiques et l'augmentation de leur prix d'autre part mettent à mal les habitants des logements sociaux en les soumettant à des charges locatives difficilement supportables financièrement. Il était donc essentiel d'améliorer les performances énergétiques des 39 000 logements sociaux pour mettre à la disposition des populations précarisées des logements performants dont les coûts d'occupation sont réellement abordables.

Il a donc été décidé de rénover tout logement du parc existant pour atteindre la «basse énergie», c'est à dire permettre aux occupants une économie de 60% sur l'énergie de chauffage.

Concernant les logements neufs, la barre a été placée encore plus haut: nous avons choisi de construire tout logement au standard «passif», ce qui peut représenter une économie de 90% de la consommation énergétique de chauffage par rapport à un logement Bruxellois moyen.

Cette norme concerne également les logements du Fonds du Logement et de son côté, Évelyne Huytebroeck l'a également imposée pour les logements produits par la SLRB.

Quand on sait que la facture moyenne d'un ménage pour se chauffer s'élève à 1.093€ par an et que pour une partie des bénéficiaires du logement social le montant des charges est plus élevé que celui du loyer, ces économies représentent un réel soulagement pour nombre des usagers.

A partir de 2015, l'obligation de construire quasi-passif vaudra pour tout nouveau logement

Faisant partie intégrante de la déclaration gouvernementale, ces décisions ont été transcrites dans le contrat de gestion de la SLRB dès le 20 août 2010!

Le secteur public a donc pris 4 ans d'avance sur le secteur privé en la matière: en effet l'obligation de construire (presque) passif en RBC ne sera en vigueur pour tout nouveau logement qu'à partir du premier janvier 2015.

C'est comme cela que nous mettons en place l'exemplarité du secteur public!

Le passage au passif et à la basse énergie, une avancée environnementale, sociale et économique

Ces avancées permettent de relever plusieurs défis à la fois:

- sur le plan environnemental: chaque logement bien isolé consomme moins d'énergie et par conséquent émet moins de CO₂. Aujourd'hui 732 logements neufs sont en cours de réalisation au standard passif qui permettront une économie de 3 474 GWh/an, soit des émissions de CO₂ réduites de 754 t/an. En ce qui concerne le parc existant: 439 logements sont en rénovation lourde et atteindront les critères «basse énergie». Plus de 2750 autres logements font l'objet de travaux d'isolation. Ces rénovations permettront d'atteindre un gain énergétique global de 33,939 GWh/an et une diminution globale des rejets de CO₂ de 7 365t/an... Un pas de franchi pour la réalisation des objectifs environnementaux de la région!
- sur le plan social: c'est une charge financière énorme qui ne pèsera plus sur le secteur du logement social et sur ses usagers. En effet, cumulées, construction passive et rénovation basse énergie permettront des gains énergétiques qui représentent une économie d'environ 1 900 000 € par an soit les besoins nets en chauffage de 3 100 logements existants classiques!

Pour permettre à tous les locataires de bénéficier de cette transition énergétique, nous avons mis en place un mécanisme de mutualisation: 50% de la diminution de la facture va directement à l'occupant du logement, les 50 % restants sont partagés entre les autres locataires via un fond énergétique géré par la SISP qui pourra faire d'autres investissements économiseurs d'énergie.

- sur le plan économique: Ces principes sont intégralement maintenus dans le cadre de l'alliance habitat qui mobilisera plus de 950 Millions d'€. Par ailleurs en faisant œuvre d'exemplarité, en se lançant avant les autres dans la réalisation du passif, le logement social a permis à tout le secteur de la construction d'augmenter son niveau de compétences. On constate aujourd'hui que le prix de la construction d'un logement passif est en baisse alors que le prix de la construction «normale» est en constante augmentation. Le 'Pic' du prix du passif comme technologie innovante est aujourd'hui dépassé. Par ailleurs l'isolation des logements existants est un gisement d'emplois énorme et non délocalisables !

Aider les Bruxellois à acquérir leur propre logement

L'accès à la propriété ne peut pas être le privilège de quelques-uns !

Acquérir son logement, c'est aussi une manière de s'émanciper et l'action du Fonds du logement a permis à 3870 ménages de le faire depuis 2009.

Dans la lutte pour l'émancipation sociale des populations les plus fragilisées, les aider à acquérir leur logement est une étape importante.

Le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale est une société coopérative créée en 1989 par le mouvement familial, à savoir la Ligue des Familles et le Gezinsbond et ce suite à la régionalisation de la politique du logement. Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et dans le cadre de la politique que celle-ci mène pour faciliter l'accès au droit au logement, le Fonds poursuit des missions d'utilité publique et offre ainsi aux ménages à revenus moyens ou modestes des crédits hypothécaires, des opérations de construction/rénovation-vente, une aide locative, ou encore des prêts à tempérament régionaux pour constitution d'une garantie locative.

A côté du Fonds du Logement, le Crédit social est un instrument quelque peu méconnu et pour le moins original, puisqu'il relève du secteur privé tout en remplissant une mission de service public : les sociétés de crédit social agréées, au nombre de cinq, favorisent l'accès à la propriété ou la conservation d'un premier logement, par l'octroi de prêts hypothécaires à taux légèrement inférieurs à ceux du marché, rendus possibles par l'octroi d'une garantie de la Région. Les bénéficiaires visés sont surtout les personnes quittant un logement social ou des personnes qui ne trouvent pas de réponse sur le marché du crédit en étant au-dessus des conditions d'accès aux prêts du Fonds du logement.

Un Fonds du Logement plus ambitieux au cadre d'action redéfini

Outre certains projets novateurs et d'origine associative comme le Community Land Trust (voir fiche Innover) permettant de favoriser l'accès à la propriété, plusieurs actions ont été menées par l'intermédiaire du Fond. Ainsi, dans l'optique de conserver les jeunes actifs à Bruxelles, a été initié le prêt BOOSTER proposé par le Fonds. Ce prêt offre une ouverture spéciale quant aux revenus maximums admissibles pour les moins de 35 ans, ainsi qu'un taux d'intérêt plus avantageux encore.

De plus, ont été initiés les Eco-prêts pour les emprunteurs, des prêts à taux d'intérêt zéro pour des travaux améliorant la performance énergétique des habitations.

Finalement, le cadre d'action du Fonds du Logement a été redéfini via l'adoption par le Gouvernement bruxellois le 14 juillet 2011 d'un arrêté modifiant le règlement général de ses prêts hypothécaires. Ainsi, ont été révisées à la hausse les valeurs vénales autorisées pour les biens acquis.

Tenant compte de l'importance de diversifier le type d'aides en matière d'acquisitif, cette législature aura été l'occasion d'évaluer et réformer le dispositif du crédit social. L'accord définitif sur cette réforme est attendu en mars 2014. Les modifications les plus importantes sont axées sur :

- la redéfinition de certaines conditions d'octroi de la garantie ;
- le positionnement de ce type d'intervention juste au-dessus de celui des conditions de revenus du Fonds du logement
- l'allongement de la durée du prêt jusqu'à trente ans maximum;
- une professionnalisation plus importante des sociétés de crédit social ;
- la possibilité pour l'emprunteur d'exercer une activité professionnelle dans le bien ;
- l'obligation du respect des normes relatives aux installations électriques ainsi qu'aux critères de sécurité, de salubrité et d'équipement des logements.

Un nombre record de prêts octroyés entre 2009 et 2012 !

Cette redéfinition a permis au Fonds de rélargir son territoire d'intervention qui était de plus en plus confiné sur quelques communes centrales. Il faut aujourd'hui constater l'impact positif des mesures prises : 3.870 prêts octroyés depuis 2009 dont 1.308 en 2012 (contre 826 en 2009) et plus de 500 Eco-prêts, en 2012 également. On note, de plus, une importante croissance des jeunes ménages dans le nombre de prêts octroyés par le Fonds : ils représentaient 32,24 % des prêts octroyés en 2011, ils en ont représenté 51,61% en 2012 soit une croissance de l'ordre de 60% sur une année. Cette croissance est vraiment significative.

A noter que plus de 80 % des emprunteurs du Fonds du logement rentrent dans les conditions d'accès au logement social.

Désormais, en ce qui concerne le Crédit social, la garantie de bonne fin, garantie octroyée par la Région de Bruxelles-Capitale par laquelle elle s'engage à intervenir en cas de défaillance d'un

emprunteur, s'élèvera à 50 millions € contre 25 précédemment, ce qui permettra d'augmenter le nombre de prêts octroyés. Les prêts pourront également voir leur durée allongée jusqu'à 30 ans. Finalement, les sociétés de crédits social devront renouveler leur agrément tous les cinq ans, ce qui permettra de mieux suivre leur travail. Le secteur du crédit social a octroyé ces dernières années de l'ordre de 180 à 200 prêts par an ; l'objectif de la réforme est de doubler ce nombre dans un premier temps.

Aider les publics les plus fragilisés à payer leur loyer

Aider les publics les plus fragilisés à payer leur loyer

Grâce à l'allocation loyer et l'allocation de relogement, ce sont au moins 6 000 ménages qui recevront une aide à la location dans les prochaines années.

A Bruxelles comme ailleurs, le poids du logement, notamment du loyer, sur les dépenses des ménages est encore trop élevé pour certains d'entre eux. Il n'est plus rare que certains ménages doivent consacrer plus de 50 % de leurs revenus pour se loger. De même, certains publics fragilisés ont du mal à retrouver un logement quand les aléas de la vie leur ont supprimé le leur. Pour aider ces personnes à se loger, il y a la solution du logement social mais il y a également les solutions d'aide à la location dans le parc de logements privés.

L'allocation-loyer : un coup de pouce pour les familles en attente d'un logement social

L'allocation-loyer, prévue dans l'Alliance Habitat, servira à aider les ménages les plus fragilisés. L'objectif de cette allocation est de diminuer le poids du loyer dans le budget des ménages et d'augmenter, par ce biais, leur pouvoir d'achat. Une expérience-pilote devrait

pouvoir être activée dès mars 2014. Elle fera l'objet d'une évaluation au terme de 6 mois, puis d'un an d'existence.

Allocation loyer : Comme dans les autres mécanismes d'aides au loyer qui existent déjà à Bruxelles, l'allocation-loyer – limitée à 100€ majorée de 10 % par personne à charge avec un maximum de 150€ – couvrira la différence entre le loyer payé par le locataire et le tiers de ses revenus. Dans l'attente du transfert définitif de la législation sur les baux au niveau régional, cette expérience pilote concernera déjà 1000 ménages à savoir ceux qui ne bénéficient pas de revenus supérieurs au revenu d'intégration sociale et qui accumulent 14 titres de priorité en vue d'obtenir un logement social.

L'allocation de relogement, une aide pour se relancer dans la vie

Par ailleurs, l'allocation de relogement (anciennement appelée « allocation de déménagement, d'installation et d'intervention dans le loyer (ADIL) ») a été revue en profondeur, simplifiée et développée avec des moyens nouveaux. Ainsi, le Gouvernement bruxellois a adopté en juillet 2013 un projet d'arrêté visant à promouvoir une allocation dite dorénavant « de relogement ». Elle permet à un public fragilisé – et notamment les personnes victimes de violence conjugale, personnes sans-abri, mineurs mis en autonomie – d'accéder à un logement à long terme.

Allocation de relogement : Environ 5.000 ménages au total bénéficieront de l'allocation relogement chaque année. Elle entrera en vigueur le 1er février 2014 et comporte deux volets :

- une allocation de déménagement accordée une fois et variant en fonction du nombre de personnes à charge (de 800 à 1040 €)
- et/ou une allocation loyer qui vise à couvrir la différence entre le loyer à payer et 1/3 des revenus du ménage. Elle sera néanmoins plafonnée et variable en fonction du nombre de personnes à charge (de 155 € à 233 €). Elle sera attribuée pour une période de cinq ans, renouvelable une fois pour une même durée à 50% de la somme (si les conditions d'octroi sont toujours remplies). Pour

les personnes de plus de 60 ans ou handicapées, elle sera octroyée à durée indéterminée.

Innover pour diversifier les réponses à la crise du logement

Répondre à la crise du logement par l'innovation

Les réponses traditionnelles à la crise du logement (construction, rénovation du parc existant) ne suffisent pas, il faut développer des solutions innovantes aux problèmes de logement.

En plus d'avoir réformé et étendu à un plus grand nombre de bénéficiaires les réponses classiques de la politique du logement (construire, rénover et aider à l'acquisition), la législature actuelle, qui avait également parmi ses objectifs de diversifier la politique régionale du logement, se caractérise par une volonté d'innover dans les réponses apportées à la crise du logement. C'est pourquoi les projets novateurs ont rarement été encouragés comme actuellement.

Ainsi, à Bruxelles comme ailleurs, le poids du logement dans sur les dépenses des ménages est encore trop élevé pour certains d'entre eux. Il n'est plus rare que certains ménages doivent consacrer plus de 50 % de leurs revenus pour se loger. Par ailleurs, les exemples des personnes mal-logées investissant des immeubles vides sont de plus en plus courants. De même, les bâtiments privés laissés à l'abandon font pression sur le marché locatif par la raréfaction de l'offre et il est urgent de forcer les propriétaires à agir.

Le Community Land Trust et la lutte contre les logements inoccupés

Le principe du Community Land Trust (CLT), désormais inscrit dans le Code du Logement, est simple : il s'agit d'une asbl et d'une fondation (dirigées pour 1/3 de représentants des habitants, 1/3 de représentants des membres du quartier et 1/3 de représentants des pouvoirs publics). Son objectif est de permettre à des familles à revenus

modestes de résoudre leur problème de logement via l'acquisition. Ainsi, le CLT acquiert, rénove ou construit des bâtiments pour faciliter l'achat du logement et pour favoriser l'installation d'activités utiles au quartier. En séparant la propriété du sol de celle du bâtiment, la famille peut acheter à un prix abordable.

CLT : Le Gouvernement a appuyé la création de la fondation (qui est propriétaire des terrains) et de l'asbl (qui coordonne les projets associatifs et de quartier qui y sont liés) et a approuvé fin 2012 le financement de deux projets de CLT rue Verheyden à Anderlecht (7 logements) et rue Vandepereboom à Molenbeek (32 logements). En outre l'Alliance Habitat pérennise le mécanisme pour quatre ans, en prévoyant un financement annuel de 2 Millions pour réaliser chaque année 30 logements acquisitifs dans le cadre du CLT.

Afin de lutter contre l'inoccupation des logements privés a été créée et installée une cellule « lutte contre les logements inoccupés » au sein de la Direction logement du MRBC. Laisser un bien inoccupé durant plus d'un an sans motifs valables est en effet désormais considéré comme une infraction administrative passible d'une amende de 500 €/mètre de façade.

Lutte contre les inoccupés : La cellule «logements inoccupés» de la Région bruxelloise a ouvert 2.635 dossiers et permis de remettre environ 250 logements sur le marché (il n'est pas toujours facile de savoir combien de logements comportent une immeuble), auxquels on peut espérer ajouter ceux qui ont fait l'objet d'une amende que le propriétaire ne voudra plus subir. Le suivi de ces dossiers par cette cellule a mené à l'envoi de 497 mises en demeure et ensuite, d'environ 150 d'amendes. Nous avons amélioré le mécanisme dans le cadre de la réforme du code du logement puisque désormais, être domicilié même fictivement dans le bien ne suffit plus. Les procédures de recours ont également été facilitées dans l'intérêt des propriétaires et eu égard à l'important montant moyen de l'amende (environ 10.000 €).

Certains logements sociaux en attente de rénovation peuvent être occupés à titre précaire pour faire face à certaines situations d'urgence et de détresse. Nous avons mis en place un groupe de travail qui a permis de définir une convention-cadre visant à servir de référence pour les futures propositions de convention introduites par les sociétés de logements auprès de la SLRB. Cette convention définit les droits et devoirs des partenaires. L'existence de cette possibilité est désormais consacrée dans le nouveau Code du Logement.

Rénovation urbaine à Bruxelles

Un investissement inédit dans la rénovation urbaine à Bruxelles

Après des années de « réparation » des quartiers à petite échelle, nous avons décidé, dès 2009, d'élargir le niveau d'intervention, afin de mieux répondre aux défis environnementaux et démographiques. La rénovation urbaine s'inscrit maintenant dans une stratégie régionale (le Plan Guide) qui cible les interventions et permet de coordonner les acteurs pour transformer Bruxelles en Ville Durable. Les Contrat de Quartier Durable, l'outil de rénovation le plus connu, a été entièrement repensé dans cette perspective dès 2009. Des interventions de grande taille visant à créer nouveaux quartiers exemplaires, comme à Tivoli, sont en train de voir le jour. Visant l, la justice sociale, la qualité de vie et de l'environnement, ils concrétisent la nouvelle vision de la rénovation urbaine à Bruxelles.

Jamais autant de moyens n'avaient été investis au cours d'une législature en matière de rénovation urbaine à Bruxelles.

« Ensemble mieux vivre dans nos quartiers »

Pour construire l'avenir durable de Bruxelles, la Région a choisi de concentrer les moyens et les outils de la rénovation urbaine dans les zones les plus fragilisées du territoire, au travers d'une stratégie de

développement intégré à l'échelle des quartiers (logement, espaces publics, actions sociales, équipements, environnement). Objectif : répondre à la dualisation sociale, économique et environnementale qui s'exprime fortement à Bruxelles.

Les outils de rénovation urbaine initiés au début des années 90 ont marqué de manière positive le paysage urbain et social bruxellois, en réponse à des décennies d'un urbanisme déstructurant. Ils ont permis de remettre à niveau un grand nombre de quartiers centraux et de retisser un lien de confiance entre pouvoirs publics et habitants (processus participatifs).

Mais en 2009, il devient impératif de faire évoluer les outils et les pratiques. Après des années de « réparation » des quartiers à petite échelle, il devient indispensable d'ajouter un niveau d'intervention à une échelle plus large. Et ce pour répondre aux défis notamment liés à l'essor démographique et à l'enjeu environnemental.

Ces enjeux spécifiques ont une ampleur très marquée au sein de la Zone de rénovation urbaine :

- Les projections démographiques confirment la nécessité de produire un grand nombre de logements publics pour influencer le marché et offrir une alternative large au marché privé pour les publics fragilisés. Quelques logements dans un contrat de quartier ne suffisent plus.
- le défi environnemental est particulièrement sensible dans les quartiers défavorisés, qui cumulent les handicaps: pression automobile, qualité de l'air, exposition au bruit, bâti dégradé et énergivore, impact sur la santé, déficit d'espaces publics et d'espaces verts. Il s'agit donc d'intégrer l'environnement et les objectifs du développement durable comme élément structurant des politiques de rénovation urbaine
- Pour marquer un saut d'échelle il fallait inscrire l'ensemble des outils de la rénovation urbaine dans une stratégie régionale structurée, raison pour laquelle l'étude Plan Guide de la rénovation urbaine a été adoptée.

Les trois objectifs de la stratégie Ville Durable : la participation des habitants, les contrats de Quartier Durable et des nouveaux quartiers exemplaires

Dès 2009, la ministre ECOLO investi massivement dans la Rénovation Urbaine, avec une stratégie Ville Durable centrée sur 3 objectifs :

- Permettre aux habitants de transformer leur quartiers vers plus de durabilité au travers des appels à projets quartiers durables citoyens.
- Rénover plus de quartier et de manière plus efficace et plus durable au travers des contrats de Quartier Durable.

Créer sur des friches de nouveaux quartiers durables exemplaires, notamment au travers de Citydev.

1. Quartiers Durables Citoyens : Le développement des appels à projet quartiers durables citoyens reposent sur l'idée que les citoyens sont les acteurs de la transformation de la ville. Une dynamique participative très riche permet à chacun d'apporter ses réponses aux défis sociaux et environnementaux. Aujourd'hui 40 Quartiers Durables citoyens contribuent à rendre Bruxelles plus durable.
2. Contrats de Quartier Durable : dès 2009 l'adoption de l'ordonnance relative aux contrats de Quartier Durables, a permis de mettre l'environnement et la qualité de vie au cœur de l'outil phare de la rénovation urbaine. Les thématiques de l'énergie, la mobilité, l'environnement, la biodiversité, les espaces verts, la gestion de l'eau ou encore celle des déchets sont désormais des vecteurs de développement pour les quartiers bruxellois. Par ailleurs, la participation des citoyens a été renforcée.
3. Nouveaux Quartiers Durables : Ce sont ces mêmes préoccupations qui ont permis de concrétiser et de lancer la planification, notamment par Citydev (ex-SDRB), d'acquérir des terrains stratégiques et d'y construire de nouveaux Quartiers Durables (Bervoets à Forest, Kuborn à Anderlecht ou encore Tivoli à Laeken) permettant ainsi l'émergence de projets globaux innovants en matière d'énergie,

de réponse à la dualisation sociale, de gestion de l'environnement et de mobilité.

Dans le prolongement de la réforme initiée en 2010 avec l'adoption des contrats de Quartier Durable, la Région a adopté en 2013, une étude Plan Guide pour la Rénovation Urbaine. Inscrite au Plan Régional de Développement Durable, l'étude Plan Guide fixe pour la première fois un cadre régional d'intervention en matière de rénovation urbaine. Elle cible les enjeux, détermine les orientations et fixe les sites prioritaires d'intervention en matière de rénovation urbaine. Conçue comme un outil évolutif qui sera régulièrement actualisé, l'étude Plan Guide pose les bases d'une nouvelle gouvernance de la rénovation urbaine, faisant évoluer les pratiques et les dispositifs existants. En outre, elle jette les bases d'une réorganisation plus structurelle des outils de rénovation urbaine (CQD multi communaux, contrat d'ilot durable, contrat d'axe Durable, Equipements inter-quartier,...)

Tous les outils de production et de rénovation de la Ville – CQD, FEDER, SDRB, BELIRIS, BATEX, etc – sont ainsi réorientés dans une logique de durabilité et ce, quel que soit l'échelle d'intervention. Cela a permis d'arriver à une masse de projets qui participe au même objectif de transformer Bruxelles en ville durable.

C'est donc une stratégie de rénovation urbaine globale et intégrée à l'échelle des quartiers qui a été mise en place.

Des nouvelles places dans les écoles, des bâtiments rénovés

1,2 milliards d'euros, un montant historique pour la création de nouvelles places d'école et la rénovation de bâtiments scolaires

1,2 milliards d'euros, un montant historique jamais atteint depuis que la Fédération Wallonie-Bruxelles existe pour la création de nouvelles places d'école et la rénovation de bâtiments scolaires, trois fois plus élevé que la législature précédente.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée à deux problèmes en matière de bâtiments scolaires :

- un manque criant de places d'école. Le besoin est particulièrement marqué à Bruxelles, qui doit faire face à un boom démographique ;
- le vieillissement des infrastructures, accentué par un désinvestissement croissant depuis 1986.

Or, ces problématiques (en particulier celle du défi démographique) ont été délaissées sous la législature précédente.

Entre 2005 et 2009, en effet, l'action du Gouvernement a été totalement focalisée sur un projet de Partenariat Public-Privé (PPP). Un dispositif onéreux et inutilement complexe, dont les projets n'auraient en outre pas permis la création de nouvelles places et qui a finalement paralysé les investissements pendant 4 ans. En 2010, il est décidé d'abandonner le PPP pour le remplacer par un nouveau dispositif permettant de répondre vraiment au défi démographique tout en finançant bien plus de projets de rénovation que ne le prévoyait le PPP.

Sitôt le problème de l'évolution démographique mis en lumière en mai 2010 par l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), des budgets d'un montant jamais atteint en Fédération Wallonie-Bruxelles ont été débloqués dès octobre de la même année : ce sont en effet des investissements de plus de 1,2 milliards d'euros pour la création de nouvelles places et la réfection des bâtiments existants, qui auront été dégagés sous cette législature.

Soit trois fois plus que durant la législature précédente et plus que ce qui n'a jamais été décidé en la matière depuis qu'existe la Fédération Wallonie-Bruxelles. A cet investissement déjà exceptionnel, il faut ajouter un budget additionnel de 55 millions d'euros spécifiquement dégagé pour faire face aux urgences.

15.700 nouvelles places à Bruxelles et 7.800 en Wallonie

Concrètement, ce montant de 1,2 milliards d'euros correspond au lancement de projets visant la création, entre 2013 et 2017, de 15.700 nouvelles places à Bruxelles et 7.800 en Wallonie (chiffres qui évoluent régulièrement à la hausse).

Comme créer de nouvelles places en dur nécessite du temps, et que l'évolution démographique n'attend pas, un montant supplémentaire de 55 millions d'euros a été débloqué pour la création de 13.750 places en plus (11.250 dans le fondamental, 2.500 dans le secondaire). D'une part, par la création de classes dans des structures modulaires de qualité pour faire face aux demandes les plus urgentes, et d'autre part, par la réalisation de travaux de rénovation restreints générant de nouvelles places.

Ces 13.750 nouvelles places dans les écoles permettront de répondre aux besoins des familles, les plus urgents comme ceux qui se dessineront dans les prochaines années.

Pour plus d'informations sur les travaux en cours et à venir dans les écoles, n'hésitez pas à consulter le site internet « Mon école en chantier » (www.monecoleenchantier.be) où sont repris, commune par commune, les travaux et le nombre de places qu'ils permettront de créer.

Contrat de Gestion de l'ONE et Plan Cigogne 3

19.000 nouvelles places en milieu d'accueil d'ici 2022

Entre mi-2009 et fin 2022, création de 19.000 nouvelles places en milieu d'accueil.

Permettre à un enfant d'accéder à un milieu d'accueil, c'est concourir à son développement harmonieux et à son épanouissement. C'est aussi, plus largement, participer à la lutte contre les inégalités scolaires et sociales. Offrir un accueil de qualité, c'est un enjeu partout et particulièrement à Bruxelles où les besoins liés au boom démographique se font sentir.

Le boom démographique nécessite de prendre en compte les besoins en matière de milieu d'accueil, un besoin particulièrement marqué à Bruxelles et dans les grandes villes wallonnes. Augmenter l'offre d'accueil pour les tous petits est donc une priorité.

Entre juillet 2009 et fin 2012, l'offre sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été majorée de 3.631 places. Depuis, des places continuent d'être créées.

La signature du Contrat de Gestion de l'ONE 2013-2018. Malgré un contexte budgétaire difficile, l'ONE verra sa dotation augmenter de 1% dès 2015 pour renforcer ses missions.

Le plan Cigogne 3, qui vise à augmenter l'offre d'accueil pour les 0-6 ans, est intégré dans ce Contrat de Gestion, au-delà de ce 1% d'augmentation : 14.849 places supplémentaires pour mieux prendre en compte les besoins futurs des familles

Le Plan Cigogne 3 permettra la création de 3555 emplois d'ici 2022

L'objectif du Plan Cigogne est d'atteindre un taux de couverture de 40,7% en 2022 sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En moyenne, chaque année, 1600 places d'accueil (en crèches et chez les accueillantes d'enfants) seront créées entre 2013 et 2018. Pour répondre aux spécificités de Bruxelles, qui compte de nombreux navetteurs, et dont une partie des places d'accueil sont dès lors occupées par les habitants d'autres communes, un paramètre correcteur sera pris en compte pour coller plus étroitement aux réalités du terrain.

Le Plan Cigogne 3 sera accompagné d'une programmation d'infrastructures d'accueil de la petite enfance financée à hauteur de 56.000.000 d'euros dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert. Il aura également des retombées en termes d'emploi puisque l'ouverture de nouvelles places d'ici fin 2014 permettra d'engager environ 570 encadrantes. D'ici 2022, ce sont au moins 3.555 nouveaux travailleurs qui pourront trouver un emploi grâce à la création de ces nouvelles places.

Plus de places dans les écoles bruxelloises

1000 nouvelles places dans les écoles qualifiantes de la COCOF d'ici 2017

Plus de 1 000 nouvelles places seront créées entre 2009 et 2017 dans les établissements relevant de la COCOF, avec une attention particulière pour l'enseignement spécialisé. A ce jour, plus de 700 places ont déjà été créées. 300 nouvelles places supplémentaires seront également créées dans le courant des trois prochaines années, dont 120 d'ici la fin de cette législature.

200 nouvelles places à destination de l'enseignement spécialisé (dans les types 2,6,7 et 8) seront créées à partir de septembre 2014.

Pour beaucoup de parents bruxellois, trouver une place dans une école pour leurs enfants n'est pas chose aisée. En effet, le besoin de places dans nos écoles se fait ressentir en raison du boom démographique bruxellois. Confrontées à une augmentation de la population scolaire, les écoles de la Région bruxelloise rencontrent de plus en plus de difficultés pour accueillir des enfants tant dans l'enseignement secondaire que fondamental et maternel. Ce phénomène s'amplifiera dans le courant des prochaines années au vu, notamment, des dernières projections du Bureau du Plan qui prévoit une augmentation de la population en âge de fréquenter l'enseignement fondamental et secondaire de 28.600 d'ici 2020.

Or, l'enseignement à Bruxelles est capital pour l'avenir de notre Région. Le taux de chômage élevé, surtout auprès des jeunes, et la sous-qualification des demandeurs d'emploi nécessitent une réponse publique en termes de formation.

La Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur, participe aux efforts déployés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les différentes communes en vue d'augmenter le nombre de places disponibles sur le territoire de la Région bruxelloise.

L'enseignement spécialisé a également gardé toute notre attention. Ainsi, de nouveaux projets sont en cours de réalisation afin d'augmenter le nombre de places disponibles dans les établissements d'enseignement spécialisé de la COCOF. L'acquisition d'un bâtiment a ainsi été décidée en 2011 et plusieurs projets de rénovation de surfaces existantes sont en cours d'analyse.

En termes de budget, nous avons obtenu une augmentation substantielle de 2,5 millions € pour les crédits budgétaires destinés aux infrastructures scolaires de la COCOF. De plus, dans le cadre de gouvernements inter-francophones, une nouvelle enveloppe de 17,37 millions € a été dégagée afin de créer des places supplémentaires dans les écoles bruxelloises. Une partie de celle-ci a été affectée à la

future création de bâtiments scolaires pour l'enseignement spécialisé de la COCOF qui permettra l'accueil de 200 élèves supplémentaires.

Aide à la jeunesse - Prévention

Décloisonner la prévention dans le secteur de l'aide à la jeunesse

Un des enjeux majeurs en matière de prévention est sans aucun doute le décloisonnement, afin d'éviter un jeu de « ping-pong » entre les secteurs. Plusieurs collaborations intersectorielles ont ainsi pu voir le jour. Elles permettront dorénavant une articulation plus fine entre les intervenants de ces différents secteurs. La prévention s'est également vue renforcée, que ce soit au travers des sections de prévention générale ou par l'institution des CAAJ dans chaque arrondissement.

Si le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse affirme la priorité à la prévention, il est néanmoins assez laconique quant à sa mise en œuvre.

D'une part, dans l'exposé des motifs, le législateur considère que la prévention générale doit permettre d'éviter toute forme d'intervention des structures sociales spécialisées.

Ensuite, le législateur crée une section au sein du S.A.J. consacrée exclusivement à la prévention (la section de prévention générale), il institue le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (C.A.A.J.) à qui il confie la mission de stimuler les initiatives prises en matière de prévention

Un troisième acteur clé de la prévention au sein du secteur de l'aide à la jeunesse sont les services d'aide en milieu ouvert (AMO)

Une approche intersectorielle au bénéfice des jeunes et des familles

La structuration du dialogue et de la collaboration du secteur de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs au bénéfice des jeunes et des familles (5 protocoles de collaboration intersectoriels²⁰, un décret organisant des politiques conjointes entre l'Enseignement et l'Aide à la jeunesse en matière de bien-être des jeunes à l'école, d'accrochage scolaire et de prévention de la violence).

- Un dispositif intersectoriel de prévention de la maltraitance²¹
- Réforme de la prévention générale (réforme du décret du 4/3/91 relatif à l'aide à la jeunesse) et renfort de l'ensemble des sections de prévention générale des S.A.J.
- Par le biais d'un meilleur dialogue et d'une meilleure articulation entre les intervenants de différents secteurs, le jeune et sa famille cessent d'être considérés comme des « balles de ping-pong »
- Ces protocoles de collaboration constituent pour les intervenants des balises qui clarifient leur rôle et leur identité
- Un plan d'actions trisannuel de prévention de la maltraitance sera, dès 2014, effectivement mis en œuvre dans l'ensemble des secteurs de la FWB
- Pérennisation des années citoyennes. Les années citoyennes = 80 jeunes / an

Aide à la jeunesse - Mineurs délinquants

Développer l'accompagnement éducatif intensif des jeunes dans leur milieu de vie

Cette législature aura mis en évidence qu'il est possible de mettre en œuvre des réponses diversifiées et individualisées face à la délinquance. Des réponses qui sortent du seul enfermement. Les SAMIO en sont une bonne illustration et démontrent leur efficacité, y compris

²⁰ AAJ/CPAS, AAJ/ONE, AAJ/AWIPH, AAJ/PHARE, protocol d'intervention entre le secteur medico-psycho-social et le secteur judiciaire,

²¹ Protocole de collaboration intersectoriel visant à développer la prévention de la maltraitance en FWB

pour des faits graves. Les jeunes délinquants sont également mieux accompagnés dès leur sortie d'IPPJ. Enfin, les offres restauratrices se sont vues renforcées et étendues.

Cette législature a été caractérisée par une pression nettement moindre quant au « manque de places en IPPJ ».

Ceci peut être expliqué par différents facteurs : la création massive de places en IPPJ et centre fermé (depuis les années 2000, la capacité des sections fermées a triplé) et la création de modalités alternatives de prise en charge qui semblent montrer leur efficacité.

L'accompagnement éducatif intensif était prévu dans la loi de 65 réformée en 2006 mais jusqu'à ce jour, cette réponse n'avait pas été mise en pratique, c'est chose faite depuis 2011. Par ailleurs, il est indispensable qu'à l'issue d'une mesure de placement en IPPJ, tout mineur ait accès à un accompagnement éducatif, sous peine de voir les avancées engrangées immédiatement réduites à néant.

Enfin, il convient de poursuivre la mise en œuvre effective de l'ensemble des mesures prévues dans la loi de 65 réformée en 2006, notamment les mesures réparatrices et restauratrices mises en œuvre par les SPEP (Services de Prestations éducatives ou Philanthropiques).

A été mis en œuvre de l'accompagnement éducatif intensif (via les SAMIO), comme alternative efficace à l'enfermement. 26 intervenants éducatifs soutenus par trois coordinateurs accompagnent 104 mineurs auteurs de faits qualifiés infractions dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une meilleure utilisation des places en IPPJ

Les SAMIO viennent utilement compléter la panoplie de mesures à disposition du juge de la jeunesse. Cette mesure d'accompagnement intensif dans le milieu de vie permet de travailler en collaboration étroite avec les familles et avec le réseau du jeune. Elle montre son efficacité, également pour des mineurs poursuivis pour des faits graves.

La capacité de prise en charge post-IPPJ a été augmenté de près de 30% en 2011. Ceci permet de garantir un accompagnement à davantage de mineurs, à la sortie de l'IPPJ. Cette augmentation de la capacité de prise en charge a également permis de garantir ce droit aux mineurs sortant du centre fermé de Saint-Hubert.

En matière d'offres et mesures restauratrices, deux mesures prévues par la loi seront dorénavant mises en œuvre par les SPEP: la prestation positive (consistant soit en une formation soit en la participation à une activité organisée) et la participation à un ou plusieurs modules de formation ou de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et de leur impact sur les éventuelles victimes.

Concernant les IPPJ :

- Les procédures d'admission en IPPJ ont été évaluées et améliorées afin de garantir une utilisation optimale des places disponibles.
- Un code des IPPJ sera adopté début 2014. Celui-ci entend clarifier, remettre à jour et uniformiser l'ensemble de la réglementation relative aux IPPJ. Il garantit que les droits et les devoirs des jeunes soient les mêmes, quelle que soit l'IPPJ dans laquelle ils sont placés (en matière de contacts avec l'extérieur, de sorties, ...). Il balise et harmonise les pratiques et principes qui doivent guider l'action pédagogique des IPPJ

Aide à la jeunesse - Mineurs en danger

Renforcer la capacité de prise en charge des mineurs en danger

Objectiver, réformer et renforcer, voici les trois points forts en matière de prise en charge des mineurs en danger. Cette capacité de prise en charge est aujourd'hui plus importante et mieux orientée, puisque l'Aide à la jeunesse bénéficie de ses propres outils de pilotage. Dans le même temps, les services ont été renforcés, ce qui a permis la prise en charge supplémentaire de 650 jeunes ou familles en danger ou en difficultés, dans leur milieu de vie ou en hébergement.

Les situations prises en charge aujourd’hui par l’aide à la jeunesse et les souffrances des jeunes interrogent la société sur son mode de fonctionnement et les problèmes qu’elle engendre.

Les conseillers, les directeurs de l'aide à la jeunesse et les juges de la jeunesse attirent régulièrement l'attention des responsables politiques et de l'opinion publique sur le trop grand nombre d'enfants et de jeunes en danger pour lesquels une décision a été prise mais qui ne peut s'exécuter dans le service adéquat, que ce soit un service de l'aide à la jeunesse, un institut médico-pédagogique, un hôpital psychiatrique, une crèche, une famille d'accueil.

Outre l'absolue nécessité d'une politique préventive renforcée permettant de lutter contre les facteurs d'exclusion dont sont victimes les jeunes et les familles, il serait déraisonnable de négliger le constat de l'engorgement des services qui sont incapables d'assurer avec les moyens qui sont les leurs une prise en charge rapide des situations de danger.

En outre, les ressources permettant une prise en charge adéquate des enfants et jeunes en danger sont très inégalement réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des services renforcés pour une prise en charge supplémentaire de 650 jeunes en difficultés

- Accroître la capacité de prise en charge des mineurs en danger par le renforcement des services publics et services agréés de l'aide à la jeunesse, en évitant l'hyper-spécialisation des services et en développant des outils d'objectivation. Le renforcement des services agréés de l'aide à la jeunesse a permis la prise en charge supplémentaire de 650 jeunes ou familles en danger ou en difficultés, dans leur milieu de vie ou en hébergement.
- Le renforcement des services publics de l'aide à la jeunesse (41,5 délégués des sections sociales SAJ et SPJ et 7 conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse) permet de créer de meilleures conditions

de travail qui, in fine, profitent aux jeunes et aux familles qu'ils sont chargés de prendre en charge.

- Le développement des outils informatiques et de gestion permettent dorénavant au secteur d'objectiver son fonctionnement et de développer ses propres indicateurs de l'aide à la jeunesse. Cette action s'est traduite par la publication du tout premier rapport de l'aide à la jeunesse
- La réforme de l'organisation interne des SAJ et SPJ pour améliorer le processus d'attribution des prises en charge au profit des jeunes qui le nécessitent le plus.
- La promotion de l'accueil familial, la pérennisation du parrainage et le renforcement des services qui accompagnent les familles d'accueil

Personnes âgées

Diversifier les solutions pour les personnes âgées

En Région bruxelloise, il y avait en 2010 environ 200 000 personnes âgées de plus de 60 ans. Elles seront environ 290 000 en 2040. Soit une augmentation de 43,5% ! L'étude de programmation commandée par le gouvernement bruxellois l'a démontré : le nombre de lits en maisons de repos est suffisant à Bruxelles. La philosophie qui a prévalu au cours de cette législature est d'encourager la diversification des solutions pour les personnes âgées. C'est ce qui doit se traduire dans un vaste « plan personnes âgées ».

En 2010, on comptait 10 839 905 belges dont 2 492 031 des personnes de plus de 60 ans. Cela correspond à 22,99% de la population. 18,44% de la population à Bruxelles est âgée de 60 ans et plus. Bruxelles a moins de personnes âgées que dans d'autres régions mais elle a une intensité du vieillissement plus importante : il y a en effet 32,81 personnes âgées de plus de 80 ans pour 100 personnes âgées de plus de 65 ans. Dans les autres régions cette proportion est plus

basse. L'espérance de vie à Bruxelles est légèrement plus basse que la moyenne belge.

En 2010, Bruxelles comptait 1 089 538 habitants. Une augmentation de 26,1% est attendue en 2040, ce qui porterait le nombre de bruxellois à 1 374 537. 20,97% d'entre eux seraient âgés de plus de 60 ans. En termes de chiffres absolus, nous constatons une augmentation quasi constante du nombre de 60 ans et plus, environ 200 000 en 2010 à environ 290 000 en 2040 soit une augmentation de 43,5%. On prévoit en 2040 que près d'un bruxellois sur 20 sera âgé de 80 ans ou plus. Jusqu'en 2022, une stagnation jusqu'à une légère baisse est attendue dans le nombre de plus de 80 ans, puis en quelques années une augmentation d'environ 47 000 jusqu'à 69 000 soit une augmentation de 45% en 18 ans.

Entre 2009 et 2014, l'objectif a été de placer les personnes âgées bruxelloises au centre d'une offre intégrée de services d'accueil et d'accompagnement (maisons de repos, maintien à domicile, court-séjour, etc.) et des politiques de soins, de logement, de mobilité, d'équipements collectifs, de culture, etc.

Plusieurs avancées législatives ont été engrangées :

- Arrêté fixant les procédures de programmation et d'agrément des établissements d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées relevant de la Cocom
- Arrêté fixant les normes d'agrément auxquelles doivent répondre les établissements d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées et précisant les définitions du groupement et de fusion ainsi que les normes particulières qu'ils doivent respecter.
- Arrêté déterminant le contenu des formations que les directeurs des établissements d'accueil ou d'hébergement pour les personnes âgées doivent suivre.
- Arrêté déterminant les règles relatives aux différentes formes d'intervention financière de la Cocom dans la construction, l'extension, la transformation ou l'équipement des bâtiments affectés à l'exercice des activités des établissements visés par l'ordonnance

- du 24/04/2008 relative aux établissements d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées.
- Etude de programmation pour Bruxelles : Recherche portant sur la mise en place d'une programmation relative aux structures de maintien à domicile et de logement des personnes âgées.

Plan pluriannuel

Un renforcement des services d'aides, de la recherche et de l'information

Nous avons dégagé des moyens en faveur d'études et de projets autour des personnes âgées et des aidants proches.

Nous avons offert des moyens à Infor-Home et Home-Info, aux services d'aide à domicile et aux centres de jour, afin de jeter des ponts entre le maintien à domicile et les structures résidentielles.

Nous avons financé chaque année la journée «J'ai la mémoire qui flanche» à destination des personnes âgées désorientées, de leur entourage et des aidants proches. Nous avons également financé des colloques sur la garde à domicile et sur la formation des aides à domicile. Aussi, nous finançons des études telles que l'étude de programmation, liées à la formation, à la gestion de la diversité, les faiseurs de ponts, sur la démence et à la sensibilisation à la maltraitance.

Depuis 2012, nous finançons divers projets locaux intergénérationnels participatifs.

De plus, nous sommes l'autorité compétente pour agréer des lits courts-séjours et les résidences services, qui sont porteurs d'alternatives pour les personnes âgées.

Nous avons eu une véritable réflexion sur la manière de susciter la création d'alternatives. Nous avons travaillé avec le Secrétaire d'Etat au Logement, Christos Doulkeridis, au développement de synergies en ce qui concerne les logements communautaires intergénérationnels, pour développer par exemple des logements kangourous.

Aide à la jeunesse - ADOPTION

L'adoption : une procédure plus cohérente, plus transparente et plus équitable

Les axes privilégiés par la Communauté française en matière d'adoption sont les suivants :

- 1) l'adoption, même si elle est aussi un moyen de créer une filiation, est d'abord une mesure de protection de l'enfant ;
- 2) la priorité est donnée à la prévention ; celle-ci implique un investissement majeur dans la préparation des candidats adoptants et dans l'accompagnement des projets d'adoption par des professionnels, et dans le recueil d'un maximum de garanties sur les pays d'origine, les intermédiaires à l'adoption et l'adoptabilité légale et psychoaffective de l'enfant.
- 3 le principe de respect de la double subsidiarité de l'adoption internationale ;
- 4) le recours prioritaire aux organismes d'adoption agréés.

Des évolutions ont cependant été constatées depuis 10 ans. Il était donc nécessaire de procéder à certaines améliorations et clarifications de la procédure.

Une évaluation participative ponctuée par une amélioration du décret « adoption »

- 1) Une évaluation participative du dispositif adoption menée pendant plus de deux ans avec tous les professionnels du secteur de l'adoption, les adoptants et les candidats adoptants ;
- 2) Une amélioration du décret relatif à l'adoption et de son arrêté qui répond principalement aux préoccupations suivantes :
 - Inscription des principes généraux sur lesquels repose le décret, développés dans une charte éthique approuvée par le Gouvernement.
 - Distinction claire entre préparation à l'adoption et évaluation de l'aptitude des adoptants.

- Possibilité pour les candidats adoptants d'introduire un recours auprès de l'Autorité centrale communautaire (ACC) en cas de refus de prise en compte de leur dossier par un Organisme agréé d'adoption (OAA) au niveau de la phase de recevabilité.
 - Obligation de motivation systématique et par écrit des OAA des refus de candidature des adoptants, tant sur la recevabilité que sur le fond. Celles-ci doivent également proposer un entretien avec les candidats pour en expliciter les raisons.
 - Monitoring par l'ACC du nombre de refus des OAA pour en analyser les motifs et posséder une vue d'ensemble de ceux-ci au sein de chaque organisme.
 - Mise en place d'une procédure spécifique pour l'adoption d'enfants porteurs de handicap.
 - Mise en place d'une procédure spécifique pour l'adoption internationale intrafamiliale.
 - Nouvelles balises en matière de suivi et d'accompagnement post adoptif.
 - Nouveau cadre pour la question de recherche des origines et la gestion des dossiers et archives.
- 3) Un financement supplémentaire des organismes d'adoption.
- 4) Un travail de fond avec les professionnels sur l'accès au dispositif sans discrimination (notamment pour les couples homosexuels et les célibataires).

Aide aux détenus (FWB) et aide aux justiciables (COCOM)

Une meilleure coordination de l'aide et des services aux détenus

La surpopulation carcérale atteint des sommets dans l'ensemble des prisons du pays. Au premier trimestre 2013, on comptait 11.732 détenus pour 9.255 places.²² Les demandes des détenus auprès des services d'aide aux détenus affluent et sont en constante augmentation. Ces services ont de plus en plus de difficultés à répondre à

²² SPF Economie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/autres/detenu/>.

l'ensemble des demandes car leurs moyens, calculés sur base de la capacité théorique des établissements pénitentiaires, n'augmentent pas.

La Communauté française agréée et subventionne 16 services d'aide aux détenus (14 pour la Wallonie et 2 pour Bruxelles) et un service-lien enfant/parent détenu. De son côté, la COCOM agréée et subventionne 5 services d'aide aux justiciables qui travaillent tant avec les détenus qu'avec les ex-détenus. Ces services apportent une aide sociale et psychologique aux détenus qui le demandent ou qui l'acceptent.

La création d'un poste de coordinateur local au sein de chaque prison

La création d'un poste de coordinateur local, au sein de chaque prison, qui est l'interface entre les directions des établissements pénitentiaires et les services extérieurs intervenant en prison et le renforcement des services qui travaillent la restauration/le maintien du lien entre le parent détenu et son enfant en Communauté française. La COCOM a également un coordinateur pour coordonner l'activité de ses services au sein des prisons bruxelloises.

Un renforcement des services d'aide aux justiciables et aux détenus

- Le renforcement des services d'aide aux justiciables COCOM par le biais d'un psychologue à mi-temps supplémentaire pour chaque service d'aide aux justiciables. Cette mesure permet d'accroître le nombre de prise en charge et de répondre davantage aux demandes des bénéficiaires.
- Un budget de 75.000€ a été alloué par la COCOM pour la mise en place d'un « kit de sortie » distribué aux détenus les plus démunis à leur sortie de prison.
- Le secteur de l'aide aux détenus peut désormais faire appel au Fonds Ecureuil de la Communauté française qui permet de leur octroyer des avances de fonds. L'accessibilité à ce fonds permet

à ces asbl en situation financière précaire de ne plus recourir à l'emprunt bancaire.

- Partenaire dans le Protocole d'accord relatif à l'accueil d'enfants en bas âge auprès de leur parent détenu et l'accompagnement des femmes enceinte en détention entre l'ONE et les Ministres de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Aide aux Détenus et de la Justice. Ce protocole permettra un meilleur accompagnement et encadrement des mères détenues avec enfant.
- La mise sur pied d'une concertation interfédérale, à notre initiative, suite aux grèves du zèle des gardiens de la prison de Forest, pendant 6 mois en 2012, empêchant les services extérieurs d'exercer leurs missions au sein de l'établissement pénitentiaire. Cette concertation se tient tous les 2 mois et rassemble l'ensemble des cabinets ministériels ayant une compétence d'aide aux détenus/ justiciables afin de faire remonter les problèmes de terrain au cabinet de la Ministre de la Justice. Un dialogue permanent existe donc aujourd'hui entre le fédéral et les entités fédérées en matière carcérale.
- Accord de coopération entre la Communauté française, la Région Wallonne et l'Etat fédéral pour une politique carcérale cohérente. Ce texte jette les balises d'une politique carcérale qui respecte le travail de chacun au sein des prisons.
- Lancement du Plan stratégique de l'aide aux justiciables à Bruxelles qui permettra une meilleure cohérence ainsi qu'une lisibilité et une visibilité accrue de l'ensemble de l'offres et de services proposés aux justiciables sur la Région de Bruxelles-Capitale.

Pauvreté – Aide aux sans-abri

Une politique transversale de politique contre la pauvreté

L'une des réussites de la législature est création d'un intercabinet permanent de lutte contre la pauvreté et son élargissement à la Communauté flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les CPAS. Par ailleurs, le budget consacré à la politique d'aide aux personnes sans domicile fixe en Région bruxelloise est passé sous cette législature de 6,9 millions d'euros à 10,5 millions en 2014. Ce qui a notamment permis de diversifier les réponses, parmi lesquelles l'habitat accompagné.

Les politiques de lutte contre la pauvreté sont souvent trop sectorielles, limitées à l'autorité propre et axées sur les services agréés et subventionnés. L'efficacité de ces politiques – pour autant qu'elles soient mesurées et évaluées – est douteuse. D'où la nécessité de développer une politique « transversale », c'est-à-dire intersectorielle, inter-gouvernementale et inter-institutionnelle. C'est le cas aussi bien pour la politique de lutte contre la pauvreté dans sa globalité que pour la lutte contre le sans-abrisme.

Quelques avancées législatives ou réglementaires ont pu être engrangées depuis 2009 :

- Le protocole 2009 conclu entre le gouvernement de la Région bruxelloise et les collèges des trois commissions communautaires en matière de lutte contre la pauvreté : création d'un intercabinet permanent de lutte contre la pauvreté - élargissement de l'intercabinet permanent à la Communauté flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les CPAS
- Note de politique générale lutte contre la pauvreté 2010 – commune aux quatre « gouvernements »

- Plan d'actions Lutte contre la pauvreté 2009-2014 (publié en 2010) et le Plan d'action Jeunesse et pauvreté (2013)- ce dernier étant approuvé par les quatre gouvernements et prise d'acte par la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Développement d'une politique d'évaluation : ex-post (évaluation des politiques menées) et ex-ante (test d'impact sur la pauvreté)

*Renforcement du service d'aide aux sans-abris :
diversification, participation et refinancement*

En ce qui concerne le secteur aide aux sans-abris :

- Diversification des services : urgence sociale, maisons d'accueil, habitat accompagné, centres de jour, travail de rue, dispositif hivernal
- Coordination et participation : centre d'appui La Strada/Concertation bruxelloise de l'aide aux sans-abri, comité de coordination dispositif hivernal, Association Chapitre XII SPUS (pas encore réalisée)
- Augmentation des moyens : de 6,9 millions en 2009 à 10,5 millions en 2014

PARTIE 5 : DEMOCRATISATION ET BONNE GOUVERNANCE

De 2007 à 2011, le contexte politique belge a été largement dominé par les scandales de mal-gouvernance et par une défiance croissante entre communautés. Sans le rapport de forces dont il a pu bénéficier aux élections de 2009 et de 2010 et sans sa participation à la réforme de l'État, Ecolo n'aurait pas pu faire avancer ses solutions sur ces deux plans.

À travers sa présence dans les gouvernements régionaux, comme depuis l'opposition fédérale dans le cadre de cette réforme, Ecolo est parvenu à mener à bien une myriade de changements de fond qui s'attaquent aux mécanismes structurels du sous-localisme, de la particratie et de la sur-administration. Le plan Marshall de la gouvernance est le pendant démocratique du Plan Marshall 2. Vert : pas de redéploiement de l'économie wallonne sans réforme de la gouvernance wallonne.

La lutte contre les sous-localismes et les conflits d'intérêts

Au terme de discussions acharnées avec les partis traditionnels de la majorité et de l'opposition, le parlement wallon a finalement limité à 25% par groupe politique le nombre de parlementaires qui peuvent cumuler leur fonction avec un mandat exécutif local. Fruit des nécessités du consensus, donc, cette mesure n'en réduira pas moins de façon très importante l'emprise des sous-localismes et des baronnies sur la politique wallonne.

La sixième phase de la réforme de l'État élargit l'autonomie constitutive de la Wallonie à la possibilité de créer une circonscription wallonne sur la base de laquelle seraient élus une partie des députés wallons. Cette ancienne revendication d'Ecolo est le pendant de la réduction des cumuls. Elle favorisera réellement l'émergence d'une vision wallonne, l'identité régionale et l'autorité de ses institutions.

De très nombreuses mesures approuvées dans le cadre de la législature réduisent les conflits d'intérêts, que ce soit au niveau des communes, des intercommunales ou de la fonction publique. Les obligations déontologiques des mandataires ont été solidement

renforcées. Le nombre de mandats rémunérés dans des intercommunales est limité à trois et il est désormais interdit de cumuler des mandats exécutifs communaux et un poste au sein d'un bureau d'une intercommunale¹.

Une réforme des institutions bruxelloises inspirée par les écologistes

En plus de la reconnaissance pleine et entière de la région bruxelloise et de son refinancement, les réformes des institutions bruxelloises qui ont été approuvées dans le cadre de la sixième phase de la réforme de l'État s'inspirent en grande partie de la plate-forme commune d'Ecolo et de Groen.

La répartition des compétences entre la région et les communes est revue dans le sens de la subsidiarité. La revendication écologiste de listes bilingues a été malheureusement bloquée.

Des provinces allégées et réformées

Depuis 2012, la Wallonie compte 33% de conseillers et députés provinciaux en moins, sans altérer la proportionnalité démocratique. Leur nombre est passé de 30 députés provinciaux à 20 et de 336 conseillers provinciaux à 113. Dans un deuxième temps, l'institution provinciale évoluera en communauté de territoires chargée de la gestion des intérêts supra communaux, de pilotage politique des intercommunales et de soutien aux politiques communales².

.....
1 Voir page 201

2 Voir page 203

Une fonction publique réformée

On en parle depuis des décennies : Ecolo a imposé son projet de création d'une école d'administration³ pour les fonctionnaires travaillant pour la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF. Elle assurera, en collaboration avec les universités, la formation initiale et continue du personnel de ces entités. Il faudra en être diplômé pour accéder à une fonction avec mandat. C'est un gage de compétence. Ce même objectif est poursuivi à travers de très nombreuses mesures, notamment pour dépolitisier l'engagement de contractuels⁴.

À Bruxelles, l'adoption – attendue depuis des années – de cadres linguistiques politiquement et juridiquement validés – garantissant 24h/24 que toute équipe d'intervention d'urgence soit en mesure de porter secours à la population en néerlandais et en français – a été la clé de voûte de plusieurs réformes sérieuses et d'ampleur ayant remis le SIAMU (Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente) sur pied, en y ramenant la paix sociale⁵.

Des consultations populaires d'initiatives citoyennes désormais possibles au niveau régional

La sixième phase de la réforme de l'État permet l'organisation de consultations populaires pour des matières régionales. C'était un des combats d'Ecolo dans ces négociations. Et lors de la traduction législative pour la Wallonie et Bruxelles, nous y avons ajouté la possibilité qu'elles soient d'initiative populaire (et non seulement parlementaire) !

³ Voir page 205

⁴ Voir page 208

⁵ Voir page 209

Des rationalisations et de l'innovation dans le secteur du logement public

Plus d'efficience et de gouvernance au service des locataires du logement public : le développement de services communs permet d'offrir de meilleurs services au citoyen, des métiers nouveaux sont créés⁶.

Nous avons rationalisé le secteur du logement à Bruxelles et réformé la politique locative du logement social pour que les politiques menées et les moyens disponibles soient orientés au mieux vers les besoins des ménages se trouvant dans les conditions d'accès au logement social⁷.

Les réponses traditionnelles à la crise du logement (construction, rénovation du parc existant) ne suffisent pas, il faut développer des solutions innovantes aux problèmes de logement. Dans la crise du logement que Bruxelles connaît aujourd'hui, toutes les forces vives doivent être encouragées pour lutter contre le problème. Ainsi, les associations en lien avec le secteur sont nombreuses et portent souvent des projets novateurs qui ont besoin d'être soutenus par les pouvoirs publics⁸.

⁶ Voir page 211

⁷ Voir page 213

⁸ Voir page 216

PLUS EN DÉTAIL...

| | |
|---|-----|
| Décumul, sous-localismes et conflits d'intérêts en Wallonie | 201 |
| Réforme des provinces | 203 |
| Ecole d'administration publique commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie | 205 |
| Dépolitisier l'engagement de contractuels | 208 |
| Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU) | 209 |
| Nouvelle gouvernance dans le logement wallon | 211 |
| Réformer le secteur du logement social | 213 |
| Soutien au monde associatif dans le secteur du logement | 216 |

Décumul, sous-localismes et conflits d'intérêts en Wallonie

Pour ¾ des députés wallons, le cumul avec un mandat dans un executif communal est désormais interdit

¼ maximum de députés wallons qui pourront encore cumuler avec un mandat dans un exécutif communal après mai 2014 : une victoire pour l'intérêt général wallon !

Le parlement wallon encore aujourd’hui, c'est 2/3 de députés-bourgmestres ou échevins dans les rangs PS, cdH et MR. Dans ces conditions, le travail parlementaire est handicapé par les absences en commission et parasité par les revendications locales.

Au niveau local, les intercommunales étaient remplies de mandataires communaux cumulant de nombreux mandats dans des CA, au détriment de la bonne gestion des institutions.

Au niveau du révisorat, les fameuses affaires du cabinet de réviseurs Daerden montraient une confusion des rôles entre contrôleur et contrôlé au détriment de la bonne gouvernance la plus élémentaire.

Le décret décumul : une victoire pour l'intérêt général wallon

Le décret décumul, prévu dans la DPR sur insistance d'Ecolo, voté en décembre 2010, et validé par la Cour constitutionnelle, prévoit que maximum ¼ des députés wallons pourront encore cumuler avec un mandat dans un exécutif communal après mai 2014.

C'est une grande victoire pour l'intérêt général et pour éviter le conflit d'intérêt contrôleur-contrôlé !

En effet, un parlementaire tire sa légitimité de la défense de l'intérêt général. Et sa mission essentielle, c'est le contrôle du gouvernement. Or le gouvernement contrôle pour sa part les autorités subordonnées, dont les communes. En cas de cumul, le député-bourgmestre ou échevin se trouve donc à la fois contrôleur et contrôlé. La Wallonie

en redressement requiert des parlementaires à temps plein, défendant l'intérêt de l'ensemble de la Région, capables de transcender les intérêts locaux ou sous-régionaux.

Maximum 15 administrateurs dans les OIP et décumul dans les intercommunales pour éviter les conflits d'intérêts

Dans les OIP, le nombre d'administrateurs maximum a été ramené à 15. Les partis non représentés peuvent envoyer un observateur pour un meilleur contrôle. Plusieurs incompatibilités sont désormais prévues entre administrateurs d'un OIP et chef de cabinet du ministre compétent ou parlementaire.

Niveau local et intercommunales : interdiction du cumul Président de CPAS ou d'élu local / membre du personnel d'un organe de direction d'une intercommunale à laquelle sa commune est associée. De plus, tout conseiller CPAS et tout élu local ne peut détenir plus de trois mandats d'administrateur rémunérés dans une intercommunale. Chaque liste démocratique représentée au parlement wallon disposera d'au moins un mandat d'administrateur au sein de toute entité paralocale ou monocommunale (intercommunale, ASBL, association Chapitre XII).

Les contrats signés en dépit des conflits d'intérêt présents et liant la Wallonie et ses OIP au cabinet de réviseurs Daerden ont été dénoncés. Une procédure de marchés publics a été utilisée pour chacune des entités concernées.

Réforme des provinces

Une réforme des provinces qui diminue le nombre de députés provinciaux et transfère des compétences à la Région

1/3 de conseillers et députés provinciaux en moins depuis 2012, et transfert des compétences Logement et Energie à la Région : avec Ecolo, la réforme des provinces avance, et ça se voit !

Les provinces sont un niveau de pouvoir datant de la Belgique de 1830, dotée à l'époque d'un état central unitaire et de 9 provinces.

Depuis, le fédéralisme s'est imposé. Les régions et communautés existent et sont dotées de compétences de plus en plus importantes, compétences entrant parfois en conflit avec des compétences provinciales. Sur le terrain, une logique de bassins de vie s'impose progressivement, via par exemple le développement d'intercommunales de développement économique ou de traitement des déchets sur un territoire plus adapté aux réalités que la province.

Au milieu de ces évolutions, l'institution provinciale a perduré sous la même forme. De plus, les provinces sont régulièrement sous les feux de l'actualité pour divers problèmes de gouvernance : frais de fonctionnement et de représentation exagérés des responsables politiques, voyages à l'étranger, structures et asbl provinciales multiples et mal gérées, saupoudrage politique de subsides...

Diminution d'un tiers du nombre de conseillers et députés provinciaux

En octobre 2011, le Parlement wallon a adopté à l'unanimité le projet de décret qui modifie certaines dispositions du Code de la démocratie locale et prévoit la diminution d'un tiers des conseillers et députés provinciaux.

Plus concrètement :

- Le passage de 30 à maximum 22 députés provinciaux (6 à 5 pour le Hainaut et Liège et 6 à 4 pour les provinces du Brabant wallon, Luxembourg et Namur). La possibilité est également donnée aux majorités provinciales de diminuer ce nombre d'une unité. Ecolo y est forcément favorable.
- Le passage, pour Liège et le Hainaut, de 84 conseillers provinciaux à 56 et, pour les 3 autres provinces, de 56 à 37.

Il s'agit d'un premier pas important dans le dégraissage de l'institution provinciale : 336 conseillers et 30 députés provinciaux, un tel nombre de mandataires n'était pas nécessaire au bon fonctionnement des provinces et permet une diminution significative des frais de fonctionnement.

Représentation garantie dans tous les para-provinciaux et intercommunales

Représentation minimale garantie dans tous les para-provinciaux et intercommunales de tous les groupes démocratiques représentés au niveau provincial. Autrement dit, dans les para-provinciaux, chaque groupe disposera d'un mandat au moins, le surplus étant réparti de manière proportionnelle suivant la clé d'Hondt.

Le Gouvernement, dans le cadre de la réforme des Provinces vers des communautés de territoires, a présenté fin 2011 un rapport relatif aux travaux d'un groupe inter cabinets mis en place pour examiner les conditions et modalités des communautés de territoires (et notamment leur taille critique). Il a également présenté un rapport relatif aux travaux d'un groupe inter cabinets chargé d'examiner les axes prioritaires définis par les provinces et d'envisager les transferts possibles (vers la Région, les communautés ou les communes) ainsi que le devenir des contrats de partenariat Région / province.

La Wallonie reprend la main sur les compétences logement et énergie qui étaient exercées de façon variable selon les provinces. Cela permettra une simplification des démarches en diminuant le

nombre d’interlocuteurs. Les politiques menées seront plus cohérentes et efficaces. Pour accompagner ce transfert de compétences, un montant de 4 millions d’euros sera déduit du Fonds des Provinces à partir du 1er janvier 2015 et transféré vers la Wallonie. Par ailleurs, 13 agents provinciaux rejoindront, sur base volontaire, l’administration wallonne. Ils renforceront les équipes du SPW chargées de gérer les matières relatives au Logement et à l’Energie.

Ecole d’administration publique commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie

Création d’une Ecole d’administration publique commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie

Une école de formation commune pour l’ensemble des administrations de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ouverte aux Pouvoirs locaux et à la COCOF.

Cela faisait plus d’une décennie que le projet d’une Ecole d’Administration publique était régulièrement évoqué. C’est sous l’impulsion d’un Ministre Ecolo que le projet se construit et se concrétise.

Dans une vision de bonne gouvernance, la politique de formation doit constituer une priorité stratégique de l’administration, visant, d’une part, à créer, renforcer ou maintenir une éthique de l’intérêt général, et, d’autre part, à garantir l’acquisition et le maintien des savoirs et savoir-faire requis pour l’exécution des missions de service public. Il faut miser davantage sur la formation du personnel des administrations, des organismes d’intérêt public, ainsi que des pouvoirs locaux.

Par ailleurs, la manière avec laquelle les hauts fonctionnaires étaient désignés devait être revenue, afin d’assurer la qualité de ces personnes et d’empêcher la politisation en fin de législature.

L'Ecole d'administration publique : un accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie

Accord de coopération du 10 novembre 2011 créant l'EAP : accord des Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie sur la création d'une Ecole d'Administration publique commune, ratifié par les deux parlements.

L'Ecole offrira un espace de formation pour l'ensemble des agents actuels et pour les candidats managers de la Communauté française, de la Wallonie, des OIP, de la COCOF et des Pouvoirs locaux.

Elle aura pour missions de concevoir et de mettre en œuvre la formation initiale, la formation de carrière et la formation continue transversale du personnel, de même que la formation en vue de l'obtention du Certificat en Management public, condition obligatoire préalable à l'obtention d'un mandat à la tête de l'Administration, et, enfin, la formation des cadres des pouvoirs locaux.

Elle vise également à assurer la qualité des hauts fonctionnaires par la délivrance d'un Certificat de Management public indispensable pour postuler un poste de haut fonctionnaire.

La mise en place de l'Ecole a pour objectifs de créer des synergies entre les services de la Fédération et de la Wallonie, d'améliorer la gouvernance publique, d'adapter les outils en fonction des besoins qui s'exprimeront. Et in fine de rendre un meilleur service public au citoyen.

La création de l'Ecole s'accompagne d'une réforme fondamentale du système de désignation des hauts fonctionnaires (plus de 130 postes): dès 2014, ils seront désignés pour des mandats de législature (au début de la législature, et plus à la fin pour recaser ses amis), uniquement parmi les détenteurs d'un Certificat de management public, formation universitaire de haut niveau de 240 heures.

Plus de détails sur la nouvelle Ecole d'administration publique

L'Ecole est constituée sous la forme d'un organisme d'intérêt public avec un conseil d'administration.

Son siège administratif est à Namur, mais les formations seront déconcentrées dans plusieurs lieux (Bruxelles, Charleroi, Liège, etc.), en tenant compte de la proximité des travailleurs à former.

Elle comporte en son sein un Collège scientifique qui a pour mission de contribuer à la qualité et à la cohérence des décisions à caractère pédagogique, et qui est composé de professeurs d'université, de responsables GRH, responsables de pouvoirs locaux, etc.

Elle comptera une quarantaine de personnes, pour un budget en vitesse de croisière de 5 millions d'€.

Un contrat de gestion 2013-2017 est signé, prévoyant les objectifs à atteindre, ainsi que des indicateurs de résultat (nombre d'heures de formations, nombre de personnes formées, etc.) ainsi que des évaluations qualitatives (haut niveau des formateurs, pédagogie, etc.).

Le premier Cycle de formation du Certificat de management public pour les futurs hauts fonctionnaires a débuté en septembre 2013 avec les 70 premiers participants les mieux classés de l'épreuve de sélection initiale organisée par Selor, parmi plus de 400 candidats. Le deuxième Cycle de 70 participants a débuté en janvier 2014.

Dépolitiser l'engagement de contractuels

Dépolitisation de la fonction publique wallone : un engagement des contractuels plus rapide et plus objectif

Dépolitisation et bonne gouvernance. 3 mots d'ordre entourent aujourd'hui la procédure d'engagement du personnel contractuel en Wallonie et s'appliquera avant la fin de législature en Fédération : rapidité, qualité, objectivité.

Concrètement :

- 1 profil de fonction et 1 grille d'évaluation objective doivent être établis au préalable pour chaque emploi,
- 1 base de données centralise toutes les candidatures spontanées ;
- les cabinets ministériels sont désormais exclus des jurys de sélection ;
- sauf pour certains experts de haut niveau, les Gouvernement n'interviennent plus.

La procédure actuelle fixée pour certains types de contractuels (arrêtée du temps où Charles Michel s'occupait de la fonction publique en Wallonie...) prévoyait que les cabinets donnaient la liste des personnes que l'administration était autorisée à auditionner, et parfois le nom des personnes à engager, c'est-à-dire la politisation institutionnalisée! Ce qui est terminé à la Région wallonne, et prochainement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans une vision de bonne gouvernance, la politique de neutralité et d'objectivité en termes de procédure de sélection professionnelle doit être une garantie de l'administration.

La mise en place d'une procédure transparente et impartiale a pour objectif de garantir l'accès de tous aux emplois contractuels et de retenir le meilleur des candidats.

Des appels à candidature ouverts à tous, une sélection transparente et dépolitisée

En vigueur depuis le 1er avril 2012, la politique d'engagement du personnel contractuel a été améliorée par :

- la possibilité offerte à tout citoyen, par la création d'une banque de données des candidatures spontanées, de répondre aux offres d'emplois contractuels du Service public de Wallonie et des organismes d'intérêt publics régionaux,
- la transparence de la procédure de sélection, déterminée par un profil de fonction et une grille d'évaluation objective établis au préalable pour chaque emploi, garantissant ainsi le choix du meilleur candidat,
- la révision de la procédure de sélection en supprimant progressivement toute intervention d'un cabinet ministériel.

Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU)

Le SIAMU à même de garantir 24h/24 un service de secours à la population en néerlandais et en français

L'adoption – attendue depuis des années – de cadres linguistiques politiquement et juridiquement validés - garantissant 24h/24 que toute équipe d'intervention d'urgence est en mesure de porter secours à la population en néerlandais et en français - a été la clé de voûte de plusieurs réformes sérieuses et d'ampleur ayant remis le SIAMU sur pied, en y ramenant la paix sociale.

Le SIAMU est une compétence difficile à gérer du fait des importants problèmes qui s'y concentraient :

- le dossier des cadres linguistiques est l'un de ceux qui alimentent depuis 25 ans l'actualité politique bruxelloise puisque, sur les 4 cadres édictés depuis la création de la Région bruxelloise, ceux-ci

ont été systématiquement annulés par le Conseil d’État lorsqu’ils étaient attaqués.

- les cadres des officiers et sapeurs-pompiers n’avait plus évolué depuis 1979
- la lutte contre l’incendie est une compétence fédérale, mais dont le financement est, à Bruxelles, très majoritairement assumé par le budget régional. Il y a là une logique qui place sans réelle justification le SIAMU – que ce soit au regard du financement fédéral ou de l’inclusion dans la réforme globale des services d’incendie – dans une position extrêmement délicate.
- Enfin, une hiérarchie administrative en difficulté depuis plus de 13 ans.

Un nouveau cadre linguistique enfin adopté malgré toutes les embûches

- Les nouveaux cadres linguistiques ont été adoptés le 20 juillet 2011. Un soin particulier a été mis à asseoir la validité juridique de ceux-ci : une note méthodologique d’une septantaine de pages explique point par point l’application des principes juridiques qui ont été mis en œuvre, surtout lors de la phase de comptage et lors de l’utilisation des données recueillies pour l’édification des cadres proprement dite.

Comme on pouvait le prévoir, un recours a bien été introduit au Conseil d’État contre ces cadres, mais la Haute juridiction administrative l’a rejeté dans un arrêt du 29 janvier 2013, rendant les cadres linguistiques valables jusqu’à leur « date de péremption » légale (6 ans, c’est-à-dire jusqu’en juillet 2017). Il s’agit donc d’une première, puisque ces cadres sont les seuls cadres régionaux à avoir résisté à une action devant le Conseil d’État.

- Le 4 octobre 2012, le gouvernement bruxellois a adopté une extension substantielle de l’effectif des pompiers à Bruxelles. Le nombre total au cadre passe ainsi de 1.002 à 1.070 unités, y compris une augmentation de près de 25 % du nombre d’officiers.

- Depuis février 2013, une direction administrative a été remise en place par la désignation d'une directrice générale et d'un directeur général adjoint. Ces deux entrées en fonction interviennent après un processus de sélection mené par une commission de sélection indépendante
- Ces trois éléments, ainsi que plusieurs retouches au statut des hommes du feu pour en rétablir la légalité mise à mal par des réformes et recours antérieurs, ont permis d'apaiser fortement le climat social au sein du service d'incendie, en relançant pour tous les agents des procédures de recrutement permettant de remplir le cadre des pompiers, ainsi que des procédures de promotion dans un contexte juridique solide, garantissant la stabilité de la carrière des pompiers, trop souvent mise à mal par le passé.

Nouvelle gouvernance dans le logement wallon

Une nouvelle gouvernance dans le logement public wallon

Plus d'efficience et de gouvernance au service des locataires du logement public : le développement de services communs permet d'offrir de meilleurs services au citoyen, des métiers nouveaux sont créés.

Le logement public en Wallonie a connu plusieurs scandales sous la précédente législature, dû à la mauvaise gestion et/ou à la malveillance de plusieurs gestionnaires.

Dans un contexte budgétaire difficile et devant la nécessité de répondre de manière efficiente aux enjeux sociétaux en matière de logement, les 68 sociétés de logement de service public (SLSP) de Wallonie (devenues 64) ont été amenées à évoluer durant cette législature. Un travail important devait être fait en matière d'économie, d'efficience, de qualité et de bonne gouvernance durant la législature. Le regroupement de sociétés ou la mise en commun de services offrent des marges de progression importantes dans ces matières.

Réalisation d'un cadre des logements publics et renforcement de l'accompagnement social

La professionnalisation nécessaire a été renforcée par la mise en place de plusieurs outils : le cadastre des logements publics, attendu depuis 20 ans, le développement des référents sociaux qui amplifie l'accompagnement social, ou encore l'accès aux marchés stock de l'administration régionale pour les SLSP qui permet de diminuer leurs coûts en mutualisant des achats.

Notre réforme du Code wallon du logement et de l'habitat durable (voir Fiche...) a également permis de développer les missions des SLSP et leur donne notamment la possibilité d'offrir des services d'ensemblier immobilier publics aux pouvoirs locaux. La mise en place de structures destinées à regrouper des services (juridique, techniques, financiers, sociaux) est également possible.

Réduction du nombre de sociétés de logements sociaux

La Wallonie est passée, sous cette législature, de 68 SLSP à 64 en s'appuyant sur une démarche locale : 5 SLSP de Charleroi, La Carolorégienne, le Logis Moderne, le Val d'Heure, Versant Est et le Foyer Marcinellois ont fusionné en une société, la Sambrienne Forte de près de 10.000 logements, il s'agit de la plus grosse SLSP de Wallonie. Cette fusion volontaire offre un champ de réflexion à d'autres sociétés.

La mise en commun de services comme les référents cadastre, des architectes ou des référents sociaux se développe dans le secteur, à la grande satisfaction des sociétés concernées.

Réformer le secteur du logement social

Réforme du secteur du logement social pour favoriser l'accès des ménages dans le besoin

Nous avons rationalisé le secteur et réformé la politique locative du logement social pour que les politiques menées et les moyens disponibles soient orientés au mieux vers les besoins des ménages se trouvant dans les conditions d'accès au logement social.

Alors que Bruxelles connaît une crise du logement et que plus de 41.000 ménages sont en attente d'un logement social, certains logements sociaux sont occupés « à vie » par des ménages dont les revenus ont évolué au point de dépasser, parfois nettement, les plafonds d'accès au logement social. Par ailleurs, alors que les grands logements sociaux manquent spécifiquement, les sociétés de logement social disposaient de peu d'outils pour inciter au déménagement vers un logement social plus petit des ménages bénéficiant d'un logement de taille sur-adaptée par rapport à leur taille.

Le nombre de logements gérés par les SISP étant actuellement variable (276 pour la plus petite, 3544 pour la plus grande), certaines sociétés de logements sociaux ne présentent pas une échelle suffisante pour pouvoir assurer professionnellement et efficacement l'ensemble des tâches requises à la mise en œuvre de leurs différentes missions (construction, rénovation, location, suivi social, ...).

Instauration d'un bail à durée déterminée dans le logement social

Lors de cette législature, le Gouvernement est arrivé à s'accorder sur la proposition d'instaurer un bail à durée déterminée dans le logement social. Jusqu'à présent, les baux dans le logement social étaient conclus à durée indéterminée et seuls les loyers évoluaient, de façon néanmoins limitée, en fonction des revenus des locataires, l'indice santé et les travaux de rénovation. Cette réforme est donc

un signal quant au rôle de tremplin social que doit continuer à jouer l'accès au logement social.

Depuis le 1er janvier 2013, les ménages qui entrent dans un logement social signent un contrat de bail à durée déterminée de 9 ans. Au terme des 9 ans, les ménages dont le revenu aura augmenté et dépassera d'au moins 50 % les revenus d'admission dans le logement social devront s'orienter vers d'autres solutions de logement, soit public destinées aux revenus modérés et moyens, soit sur le marché privé. Ces ménages libéreront ainsi un logement social pour d'autres personnes se trouvant effectivement dans les conditions d'admission du logement social.

Systématisation du principe de mutation au sein du logement social

Lors de l'élaboration de cette ordonnance instaurant un bail à durée déterminée dans le logement social, nous avons également souhaité systématiser et dynamiser le principe de mutation au sein du logement social. Ce nouveau dispositif vise à éviter que, vu l'évolution de la taille des ménages, des logements trop grands restent occupés par des couples ou des personnes seules, tandis que les familles avec enfants peinent à se loger et connaissent des durées d'attente extrêmement longues pour accéder à un logement social. Il impose désormais aux SISP de proposer un logement plus adapté dans la mesure des disponibilités aux ménages dont le logement sociale dispose moins deux chambres excédentaires. Ces ménages sont tenus d'accepter le déménagement, pour autant que le logement offert offre des conditions de confort similaires et soit situé à proximité.

Suite à l'accord institutionnel et sa partie intra-bruxelloise fin 2011, une proposition d'ordonnance portée par Ecolo a recueilli l'accord des huit partis bruxellois associés à cet accord. Les Sociétés Immobilières de Service Public seront rationalisées et passeront donc de 33 à 15 ou 16. C'est un accord essentiel pour le secteur du logement social : il a été pris en garantissant l'emploi dans celui-ci

et constitue une belle opportunité de redéploiement du logement social bruxellois. Il a été concrétisé par l'adoption de l'ordonnance du 26 juillet 2013 qui modalise dans le nouveau Code du logement les mécanismes de la rationalisation du secteur. Celle-ci a 18 mois pour se mettre en place.

Le processus de révision de l'arrêté relatif aux mutations s'achèvera début 2014 et entrera alors en vigueur. Cependant, la politique d'incitation des sociétés en matière de mutations a déjà porté ses fruits depuis le début de la législature : on est passé de 559 mutations par an en 2009 à 772 en 2012. Il y a donc déjà eu une nette amélioration.

Réduction du nombre de société de logements sociaux

Deux sociétés ont fusionné en 2013. On est maintenant à 32 sociétés. Avec la fusion, de 32 sociétés, on va passer à 16 maximum et donc à une moyenne de quelques 2500 logements par société (on est actuellement à 1190 logements par SISP). Ce sera, en termes de taille, supérieur à ce qui se fait aujourd'hui dans les deux autres régions où on est à une moyenne de 1500 logements par société. De plus, le nombre d'administrateurs par SISP sera limité à 15, ce qui réduira le nombre d'administrateurs publics dans le secteur environ de moitié et évitera – après les fusions – des conseils d'administration pléthoriques et non fonctionnels. Avec l'augmentation de leur taille critique, les SISP pourront développer des compétences dans la construction de nouveaux logements, la lutte contre les logements inoccupés et l'accueil des locataires et des candidats-locataires. Il faut préciser qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour les locataires. En effet, cette réduction du nombre des SISP n'est pas synonyme d'une réduction du nombre de logements sociaux ou d'une réduction des prestations assurées actuellement par les sociétés. Cette réforme permettra au contraire de consolider le secteur et de poursuivre son développement.

Soutien au monde associatif dans le secteur du logement

Soutien au monde associatif et à l'innovation dans le secteur du logement

Rassembler et soutenir toutes les forces vives et innovantes pour lutter contre la crise du logement.

Dans la crise du logement que Bruxelles connaît aujourd’hui, toutes les forces vives doivent être encouragées pour lutter contre le problème. Ainsi, les associations en lien avec le secteur sont nombreuses et portent souvent des projets novateurs qui ont besoin d’être soutenus par les pouvoir publics.

Certaines sont désormais bien installées et encadrées juridiquement comme les Agences Immobilières Sociales (AIS) depuis l’ordonnance de 1998 qui les a instituées.

Fin 2013, la Région a également mis en place, en collaboration avec l’ULB, l’Union des Anciens Étudiants de l’ULB (UAE) et l’asbl « Jobelix », entreprise d’économie sociale, une Agence Immobilière Sociale spécifiquement dédiée aux logements pour étudiants. Cet organisme centralisera et coordonnera une gestion immobilière des biens locatifs dédiés aux étudiants avec, pour une partie d’entre eux, un loyer socialisé.

La volonté est de mettre sur pied, à l’instar des Agences Immobilières Sociales, un organisme centralisant et coordonnant une gestion immobilière des biens locatifs dédiés aux étudiants et avec, pour une partie d’entre eux au moins, un loyer socialisé.

D’autres créneaux sont en développement sans nécessairement avoir encore une cadre législatif fortement consacré au –delà de principes généraux.

Ainsi, les Association d'Insertion Par le Logement (AIPL) sont des associations œuvrant majoritairement sur le marché locatif, surtout privé, notamment en matière de défense des locataires, d'information, de formation, de montage de projets d'habitat innovants et d'accompagnement de publics fragilisés. C'est du secteur associatif qu'émane le développement de projets d'initiatives innovantes tels que d'habitat solidaires, intergénérationnel, du CLT, des occupations précaires, et plus récemment l'initiative des groupes d'épargnes collectives et solidaires.

Il existe cinq types d'AIPL : les associations de première ligne en matière d'accompagnement des locataires précarisés, celles qui disposent de logements qu'elles mettent à disposition de certains publics-cibles, celles qui s'adressent à des groupes-cibles (handicapés, immigrés, sans-abri...), celles qui se spécialisent dans la défense des locataires, telles que les unions de locataires, ou encore celles qui supportent et coordonnent le secteur.

Le secteur des AIS a connu une croissance de 40% ces 4 dernières années

Le secteur des AIS porté par l'associatif a connu dans la présente législature un développement exponentiel puisque le patrimoine du secteur est passé de 2.488 logements en 2009 à 3.501 logements en 2013, soit une croissance de 40 % en 4 ans.

En termes budgétaire, durant la présente législature le budget de crédits de liquidation affectés à ce secteur est passé de 4,257 millions d'euros en 2009 à 8,598 millions d'euros en 2013⁹ : soit un doublement des moyens affectés.

La présente législature a permis d'installer au sein du secteur des AIS des outils comptables homogènes qui en permet désormais un monitoring opérationnel.

.....
⁹ Le budget initial des dépenses 2014 prévoit lui 10,121 millions d'euros.

Nous avons fait reconnaître dans le Code du logement de nombreux projets innovants : le CLT (voir Fiche Innover), les occupations précaires (voir fiche innover), l'habitat solidaire, les groupes d'épargnes collectifs...

L'enjeu majeur étant surtout de définir les différents concepts innovants que nous proposons d'intégrer, ce fut le fruit d'un travail de longue haleine. Voici ces définitions :

- Habitat solidaire et intergénérationnel : immeubles occupés par plusieurs ménages, mis par un projet commun ou se rendant des services mutuels.
- Epargne collective, groupe qui réunit des personnes qui cotisent en vue de permettre à chacun des membres, par rotation, de payer l'acompte lors de l'acquisition d'un droit réel sur un logement.
- Alliance foncière régionale ou « Community Land Trust » : organisme qui a pour mission d'acquérir des terrains en vue d'y créer aussi bien des habitations accessibles que des équipements d'intérêt collectif. L'alliance foncière régionale reste propriétaire des terrains mais transfère la propriété des bâtiments aux ménages via des droits réels démembrés. Elle détermine les règles de revente des bâtiments qui doivent permettre que ceux-ci restent toujours accessibles aux familles disposant d'un bas revenu.

Cette reconnaissance assure une plus grande sécurité juridique à tous ces projets innovants et associatifs.

La reconnaissance d'acteurs associatifs innovateurs dans le secteur du logement

Nous avons procédé au nouvel agrément en tant qu'A IPL d'une série d'acteurs associatifs, en raison de leur action innovante : 1 toit deux âges (qui met en place des binômes de cohabitation seniors-étudiant, les compagnons dépanneurs, Une maison en plus, Abbeyfield (mise en place de co-habitat pour seniors), La Maison Rue Verte (pour l'accompagnement au logement à la sortie de la maison d'accueil), Habitat et Humanisme et l'Asbl Livingstones.

Nous avons souhaité apporter un soutien financier au secteur, en procédant à différents rattrapages d'indexation a été accordé à la plupart des autres associations, qui se trouvaient sous pression suite au gel financier imposé depuis quelques années par la situation budgétaire régionale. Le soutien du gouvernement s'est concentré essentiellement sur des projets complémentaires aux politiques innovantes menées par la Région tels que les Groupes d'épargnes, le développement de projets de logements collectifs, etc ... Le montant global de l'enveloppe pour les AIPL est passé entre 2009 et 2014 (sous réserve d'approbation par le Gouvernement en janvier 2014) d'1, 9 Millions à 2,7 Millions d'euros.

ANNEXE : INTERVIEWS

CLIMAT/ENERGIE: L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE

Interview de Claude Turmes¹

A partir de 2009, la lutte contre le changement climatique est entrée dans une phase aussi difficile que décisive. Derrière les résistances des conservateurs, se cache le lobby des producteurs d'énergies fossiles qui veulent faire payer la transition énergétique par les petits consommateurs. Pour les Verts, ce n'est pas le moment de baisser la garde, mais d'amplifier une mobilisation qui doit culminer avec le sommet de Paris en 2015. Un interview avec Claude Turmes, député européen luxembourgeois (Die Greng).

GREEN EUROPEAN JOURNAL: Peux-tu nous faire le bilan de l'évolution du dossier climatique au niveau européen depuis 2009 ?

CLAUDE TURMES. : Je distinguerais trois phases dans l'évolution du dossier. La première commence en 2007 et s'achève à la fin de 2009 avec le relatif échec du sommet de Copenhague et un changement d'attitude des partis conservateurs. La seconde va jusqu'à la fin de 2013 et la troisième s'est ouverte au début de 2014 avec ce que j'appelle le « putsch de Barroso » qui ouvre l'entrée dans une phase encore beaucoup plus conflictuelle que les précédentes.

Au cours de la première période qui va de 2007 à 2009, nous avons bénéficié d'une dynamique positive, suite à l'élargissement de la prise de conscience du défi climatique, provoquée par le rapport Stern ou le film d'Al Gore « an inconvenient truth ». La seconde commence

¹ <http://www.greeneuropeanjournal.eu/climateenergy-empire-strikes-back/?lang=french>

avec l'échec de la conférence de Copenhague. Au cours de celle-ci, l'élan de la première phase nous a encore permis de faire avancer deux directives très importantes en matière d'efficacité énergétique.

La première directive concerne les nouveaux bâtiments. Elle a été finalisée en 2010. Faute de moyens financiers, nous n'avons pas pu avancer sur la rénovation des bâtiments existants. En revanche, grâce à un amendement des Verts, nous avons obtenu qu'à partir de 2021, absolument tous les nouveaux bâtiments européens soient « Near Zero Energy ». C'est un puissant incitant pour tout le secteur. La prochaine étape sera d'arriver à ce que les nouveaux bâtiments produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

GEJ: Et quelle est la seconde directive ?

C.T.: C'est la European Energy Efficiency Directive (EEED) dont j'ai été le rapporteur. Cette directive fixe un objectif de réduction de la consommation d'énergie primaire dans l'ensemble de l'Union européenne. C'est une condition indispensable pour entrer dans une nouvelle économie écologique. Dans ce but, elle crée une panoplie d'instruments. Chaque Etat membre devra ainsi établir un cadastre complet de ses bâtiments ainsi qu'un plan d'action pour les rénover sur le plan énergétique. Ce plan devra intégrer les subsides et les mesures pour améliorer la formation des travailleurs du secteur de la construction. Tous les bâtiments publics devront être exemplaires. Ensuite, toutes les grandes industries devront disposer d'Energy Management Systems pour gérer leurs flux énergétiques. La directive instaure aussi le principe de la « Demand Response ». Cela veut dire que le futur le système électrique européen ne devra pas seulement comporter des outils de production plus flexibles pour compléter les énergies renouvelables, comme des turbines à gaz. Il devra aussi organiser la flexibilité de l'usage de certaines infrastructures très consommatrices. La transposition de cette directive dans le droit national est lancée. C'est un résultat très important d'une lutte très longue et difficile.

GEJ: Quelles résistances as-tu rencontrées ?

CT: Alors que les conservateurs étaient sur un agenda climat au moins jusqu'à la présidence française de l'Union européenne en 2008, ils ont complètement abandonné celui-ci pour se rallier à la vision de Monsieur Mittal ou des grands groupes énergétiques. Ceux-ci essayent de nous faire croire que la crise économique en Europe est la conséquence de lois trop sévères qu'on fait en matière d'environnement. Avant la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008, nous avions gagné le méta-débat sur le changement climatique. Le film d'Al Gore et les rapports de l'IPCC avaient provoqué un tel emballage que même un conservateur comme Sarkozy avait fait du Paquet Climat la priorité de sa Présidence de l'Union européenne. Cela montre bien l'importance des mouvements de société dans l'agenda politique. Cet élan nous a permis d'encore gagner la Directive sur l'efficacité énergétique, malgré le changement d'attitude des conservateurs. Et puis il y a eu ce que j'appelle « le putsch de Barroso » en ce début de 2014, en l'occurrence la proposition de la Commission sur le Paquet Climat-Energie 2030.,

GEJ: Pourquoi est-ce un putsch ?

C.T. : Primo, l'objectif de réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990. C'est en dessous de que les scientifiques nous demandent et cela va inciter les pays émergents et en développement à ne pas bouger. Secundo, en suggérant qu'après 2020, on n'aura plus besoin d'objectifs contraignants nationaux, Barroso attaque de front la gouvernance des deux Directives phares du Paquet Energie-Climat : la Directive Energie Renouvelables et la Directive Efficacité Energétique. Sans ces objectifs contraignants nationaux, certains gouvernements comme ceux de la Pologne ou du Royaume Uni, seront tentés de ne plus rien faire pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Surtout, sans convergence européennes sur ce qu'on appelle les trois « No Regret » (l'efficacité énergétique, les renouvelables et les réseaux), on risque de faire complètement éclater le marché intérieur de l'énergie.

GEJ: Comment expliques-tu cette attitude de Barroso ?

C.T. : Il est inspiré par la fédération patronale BUSINESSEUROPE et par la « Marguerite », ce lobby qui regroupe des organisations de gaz et de charbon. Sous la houlette de Gérard Mestrallet, le patron de GDF-Suez, ce lobby surréaliste a pour objectif de tuer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ils ont parfaitement compris que l'efficacité énergétique et les renouvelables permettront de réduire de 500 milliards par an la facture énergétique de l'Europe. Ce sera tout profit pour les citoyens. Mais cela va aussi diminuer le chèque de Monsieur Poutine et réduire sa faculté de nuisance géopolitique. Et surtout, c'est très mauvais pour les bénéfices de GDF-Suez et d'autres revendeurs de gaz et de charbon. Par conséquent, Monsieur Mestrallet a fait pression sur Monsieur Barroso pour l'inciter à tuer l'amorce d'une politique énergétique européenne respectueuse de l'environnement qui est aussi une politique d'indépendance et de créations d'emplois dans un secteur du renouvelable et de l'isolation qui pèse déjà 400 000 emplois et qui pourrait à terme passer à 2 millions d'emplois en Europe.

GEJ: Et cela ne suscite pas de réactions ?

C.T. : Oui, heureusement, en février 2014, le Parlement européen a rejeté les propositions de Monsieur Barroso, en disant qu'il fallait en 2030, au moins 30% d'énergies renouvelables et une effort d'au moins 40% d'efficacité énergétique en 2030. Il a aussi exigé qu'il y ait des objectifs nationaux contraignants. Cela montre bien que le Parlement européen est capable d'une certaine résilience face aux lobbies. La balle est dans le camp des Ministres et des Chefs d'Etat.

GEJ: Comment expliques-tu que ce conflit n'apparaisse pas plus clairement en dehors du Parlement européen ?

C.T. : Le problème, c'est que Mestrallet agit clandestinement en passant des contrats avec des politiques. Ainsi, GDF a plus que vraisemblablement conclu un contrat avec Rachida Dati, députée de la droite française, pour influencer négativement la politique

européenne de l'énergie. Prochainement, elle devra s'expliquer devant le Comité d'éthique du Parlement européen. De plus, de manière très habile, Mestrallet et les électriciens ont envoyé Mittal et les sidérurgistes « au charbon », en leur faisant dire que les écologistes, avec leur lutte contre le changement climatique, allaient tuer l'emploi. Or, aujourd'hui, il est possible de démontrer que de très nombreuses entreprises intensives en énergie – comme BASF par exemple – n'ont jamais dû payer un centime sur le marché européen du carbone. Aucune des 17 entreprises luxembourgeoises qui sont dans le système ETCS n'ont jamais payé un seul euro. On estime que Mittal en arrêtant les usines sidérurgiques de plusieurs régions d'Europe, sans les fermer définitivement, a fait 300 millions d'euros de bénéfices sur le système européen de quotas. Cela ne l'empêche pas de dire aux gouvernements que c'est la lutte contre le changement climatique qui tue son entreprise ! Sa deuxième ligne d'attaque, c'est de dire que ce sont les énergies renouvelables qui rendent les prix de l'électricité plus élevés en Europe qu'aux USA. Mais c'est une blague ! Cela fait 30 ans que les prix de l'électricité sont inférieurs aux Etats-Unis. Une étude de la banque allemande KfW montre clairement que si l'Europe n'a pas perdu en compétitivité sur le plan énergétique, c'est parce que l'efficacité énergétique de l'industrie européenne est meilleure. Mittal oublie aussi de dire que les prix à la bourse de l'électricité sont passés de 65 euros par Mégawatt en 2008 à 40 €, voire moins aujourd'hui. Jamais l'électricité n'a été aussi bon marché pour l'industrie européenne. Les entreprises comme Mittal bénéficient d'exemptions très avantageuses par rapport aux mécanismes de soutien aux renouvelables.

On sait aussi que depuis 2008, les exportations européennes de produits sidérurgiques ont augmenté tandis que les importations d'acières kazakhs, américains ou brésiliens diminuaient. Comment est-ce possible si l'industrie européenne n'est pas compétitive ? Donc, Mittal fait le sale boulot pour les gaziers et les électriciens et est très écouté par certains politiques. Il ment pour détruire ce qu'on met en place en matière d'énergie. A un moment où les deux tiers du parc

de production européen doivent être remplacés, où il faut réinvestir dans les lignes de distribution et de haute tension, la stratégie des grands producteurs industriels qui consomment de 30 à 40% de l'électricité européenne est de faire payer la transition énergétique par les petits consommateurs et par les PME. Ils veulent, eux, en être complètement exemptés.

GEJ: En dehors de Rachida Dati, quels sont les relais de ces gros producteurs au Parlement européen ?

C.T. : De manière générale, ils sont suivis par les conservateurs, une partie des libéraux ainsi que par certains gouvernements socialistes. Mais si en février, on a pu contrer le putsch de Barroso, c'est parce que le groupe social-démocrate a voté avec les écologistes, certains députés de l'extrême gauche, des libéraux et une petite minorité de 50/60 députés conservateurs, parmi lesquels la Belge Anne Delvaux avec laquelle nous avons beaucoup collaboré.

GEJ: Quelle stratégie faut-il développer pour contrer cette stratégie masquée des énergies fossiles ?

C.T. : D'abord, il faut attaquer frontalement et refuser les mensonges de MM. Mittal et Mestrallet. Il faut démontrer par les chiffres leur lobbying honteux et intolérable. Ensuite, nous devons renforcer le lien entre la politique de l'environnement et la relance de l'économie en Europe. Comment une économie qui perd chaque année 500 milliards d'euros parce qu'elle utilise de manière inefficace du gaz, du charbon ou du pétrole peut-elle être forte ? Diminuer le chèque que nous payons chaque année à Monsieur Poutine, permet de rapatrier de la valeur ajoutée et des emplois en Europe. Développer les éoliennes et le solaire, construire des voitures efficaces et renforcer le transport public c'est aussi rapatrier de la valeur ajoutée en Europe et y créer des emplois. Et donc, un des défis pour les écologistes c'est de montrer que l'Europe doit réinvestir en priorité dans l'énergie.

GEJ: Oui, mais, avec quel argent ?

C.T. : La mauvaise nouvelle, c'est que le budget européen avec 1%, est insuffisant. Cette bataille du budget européen a été clairement perdue. Mais en même temps, il faut bien voir qu'il y a quand même 23 milliards dans les fonds structurels pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Un projet phare pour les écologistes européens doit être de créer un effet levier avec cet argent sur les crédits à l'investissement de la Banque Européenne d'Investissements. La BEI, la plus grande banque publique mondiale, pourrait créer un accès aux capitaux à bon marché pour la rénovation du bâtiment, le développement de l'éolien et du photovoltaïque (pour y regagner de la compétitivité par rapport à la Chine). Elle pourrait aussi contribuer à moderniser les réseaux européens pour faciliter l'intégration, notamment de l'éolien massif.

GEJ: Comment vois-tu l'avenir des négociations internationales sur le climat ?

C.T. : Le Sommet de Copenhague a été un vrai échec, notamment à cause des divisions intérieures de l'Union européenne. Les Européens ont aussi commis l'erreur de croire à une alliance avec Obama alors que celui-ci n'avait pas de majorité aux Etats-Unis pour avancer. Nous devons donc apprendre de nos erreurs si nous voulons réussir le Sommet de Paris en 2015. Il faut d'abord réaliser les promesses financières qui ont été faites aux pays en voie de développement après Copenhague et notamment à Cancun. Si le Green Fund ou le Climate Fund n'est pas mis en place, il n'y a aucune chance d'avoir un succès à Paris.

GEJ: Et qui sera à la manœuvre pour faire ça ?

C.T. : Ce sera la prochaine Commission européenne et le gouvernement français qui présidera la Conférence de Paris. C'est un rendez-vous très important pour Pascal Canfin, le Ministre EELV du développement. De plus, c'est le Luxembourg qui présidera l'Union européenne au cours de la seconde moitié de 2015, Carole Dieschbourg. Mais nous devons aussi construire un mouvement mondial avec

des acteurs comme les villes. Il y a aujourd’hui plusieurs réseaux comme le Climate Alliance, Energie Cité, le C40 de l’ancien maire de New York Michael Blumberg. Leur objectif est entre maintenant et Paris, d’avoir 5 000 grandes villes mondiales qui s’engagent pour le climat. Au niveau des énergies renouvelables, il faut construire une alliance avec l’IRENA, qui est en fait l’organisation mondiale sur les renouvelables, pour montrer aux pays en développement que les énergies renouvelables peuvent être développées avec des coûts qui ont massivement diminué ces dernières années.

GEJ: Faut-il aussi renouveler les mobilisations citoyennes ?

C.T. : Comme José Bové, je pense que Paris doit être un « Seattle du climat ». Donc il faudra dans les rues de Paris, en novembre 2015, des dizaines voire des centaines de milliers de citoyens pour mettre la pression sur les gouvernements.

GEJ: Oui, mais il y a un peu de scepticisme après Varsovie. Devons-nous continuer à autant mobiliser dans la rue ?

C.T. : Varsovie, était une insulte au climat, aux générations futures de la part du gouvernement polonais . Heureusement, cela été perçu comme tel par toutes les autres délégations venues du monde entier à Varsovie. La Pologne a brûlé ses cartes internationales en changeant en plein de Ministre de l’environnement en plein au milieu des négociations.

GEJ: Quel doit être le rôle des Verts dans cette mobilisation ?

C.T. : Le rôle des Verts est triple. Aucune mouvance politique n’a AUTANT d’expertise sur les politiques climatiques et sur la manière de les mener à bien en intégrant le social, l’emploi et le développement industriel. Nous devons apporter cette expertise dans les négociations. On doit pouvoir aussi se servir de nos présences dans les gouvernements français et luxembourgeois. Ensuite, les Verts doivent renforcer les réseaux des acteurs : les villes, les producteurs du renouvelable, les réseaux de l’efficacité énergétique. Les Verts

sont bons quand ils servent de boîte de résonnance aux mouvements sociaux. Ils doivent donc être les catalyseurs du Seattle du climat qui aura lieu au Bourget à Paris.

Plus globalement, après les élections européennes, nous devons être en mesure d'agir pour que la lutte pour le climat soit une priorité absolue, sur une planète où nous serons bientôt 9 milliards et où la plupart des écosystèmes sont déjà dans le rouge.

COMBATS ET VICTOIRES ÉCOLOGISTES CONTRE L'ORTHODOXIE

interview de Philippe Lamberts²

Grâce à l'action des Verts au Parlement Européen, quelques brèches ont été creusées dans l'orthodoxie économique dominante. Mais nous sommes loin d'être à l'abri d'une autre crise systémique. Le secteur financier continue de faire chanter les gouvernements et les partis traditionnels. Le contribuable paie encore et toujours pour les erreurs des banques. Sans renforcement des Verts au Parlement Européen, il y a peu de chance que cela change sous la prochaine législature. Un entretien avec Philippe Lamberts, député européen vert, membre de la Commission des Affaires Économiques et Monétaires, et avec son collègue Sven Giegold, tous deux acteurs centraux de la régulation financière européenne.

GREEN EUROPEAN JOURNAL: Cinq ans après le début de la crise financière, l'Europe est-elle parvenue à mettre en oeuvre les mesures qui permettraient d'éviter que l'histoire ne se répète (c'est-à-dire évite une nouvelle crise systémique)?

PHILIPPE LAMBERTS (PL): il est évident que nous ne pouvons pas encore regarder nos concitoyens droit dans les yeux et leur garantir que nous sommes bel et bien sortis d'un système qui fait peser les pertes sur les contribuables tout en privatisant les profits. Nous sommes toujours confrontés à des institutions financières qui sont « trop grandes pour faire faillite » et qui, par conséquent, peuvent continuer à faire du chantage à des gouvernements élus démocratiquement. On pourrait même aller jusqu'à dire que les institutions

² <http://www.greeneuropeanjournal.eu/green-struggles-victories-mainstream-orthodoxy/?lang=french>

qui étaient « trop grandes pour faire faillite » et qui ont donc survécu à la crise, sont aujourd’hui plus fortes que jamais.

Certes, nous sommes parvenus à imposer certaines mesures au secteur financier. Mais c'est toujours lui qui, fondamentalement, décide des règles du jeu. C'est ce qui est apparu récemment lors des négociations sur la directive sur la résolution bancaire (Bank Recovery and Resolution Directive), où tant le PPE que les socialistes ont opposé une résistance à l'idée que les pertes devaient d'abord être assumées par les investisseurs privés qui en étaient responsables, plutôt que par le contribuable. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas affirmer, en toute honnêteté, que les récentes réformes permettent d'éviter le scénario de 2008.

GEJ: Comment expliquez-vous cette situation? Est-elle le résultat d'un lobbying intense et efficace de la part de l'industrie financière ou plutôt un symptôme de la peur des gouvernements ?

PL: Beaucoup de partis traditionnels prétendent souvent que le secteur privé doit payer pour ses erreurs, mais quand il s'agit de passer à l'acte, plus personne n'est au rendez-vous. En fin de compte, ils préfèrent que ce soit le contribuable qui paie la facture. Prenons le sauvetage de la SNS Bank (la quatrième plus grande banque néerlandaise) comme exemple récent. L'Etat néerlandais, après avoir déjà fait appel aux actionnaires de la banque, devait encore trouver € 2.7 milliard pour lui venir en aide. La question s'est alors posée de faire participer soit les actionnaires et les porteurs de titres, soit le contribuable. Je ne dois pas vous faire un dessin ; l'état a choisi la deuxième option, de peur que la participation des porteurs de titres n'envoie aux marchés le signal selon lequel leur argent n'est pas garanti à 100%. Donc les autorités ont envoyé le message suivant lequel si vous investissez dans des banques mal gérées et en difficultés, pas de problème, c'est le contribuable qui paie. C'était un choix politique de la majorité politique aux Pays-Bas, sous un gouvernement à forte dominance libérale. Les gouvernements de droite sont donc

les premiers à défendre les règles du marché roi, sauf bien-sûr quand ces règles se retournent contre les acteurs privés.

Les acteurs financiers déploient aussi des efforts de lobbying considérables et on peut dire que ces efforts portent leurs fruits. Leur principal argument est de dire que si le secteur privé devait vraiment payer pour ses erreurs, alors c'est la société toute entière qui irait tout droit vers la banqueroute. C'est ce que j'appelle du pur chantage. C'est révoltant, mais ça marche.

LES DERNIERS PARTISANS DU MARCHÉ (VRAIMENT) LIBRE

GEJ: Êtes-vous certain que si vous étiez le prochain ministre belge des finances, vous auriez une attitude différente dans la même situation?

PL: Absolument. Mais cela signifie alors que nous irions à l'encontre de nombreux intérêts particuliers. Le problème est que si un pays isolé adopte ce genre de discipline, et pas les autres, cela peut être difficile, parce qu'il y a beaucoup d'interdépendances. L'Islande a imposé des pertes très fortes à ses créanciers privés. Résultat: elle s'est trouvée totalement isolée et a souffert d'un retour de flamme avec une diminution de sa richesse économique. Mais maintenant le pays s'en est remis et a recommencé sur de meilleures bases. Dans l'intervalle, les créanciers privés ont payé. Et c'est fondamentalement ce que les Verts essaient de faire. Il est vrai qu'imposer une discipline aux acteurs privés du marché financier uniquement dans un pays, en particulier si celui-ci est petit, ne fonctionne pas vraiment, parce qu'ils peuvent riposter. Mais si les européens le font ensemble, alors nous avons une masse critique pour nous imposer face aux acteurs du marché.

GEJ: C'est donc un argument supplémentaire pour des partis écologistes plus forts n'est-ce pas?

PL: Bien entendu. Jusqu'à un certain point, j'ai souvent senti que les Verts étaient les seuls vrais partisans du marché libre. De nombreux partis traditionnels restent dans une posture qui consiste à être favorable au marché libre... tant qu'il reste rentable. Si les marchés génèrent des pertes, ce sont les contribuables qui doivent alors payer. Les Verts ne veulent pas réduire tous les aspects de l'activité humaine au marché, certainement pas. Mais pour les activités pour lesquelles la logique de marché a du sens, alors la discipline de marché doit s'appliquer: celui qui fait une erreur paie le prix. Malheureusement je dois dire que pour l'instant, les partis traditionnels sont favorables à une discipline très stricte lorsqu'il s'agit des gouvernements, mais ils oublient cette même notion de "discipline" quand il s'agit des acteurs privés.

TROIS ENCOCHES DANS LE DOGME

GEJ: Cette attitude des Verts d'être ouverts par rapport à la logique de marché a été visiblement une des conditions de leurs succès au Parlement européen. Pouvez-vous esquisser les principaux résultats de leur action au Parlement européen, pas seulement sur la régulation bancaire mais aussi dans la lutte contre les paradis fiscaux ?

PL: D'un point de vue global, nos succès ont été forcément limités par le fait que nous sommes loin d'être la première force politique du Parlement européen. Mais notre travail est important au sens où nous avons ouvert des brèches dans l'orthodoxie néo-libérale.

Tout d'abord, nous sommes parvenus à obtenir la première interdiction d'un produit financier en Europe. Désormais, il est interdit en Europe de recourir à des «naked credit default swaps» (CDS nus) sur de la dette souveraine. Jusque-là, un investisseur pouvait parier sur le défaut d'un gouvernement, un peu comme si un particulier pouvait s'assurer contre l'incendie de la maison de son voisin. Vous ne pouvez vous assurer contre un risque auquel vous n'êtes pas

exposé, parce que vous auriez alors un intérêt à ce que risque se réalise. Sur les marchés financiers, c'est autorisé, sauf, désormais en ce qui concerne la dette souveraine. Ce succès va à l'encontre de l'idée que l'innovation financière est intrinsèquement bonne. Nous avons fait valoir que si les gouvernements avaient le droit d'interdire certains produits mettant en danger la santé des consommateurs, il devait en être de même dans le secteur financier. Cela va totalement à l'encontre de la logique dominante selon laquelle « les marchés savent mieux ce qui est bon », qu'il suffit de libérer la « créativité » des acteurs du marché, de sorte qu'au bout du compte, tout le monde en bénéficie. C'est la première brèche.

La seconde brèche a été ouverte au niveau des paradis fiscaux. La fraude fiscale, l'évasion fiscale et ce qu'on appelle l'optimisation fiscale, sont les instruments les plus dangereux qui menacent la démocratie, parce qu'ils privent des gouvernements élus des moyens de mettre en œuvre leurs politiques. Il s'agit d'un domaine, en théorie tout au moins, qui dépasse les compétences du Parlement européen, dans la mesure où il n'a pas de prérogative en matière fiscale. Pourtant, nous sommes parvenus à intégrer dans les directives bancaires qu'il fallait au moins forcer les banques à révéler où elles opèrent, sous quel statut légal, les profits qu'elles réalisent, les impôts qu'elles payent, les subsides qu'elles perçoivent et le nombre de personnes qu'elles emploient. Cela veut dire, par exemple, que des grosses institutions financières comme la Deutsche Bank ou BNP Paribas devront, par exemple, révéler que dans une certaine île des Caraïbes, ils disposent de 15 entités légales qui génèrent des milliards de revenus, des centaines de millions de bénéfices, sur lesquels elles ne payent pour ainsi dire pas d'impôt, tout en employant tout au plus un équivalent temps plein. C'est un premier pas important dans la lutte contre les paradis fiscaux, dans la mesure où le problème est rendu visible. Et lorsque cela devient visible, les gouvernements élus ont plus de mal à ne pas agir.

UN PREMIER PAS DANS LA LUTTE CONTRE LES PARADIS FISCAUX

GEJ: Cela veut-il dire que nous en verrons les conséquences d'ici deux ans ?

PL: Cela sera d'application à partir du 1er janvier 2015. Nous avons donc fait une encoche dans le dogme selon lequel il est impossible d'imposer la transparence aux institutions privées. Ce « voile du secret » permet la fraude et l'évasion fiscales. Mais d'autres dossiers financiers sont totalement bloqués parce qu'ils sont intégralement dans les mains du Conseil des ministres et donc des gouvernements nationaux, et en l'occurrence dans celles des ministres des Finances. Comme il y faut l'unanimité, un seul ministre peut tout bloquer. C'est l'éléphant dans la pièce, dont personne ne veut parler...

Troisièmement, il y a le dossier des rémunérations. La rente qui est créée par ces institutions « too big too fail » qui peuvent faire chanter des gouvernements élus, se traduit par des profits gigantesques qui sont d'abord distribués aux « topmanagers » et ensuite aux actionnaires. Sur ce dossier qui m'a valu une certaine réputation dans la place financière de Londres, nous ne sommes pas parvenus à limiter le montant des bonus en valeur absolue, mais en valeur relative. Nous avons limité la part variable de la rémunération par rapport à la part fixe. L'Europe n'a pas de compétence en matière salariale : mais elle est compétente en matière de structure des salaires s'il est prouvé que cette structure a des effets systémiques sur le marché intérieur. Dans ce cas, le niveau élevé de la partie variable en proportion de la partie fixe incite fortement les banquiers à se comporter de manière stupide.

Là aussi, nous avons mis des limites, dans le dogme selon lequel il ne revient pas aux gouvernements de mettre de limite dans les rémunérations. Soit dit en passant, JP Morgan aux USA et la Deutsche Bank doivent payer de grosses amendes pour des infractions commises durant et après la crise financière. Mais ces banques clament

aujourd’hui qu’elles peuvent payer ces amendes tout en restant largement bénéficiaires. Autrement dit, ils font de tels profits que pour eux, commettre des infractions et payer des amendes reste un business tout à fait profitable. Ces géants de la finance sont donc toujours occupés à importer de l’argent qui vient de la société plutôt qu’à créer de la valeur pour la société.

Nous sommes donc parvenus à faire une brèche dans certains dogmes, mais le dogme le plus fondamental, selon lequel les marchés sont bons et les gouvernements mauvais, continuent de dominer l’économie.

Les stratégies des gouvernements européens, de la Commission et de la Banque Centrale Européenne reposent toujours sur l’idée que la seule manière de sortir de la crise est 1) de réduire la dette publique en réduisant les dépenses publiques ; 2) qu’il faut restaurer la compétitivité en réduisant les coûts du travail et ce qu’ils appellent « les barrières non-tarifaires », c’est-à-dire la législation sociale et environnementale. Il n’y est jamais question de renforcer la compétitivité en réduisant le coût du capital, qui en Europe, est absurdement élevé, par comparaison, par exemple, avec la Chine. Cela reste la logique fondamentale des partis traditionnels, qu’il s’agisse du PPE, des sociaux-démocrates ou des libéraux. Les Verts font partie de ceux – peu nombreux – qui s’opposent réellement à cette logique. Mais nous ne sommes toujours que le quatrième groupe du Parlement européen. Si nous voulons réellement détruire cette idée, nous devrons être l’un des premiers partis, pas seulement au Parlement européen, mais aussi dans les gouvernements nationaux. Mais la réalité actuelle, c’est que nous ne sommes que dans 4 gouvernements sur 28. Nous ne faisons pas partie des principales forces politiques.

L'EXTRÊME-GAUCHE AU BALCON

GEJ: Et quelle est l'attitude de l'extrême gauche dans ces discussions au Parlement européen ?

PL: Nombre de ses représentants partagent nos analyses. Mais ils restent le plus souvent au balcon. Dans toutes les batailles que j'ai évoquées, l'extrême gauche a bien envoyé un représentant pour suivre l'évolution des dossiers, mais ils n'ont pas tenté de les améliorer. Ils ont souvent bien voté, mais ils n'ont pas fait réellement d'effort pour changer le rapport de forces au sein du Parlement européen. Nombre d'entre eux sont encore tentés par l'idée que le système doit s'effondrer sous le poids de ses propres contradictions, en espérant qu'après cet effondrement, ils seront forts et en mesure de reconstruire la société à partir d'une page blanche. Les Verts pensent, eux, 1) qu'un effondrement du système frappera la société à un tel point que sa reconstruction sera bien plus difficile qu'une transition pacifique. (2) que personne ne peut nous garantir que les "forces du bien" – pour le dire en noir et blanc – survivront à cet effondrement. Si nous partageons avec l'extrême gauche la critique des inégalités, seuls certains d'entre eux partagent notre analyse selon laquelle nous ne sommes bas seulement confrontés à une bombe à retardement sociale mais qu'il y a aussi une bombe à retardement environnementale.

GEJ: Il est vrai que les Verts ont eu quelques difficultés à faire prendre conscience de la dimension écologique de la crise...

PL: Il est vrai qu'il est beaucoup plus facile d'utiliser cet argument en Inde ou en Chine où le compte à rebours de la bombe écologique est bien plus perceptible que c'est le cas ici en Europe. En Europe, on peut encore avoir l'illusion de penser qu'on est à l'abri de la crise écologique. L'Europe – et elle n'est pas la seule – continue de surexploiter des ressources qui sont finies. Mais lorsque nous heurterons les dures limites de notre planète – que ce soit le climat ou les ressources – les sociétés européennes seront frappées aussi fortement que les autres

sociétés. Vous ne pouvez donc pas dissocier la dimension sociale de la dimension environnementale ou écologique. Les premiers frappés par la crise écologique, sont et seront les plus faibles de notre société. Vous ne pouvez pas relever le défi écologique sans relever le défi social. Les deux sont inséparables. Mais jusqu'à présent, nous ne sommes pas parvenus à relever ceux-ci simultanément.

PRIORITÉS POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

GEJ: Quelles sont vos priorités pour la prochaine législature ? Quelles sont les alliances sociales et politiques dont nous avons besoin pour les mettre en œuvre ?

PL: Fondamentalement, notre priorité est de réduire les inégalités matérielles tout en réduisant l'empreinte écologique. Mais même si les Verts devaient être la troisième force du Parlement européen, ce qui ne se dessine pas vraiment pour le moment, cela ne suffirait pas. Nous devons donc construire des alliances, d'abord dans la société et ensuite dans l'arène politique. Dans le monde syndical, dans les associations tout comme dans le secteur privé, il y a de plus en plus de gens qui ont pris la mesure des défis auxquels nous sommes confrontés et qui ont commencé à mettre en œuvre des solutions. Les Verts doivent être la première expression politique de ces acteurs de changement et construire ensuite des alliances avec les personnes qui partagent notre diagnostic.

Les gouvernements disposent de deux instruments de base : le premier est l'instrument régulateur : des règles et des lois. Mais ne parler que de régulation serait une illusion complète, tant que vous oubliez l'argent. La priorité fondamentale, ce sont les recettes. Que faisons-nous pour faire de la fiscalité un véritable instrument de la transformation sociale et écologique ? Quelle taxation du capital pour quelle taxation du travail ? Quelle fiscalité des entreprises ? Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où les petites entreprises

payent 35% d'impôts voire plus, tandis que les grosses entreprises n'en payent que 5%. Comment régions-nous ce problème majeur? De quoi avons-nous besoin pour mettre en place une véritable fiscalité environnementale ? Et quoi que vous fassiez, vous devez vous assurer que les impôts sont payés là où ils doivent l'être. C'est tout l'enjeu de la lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale ! C'est la priorité absolue et elle dépasse largement la capacité d'un gouvernement isolé. Et bien sûr, il n'est absolument pas possible d'envisager une poursuite de l'intégration européenne, si vous ne ré-établissez pas ou si vous n'établissez pas une démocratie européenne.

La souveraineté est passée du people au secteur financier. Lorsque les marchés des capitaux ou les gens qui les gèrent ont plus de souveraineté que les démocraties, c'est la démocratie elle-même qui est en jeu. Et tant que vous n'avez pas résolu ce problème, une poursuite de l'intégration ne sera pas acceptable pour les citoyens européens. C'est un peu l'œuf et la poule.

Il faut poursuivre l'intégration européenne pour changer le rapport de forces entre la démocratie et le secteur financier. Mais vous ne pourrez le faire que si vous renforcez la démocratie européenne. Et de toute évidence, ce que la Troïka a fait pendant cette crise a mis à mal la démocratie. Nous devons rendre l'Europe crédible en renforçant la démocratie et non en l'affaiblissant. Et c'est évidemment une proposition difficile.

LE RISQUE DE LA "GRANDE COALITION"

GEJ: Certes mais quelle est la faisabilité d'une telle politique ?

La principale évolution politique de ces derniers mois en Europe, surtout après les élections allemandes, c'est l'émergence de « grandes coalitions ». C'est-à-dire de coalitions composées des partis traditionnels, ceux de la soi-disant gauche comme de la droite. En Allemagne, il y a une majorité de chrétiens-démocrates membres du PPE

et des sociaux-démocrates. En Autriche, en Belgique, aux Pays-Bas, nous avons des coalitions très comparables, en ce compris avec les libéraux. Ma vraie préoccupation, c'est que le prochain Parlement européen ne soit dominé par la même logique, d'une domination par les deux partis principaux. Le souhait de résister aux extrêmes et en particulier à l'extrême droite continuera de motiver la poursuite des politiques actuelles. Cela voudrait dire que la marge de manœuvre des Verts serait plus réduite. Cela refroidirait le débat européen. Et si c'était le cas, le rôle des Verts serait de démontrer qu'il y a réellement une alternative politique, qui par comparaison avec les partis extrémistes, est une alternative réaliste qui dispose de proposition réaliste pour aller de A (là où nous en sommes) vers B (là où nous devrions aller), plutôt que d'espérer que les politiques traditionnelles ne débouchent sur un effondrement du système.

VERTS ET AGRICULTEURS : LA NOUVELLE ALLIANCE

Une interview de José Bové

Les Verts veulent réorienter le paquebot de la CAP pour verdir l'agriculture européenne, seule manière de lui rendre un avenir. Un projet d'urgence et de longue haleine contre les conservateurs du modèle agro-industriel. Et qui doit se construire avec les premiers concernés, les agriculteurs. Entretien avec José Bové, député européen.

GREEN EUROPEAN JOURNAL : En Europe, le consensus sur la nécessité de transformer l'agriculture et de manger autrement n'a sans doute jamais été aussi grand. Mais la résistance du modèle industriel est maximale. Comment expliquer ce paradoxe ?

JOSÉ BOVÉ : Le décalage entre les citoyens européens et les décideurs est total. Alors que la Commission, les Etats et une grande partie du Parlement sont majoritairement conservateurs en matière agricole, tous les sondages montrent que les consommateurs ont une attitude inverse. Ceux-ci rejettent à plus de 75% les OGM et une majorité d'entre eux préfèrent les circuits courts, des produits de qualités, une agriculture respectueuse de l'environnement et le maintien de la petite et moyenne paysannerie. La plupart des associations de consommateurs ou d'environnement vont dans le même sens. En juillet 2009, la rencontre organisée par le commissaire européen Ciolos avait débouché sur un consensus pour changer la direction de l'agriculture. Le Commissaire s'en était d'ailleurs inspiré pour faire une proposition de transformation de la PAC. Mais les conservateurs attachés au modèle agro-industriel continuent de dominer la Commission. Cette défense de l'agro-industrie, on la retrouve aussi dans la grande distribution ou dans les organisations

de producteurs industriels comme le « COPA-COGECA ». Les Etats suivent la même ligne. Ils ne raisonnent qu'en termes de parts de marché et pas du tout en termes d'aménagement du territoire, de maintien des paysans ou d'écoute des consommateurs. Ils sont en décalage complet par rapport aux opinions. Ils ne comprennent ni les mobilisations, ni les réactions quand il y a des crises sanitaires ou alimentaires. Aujourd'hui, par exemple, on essaye de nous vendre – ce qui serait une catastrophe – l'autorisation de l'introduction dans la chaîne de la viande clonée, et la non-remise en question des OGM au niveau européen.

GEJ : Quels sont les points cruciaux dans le débat sur l'avenir de la CAP ?

JB : Il y en a quatre. Primo, la PAC doit être légitime. L'argent doit aller au bon endroit. Serons-nous capables de limiter le gaspillage de la distribution des aides directes ? Les Verts veulent plafonner les aides à 100.000 euros par exploitation. Cela ne concernerait que 3 à 4.000 exploitations agricoles sur les 12 millions de l'UE. Or le Conseil et les conservateurs du Parlement européen le refusent. Deuxième test : serons-nous capables de rééquilibrer les aides vers les petites exploitations » et de soutenir davantage les fermes dont les surfaces sont inférieures aux moyennes nationales ? Troisième critère, très important, le verdissement. La PAC doit combattre le réchauffement climatique, la détérioration des sols, la détérioration de l'eau et l'affaiblissement de la biodiversité. Elle doit aussi réduire le déficit de la balance commerciale agricole de l'UE. La mesure proposée par les Verts, c'est la rotation des cultures avec une prédominance des protéines végétales qui permettent de fixer l'azote de l'air, d'utiliser moins d'engrais et de pesticides, et de diminuer les importations de soja en provenance d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud.

GEJ : N'est-il pas normal, comme le dit un certain sens commun de faire des économies dans le budget de la CAP qui représente quand même près de 40% du budget européen ?

JB : Le scandale, ce n'est pas que la PAC fasse 40 % du budget de l'UE, mais que celui-ci ne représente qu'1% du PIB européen ! Le budget de la PAC fait moins de 0,5% du PIB de l'UE. Pour une politique aussi essentielle pour l'avenir, c'est dérisoire, en comparaison avec les USA ou le Brésil. Or la proposition du Conseil implique une réduction de 11% de ses moyens. Le premier pilier qui concentre 80% des moyens et qui finance les aides directes serait moins touché que le second pilier qui subirait l'essentiel des économies. Or, celui-ci finance toute la politique de développement rural et de soutien aux territoires ainsi que toutes les actions liées au verdissement. Autrement dit, l'agro-industrie va s'en sortir.

GEJ : les Verts ne doivent-ils pas davantage dramatiser cet enjeu ?

JB : Les Verts ont été en pointe dans la dénonciation des scandales alimentaires. En France, j'ai appelé au boycott des poissons d'élevage qui ne seraient pas étiquetés sans farines animales. Mais il faudra peut-être des actions spectaculaires... Un mouvement politique ne peut gagner en légitimité sans prendre des risques. En tous cas, au moment du vote du budget, il faudra mettre la pression sur les députés européens, par internet en particulier. Car je crains qu'une fois de plus les sociaux-démocrates et le PPE ne capitulent en rase campagne.

GEJ : Aujourd'hui, avec la crise, les enjeux de qualité de l'alimentation sont-ils encore réellement à l'ordre du jour ? Certains, comme le ministre allemand du développement, Dirk Niebel, demandent de donner les plats préparés qui contiennent du cheval aux pauvres...

JB : Ce sont les mêmes qui font cette demande honteuse et qui s'opposent à ce qu'on informe les gens sur le contenu de ce qu'ils mangent. Qui décide de réduire de plus d'un milliard, l'aide au plus démunis ? C'est le Conseil ! Aujourd'hui, un des grands enjeux de l'aide aux plus démunis, c'est non seulement d'augmenter le volume, c'est aussi de raccourcir les chaînes pour que le soutien aux plus pauvres se fasse par les producteurs les plus proches. En France, il

y a déjà des réseaux entre des épiceries solidaires et des agriculteurs en difficultés qui y trouvent un débouché et une garantie de rémunération, une partie de l'aide de la PAC pouvant servir à ça.

GEJ : Devant les résistances conservatrices qui sont présentes au plan européen, n'as-tu jamais pensé à quitter la politique institutionnelle et agir plutôt au niveau de la société civile?

JB : C'est le genre de questions qui ne me traversent pas beaucoup ! J'ai quand même été paysan pendant 35 ans. J'ai été syndicaliste et je me suis battu au niveau local sur des thématiques globales comme celle de la malbouffe. Si j'ai fait le choix d'être au parlement européen, c'est pour être aussi le relais entre la société civile et les institutions.

GEJ : Le rapport entre les Verts et les agriculteurs n'est-il pas en train de changer ?

JB : En Belgique, il est clair que l'engagement d'Ecolo au moment de la crise laitière a été très bien perçu par les paysans. Et j'y ai contribué en tant qu'ancien syndicaliste agricole sur des luttes qui ont eu des retombées. Désormais, les écologistes n'apparaissent pas, et j'espère que ça va continuer, comme des gens qui viennent de la ville, et qui disent aux paysans ce qu'ils ont à faire.

GEJ : Les propositions des Verts en matière d'agriculture ne sont-elles pas parfois pas assez现实istes par rapport au monde agricole ?

JB : Il faut être très prudent. Les propositions des Verts ne doivent pas être des propositions de consommateurs ou d'environnementalistes. Elles doivent être des propositions pour un modèle global d'alimentation qui intègre les premiers acteurs concernés à savoir les paysans. On ne fera pas de projet agricole sans les paysans. Nous devons d'abord repartir du cadre de la PAC et redéfinir ses objectifs. Ensuite, au plan national et régional il faut se servir des outils comme les abattoirs de proximité, la restauration collective et les écoles d'agriculture pour les jeunes afin qu'ils ne reproduisent pas le vieux modèle. Il faudra aussi changer la législation foncière pour

permettre l'accès à la terre et combattre son artificialisation. C'est tout un processus qui prendra au moins dix ou quinze ans.

GEJ : Comment vois-tu les enjeux des négociations sur le libre-échange avec les USA ?

JB : De 1986 à 1995, l« URUGUAY-round » a fait entrer l'agriculture dans les négociations commerciales internationales. Cela amené les trois réformes de la PAC de 1992, 1999 et 2003, avec des conséquences terribles pour les agriculteurs européens. Les prix du marché intérieur se sont alignés sur ceux du marché mondial. Les soutiens aux produits se sont transformés en soutien à l'hectare. Ensuite, le budget de la PAC n'a plus été financé par les taxes aux frontières (qui lui fournissaient de 70 à 75% de ses ressources). Aujourd'hui, comme le Round de Doha est bloqué, l'UE signe des accords de libre-échange à tout va avec des pays ou des groupes de pays. Les conséquences en sont souvent catastrophiques pour les paysans. L'accord de libre-échange sur le Maroc qui a permis l'augmentation des quotas d'exportations de tomates marocaines ne profite pas aux petits agriculteurs marocain mais bien à trois entreprises, les « Domaines agricoles » qui appartiennent au roi du Maroc, et deux sociétés, Idyl et AZURA, qui ont leur siège en France³. En échange, les agriculteurs marocains subissent une ouverture de leur marché aux céréales, produits laitiers et viandes. En outre, une partie de ces tomates sont produites en pompant dans les nappes phréatiques profondes non-renouvelables, et notamment au Sahara-Occidental. Par ailleurs, le risque est grand que les discussions sur un accord de libre-échange entre l'Europe et les USA n'exercent une pression énorme sur les normes européennes en matière d'agriculture, que ce soient sur les OGM, les pesticides, les brevets ou les normes sanitaires. La Commission a fait une première concession en laissant d'entrer dans l'UE des carcasses de bovins traitées à l'acide lactique. Demain, ce sera le chlore pour nettoyer les carcasses de poulet etc...

³ www.lindependant.fr/2013/01/23/l-accord-ue-maroc-sur-les-tomates-fâche-la-france-et-l-espagne.1720786.php

GEJ : On sait qu'il est nécessaire de remettre en question les mécanismes de libre-échange si on veut parvenir à relocaliser un minimum les productions, et tendre vers une forme de souveraineté alimentaire. Mais est-ce réellement possible ?

JB : Je constate que le modèle de libre-échange dans l'agriculture et l'alimentation montre régulièrement ses échecs. Or le réchauffement climatique comme les tensions sur les prix alimentaires, notamment pour les pays du sud, vont tôt ou tard poser un vrai problème. D'ailleurs, beaucoup de grands pays comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie ne se posent pas de question et vont vouloir préserver leur agriculture. Ils y ont tout intérêt. Donc, la crise de l'agriculture et de l'alimentation est devant nous. Les tensions vont devenir de plus en plus fortes. Mais à un moment, les choses vont se réguler, du moins si les citoyens européens font pression pour une relocalisation de la production. Continuer les combats de la souveraineté alimentaire, des échanges locaux, du raccourcissement du circuit, que ce soit pour des questions environnementales, alimentaires ou sociales, nous fera avancer dans la bonne direction.

GEJ : Est-ce que plus fondamentalement, l'enjeu n'est pas culturel ? Ne faut-il pas tout faire pour renforcer l'alimentation comme un combat culturel ?

JB : Sur le plan politique, on défend l'idée que la culture européenne constitue un socle commun aux Européens. Mais on réduit cette culture aux arts, comme la musique, la littérature ou le cinéma... Et on n'y intègre pas la cuisine. Or, pour moi, c'est la première expression culturelle, quasiment avant la naissance de l'écriture. Avant même de peindre sur les murs des cavernes, il y a eu à travers la façon de manger, de commencer à cuire les aliments, la mise en place d'une culture du goût qui s'est ensuite étoffée. Aujourd'hui, cette culture représente une richesse phénoménale. L'Europe a la plus grande diversité culinaire du monde. Mais cette part de la culture n'est pas valorisée en tant que telle. Bien sûr, il y a des réseaux militants comme « slowfood » ou d'autres. Mais il est important, aujourd'hui,

que les citoyens se la réapproprient. Nous devons casser l'idée que l'alimentation correspond seulement à la satisfaction d'un besoin biologique. Ce qui est essentiel dans l'alimentation, au-delà de l'aspect culturel que j'ai évoqué, c'est la convivialité. Le repas est le lieu de la relation, celui où l'on se retrouve. Et ça quasiment dans tous les pays. Le problème d'aujourd'hui, c'est que les gens acceptent de manger de la « junkfood » au quotidien, mais font toujours l'effort pour les moments festifs. Par exemple, aux USA, la fête la plus importante n'est pas l'« Indépendance Day », mais le « Thanksgiving Day ». Avec des produits fabriqués à la maison, les Américains célèbrent cette journée où les premiers colons ont failli se retrouver sans bouffer et où les indiens leur ont apporté à manger. C'est très étonnant de voir qu'un pays comme les USA qu'on dit si éloignés de notre culture, mettent en avant un moment de fête autour de la convivialité du repas.

GEJ : Pourrait-on imaginer d'avoir une journée européenne de l'alimentation ?

JB : Je ne suis pas sûr que cela fonctionne en créant ça de manière artificielle. Par contre, faire un véritable travail sur la dimension culturelle et politique me semble important. Certaines initiatives existent. Il faut peut-être les connecter au plan européen. C'est clair qu'il y a de très grosses différences culturelles aujourd'hui à l'intérieur de l'UE. On le voit même aussi au parlement européen, dans des débats sur l'alimentation, il y a des gens qui vous regardent avec des yeux comme des soucoupes quand on défend la bonne « bouffe ». Curieusement, ce ne sont pas les derniers à aller bouffer au restaurant. Mais ils dissocient le besoin biologique et l'aspect festif, convivial et culturel de l'alimentation. Or pour moi il faut réunir ces deux dimensions.

Propos recueillis par Benoit Lechat le 20 février 2013

GREEN VICTORIES FOR DIGITAL RIGHTS

An interview of Jan Philipp Albrecht⁴.

Stronger data protection and a digital bill of rights are a core part of how the Greens want to change Europe. Europeans should be entitled to their privacy and it must be respected.

GREEN EUROPEAN JOURNAL: What were your objectives and goals at the beginning of this legislature, when you first arrived in the European Parliament?

JAN PHILIPP ALBRECHT: For me it was clear that the Green Group in the European Parliament was the group which was into the whole digital rights issue already. We had the fights on the software patents and data retention directives in the previous legislature. And we knew that there would be challenges for freedoms and rights in the digital environment, and they came quite soon. And the biggest fight for sure was the ACTA agreement, where we wanted to avoid a punitive approach to the sharing of information on the internet. Especially when it comes to remixes of videos, to artistic content, and to free communication. And of course we wanted to achieve standards for fundamental rights. And they weren't included in the ACTA agreement.

GEJ: Yes, and what made this victory possible? It was a hard struggle probably.

JPA: We worked for almost two years on rejecting that agreement, on working against the Commission's proposal in negotiations. And also against a majority of the Parliament, which just wanted to

⁴ <http://www.greeneuropeanjournal.eu/green-victories-digital-rights/>

conclude the agreement, until there was public awareness in Europe and people took to the streets and protested with us. And we managed to get a majority against the agreement in the Parliament, and that was for sure a huge victory.

THE ESSENTIAL LINK TO THE SOCIAL MOVEMENTS

GEJ: Was the link between the social movements and the Greens in the European Parliament a crucial element to explain this victory?

JPA: This was really important for us. Greens are always successful if they have strong connections to social movements and to civil society. And as we have had a very consistent policy with regard to digital rights, these movements were fighting with us. And they helped us to work against the ACTA agreement and to build a majority against it. Just to give you an example, in June 2012, Avaaz – which is an supranational democratic community of 20 million members – presented a petition that was signed by 2.5 million citizens in a few weeks, calling on MEPs to reject ACTA. Combined with a telephone and mailing campaign, it overturned a majority that was initially supporting ACTA.

GEJ: All this helped also to change the position of the other parties. What was the position of, for example, the Social Democrats on this issue?

JPA: For a very long time, the majority of the Social Democrats were completely in favour of adopting the ACTA agreement. So they also wanted a document that was not transparent. And we always had to fight for it and convince them. And only when we were speaking in public debates did the Social Democrats change their minds, and also some Liberals and Conservatives changed to our position.

GEJ: And what was the attitude of the far-left in this debate?

JPA: They were most of the time absent in the debates. They were not really there, because they did not have really a profile on digital rights. But at the end it was clear that they were voting with us when it was on transparency and on strengthening digital rights. So we had to do the job for them. But at the end we could also count on them to vote with us.

GEJ: Could you sketch for us what are the main challenges of digital rights for the next legislature, on the European level? What is the top priority for you?

JPA: We can already see these challenges right now. They are already there. This is on data protection, and privacy, on copyright reform, which will come, it's on net neutrality regulation, which we just debated in the Parliament, and which will be in the next Parliament too. And of course it's also the whole debate on the negotiations for the TTIP agreement (the EU/US Trade Deal currently under negotiation), which also has an effect on the fundamental rights in the internet.

THE CHALLENGE OF PRIVACY PROTECTION ON THE WEB

GEJ: The NSA scandal, which did not provoke everywhere the same public discontent, gives me the feeling that public awareness of the protection of privacy is not really sufficient in Europe. There seems to be some kind of fatalism. The people know, 'yes, we are all controlled, we are followed by the NSA', but how can we change this? I was personally really surprised by the lack of reaction after the Snowden affair. Do you share this point of view? And how can we go against this state of mind?

JPA: We have to better explain to people how important it is for our freedoms and for our self-determination in society, both as citizens and as consumers, that we have strong data protection rights. That we can decide which data we want to make public or provide to companies. And that we have the right to privacy and

private communications. And that is endangered of course because of companies and because of security institutions. And thereby, I think we have to go on the offensive, but we are on a very good track and we can get a majority on this.

A NEW DATA REGULATION

GEJ: OK, so you think the European Parliament has a real competence and role to play in this, in order to increase the protection of digital rights?

JPA: Absolutely. Just yesterday (March 13th) in plenary MEPs voted overwhelmingly to adopt the Data Protection regulation that I drafted. That was one of our most important projects for the Greens in the European Parliament. And we really showed that we take care of the online rights of individuals in the digitalised world.

GEJ: Can you explain the main outlines of this new regulation?

JPA: The new regulation tightens the EU's existing data protection rules, which have been in place for 19 years and urgently needed updating. It calls for strict safeguards to protect the data of citizens when that data is transferred to non-EU states. It also ensures that the same laws apply in all EU states, which makes it easier for companies and organisations to do business.

GEJ: Are there real guarantees that this will be complied with?

JPA: The report calls for strict penalties for companies that break data protection rules. Firms that break the rules should face fines of up to €100 million, or up to 5% of their annual worldwide turnover, whichever is greater. This is a far greater deterrent than proposed by the European Commission, who had suggested penalties of up to €1 million or 2% of worldwide annual turnover. Any organisation would have to ask the permission of the relevant Member State's data

protection authority before transferring that data to a non-EU country. Organisations would also have to inform the person concerned.

GEJ: Are there other key measures?

JPA: The new regulation would put strict limits on using information stored to profile a person for advertising purposes. Companies would also have to ask for explicit permission to process your data and ensure that any privacy and user agreements are explained in plain, easy-to-understand language. The citizens of Europe expect us to deliver a strong EU wide data protection regulation. If there are some Member States which do not want to deliver after two years of negotiations, the majority should go ahead without them.

GEJ: Was it an easy legislative process?

JPA: The regulation faced a record 4,000 amendments, mostly copied and pasted from industry lobbyists. However most of these were defeated because there is a broad consensus in favour of strong data protection in Europe. After the latest revelations from Edward Snowden it became unlikely that proposals for cutting protection would be supported. Unfortunately the Parliament rejected an amendment from the Greens to the report on mass surveillance that would have called for EU Member States to grant protection to Snowden in light of those revelations.

GEJ: The issue of the digital rights seems to be one of the key challenges of the TTIP negotiations. Are they really endangering the results of the work of the European Parliament?

JPA: The US industry has a massive interest in using the trade agreement to undermine our data protection standards and is lobbying heavily around it. If the trade negotiations go wrong before we have concluded the work on the EU data protection reform, we might even be barred from improving our data protection and digital rights standards because US companies could reject them under the investor protection clauses that are also foreseen in TTIP.

GEJ: What should we do in order to strengthen the “open source approach” in these negotiations?

JPA: Free and open source software and other open products and services often do not have an investor in the classical sense, but are collaboratively built by the community. We therefore have to ensure that proprietary software and related goods and services are not discriminated by trade provisions such as investor protection clauses. And of course we have to walk the talk and conduct the negotiations themselves in a much more open and inclusive manner. Something is fundamentally wrong when negotiation documents are shared with hundreds of lobbyists and not the citizens that are affected in the end.

IMPROVING LGBT RIGHTS IN TIMES OF A CONSERVATIVE REACTION

An interview of Ulrike Lunacek⁵

Strengthening the rights of LGBT people was one of the goals and achievements of the Greens in the last European legislature. Not an easy task in this time of conservative reaction.

GREEN EUROPEAN JOURNAL: Ulrike, you have been the rapporteur of the Roadmap against homophobia that was adopted by the European Parliament in February 2014. Why is this report so important?

ULRIKE LUNACEK (UL): In comparison to other continents, in Europe we have already quite good legislation on the rights of LGBT people. 17 Member States have either marriage or partnerships for lesbians, gays and sexual transgender people. There is an anti-discrimination directive in the field of employment. Since I had my own coming out about 30 years ago, there has been a lot of progress.

But in 2013, the Fundamental Rights Agency published a study that showed: almost two-thirds of LGBT people in the EU are afraid to walk hand-in-hand with their loved ones in the street. The study has also documented that around one quarter of these people had experienced some kind of verbal or physical violence and that a certain number of them had been attacked or beaten because of being lesbian or gay.

GEJ: So this study convinced the European Parliament to react?

⁵ <http://www.greeneuropeanjournal.eu/improving-lgbt-rights-times-conservative-reaction-2>

UL: Yes, ten times previously the European Parliament had asked the European Commission to develop a roadmap and strategy against homophobia and discrimination on the grounds of sexual orientation and gender identity. But the Commission has always refused to do so, arguing that the victim package which also includes LGBT people was sufficient. That's why the European Parliament and more precisely its Committee on Civil Liberties decided to produce an initiative report asking the Commission to develop such a roadmap. I was the rapporteur of this report which means that I had the lead in drafting and negotiating it. I was supported with shadows from several groups, including Roberta Metsola from the Conservatives in Malta, a progressive woman herself, and that helped a lot.

GEJ: Can you give us some examples of the recommendations issued in this roadmap?

UL: The roadmap describes clearly the areas where action is needed, and what kind of action can be done. But there is also a very clear clause of subsidiarity on the respective competences of the Commission and of the Member States. On the field of education, the report states that the Commission should facilitate the exchange of best practices in different countries, in order to enhance positive images of lesbians, gays, bisexuals, transgender people, for example, in schoolbooks. There is also a focus on the education of police forces on the issue of homophobia.

FACING A CONSERVATIVE REACTION

GEJ: There was a controversial issue on the rights of married homosexual couples...

UL: Indeed, the roadmap addresses the issue of the rights of married couples who are moving inside the EU, like a lesbian couple married in Spain with children, or a gay couple married in Sweden or Great Britain. If they move to Austria or Slovakia or Poland they should have equal rights according to what marriage or partnership means at home. But this simple recommendation has been abused

by many opponents who accuse us of telling Member States that they have to introduce marriage for same sex couples. It is ridiculous. We knew perfectly well that such a demand wouldn't pass in Parliament, even if I of course would personally go for that. But it's not in the EU competence.

BL: I heard that you received a lot of negative messages.

UL: Yes, I was really amazed by the amount of emails I got in one week, more than 40,000, most with the same accusations, probably automated, from a website. They were totally false allegations. One of them was that with this report LGBT people would have a veto right at EU level, something never heard of! I got some hate mails that included some threats. My website was hacked four days before the vote. There is a growing community, a mixture of Christian fundamentalists and nationalists, anti-Europeans, right-wing people, who unite on these issues against lesbians and gays, against women's rights. They are very well organised and have a lot of money.

GEJ: Do you see that throughout Europe? Or just in some countries?

UL: It is happening all over. Most of the mails I got were from Spain, but there is a website that is organising different websites, active in many Member States. And of course in France, the opponents were also very heavily organised after that country's discussion on same sex marriage. They even called people like a Conservative MEP at home to ask them not to vote in favour of the Report. Nevertheless, there was broad support in the European Parliament. 398 MEPs voted in favour, which was more than I expected, and it was a very good sign that MEPs from the more conservative parties weren't all influenced by these hate-filled people who don't really understand what homophobia is about.

GEJ: Ok, so you went through this. What now needs to be done in the future on this level?

UL: Well, this report is not a legislative one, but it is one which clearly asks the Commission to go ahead. What is now important before the election is that candidates for the Parliament and the Commission sign up to the pledge that ILGA Europe is asking the candidates to sign. And after the elections, we will be forming a new LGBT Intergroup with likeminded people in the Parliament. In the hearings for new Commissioners in the Parliament, we will ask the candidates whether they will support that pledge.

GEJ: Are there other issues or aspects of discrimination, against women for example, which you addressed during this legislature?

UL: In the spring of 2010, the Women's Committee and a majority of the Parliament voted on a legislative act to demand that women who become mothers should have, if they were currently employed, 20 weeks paid leave after the child is born. They also decided that the fathers should have the right to two weeks of paid parental leave, right after birth, together with the mother (the directive would also apply to same sex parents). But the Council – Member States' governments - are blocking implementation saying this would be far too expensive. I find that really very irresponsible, knowing how important it would be for equal participation of women at the work place fighting against the glass ceiling in careers – and for employers to learn that men also stay at home when they have kids! And for fathers to learn very early to show responsibility for a newborn baby. But yes, we will try again in the next legislative period.

AGAINST THE ENLARGEMENT FATIGUE

GEJ: Maybe now we can jump to the enlargement issue. I saw your reaction in October after the European Commission published its strategy on enlargement. You were quite critical of it. Can you explain your vision of the continuing enlargement process?

UL: It is true that we can see something like an enlargement fatigue. After the accession of Croatia, there seems to be a lack of will by Member States to have more countries accede to the EU. Of course

with all of them, be it Montenegro, Serbia, or Macedonia, or others, it will still take years until they can accede. But what the European Parliament has been saying in all of its reports is that we need to support enlargement because, especially for the Western Balkans countries, it gives them a vision of lasting peace and stability. The horrible wars we had after the falling apart of Yugoslavia should never again happen. We must repeat this precisely at the moment we are experiencing a new threat to peace on the continent, with Russia annexing Crimea and with the unstable situation in Ukraine. The European perspective, for the countries in the Western Balkan countries, is the motor for democratic, economic and social reforms. It is also crucial – we've seen this very clearly with Croatia- for working on the past and bringing war criminals to justice. We see the normalisation process between Kosovo and Serbia. It's not done yet, it still will be difficult, but I know so many young people in all the Western Balkan countries who are so keen on working towards this EU accession and also fighting against corruption and organised crime. They just want to have normal, modern, rule of law based countries. This is the big promise of European accession.

GEJ: This is the vision. But there can also be disappointment if this vision is not realised.

UL: Yes, for sure, there is always disappointment if promises are never totally fulfilled. This is politics. But with Croatia we have seen what the enlargement process has brought. In the end, also the system in Croatia itself has been improved. It's not perfect yet. But the situation for minorities has been improved. There is also some kind of reconciliation with Serbia. The public awareness and the support for LGBT Pride has improved. But it's not enough yet. We also have some Member States who are blocking others, like Greece with Macedonia. We – specifically my Dutch colleague Marije Cornelissen – were successful as Greens in the European Parliament with including in the report on Macedonia the proposal to accept a geographical

name for the country, be it northern Macedonia or something else, in order to open the process for accession negotiations.

GEJ: HOW IS THE CURRENT DISCUSSION ON BOSNIA?

UL: This is the country that is of most concern to me. Its constitution simply sticks to ethnic and religious definition of citizens. The people who are outside of that, be they Jewish or atheist or people of mixed ethnic origin, are not allowed to be a part of the state system. 20 years ago, this was something that was good for ending the war, but now this should change. I hope there will be progress in the future on this because currently there is no real will to change that constitution.

GEJ: For the Greens, the Balkans is also a region with important ecological issues.

UL: In Montenegro, there was one project to construct a big hydro-power plants on the Moraca river. There is a new party, Pozitivna Montenegro, which is close to the Greens. When their party leader was still active in an NGO we cooperated closely to stop the building of a hydroelectric power plant. But others are being planned. In all those countries it would be necessary to invest more in insulating buildings, to keep people's energy bills low, in energy efficiency and renewables. These are things that those of us in the Green group in the next Parliament will also be working on.

GEJ: Just to come to the conclusion, is it not unavoidable to have this fatigue on enlargement when you see the discussions on a two-speed Europe gaining more and more importance?

UL: I personally do not like that idea because I'm afraid it will create a kind of centrifugal force, meaning that those who are outside the nucleus will drift away. It could mean that at one time we really have two Europes; the one that is the nucleus, and the other around it, who is getting further and further away. That is not my wish, and I don't think it should be the Green vision of Europe either. I think

we should keep the continent together. Of course, we have to change the way it's going. There's still too much neoliberal economics going on. Too little has been done on the social side. But by starting with a Eurozone budget, or a Eurozone Parliament, would make the two parts of Europe drift apart.

GEJ: How do you see the global election context for the Greens? Your colleague, Philippe Lamberts, and others mentioned the risk of a grand coalition in different European countries and also in the European Parliament.

UL: We have already experienced it in the European Parliament with Martin Schulz who wants to become President of the Commission for the Social Democrats. All those who think that Schulz would be a very good President of the Commission, and all those who are hoping for a progressive majority, must know that - since Schulz needs to be nominated by Angela Merkel - we might get a grand coalition, where Social Democrats will be more and more doing deals with the conservative party. So the only answer to get the changes we really want in Europe is to vote Green.

FORBIDDING OVERFISHING IN EUROPE

An interview of Isabella Lövin

GREEN EUROPEAN JOURNAL: What was your professional and political background before being elected to the European Parliament (EP)? And how do you explain your interest in the issue of fisheries?

ISABELLA LÖVIN: I was working as a journalist in Sweden for more than 20 years, mostly writing about cultural and environmental issues. At the time I was writing for All About Food, basically Sweden's biggest food magazine, with a lot of devoted readers who are interested in food, where there was the first discussion in the Swedish media about overfishing. I started doing some research around the situation in the Baltic Sea. The first question was: is it ok to eat fish from the Baltic Sea, the Baltic Cod? Is it overfished? Is it ok to have recipes with cod or not? And what I discovered was that all the scientists were agreeing that cod in the Swedish sea was endangered. I also discovered that in Canada in 1992 the world's largest cod stock collapsed and was completely eradicated from the Grand Banks of Newfoundland and has never recovered. There's no more cod fishing in Canada where they used to have the world's largest cod fishery. Ten years later, the same thing was going on in the Baltic Sea and in the North Sea.

FISHERY: A GLOBAL ISSUE

GEJ: Was this a real surprise for you?

IL: For me it was completely unbelievable that no one was doing anything about it. We had the knowledge, and the really frightening example from Canada, and still all the politicians in the EU were just trying to get as much of the quota for their own fishermen as possible each year and consumers were not even aware of the problem. So I was so shocked by the whole thing, because it's not only a problem about having only access to our own fish, it's also affecting water quality, it's promoting algal blooming, it's also making us dependent on imported fish instead of being self reliant for fish. And we're subsidising EU fleets going to West Africa and the Indian and Pacific Oceans to provide fish for Europeans. So it's wrong on all counts. It's wrong on the environmental point of view, in terms of justice between the rich countries and poor countries, and also it's morally insane that we're driving certain species to the brink of extinction, using taxpayers' money to subsidise the fleet.

GEJ: So you decided to write your book then?

IL: I decided to write a book about it because it was too complex and too huge a problem for a single newspaper article. We decided by the way, in the magazine, not to print any more fish recipes for fish that were endangered. My book Silent Seas was published in 2007 and translated into English and Japanese. It was a bestseller in Sweden. I received all sorts of awards and prizes for the book which was greatly debated in the media. And then the Greens asked me if I wanted to join them and to be a candidate for the EP elections, in order to be in Brussels, be in the Parliament, and try to reform fishing policy.

JUMPING IN THE EUROPEAN ARENA

GEJ: And so in 2009, you jumped into the European arena.

IL: Yes, it was quite a shock!

GEJ: But you knew from the start that it would be a tough game? Or have you been surprised?

IL: I wasn't expecting to be able to implement much change. But I was determined to do whatever I could, even if I could just change policy a little bit in a positive direction. So this has been my only aim and goal in the EP. I told the Swedish Greens not to expect that I will work on all the issues around immigration, gender equality, climate change or whatever. I had the same image that others had of the EU system, that it's so huge, and so impossible to influence anything. I was almost prepared to leave the EP, if I understood that I could not influence anything, and that I would do a better job as a journalist in shaping public opinion.

GEJ: And did this image change?

IL: I felt quite soon that I could really change the views of my colleagues in the fisheries committee by explaining some certain things to them, and if possible, get a majority. And quite soon we stopped a fishing agreement with Guinea because there was a military coup there and a massacre of civilians. The people acknowledged that it wasn't a good agreement and it was cancelled. It was the first time ever that the EP had said no to a fisheries agreement.

INDUSTRY IS NO LONGER DECIDING

GEJ: So it took quite a long time to reach last year's success, with this agreement on the reform of fisheries. But you were not alone on the committee. You had allies in other parties.

IL: That's the key. If you belong to a small group, the Green Group, you can't do anything if you don't find allies. So that has been the real work: to find allies in the other groups and convince them. We formed a cross-party action group called Fish for the Future, where we had very active members from all the political groups and who cooperated in order to make people aware in the whole Parliament, not only in the fisheries committee.

GEJ: Why was it so important?

IL: Because normally the people in the committees vote in the way that their groups recommend. But because the members in the fisheries committee were very closely linked to the fisheries industry, we wanted all the MEPs who belonged to the environment committee, and beyond that, all the MEPs in the EP, to be aware of the problem, that we had the possibility to change things during this mandate. We arranged lots of seminars and debates to spread information to all the members, not only to the members of the fisheries committee. That was also a key to success.

GEJ: It seems that one of the major changes is that you succeeded for the first time in not having industry running the committee. Can you explain that?

IL: Yes, of course it's important to know that the Lisbon treaty changed the dynamics on fisheries policy. Before 2009, the EP was only giving recommendations. Now we have full co-decision powers. The industry was not really prepared for this change. They were much more used to cooperating with governments from the different Member States. They had their connections and their good old lobbying tactics in the capitals of Europe.

GEJ: But your lobbying was more efficient obviously?

IL: Our lobbying was more internal, in the European Parliament. And we got a very strong majority in the Parliament in the end. We had about 502 against 139 in the final vote in plenary to ban over-

fishing and to phase out the practice of discarding (throw edible fish overboard). We also had many good suggestions on creating networks of marine protected areas and also putting a lot more strict conditions on the EU fleets fishing outside of European waters, especially in developing countries.

THE GROWING AWARENESS OF THE FISHERMEN

GEJ: I was surprised that there was no negative reaction from the sector. The reception was rather positive, no?

IL: I think most of them realised that if we continued the same way, by the next time there would be a possibility for reform only eight out of more than a hundred commercially exploited fish stocks would be within safe biological levels. So if you look at all the numbers, catches have gone down in Europe in the last 10 years by 40%. We are importing 70% of all fish, employment in the industry has gone down, the size of the fishing economy has decreased. No one is really earning anything out of this situation where we are taking too much fish out of the water. Most of the industry realised that fact except for a small part, which is the large multinational fleet that don't really care about European waters because they go fishing somewhere else if it's overfished here. They could even go to the other side of the planet, and they do.

GEJ: So you succeeded in starting real European regulation and cooperative management of fisheries in Europe. The next fight for the Greens will be on a global level I guess.

IL: You are right. Fishery is a very global activity. So it's really important that the EU fights for sustainable fisheries globally, and we can, because we're really active all over the planet and in all the global organisations. But this was such an important, crucial step to make, to say 'We forbid overfishing in Europe'. Because if we had continued, we wouldn't have had any credibility at all if we were to

go to the Pacific Ocean and tell people over there, you overfish. Until now it was impossible for the EU to be a promoter of sustainability anywhere else.

GEJ: The new regulation has also a very important part on transparency.

IL: Indeed, this was a really important step. We Greens managed to make access to fisheries much more transparent. So each Member State can choose who, out of their fishermen, they want to give the right to fish. Do they want to give it to the big industrial trawlers? Or do they want to give it to the small-scale coastal fishermen? It's the same fish, but in one case you have maybe 10 people that work on the boat and they get the same amount of fish as a hundred smaller boats that are fishing with nets and it's much less damaging for the environment. So you can choose to give the fish to smaller boats instead of the bigger boats. That's a concept that the Greens pushed very hard in this reform, and that's actually in the legislation now, that Member States have to be very transparent on how they allocate the fishing resource. Of course, this is decided on a Member State level, but they have to provide the objective criteria for allocating fish.

GEJ: Will the way the subsidies are given be more transparent?

IL: This is one of the points where we're disappointed in the reform. We are not happy with this part on the fisheries fund. There is still money going to the wrong things. Transparency has not improved. One of my missions was to disseminate so much information that people understand a little bit about this problem.

GEJ: Looking now to the future, what are the priorities? When will we see if this reform has an effect on the stocks of fish?

IL: Well we should already have the first results next year when all the quotas should be set at sustainable levels. And in the Baltic Sea there will be no more discarding of fish starting in 2015/16. But it is difficult to predict when stocks will recover. I would say that

maybe within ten years we will see substantial differences. In the United States they had their new fisheries legislation in place from 2005 and they can see substantial improvements now. But in some cases it will be very difficult to see recovery because the stocks are so depleted. On the west coast of Sweden for instance, there are some stocks that are probably already eradicated and that will never come back. If you look at the example of Canada, they have had a complete cod fishing moratorium there since 1992 and stocks have never recovered, and they're never coming back.

GEJ: What needs to be done in the next legislature?

IL: First of all, I think number one is to see that this policy is really being implemented. So while we can't control that Member States do what they're supposed to do, it's important that now that we have all of the good principles on paper we also need to see them done in practice.

Secondly, I look very much at the global arena, the UN is going to negotiate a new agreement to protect biodiversity in international waters. That will be very important. Also the issue of the Arctic and the fishing possibilities that are opening up as the ice is melting. We've already had a resolution in the Parliament that we want to see a protected area where the icecap used to be. There are also lots of environmental things that impact the oceans, like plastics, there are lots of micro-plastics in the ocean. The EU is going to propose a new directive on plastic garbage and that could be very interesting to work on. And not least the issue of climate change because that is also very negative for our oceans.

GEJ: So it's crucial that the Greens continue to be strong because the other parties are less vigilant on these issues.

IL: Absolutely. One of the most important things for the EU during the next mandate, I think, is environmental issues. The economic issues are also important but mostly they can be dealt with on a Member State level. But on all the issues without any borders, such

as the atmosphere and the ocean, we need the EU to be very strong. And the Greens are the most active and the ones prioritising these issues. So I think it's extremely important that we get a strong Green group that can influence and lead the Parliament on these issues. We have the competence and the drive and the passion to do it. I think the citizens of Europe want the EU to deal with these global, important issues that are so decisive for our future and our children's future.

PATHWAYS TO A EUROPE OF THE CITIZENS

A summary of the concluding chapter of the book, “*Hymne pour une Europe insoumise, Les citoyens à la manœuvre*”, co-authored by Isabelle Durant and Gesine Schwan⁶.

The time has come to review the democratic workings of the European Union. Ideally, this should be the subject of a new Convention, but it is also possible to strengthen, here and now, European democracy.

Should we change Europe and European policies? Yes, definitely. Should we change the decision-making institutions and procedures? Yes, and alongside each other, if we want these institutions to serve democratic activities and reflect European identity and citizens. Significant institutional modifications are indispensable to kick-start Europe on a less intergovernmental, more democratic, more participative route. We do however need a Europe of the citizens, of diversity, unified to face global and environmental challenges, to build cultural bridges and partnerships. We cannot disregard the repeated messages which have transpired over the last few years, Spain, Greece but also Germany (Merkel government supporters are not alone). These requests are expressed in all types of ways, in dramatic fashion or disseminated, not just by means of activities, demonstrations or via social networks, but also by abstaining or protesting votes at national elections.

⁶ <http://www.greeneuropeanjournal.eu/pathways-europe-citizens>

A FEDERAL LEAP?

Europe needs new fundamental legislation which redefines missions, skills, decision-making methods, the ways resources are collected, in the format of brief and legible text. Its preparation must be the object of a convention, part of a constituent meeting, held the day after the May 2014 elections. However, the convention we are speaking of must feature some substantial modifications with regards methods. The consequences, before even tackling work, of ratification or not of the decision, must be decided. In the case of non-ratification, the Member State should be obliged to choose: the refusal of an agreement may result in dismissal from the Union, losing its Member status. The convention must also be more open and participatory. The relative work can also be extensively advertised via the media and social networks. Alongside these sessions, it can enable citizens of the 28 Member States to start communicating in order to exchange points of view and recommendations. These participatory and media elements enable the exposure of disagreements, limitations, any difficulties. Making the preparation process public and participative will not result in a reduction of discussions which distort the truth. Time is needed for transparency and participation. Such an investment is worth it, not just from a formal perspective, but also to be able to include past experiences within the future text.

BRINGING TOGETHER NATIONAL PARLIAMENTS

We must work on two separate processes which run parallel. On the one hand, we must uphold the long-term vision of an integrated Europe. On the other hand, we must progress accumulating the experiences of the European communitisation. In actual fact, the Treaty of Lisbon already allows democratic parliamentary contributions relative to European decisions. In important cases, the European parliament can issue a decision jointly with the representatives of national parliaments, in addition to any regional representative recommendations. This could be applied to the budget plan, which is not currently the case.

At present, as per the framework of the European term, which has determined since 2011 the procedures governing establishment of the European budget and the framework of national annual budgets, the Council of Ministers and European Council (heads of States) discuss the Commission proposals at the start of the year preceding the budget year concerned on the basis of the draft budget in question. They define the guidelines for each national budget, which is finalised by the Council of Ministers and the Commission, to which national parliaments must comply. The Commission signs agreements, on this subject, with national governments. Once budget submissions arrive within national parliaments after all these decisions have been made, we are already in autumn. This leaves national parliaments with little room for manoeuvre. Everything has been established by executives, i.e. national administrations and the Commission. Everything is decided without public debate on possible alternatives, not on a national or European level.

There are many in Brussels and Strasbourg, who secretly confirm that the budget legislation of national parliaments has for some time lacked substance. Many European parliamentarians believe that it has become redundant, seeing as their national interests can just as easily be represented within the European Parliament. This indifference is extremely dangerous as it upholds hypocrisy and ambiguity which could further damage the credibility of the European Union, if fully exposed.

At the end of the day, budget legislation remains the main authority of national parliaments, from a legal point of view as well as a political point of view, least forgetting in terms of public rhetoric. It is not just national interest which is at stake, but also democratic participation which should be suitably decentralised so that citizens have a voice. If this does not happen, such participation is simply a front, where national parliaments are reduced to simple puppets following orders.

COMBINING NATIONAL AND EUROPEAN PARLIAMENTS

It is possible to both distance ourselves from the current situation which is the integration of an executive and technocratic Europe and avoid Union policies which place power in the hands of a federal State, on the one hand, and renationalisation (confederation of States), on the other hand. A third pathway involves the European Parliament inviting national parliaments to attend its discussions and, vice-versa, national parliaments inviting European parliaments to attend theirs.

This would lead to better understanding of issues, as well as the consequences of national decisions on neighbouring entities. These national parliaments could also discuss a common framework at a much earlier stage, where they could decide upon their national budgets.

Central to this proposal, is the meeting of the two parliamentarian levels (and not rivalry between them or the creation of new institutions!). The existing treaties are able to make this possible.

Moreover, the European Union Parliament must also assume a new position of power, in line with national parliamentarians, in terms of the decision of the Council of Ministers and European Council; it must have the power of suspensive veto, at a minimum. Such parliamentarisation would avoid dominance of the more powerful States – notably Germany – which not only opposes the founding ideas of the European Union, but presently threatens to destroy the credibility of the Union. It would be fatal if Germany appeared once again imposing its decisions to (nearly) all the other States and does not leave genuine space for public discussions on the subject of alternative policies.

THE LONG ROAD TO EUROPEAN CITIZENSHIP

This strengthening of parliamentary government must be performed alongside the development of participatory democracy instruments, including individual citizens. The plan for greater democratic engagement, launched by the European Commission in 2005 in the wake of the rejection of the Treaty establishing a Constitution for Europe by French and Dutch voters, was ambitious and interesting. The originator, the Swedish commissioner, Margot Wallstrom, believed in it and dedicated much effort to it. As well as serving as Vice-President of the Commission, she was also in charge of communication. In other words, the inclusion of citizens, the strengthening of citizenship and participation, dialogue with civil society were regarded as communication and institutional instruments, and not as powerful means towards discussions, changing direction or assessing the policies.

Such a choice saw the remainder of this action went no further... communication never served to include the new measures at the core of the decision-making system. The European Commission then decided to place it under the authority of the Commissioner, Viviane Reding, declaring 2013 "European Year of Citizens". One year before the European elections, it risked reducing European citizenship to a pre-election gimmick. It is true to say that it was limited, amongst other things, to informing European citizens of their rights, such as, by chance, their right to vote.

However, as can be seen on the Commission's website, it included a bit of everything as part of Join the debate. We still remain a long way off finding an alternative to that which propels the existential crisis across the European Union. We also still remain a long way off countering the rise of populists, partisans of sovereignty and Eurosceptics. The Union owes its citizens much more than rights and a year's worth of discussions.

“We are not uniting States, but people”, states Jean Monnet. It is all part of the challenge of European citizenship, which implies concrete legal consideration of treaties, to bestow European citizens with rights. This was the case, for the first time, with the Maastricht Treaty: “As a citizen of the Union, all persons have the nationality of a Member State”. The Treaty of Lisbon repeated such concept and extended it in its Article 10.3 “Every citizen shall have the right to participate in the democratic life of the Union”.

It specifies that “Decisions shall be taken as openly and as closely as possible to the citizen”. It finally implements a new form of participation, the European Citizens’ Initiative (ECI). This is what remains of the concrete tools reflecting the ambitions of the members of the Convention who prepared the Europe Constitution project in 2003. An entire chapter was dedicated to citizenship and participatory democracy, it was a first. It stated that 1 million citizens would oblige the Commission to submit a proposal on an issue citizens consider require legislating to the Parliament and Council.

CITIZENSHIP INITIATIVES AND DECISIONS

After the censorship of the Heads of State, all that remains is the European Citizenship Initiative which is a measure which citizens can use to make suggestions whilst the Commission has the final say. It took almost two years for the European Parliament Committee on Constitutional Affairs to implement this measure into working regulations. To this date, sixteen initiatives have been launched and are awaiting signatures. There is no shortage of proposals and they present a good number of quite different aspirations, such as Fraternité 2020 (education and mobility), Right2water (the right to water), Let me vote (the right of foreigners to vote) and others, mainly focused on the consumer, such as Single Communication Tariff Act (with regard to the one single phone tariff). They demonstrate that, contrary to the threat presented, including slimming down the

initiative, this new tool has not been seized by the organised lobbies. The citizen's voice must therefore appear as too slow-paced and too far removed when compared to other more effective strategies deployed to influence European legislations.

Petitions are still used, which also represent effective tools with which to apply pressure. A minimum number of signatures is not required and the Parliament is not forced to respond. It is the European Parliament Committee on Petitions who is in charge of handling them. Demonstrating the power of petitions and the success of "citizen lobbies" is the ACTA case. In June 2012, the Avaaz organisation submitted a text to the Committee on Petitions rejecting the agreement, signed by 2.5 million citizens within the space of a few weeks. Together with the citizen phone and mailing campaigns intended for Members of the European Parliament, numerous demonstrations within the field, the petition made an impact: it resulted in a majority of MEPs rejecting the ACTA Treaty.

Finally, another instrument, which is particularly suited and citizen-based which remains under-used: citizens decisions via citizen panels or consensual conferences. This measure is useful as it is both effective in terms of implementing citizenship and individual and collective intelligence, and in terms of the quality of resulting recommendations. In essence, regardless of the subject, the discussion on conflict of values inherent to policies enables each of the participants to learn a great deal about the possible solutions to a given issue. The resulting recommendations are usually of great interest. The citizen panel is particularly useful on a transnational level. Bringing together citizens of different origins, nationalities and cultures, despite the cost for interpretation into the different languages, is of great interest in order to establish the feeling of belonging against a background of diversity. The consensual conference organised for the context of Citizens'Agora in 2010 focusing on poverty issues was a time of great intensity. Twenty-seven citizens aged over 60 years, who lived on less than €1,000 per month, spoke of the digital and cultural division which accompanies – or failed to

accompany – material poverty. Discoveries which led to, a couple of day’s work in the Parliament assembly room, formed part of a rich experience. The decision was however “snatched” and passed to colleagues more disposed to support only traditional consultation forms of an organised civil society. This sterile threat resulted in the forestalling of the second citizen conference on agriculture and food which should have taken place the day before the decision on common agricultural policies was to be made by the Commission on Agriculture. The argument put forward was that hearings from all sorts of entities had already been held.

BEYOND EUROPEAN REPRESENTATIVE DEMOCRACY

Those in power, and who often have been for a number of years, have exhausted all the boundaries (and limits) of our national representative democracies. In their eyes, the elected are elected. They are therefore legitimate throughout their appointment and it is up to them to make decisions, to ensure they are applied or to control them. This cannot be disputed. Those in power should however be questioned, although not always correctly communicated, such questioning must be reasoned. Our western national representative democracies are based upon universal suffrage. Over the decades and in varied fashion across the different European countries, they have been shrouded with more or less limited advisory measures from the perspective of rights (Council of State, Constitutional court) and in terms of content (social partners, various advisory councils). However, each time, there has been expansion or extension of the representative democracy system. Fifty years after their foundation, subsequent to major social and technological upheavals, at a time where information is exchanged across the globe within a fraction of a second and is accessible to citizens without the need for a filter or intermediary, would it not be useful to revise our democratic systems, a fortiori, seeing as though this flawed democracy is increasingly more decisive than supranational democracy? We definitely think so. It must be an area of priority for the European Union.



The Greens | EFA
in the European Parliament



etopia_

centre d'animation et de recherche en écologie politique

Table des matières

PARTIE 1 :

→ VOICI VENU LE TEMPS
DES « HARD POLICIES » 9

PARTIE 2 :

→ AVEC ECOLO, LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
EST ÉCONOMIQUE, SOCIALE
ET DÉMOCRATIQUE 13

PARTIE 3 :

→ LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DE
L'ÉCONOMIE 17

PARTIE 4 :

→ TRANSITION SOCIALE
DE L'ÉCOLOGIE 117

PARTIE 5 :

→ DEMOCRATISATION
ET BONNE
GOUVERNANCE 195

ANNEXE :

→ INTERVIEWS 221

Claude Turmes, Philippe
Lamberts, José Bové, Jan
Philipp Albrecht, Ulrike
Lunacek, Isabella Lövin,
Isabelle Durant and Gesine
Schwan.